



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7499^e séance

Jeudi 30 juillet 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. McCully/M. Van Bohemen/M. Taula	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Augusto
	Chili	M. Riveros Marín
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Gracia Aldaz
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Kononuchenko
	France	M. Delattre
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M ^{me} Rodríguez de Febres-Cordero

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité

Lettre datée du 15 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/543)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité

Lettre datée du 15 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/543)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux chefs d'État et de gouvernement, au Secrétaire général, aux ministres et aux autres distingués représentants qui sont dans la salle. Leur participation vient confirmer l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, de l'Australie, des Bahamas, de la Barbade, de la Belgique, du Botswana, du Brésil, de Chypre, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Égypte, de l'Estonie, des Fidji, de la Géorgie, d'Haïti, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, de l'Italie, de la Jamaïque, du Japon, du Kazakhstan, de Kiribati, du Luxembourg, des Maldives, du Maroc, du Mexique, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, des Palaos, du Panama, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République de Corée, de la République dominicaine, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Samoa, du Sénégal, des Seychelles, de Singapour, de la Suède, de la Thaïlande, du Timor-Leste, des Tonga, de la Trinité-et-Tobago, de la Turquie, des Tuvalu, de l'Ukraine et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre du Samoa, à la table du Conseil.

M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre du Samoa, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M^{me} Portia Simpson Miller, Première Ministre de la Jamaïque, à la table du Conseil.

M^{me} Portia Simpson Miller, Première Ministre de la Jamaïque, est escortée à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi et à S. E. M^{me} Portia Simpson Miller.

Au nom du Conseil, je souhaite également la bienvenue à S. E. M. Jean-Paul Adam, Ministre des finances des Seychelles.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Toke Talahi, Premier Ministre de Nioué, et S. E. M. Mark Brown, Ministre des finances des Îles Cook, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/543, qui contient une lettre datée du 15 juillet 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur le thème à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la Nouvelle-Zélande et S. E. M. Murray McCully, Ministre des affaires étrangères, d'avoir pris l'initiative importante et opportune de mettre en relief les défis à la paix et à la sécurité auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement (PEID). Je constate avec satisfaction le haut niveau de participation à ce débat, et remercie la Première Ministre de la Jamaïque, le Premier Ministre du Samoa et le Ministre des finances des Seychelles de leur participation. Je tiens aussi à saisir la présente occasion pour exprimer mes remerciements les plus sincères aux nombreux ministres

qui ont pris le temps de participer à ce débat, et remercie le Président Anote Tong de Kiribati de sa participation.

J'espère que ce débat du Conseil de sécurité aura beaucoup d'impact sur la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit avoir lieu à Paris au mois de décembre, et lui sera d'une grande contribution.

L'année dernière, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue au Samoa, a suscité une plus grande attention de la communauté internationale, non seulement sur leurs contributions au développement durable, mais aussi sur leurs vulnérabilités exceptionnelles. Les problèmes auxquels font face les PEID sont des défis mondiaux qui relèvent de notre responsabilité collective. Notre première priorité doit être d'aider ces États à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Malgré des efforts considérables, les progrès ont été inégaux.

Deuxièmement, nous devons définir un programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable qui répondent aux besoins des PEID. À la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue récemment à Addis-Abeba, il a été encourageant de voir reflétées les préoccupations des PEID, notamment dans des domaines aussi critiques que la dette, le commerce, la technologie et l'aide publique au développement. Plus tôt ce mois-ci, j'ai participé à une réunion au sommet de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à la Barbade. Les dirigeants de la CARICOM, dont les pays sont aussi des petits États insulaires en développement, ont tous exprimé leurs préoccupations et décrit leurs vulnérabilités. J'espère que notre débat apportera vraiment une grande contribution à l'examen des problèmes et des vulnérabilités des PEID.

Troisièmement, nous devons conclure un véritable accord global et universel sur le climat à Paris en décembre. Les PEID sont aux premières lignes des changements climatiques. Le cyclone Pam au Vanuatu est le dernier en date d'une longue série de phénomènes dévastateurs que les PEID ont subis et continueront de subir tant que le problème des changements climatiques ne sera pas dûment traité. Les pays des Caraïbes connaissent parfois jusqu'à cinq ouragans par saison.

Le Conseil de sécurité a souligné à juste titre la menace que les changements climatiques posent à la

paix et la sécurité internationales. L'élévation du niveau des mers, le dépérissement des récifs coralliens et la fréquence et la sévérité croissantes des catastrophes naturelles exacerbent les conditions propices au déplacement et à la migration des communautés. Ces événements menacent d'accroître les tensions autour des ressources et d'avoir un impact sur la stabilité nationale et régionale.

Au fil des ans, les dirigeants des PEID n'ont cessé d'appeler à une lutte mondiale contre les changements climatiques. Et ils ont donné l'exemple. Nombre de PEID ont accéléré leur transition vers des énergies renouvelables afin de s'assurer de futures ressources énergétiques. Nous devons appuyer les mesures prises par les PEID pour lutter contre les changements climatiques et s'adapter à leurs conséquences. À cette fin, nous devons tracer une trajectoire politique crédible en vue de mobiliser les 100 milliards de contributions annuelles promis d'ici à 2020. Le Fonds vert pour le climat devra être opérationnel avant la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Paris en décembre. Les projets et les financements doivent être prêts à démarrer, surtout pour les plus vulnérables. Et enfin, nous devons veiller à conclure un véritable accord universel sur le climat.

Les changements climatiques ne sont pas le seul défi posé à la paix et la sécurité auquel font face les peuples et les gouvernements des PEID. Les PEID s'intéressent comme jamais auparavant à la menace que constitue la criminalité transnationale organisée, à savoir le trafic de stupéfiants, la traite des personnes, la piraterie et la criminalité liée aux espèces sauvages. Les PEID des Caraïbes sont vulnérables au trafic de stupéfiants et à la violence des gangs qui ont des répercussions sur la sécurité et le développement. Et avec leurs zones économiques exclusives souvent plus vastes que leurs surfaces terrestres, les PEID ont également du mal à gérer les pêches et à empêcher la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ce qui sape leurs économies et accroît l'insécurité.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime se concentre, par le biais de son Programme de lutte contre la criminalité maritime, sur le trafic d'héroïne, la traite des personnes, ainsi que sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux pêches. En coopération avec les États, ce programme s'attache à mettre en place des lois, conformément aux conventions internationales, qui permettront de mener de meilleures

enquêtes et de renforcer les mesures de la justice pénale contre la criminalité maritime. S'agissant de la piraterie, Maurice et les Seychelles ont été aux premières lignes de la coopération internationale dans l'océan Indien visant à appréhender et à poursuivre les pirates somaliens.

La CARICOM et le Forum des îles du Pacifique ont aidé à porter l'attention de la communauté internationale sur les vulnérabilités exacerbées auxquelles sont confrontés les PEID et exigent que la communauté internationale s'intéresse à ces questions.

Mais les petits États insulaires en développement n'ont pas les ressources qui leur permettent de lutter par eux-mêmes contre ces menaces. Nous ne pouvons leur assurer un avenir durable et pacifique que dans le cadre d'un partenariat mondial.

Il y a une vingtaine d'années, les gouvernements ont pris, à la Barbade, un engagement mondial à l'égard du développement durable des petits États insulaires en développement (voir A/CONF.167/9). Ce lien a été renforcé à Maurice en 2005 (voir A/CONF.207/11, annexe II). Désormais, nous avons les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (résolution 69/15 de l'Assemblée générale, annexe) sur lesquelles nous guider. Lutter contre les changements climatiques, promouvoir le développement durable et remédier aux facteurs de vulnérabilité des petits États insulaires en développement nécessitera des partenariats, des moyens et des décisions politiques. Investissons aujourd'hui les ressources du système des Nations Unies, qui est un partenaire fiable des petits États insulaires en développement, en travaillant de concert au développement durable et à une vie digne pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre du Samoa.

M. Malielegaoi (Samoa) (*parle en anglais*) : Le débat consacré aujourd'hui à la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales auxquelles doivent faire face les petits États insulaires en développement est une rare occurrence dans cette salle. Le Gouvernement néo-zélandais doit être félicité de cette initiative bien venue, et nous savons gré aux membres du Conseil de sécurité d'avoir permis, dans cette enceinte, que le Conseil consacre du temps aux questions relatives à la paix et à la sécurité vues du point de vue des petits États insulaires en développement et qu'elles soient au centre de l'attention, même si ce n'est que pour un jour.

L'exceptionnel capital politique que représente le haut niveau de la participation des petits États insulaires en développement ce matin constitue une ferme réaffirmation de ce que les importantes questions confiées au Conseil de sécurité sont d'égale priorité et d'égale importance même pour les plus petits États Membres de l'ONU. Le message des petits États insulaires en développement au Conseil est sans équivoque. Aucune région, aucun groupe de pays et aucune question de sécurité sélective ne devraient continuer de monopoliser le temps, l'attention et les ressources du Conseil. Les petits États insulaires en développement forment, à part entière, un important mandant du Conseil de sécurité, indépendamment de leur taille respective, de leur influence économique, de leur poids politique ou de leur force militaire. Leurs préoccupations comptent autant que celles de quiconque au sein de cette salle, leur voix mérite d'être entendue, leurs vues nécessitent d'être comprises et leurs problèmes examinés et combattus.

Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) (résolution 69/15 de l'Assemblée générale, annexe) sont notre pacte mondial. Elles constituent un plan d'intervention autour des besoins et aspirations des petits États insulaires en développement, ainsi que des possibilités et des moyens de les mettre en œuvre. Le document final issu de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (A/CONF.223/10) tenue l'an dernier a réaffirmé catégoriquement l'importance que revêtaient les questions de paix et de sécurité pour ce groupe de pays particulier. Il fait partie des documents officiels de l'Organisation des Nations Unies et nous n'inventons rien de nouveau.

Pour contextualiser ces problématiques du point de vue de la région du Pacifique, on peut dire en toute confiance que nous avons en grande partie maintenu un environnement pacifique et sûr. En apparence, parce que nous ne sommes pas situés dans les zones de troubles mondiales ni ne sommes le lieu d'aucun conflit actuel, il est tentant d'assimiler ce calme perçu à une absence de problèmes de sécurité dans nos îles.

Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Les préoccupations de sécurité du Pacifique sont variées, complexes et nombreuses. Une importante menace extérieure procède de la mondialisation. Le contexte mondial évolue rapidement. Notre isolement relatif et notre éloignement ne nous protègent plus de la mondialisation généralisée et de ses effets. Notre

vaste océan ajoute à notre vulnérabilité sur le plan de la sécurité, et la difficulté d'assurer efficacement la police et la surveillance maritimes ne fait que l'aggraver. Nous sommes, dans la région, aux prises avec d'importantes et dangereuses activités de criminalité transnationale organisée. Elles comprennent le trafic de stupéfiants et d'armes à feu, la criminalité financière et le blanchiment d'argent, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, l'exploitation de la main d'œuvre et l'exploitation sexuelle.

Certains groupes et réseaux de la criminalité organisée prennent progressivement racine dans notre région, ce qui continuera de mettre à rude épreuve la capacité de lutte de nos organes de maintien de l'ordre, dotés de moyens limités, contre les organisations de la criminalité organisée. Il est peu probable que la criminalité internationale décroisse dans l'avenir immédiat. Si on la laisse prendre fermement pied, ce sera non seulement au détriment des pays des îles du Pacifique actuellement touchés, mais également de l'ensemble du Pacifique. En réponse, le Pacifique a adopté une stratégie régionale, seul moyen de coordonner les efforts des organes nationaux et régionaux de maintien de l'ordre pour faciliter le partage d'informations et éviter tout chevauchement dans les efforts et tout gaspillage de ressources.

Dans le cas du Samoa, notre Service de la criminalité transnationale travaille en étroite collaboration avec les organes de maintien de l'ordre de nos partenaires régionaux et internationaux afin de contribuer à la saisie des drogues illicites, à l'arrestation des criminels en fuite, à la confiscation du produit du blanchiment d'argent, et de porter un coup d'arrêt au mauvais usage des médias sociaux, pour ne citer que quelques-unes de nos actions.

L'interconnectivité mondiale par l'entremise de liaisons de transport rapides et efficaces, et des technologies de l'information, a été indubitablement porteuse de nombreux avantages pour notre région. Toutefois, même l'usage d'Internet doit être assorti maintenant d'une mise en garde en raison des risques pour la paix et la sécurité que comportent les contenus dangereux et leur utilisation dans le cadre d'activités criminelles et à des fins incendiaires, problèmes que les juridictions et sociétés de nos petites îles sont actuellement mal armées pour gérer. Le Samoa a pris des mesures pour essayer de faire face aux risques que comporte Internet, mais nous aurons besoin de

l'appui de nos partenaires afin de trouver des solutions pleinement probantes.

Il est impératif, par conséquent, que l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres s'engagent à s'attaquer aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, en particulier dans le cadre du Conseil de sécurité. Notre organisation a été fondée sur des valeurs de sécurité collective. Nous continuons de voir dans l'ONU, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, l'arbitre clef du maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que de la stabilité et de la prospérité internationales. C'est important pour nos pays, qui risquent de connaître un retour en arrière sur les acquis obtenus en matière de développement en raison de forces extérieures sur lesquelles nous n'avons peu ou pas de prise. Pour consolider les objectifs de développement que nous avons déjà atteints et faire fond dessus, il faut maintenir la paix et la sécurité internationales, et il incombe à tous les États Membres, en particulier à ceux qui siègent au Conseil de sécurité, de travailler en étroite coopération pour veiller à ce que ce soit le cas.

Il y a 15 jours aujourd'hui, le Groupe des dirigeants polynésiens a publié sa Déclaration sur le climat à Tahiti, en Polynésie française.

La Déclaration a reconnu que les changements climatiques et leurs conséquences néfastes constituent une menace pour l'intégrité territoriale, la sécurité et la souveraineté, voire l'existence même de nos îles en raison de la submersion des terres existantes et de la régression de notre patrimoine maritime.

Ma référence aux changements climatiques ne doit surprendre personne. En 2013, dans la Déclaration de Majuro pour l'initiative climatique, les dirigeants des pays du Forum des îles du Pacifique ont appelé, au nom de leur région, la communauté internationale, y compris les pays insulaires du Pacifique eux-mêmes, à agir de manière responsable et collective afin de réduire progressivement et de toute urgence la pollution générée par les gaz à effet de serre. Les Orientations de Samoa ont elles aussi reconnu que la montée des eaux et d'autres effets néfastes des changements climatiques représentaient toujours des risques importants pour les petits États insulaires en développement et constituaient pour bon nombre d'entre eux la plus grave menace à leur survie et à leur viabilité, en raison notamment de la perte de territoire. Nous continuerons donc de défendre à chaque occasion et dans chaque instance, y compris au Conseil de sécurité, la nécessité pour la communauté des Nations Unies d'être ouverte d'esprit et de ne pas

écarter a priori le fait que les changements climatiques ont des incidences sur la sécurité.

Alors que le Conseil met traditionnellement l'accent sur les conflits interétatiques, il n'hésite pas à agir en amont en s'attaquant aux causes profondes d'autres problèmes de sécurité non classiques, comme le VIH/sida, les questions des réfugiés, le sort des enfants en temps de conflit armé, la pauvreté et le développement, et le virus Ebola. La réponse internationale à ces défis témoigne avec force de ce qui peut être accompli lorsque les États collaborent et coopèrent pour réaliser d'importants objectifs communs.

Sans vouloir trop insister sur ce point, c'est la raison pour laquelle nous sommes ici en tant que pays du Pacifique et en tant que des PEID. Nous tenons à saisir cette occasion rare pour dire au Conseil de sécurité que les défis auxquels nous sommes confrontés, notamment les effets des changements climatiques, représentent de véritables menaces à la paix et à la sécurité de nos pays et de nos peuples insulaires. Pour honorer l'engagement que nous avons contracté en 2000, nous contribuerons modestement à la sécurité collective en continuant de fournir des agents de police aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Le débat d'aujourd'hui a suscité un tel esprit positif et une telle bonne volonté qu'il serait vraiment fort regrettable qu'il s'arrête là et ne se répète pas. Je voudrais donc terminer en vous soumettant, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, une requête spéciale au nom des PEID, à savoir d'inclure à l'avenir dans le programme du Conseil une journée consacrée à l'examen des problèmes de paix et de sécurité des PEID. Ce serait là un résultat concret du débat public d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Première Ministre de la Jamaïque.

M^{me} Simpson Miller (Jamaïque) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité à l'occasion de ce débat public historique. Je félicite chaleureusement la Nouvelle-Zélande de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet et vous félicite tout particulièrement, Monsieur le Président, de votre décision visionnaire d'appeler l'attention du Conseil sur les défis que doivent relever les petits États insulaires en développement (PEID) en matière de paix et de sécurité.

En septembre dernier, à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, organisée au Samoa, la communauté internationale a abordé bon nombre des problèmes de développement auxquels se heurte ce groupe de pays. Aujourd'hui, l'initiative de la Nouvelle-Zélande de porter ces débats au Conseil de sécurité prend pleinement en considération les liens naturels qui existent entre les défis à la paix et à la sécurité auxquels sont confrontés les PEID et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Jamaïque a longtemps plaidé en faveur d'une démarche holistique pour régler les questions de paix et de sécurité. Ce faisant, nous reconnaissons pleinement le lien intrinsèque existant entre la paix, la sécurité et le développement. Le concept classique et relativement étroit de paix et de sécurité ne saurait s'appliquer entièrement aux menaces multiformes qui pèsent sur la sécurité des PEID. Le présent débat survient donc à point nommé, alors même que nous sommes en passe d'achever l'élaboration d'un programme de développement durable pour nos peuples et pour la planète pour les 15 prochaines années.

Tout en vous remerciant, Monsieur le Président, de votre aimable invitation à participer au débat, je voudrais présenter le point de vue des PEID des Caraïbes sur certains des problèmes de paix et de sécurité qui sont les nôtres. Je vais également faire part de certaines réflexions quant au besoin urgent d'un appui concret au financement du développement des PEID. Cet appui est essentiel pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et pour surmonter les difficultés dues à la petite taille, à la pénurie des ressources, à la géographie et à une classification mondiale inadaptée fondée principalement sur le revenu par habitant.

Les petits États insulaires en développement comme la Jamaïque ont pour caractéristiques leur petite taille et la porosité de leurs frontières, et sont sujets aux catastrophes naturelles et aux chocs extérieurs. Nous sommes surtout tributaires des importations et accablés par le surendettement. Nous sommes également trop dépendants des marchés extérieurs, du transfert de technologie, des flux internationaux de capitaux et du savoir-faire étranger. Ces facteurs réduisent notre capacité à mettre en place des ripostes nationales efficaces face aux problèmes nationaux, régionaux et mondiaux que posent la paix et la sécurité.

En Jamaïque et dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en général, la criminalité transnationale organisée constitue la menace la plus grave à la paix et à la sécurité. Notre vaste littoral ouvert facilite diverses formes de trafic de drogues, d'armes et de munitions ainsi que la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Dans nos sociétés, le fameux échange d'armes contre la drogue demeure la principale stratégie des réseaux criminels internationaux. Les activités de blanchiment d'argent permettent également à l'activité criminelle transnationale de prospérer dans notre région. Il est en outre préoccupant qu'en 2013, 70 % des homicides commis dans la sous-région des Caraïbes impliquait l'usage d'une arme à feu. Tout le monde sait bien que nous ne fabriquons pas d'armes et que nous ne sommes pas à l'origine de la demande de drogues, et pourtant elles se retrouvent sur nos côtes.

Il convient de souligner que ces activités sont responsables du fort taux de criminalité liée aux armes à feu enregistré par nos pays. Prises ensemble, elles sapent l'ordre public et nuisent à la croissance économique et au développement social. Notre situation géographique fait de nous un lieu de transit privilégié pour les narcotrafiquants internationaux. Si tel n'était pas le cas, le niveau général de la criminalité dans les Caraïbes serait semblable à celui qui est enregistré dans les pays à faible criminalité. Ce fait est confirmé par le *Rapport régional sur le développement humain pour l'Amérique latine et les Caraïbes* du Programme des Nations Unies pour le développement.

La question qui se pose est celle de savoir quelle est notre réponse face à ces défis. Je peux assurer le Conseil que nous prenons très au sérieux les menaces pesant sur notre sécurité. Nous donnons la priorité à la sécurité et à la sûreté dans le cadre de notre plan de développement national. Nous nous attachons à réduire sensiblement les capacités des groupes criminels organisés et consacrons des ressources à la lutte contre le crime honteux de la traite des êtres humains, et avons notamment nommé un rapporteur sur la traite des personnes.

Nous investissons par ailleurs énormément dans la technologie, l'équipement et la formation de nos forces de sécurité dans la mesure de nos ressources limitées. Cependant, il convient de souligner que les mesures que nous avons prises au niveau national pour lutter contre ces menaces qui pèsent sur notre paix et notre sécurité, bien qu'elles soient substantielles et coordonnées par le Gouvernement, sont insuffisantes. Nous continuons donc d'élargir notre coopération internationale en vue

d'améliorer nos infrastructures de sécurité et de lutter plus efficacement contre la criminalité transnationale organisée. Nous avons accompli des progrès importants dans le domaine de la sécurité, et nous avons enregistré une baisse notable dans certaines catégories de criminalité.

En dépit de ces efforts, l'afflux illégal d'armes de petit calibre et de munitions vers nos communautés locales continue de poser une grave menace à l'ordre public. Au niveau régional, nous collaborons avec d'autres gouvernements de la CARICOM en vue de créer un cadre de sécurité régional. La structure centrale de ce cadre est l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité. À l'ONU, la Jamaïque ne cesse d'appeler à une mobilisation multilatérale pour lutter contre le trafic d'armes à feu en vertu du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous félicitons que le Conseil reste saisi de la question des armes de petit calibre, et saluons notamment la tenue du récent débat public (voir S/PV.7447) consacré à cette question et l'adoption de la résolution 2220 (2015) y relative. En partenariat avec les pays frères de la CARICOM, la Jamaïque a joué un rôle fondamental dans l'adoption du Traité sur le commerce des armes, qui a marqué un tournant. Nous accueillons avec satisfaction la convocation de la première conférence des États parties au Traité, qui doit se tenir le mois prochain à Mexico, et nous comptons sur la mise en œuvre pleine et effective du Traité.

Nous attendons également avec intérêt de participer à la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera l'année prochaine à la question du fléau mondial des drogues. Les petits pays tels que le nôtre doivent continuer à jouer un rôle dans la formulation de stratégies visant à lutter plus efficacement contre le commerce mondiale de drogues illicites. L'efficacité de la lutte menée par de nombreux petits États insulaires en développement contre le commerce des drogues est tout simplement remarquable si l'on tient compte de leurs ressources limitées. Si nous avons obtenu des résultats prometteurs en matière de lutte contre ces menaces, il reste beaucoup à faire. Cependant, des ressources financières limitées, des capacités techniques faibles et un appui mondial concret insuffisant continuent d'entraver nos efforts. Il importe de renforcer les partenariats mondiaux et l'efficacité de la coopération pour aider les petits États insulaires

en développement dans leur lutte contre le fléau de la criminalité transnationale organisée.

Je vais aborder brièvement deux domaines dans lesquels nous nous efforçons de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'agit de la lutte contre le terrorisme et de la non-prolifération des armes de destruction massive. Il ne fait aucun doute que la Jamaïque et d'autres États membres de la CARICOM restent déterminés à honorer leurs obligations internationales, en particulier en application des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004). En 2009, la CARICOM a lancé une initiative régionale visant à mettre pleinement en œuvre la résolution 1540 (2004). Élaborée et mise au point par la CARICOM, cette initiative permet à ses États membres de s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en vertu de cette résolution. Nous sommes reconnaissants de l'appui fourni par nos partenaires internationaux, notamment les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie, la Norvège et la Finlande. Cet appui nous permet de renforcer nos capacités nationales en matière de lutte contre les menaces que pose la prolifération des armes de destruction massive.

La réalité est que lorsque l'on associe la connaissance des besoins spécifiques de notre région à un appui nous permettant d'agir efficacement, nous sommes mieux outillés pour contribuer à l'action mondiale aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes particulièrement fiers de notre contribution dans le domaine du maintien de la paix. Depuis plus de deux décennies, la Jamaïque apporte des contributions modestes mais efficaces aux activités de maintien de la paix des Nations Unies; elle a ainsi fourni du personnel de police à des missions en Namibie, au Libéria, en Sierra Leone, au Timor-Leste et en Bosnie. Actuellement, près de 20 policiers jamaïcains participent à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, au Soudan.

Certains problèmes économiques et sociaux émergents ont aussi des incidences directes et indirectes sur l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité. Nos ressources naturelles et humaines limitées, de même que des déséquilibres importants et persistants du commerce extérieur, limitent également la croissance économique dans la région. Cette situation est aggravée par une dette publique insoutenable, dont le taux atteint une moyenne de 70,5% dans les Caraïbes, à laquelle s'ajoutent des déficits extérieurs courants et budgétaires

importants. En outre, notre statut de pays à revenu intermédiaire limite notre capacité à obtenir une aide au développement, qui est cruciale. Cela limite notre capacité à financer nos objectifs de développement durable avec nos ressources publiques nationales. J'appelle l'attention du Conseil sur la proposition de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes tendant à l'élaboration d'une stratégie d'allègement de la dette des pays tels que la Jamaïque et d'autres petits États insulaires en développement à revenu intermédiaire. Un allègement global de la dette des pays des Caraïbes, qui permettrait d'éliminer progressivement la totalité de notre dette multilatérale, serait bienvenu. Selon nous, cette proposition mérite d'être examinée sérieusement et appuyée par la communauté internationale.

Les changements climatiques sont l'une des principales menaces aux aspirations des petits États insulaires en développement en matière de développement, et ils menacent leur survie même. La plupart d'entre nous ressentent la vague de chaleur qui touche actuellement les Caraïbes et d'autres régions. C'est pour ces raisons qu'une action politique déterminée contre les changements climatiques est essentielle afin de promouvoir le bien-être national, régional et mondial. Les écosystèmes de certains petits États insulaires en développement des Caraïbes subissent déjà les incidences néfastes des changements climatiques et sont près d'atteindre la limite de leurs capacités d'adaptation. Le développement de régimes politiques soucieux des changements climatiques est donc une priorité urgente. C'est pour cette raison, entre autres, que la Jamaïque appuie fermement l'adoption d'un texte juridiquement contraignant à la Conférence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Paris avant la fin de l'année. Nous sommes favorables à l'adoption d'un protocole applicable à tous et prévoyant des efforts d'atténuation mesurables et un traitement équitable des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Pour nous, le lien entre changements climatiques et énergie durable est évident. C'est pourquoi nous investissons activement dans les énergies renouvelables – les énergies solaire et éolienne –, et nous promouvons également les économies d'énergie. Notre stratégie vise à nous débarrasser de notre trop grande dépendance à l'égard des énergies fossiles non renouvelables. Cela devrait permettre de réduire notre déséquilibre commercial, d'être plus concurrentiels et d'améliorer notre croissance économique. Nous devons aller de l'avant pour lutter contre nos problèmes

de sécurité communs et individuels. En ce faisant, je demande à ce qu'il soit tenu pleinement compte du fait qu'une formule passe-partout ne nous permettra pas d'élaborer des solutions applicables et durables.

Sur la base des expériences de la Jamaïque et de la région des Caraïbes, nous savons ce que peut apporter une approche régionale conjuguée à l'appui de la communauté mondiale en vue d'atténuer les menaces qui pèsent sur notre paix et notre sécurité. La paix, la sécurité et le développement étant étroitement liés, il est essentiel que le système des Nations Unies dans son ensemble lutte activement contre les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les petits États en développement. Nous sommes disposés à collaborer avec nos partenaires à l'élaboration de solutions pratiques et multiformes à ces problèmes de sécurité complexes. Nous estimons que cela nous offre notre meilleure chance de réaliser une paix et une sécurité durables pour nos peuples.

Je suis convaincue, en fin de compte, qu'un monde plus sûr, plus juste et plus prospère est l'avenir auquel nous aspirons pour nous-mêmes et les générations à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Simpson Miller de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Ministre des finances des Seychelles.

M. Adam (Seychelles) (*parle en anglais*) : Au nom du Président James Michel et du peuple seychellois, je tiens à exprimer notre gratitude à vous-même, Monsieur le Président et Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, pour nous avoir donné cette occasion de discuter des problèmes de sécurité rencontrés par les petits États insulaires en développement (PEID). Nous remercions tous les membres de leur appui.

Je tiens également à exprimer notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Secrétaire général, pour sa prise en compte des spécificités des PEID, comme cela est souligné dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), adoptées en 2014, ainsi que pour avoir placé la séance d'aujourd'hui dans le prolongement des efforts déployés pour améliorer le cadre existant et renforcer la résilience des petits États insulaires en développement.

Les défis auxquels se heurtent les PEID en matière de sécurité s'inscrivent dans le contexte des

caractéristiques géographiques qui leur sont propres. Entourés par les océans, nous sommes les « gardiens bleus » de notre planète. Mais la gouvernance des espaces océaniques du monde est loin des exigences de sécurité que le monde formule à l'égard de ses espaces terrestres. L'anarchie et l'impunité sont le plus souvent la norme en haute mer. La criminalité internationale est souvent tolérée et l'ouverture de poursuites à l'encontre des crimes internationaux commis en mer demeure inégale. La plus grande partie du trafic illicite mondial se situe en mer, que ce soit la traite d'êtres humains ou le trafic de drogues ou d'armes. La pêche illégale continue de faire fi de la réglementation tant nationale qu'internationale. Cet espace commun n'est souvent respecté que dans la mesure où les intérêts économiques ne sont pas remis en question. Entre-temps, la menace des changements climatiques nuit à la productivité des ressources marines traditionnelles et limite les possibilités de croissance. Que les choses soient bien claires : les changements climatiques constituent la principale menace à la sécurité des PEID et, semble-t-il, du monde dans son ensemble.

Pour les PEID, notre petite taille et notre isolement sont des éléments structurels de notre vulnérabilité. Les menaces grandissantes qui pèsent sur nos océans et l'absence relative de gouvernance accroissent cette vulnérabilité.

Les océans occupant 75 % de la surface de notre planète, la faiblesse de la gouvernance mondiale de nos espaces océaniques compromet notre sécurité à tous. En fait, nous sommes tous vulnérables. Les Seychelles, comme de nombreux autres petits États insulaires en développement, n'accepte toutefois pas d'être un simple observateur de ces processus. Nous saisissons cette occasion pour être de grandes nations océaniques, regardant notre océan comme une chance qui nous est offerte plutôt qu'une menace. Nous aspirons à une meilleure gestion de nos océans, donnant l'exemple d'une bonne gouvernance océanique. Dans le contexte des Seychelles, notre zone économique exclusive (ZEE) s'étend sur 1,3 million de kilomètres carrés, et nous avons également un plateau continental étendu que nous partageons avec notre voisin, Maurice, et qui couvre 395 000 kilomètres carrés de plus.

Cette année même, nous avons créé le département de l'économie bleue, qui fait partie intégrante de mon portefeuille de Ministre des finances. Nous misons notre avenir économique sur une meilleure exploitation du potentiel de développement de notre océan. À cette fin,

nous devons reconnaître que si nous voulons atteindre les objectifs de développement durable, ce dont nous espérons convenir en septembre, il nous faut briser les modèles existants de développement économique et créer de nouvelles opportunités économiques à partir de pratiques précédemment non viables. En ce qui concerne les États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien, c'est bien la promesse de l'économie bleue.

Concrètement, nous mettons en œuvre l'économie bleue par le biais d'une planification de l'espace marin dans le cadre de laquelle nous définissons les activités économiques et de conservation à entreprendre dans l'ensemble de notre ZEE. Cela comprend notamment les mesures de sécurité qui devront être prises. Nous désignons également 30% de notre zone économique exclusive comme aires protégées. Nous élaborons de meilleurs outils de gestion des pêches afin de mettre en place une gestion adéquate des stocks et nous sommes en discussion avec les institutions financières internationales en vue de lancer l'émission d'une « obligation bleue » destinée à offrir un financement abordable pour de telles initiatives.

Ces initiatives s'inscrivent également dans le cadre d'un mouvement régional pour soutenir l'économie bleue, notamment par le biais des engagements pris par l'Union africaine en faveur de l'économie bleue au titre de l'Agenda 2063, ainsi que de sa Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans. La Commission de l'océan Indien et l'Association des pays riverains de l'océan Indien mettent au point elles aussi des approches axées sur l'économie bleue, qui visent à créer une opportunité économique durable par le biais de la recherche, du commerce, de l'énergie renouvelable et de la mise en commun des infrastructures de sécurité et maritimes.

Le phénomène de la piraterie dans l'océan Indien a mis en relief les défis sécuritaires dans notre région, mais aussi ceux que soulève l'application de l'état de droit en mer. À la racine de ce problème, il faut dire que de nombreux navires de guerre opérant dans l'océan Indien ont été profondément découragés de voir qu'ils pouvaient intercepter les bateaux pirates en mer, mais que faute de poursuites, les pirates étaient relâchés, ce qui leur permettait de se regrouper et de reprendre leurs attaques contre la flotte marchande.

Malgré nos capacités limitées, les Seychelles ont joué un rôle de premier plan dans les poursuites pour actes de piraterie, car nous reconnaissons que l'état de droit est le premier pas sur la voie de la stabilité et de

la croissance économiques. Tant que nous laisserons l'anarchie régner dans nos océans, nous ne pourrons pas exploiter correctement leur potentiel de développement.

Grâce à nos efforts concertés avec des partenaires internationaux tels que l'Union européenne et l'OTAN, nous avons effectivement mis fin au mode d'action de la piraterie qui opérait à partir de la Somalie en veillant à ce que des poursuites soient systématiquement engagées. Mais nous ne pouvons pas céder à l'autosatisfaction. Si la piraterie est en recul, les conditions qui l'ont créée sont toujours en place. Nous assistons à une augmentation des activités liées au trafic de drogue et des activités criminelles qui y sont associées.

Ceci m'amène à mentionner une autre préoccupation majeure de nombreux PEID en matière de sécurité, à savoir l'afflux de substances faisant l'objet d'un trafic qui créent une demande intérieure de stupéfiants. Nos petites sociétés sont souvent démesurément touchées par les effets de la toxicomanie chez les jeunes, ainsi que par les conséquences que sont la réduction de la productivité et l'accroissement de la criminalité. Nous mettons activement en œuvre deux stratégies qui visent, d'une part, à réduire la demande locale et, d'autre part, à prendre des mesures énergiques pour intercepter les cargaisons qui atteignent le pays. Mais ce sont là des problèmes d'ordre mondial, et nous devons améliorer nos méthodes régionales et internationales pour lutter contre eux.

Alors que nous nous efforçons de remédier à ces problèmes, nous devons également rester vigilants face aux menaces terroristes potentielles. Les Chabab en Somalie ont profité de l'absence de capacités maritimes dans notre région et utilisé les voies de circulation maritime pour renforcer leur position dans certaines parties de la Somalie et créer aussi un commerce lucratif de marchandises illicites. Notre région est également très tributaire du tourisme, et nous devons travailler de concert pour protéger nos moyens de subsistance, tout en veillant à ce que les habitants de la Somalie ne soient pas obligés de vivre dans la peur qui va de pair avec les Chabab.

Tous ces défis en matière de sécurité appellent un renforcement de la coordination régionale. Les Seychelles ont eu le plaisir d'accueillir un Centre régional d'échange d'informations et d'application de la loi (Regional Information Fusion and Law Enforcement Centre), qui a aidé à constituer des dossiers en vue d'engager des poursuites aux Seychelles et ailleurs dans notre région pour des infractions commises en mer.

Nous remercions les membres du Conseil de sécurité qui ont appuyé ces travaux.

Nous devons continuer de développer cette capacité régionale et nous attendons avec intérêt la mise en œuvre du Programme pour la sécurité maritime régional, financé par l'Union européenne, qui permettra de renforcer les capacités de l'Afrique de l'Est et de la région de l'océan Indien. Les Seychelles continueront également de promouvoir activement des partenariats régionaux en leur qualité de Président en exercice de la Force en attente de l'Afrique de l'Est de l'Union africaine, et nous nous réjouissons également à la perspective d'assumer prochainement la présidence du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, où nous ferons part de nos expériences en vue de mettre en œuvre des solutions pratiques pour lutter contre l'impunité et l'anarchie.

L'amélioration de la sécurité maritime pour les petits États insulaires en développement suppose avant tout une meilleure connaissance du domaine maritime. Nous dépendons de partenariats pour renforcer cette capacité, et l'un des messages sur lesquels je voudrais insister aujourd'hui est de demander à tous les membres du Conseil de sécurité de contribuer à la mise en place de ces capacités dans les petits États insulaires en développement. Cela nous permettra non seulement d'améliorer la gestion de nos ressources, mais aussi de renforcer notre position en tant que sentinelles de la mer.

Avant de terminer, je voudrais également rappeler à tous nos partenaires que lutter efficacement contre la criminalité et le terrorisme en haute mer implique en outre de renforcer la gouvernance financière – qu'il s'agisse d'améliorer la mise en œuvre des meilleures pratiques de lutte contre le blanchiment d'argent ou de renforcer la transparence fiscale et l'échange d'informations. C'est en nous attaquant au modèle qui sous-tend les activités criminelles et terroristes que nous serons davantage en mesure de faire obstacle à ces activités. Les Seychelles se sont engagées avec force en faveur de ces meilleures pratiques en adoptant une législation robuste de lutte contre le blanchiment d'argent, et nous y ajoutons notre détermination à adopter rapidement des mesures portant sur l'échange d'informations à des fins fiscales.

Pour terminer, il est indispensable que nous plaçons le débat sur les problèmes de sécurité des petits États insulaires en développement dans le contexte des changements climatiques. Les changements climatiques sont une menace constante. La hausse des températures mondiales semble promise à dépasser de loin les 2 °C, ce

qui va littéralement effacer de la carte les îles de nombre de nos nations. Cela va entraîner la disparition de nos foyers et de nos moyens de subsistance, et je voudrais aujourd'hui que nous affirmions que toutes les îles sont importantes.

Nous ne pouvons pas nous rendre à la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris cette année, avec l'idée que certaines îles – certains foyers – peuvent être sacrifiées sur l'autel de la facilité politique et d'une croissance non viable. Nous remercions les membres du Conseil de sécurité d'avoir veillé à ce que la dimension sécuritaire des changements climatiques ne soit pas ignorée. Comme c'est le cas de toutes les menaces qui pèsent sur la sécurité, la meilleure stratégie est de devancer la menace. Nous avons à Paris l'occasion d'établir une norme de la gouvernance mondiale et du renforcement de la sécurité mondiale. Assurons-nous de bien la saisir.

Une meilleure gouvernance de nos océans grâce à l'économie bleue peut déjà nous aider à garantir que nous pouvons créer une croissance sans exclusive et résistante au climat. La voie rapide vers une meilleure sécurité maritime est aussi la voie rapide pour mettre en place notre économie bleue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre Adam de son exposé.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

Je voudrais pour commencer remercier les intervenants de leurs exposés riches d'informations, ainsi que les chefs de gouvernement et les ministres qui sont venus jusqu'à New York pour participer au présent débat. Sur 44 petits États insulaires en développement (PEID), seulement six ont siégé au Conseil de sécurité. Nous avons convoqué le présent débat afin de donner au Conseil une occasion qu'il a rarement de s'informer sur ce qu'implique la sécurité pour les PEID, et pour donner aux petits États insulaires – qui représentent près d'un cinquième des Membres de l'ONU – une chance de faire entendre leurs voix au Conseil.

La Nouvelle-Zélande est un État du Pacifique très concerné par la paix et la sécurité des petits États insulaires en développement de sa région. De par leur taille, leur situation isolée et leur nature, les PEID se trouvent souvent en équilibre précaire entre réussite et échec. Considérons certaines de leurs caractéristiques

clefs. Les PEID sont petits : trois quarts d'entre eux ont une population inférieure à un million d'habitants. La population de la majorité des petits États de notre région est même inférieure à un demi-million. Ce sont des îles dotées de zones économiques exclusives sensiblement plus étendues que leurs terres émergées, mais qui souvent ne disposent pas de la capacité de procéder à la surveillance de leurs zones – et encore moins d'en assurer la défense. Ce sont des États en développement : la plupart perçoivent une aide au développement pour leur permettre d'équilibrer leur budget. Leur taille et leurs capacités limitées peuvent en faire des cibles pour les réseaux de criminalité transnationale, notamment ceux qui pratiquent la piraterie ou la contrebande de stupéfiants, d'armes et de personnes.

Aujourd'hui, je suis sûr que les représentants nous présenteront directement les répercussions qu'ont les changements climatiques, comme les intervenants viennent de le faire, et les catastrophes naturelles sur les petits États insulaires en développement. Le récent cyclone qui a frappé Vanuatu a provoqué des dégâts estimés à 360 millions de dollars – soit environ 45 % du produit intérieur brut (PIB) du Vanuatu, tandis que le coût des destructions causées par l'ouragan Sandy dans les Caraïbes s'est élevé à 315 millions de dollars. Mais l'important ici n'est pas simplement l'effet des changements climatiques ou des catastrophes naturelles, mais leur effet sur des pays qui sont déjà vulnérables. La plupart des petits États insulaires en développement ne disposent tout simplement pas ni de la diversité économique ni des ressources nécessaires pour faire face à des chocs majeurs. Être un PEID, c'est être tributaire d'un facteur intrinsèque qui multiplie l'effet des catastrophes naturelles ou des conflits provoqués par l'homme, et ces difficultés qui pèsent sur leur sécurité et leur développement peuvent avoir des conséquences à l'échelle régionale.

La Nouvelle-Zélande considère que sa propre paix, sa propre sécurité dépendent directement de la prospérité et de la stabilité des petits États insulaires en développement de notre région, le Pacifique. En conséquence, il me semble que le Conseil et la communauté des Nations Unies tout entière doivent répondre à une importante question stratégique : comment pouvons-nous prendre des mesures constructives pour faire en sorte que les PEID deviennent moins vulnérables aux menaces que les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme font peser sur leur sécurité? Je tiens à aborder deux domaines seulement dans lesquels

nous collaborons avec nos partenaires régionaux pour renforcer leur résilience.

Premièrement, nous pouvons renforcer la résilience des petits États insulaires en développement en les aidant à tirer le plein bénéfice d'une exploitation durable de leurs ressources souvent limitées. Le principal atout du Pacifique est la seule pêche au thon véritablement saine au monde, que l'on devrait exploiter pour permettre à ses possesseurs de devenir plus viables économiquement qu'ils ne le sont aujourd'hui. L'an dernier, la valeur du thon pêché dans les zones économiques exclusives des pays du Pacifique était de 3,4 milliards de dollars – soit le double de l'aide au développement accordée à la région, toutes sources confondues. Selon les estimations, il faut y ajouter environ 400 millions de dollars pour tenir compte des pêches illégales ou des prises déclarées qui sont inférieures au volume réel. Les pays du Pacifique qui les possèdent ne perçoivent qu'environ 14 % de la valeur marchande des ressources halieutiques, car de nombreux autres intermédiaires prélèvent leur dîme au passage.

Ma thèse est simple : les petits États insulaires en développement ont besoin que la communauté internationale coopère pour veiller à ce qu'ils perçoivent un juste bénéfice de leurs actifs économiques, et nous devons fournir un effort international concerté pour éradiquer les pratiques de pêche illégale et l'habitude de déclarer des prises inférieures au volume réel – ce qui revient à rien de moins que spolier certains des peuples parmi les plus pauvres de la planète. Pour les PEID de notre région, atteindre ces objectifs aurait un effet tout simplement radical pour leur prospérité et leur sécurité.

Mon second point concerne un changement tout aussi porteur de transformation qui peut être apporté sur l'autre page de leur bilan économique : il s'agit de venir à bout de l'insécurité énergétique causée par la dépendance de combustibles fossiles extrêmement chers. La région du Pacifique, de même que la plupart des PEID, dépend énormément du diesel pour la production d'électricité. Mais, dans le Pacifique, un litre de diesel coûte plus du double de ce que l'on paierait ici à New York. Non moins d'un tiers de la facture des importations des PEID provient du coût du pétrole utilisé pour l'électricité – soit en moyenne 10 % de leur PIB. C'est pourquoi mon pays a été à l'avant-garde d'un effort visant à faire en sorte que les petits États insulaires du Pacifique abandonnent rapidement les combustibles fossiles pour l'énergie renouvelable.

Je suis en mesure d'annoncer que nous réalisons des progrès satisfaisants. Être petit permet d'obtenir des résultats rapidement. Les trois atolls des îles Tokélaou – qui auparavant dépendaient entièrement des combustibles fossiles pour leur électricité – sont désormais intégralement alimentés par les énergies renouvelables, depuis l'installation de panneaux solaires. À compter de cette année, les cinq îles Cook du Nord ne sont plus dépendantes à 100 % des combustibles fossiles, mais s'appuient à 100 % sur les énergies renouvelables. La plupart des îles Cook du Sud suivront cet exemple dans l'année qui vient. D'ici à la fin de cette année, toutes les îles des Tuvalu, à l'exception de Funifuti, tireront 100 % de leur électricité des énergies renouvelables et, dans les zones les plus peuplées de la région, des progrès importants ont été accomplis pour remplacer l'électricité produite au diesel par des sources d'énergie renouvelable – principalement l'énergie solaire – dans les Tonga, au Samoa et à Rarotonga, la principale île des îles Cook.

Très récemment, nous avons commencé à transférer certaines des compétences acquises dans notre région en matière d'énergie renouvelable à plusieurs États des Caraïbes et de l'océan Indien. Il ne s'agit pas seulement de développements révolutionnaires en soi, mais aussi d'une immense contribution à une résilience accrue des petits États insulaires en développement, pour les rendre moins vulnérables aux chocs économiques et aux phénomènes naturels graves.

Pour terminer, je voudrais revenir à un point que j'ai abordé plus tôt. Être petit a des inconvénients mais aussi un avantage de taille : l'on peut obtenir des résultats rapidement. C'est l'approche que nous devons adopter pour faire en sorte que les petits États insulaires en développement soient mieux armés pour relever les défis qui pèsent aujourd'hui sur leur sécurité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais à présent donner la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Rodríguez Gómez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons tout particulièrement de la présence de la vingtaine de chefs d'État et de gouvernement et de ministres qui assistent aujourd'hui à ce débat important. La République bolivarienne du Venezuela apprécie vivement l'initiative de la Nouvelle-Zélande de convoquer ce débat public et nous considérons que c'est une occasion précieuse qui

nous est donnée d'évaluer à leur juste valeur les défis qui se posent aux petits États insulaires en développement (PEID).

Nous adressons nos salutations et nos remerciements au Secrétaire général de cette importante Organisation, M. Ban Ki-moon.

Trente-sept États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont considérés comme étant de petits États insulaires en développement, c'est-à-dire un cinquième des Membres de l'ONU, parmi lesquels 16 pays frères des Caraïbes. Le Venezuela, qui est lui aussi un pays des Caraïbes, est extrêmement sensible aux vulnérabilités et aux asymétries propres à ces États, en particulier celles qui entravent le développement durable. Les PEID se caractérisent par le fait qu'ils ont pour la plupart une petite population et de longues frontières maritimes. Cela les rend vulnérables aux facteurs extérieurs, aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques, aux changements économiques mondiaux, à la criminalité transnationale organisée et à l'exploitation de leurs ressources naturelles par des étrangers. Les PEID souffrent tout particulièrement des assauts structurels du modèle capitaliste.

L'essor de la mondialisation néolibérale dans les années 80, y compris l'expansion des frontières du libre-échange, la déréglementation des marchés financiers et les privatisations, associé au développement vertigineux des technologies dans les domaines des transports et des télécommunications, a exacerbé la vulnérabilité des PEID, qui, par ailleurs, il ne faut pas l'oublier, ont historiquement presque tous été victimes des effets du colonialisme tardif qui a touché la région des Caraïbes, avec des répercussions diverses qui se font sentir encore aujourd'hui.

La principale menace extérieure qui pèse sur la sécurité de ces îles ne vient pas d'un État précis, mais plutôt des pressions imposées par cette nouvelle forme de colonialisme incarnée par la dictature des capitaux financiers internationaux. À cela s'ajoute le fait que ces îles se sentent abandonnées par les pays développés et les institutions multilatérales compétentes, telle l'Organisation mondiale du commerce, et même les organisations non gouvernementales, qui fixent les règles du jeu et déterminent les options disponibles à ces pays. Enfin, et non moins importante, il y a la menace posée par les changements climatiques. Bien qu'étant les moins responsables de la destruction de l'environnement, les PEID sont parmi les plus menacés. Ils sont les victimes

directes d'un modèle de développement nuisible à l'environnement.

Mais la solution aux défis et aux menaces auxquels est confronté ce groupe de pays ne viendra pas de mesures à prédominance policière ou militaire. La communauté internationale doit combattre les problèmes et les menaces en matière de développement durable et de changements climatiques, ainsi que les défis découlant de la criminalité transnationale organisée et de la piraterie internationale, au moyen d'une coopération véritable et solidaire, principalement de la part des pays développés, ce qui constitue sans aucun doute une contradiction non résolue au sein du modèle capitaliste. Il convient aussi de signaler que la région des Caraïbes est un territoire de paix, exempt d'armes de destruction massive.

En dépit de ses limitations, ce groupe de pays contribue de manière notable au maintien de la paix et de la sécurité internationales et se conforme aux obligations découlant du droit international, y compris celles issues des résolutions du Conseil de sécurité. Ces pays ne sont ni producteurs d'armes ni mus par des ambitions expansionnistes belliqueuses visant la conquête de territoires et la sujétion d'autres peuples. Ils doivent continuer à conjuguer leurs efforts pour mettre en place des mécanismes collectifs de négociation à la mesure de leur forte représentation dans les organisations régionales et internationales. Leur voix doit être écoutée et prise en compte sur la base du principe de l'égalité souveraine des États, indépendamment de leur taille ou de leur population. Il faut faire entendre la voix de ces pays et élargir les mécanismes de coopération afin d'avoir un multilatéralisme accru et de bâtir un monde multipolaire dans lequel le leadership des États est respecté et valorisé. La coopération Sud-Sud doit également jouer un rôle fondamental pour renforcer les capacités des PEID et les aider à relever les multiples défis auxquels ils sont confrontés.

Je pourrais parler sans fin de cet extraordinaire mécanisme de solidarité et d'unité que représente Petrocaribe. Le Venezuela s'emploie à renforcer ce mécanisme de coopération qui va bien au-delà de la sécurité énergétique. L'enjeu ne concerne pas simplement la facture énergétique, l'objectif ici est également d'améliorer les conditions de vie de millions d'êtres humains afin qu'ils sortent de la misère, grâce aux principes d'un commerce juste, de la complémentarité, de la justice sociale, de la solidarité et de la volonté commune d'aller de l'avant. Ce mécanisme

d'intégration et d'unité est un modèle dans la région. C'est un instrument déterminant pour garantir le droit au développement des pays membres. Je tiens ici à saluer tout particulièrement la Première Ministre jamaïcaine, M^{me} Portia Simpson Miller, car nous savons le rôle exceptionnel joué par la Jamaïque pour renforcer ce mécanisme d'unité.

C'est le regretté Président Hugo Chávez Frías, très attaché aux peuples des Caraïbes, qui a contribué à faire en sorte que de marché de choix pour les multinationales du secteur de l'énergie, les Caraïbes deviennent une région qui s'achemine vers le développement économique, social et culturel de nos pays frères et de leurs peuples. Sur les 18 pays membres de Petrocaribe, 15 sont de petits États insulaires en développement. En dépit des tentatives impérialistes de délégitimer ce mécanisme humaniste qui exalte les valeurs les plus nobles de nos peuples, Petrocaribe est une réalité qui fonctionne aujourd'hui, ainsi que l'a dit le Président Nicolás Maduro Moros. Personne ne peut le nier, et nous sommes des peuples liés par des relations d'amitié, d'unité et de solidarité.

Le Venezuela contribue également au développement humain de la région des Caraïbes par le biais de programmes internationaux de santé tels que Misión Milagro (Mission Miracle), grâce auquel plus de 4 millions de personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes ont pu recouvrer la vue. À ce jour, Petrocaribe a mené à bien dans le domaine social 488 projets qui ont eu un effet sur le droit à la santé, au logement, à l'éducation de millions d'enfants, d'hommes et de femmes.

Le Venezuela est pleinement disposé à continuer d'aider les PEID, et, entre autres mécanismes et moyens pour ce faire, nous sommes prêts à forger des alliances authentiques et durables qui contribuent efficacement au renforcement de la souveraineté des États et de leur marge de manœuvre politique pour relever les défis auxquels ils se heurtent, tant dans le domaine du développement durable que dans celui de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, je voudrais transmettre le message suivant du Président constitutionnel de la République bolivarienne du Venezuela, le Président Nicolás Maduro Moros, fils spirituel d'Hugo Chávez Frías :

« Le peuple vénézuélien, le Gouvernement bolivarien, la nation vénézuélienne dans son ensemble sont épris de paix et mettent en pratique au quotidien cet attachement profond à la paix.

C'est pour nous une fierté que nous revendiquons. Nous pratiquons la coopération solidaire et défendons les mécanismes d'intégration qui cherchent ensemble des solutions communes aux difficultés et aux problèmes des plus nécessiteux, des défavorisés, de ceux qui sont toujours exclus. Nous croyons au dialogue direct et à la communication permanente. Nous nous conduisons avec droiture et dans le plein respect du droit international, car nous reconnaissons la valeur des normes de coexistence entre les pays, en lien avec les principes de maintien et de développement de relations d'amitié et de bon voisinage.

Nous sommes un pays qui a obtenu sa patrie grâce à sa lutte pour l'indépendance, un pays né sur un territoire hérité des libérateurs, un pays qui a vaincu les chaînes de l'esclavage colonial et impérialiste.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que nous avons une patrie libre et souveraine et que nous pratiquons une diplomatie qui défend les principes du bolivarianisme et de la paix. Nous avons triomphé des voies accidentées du néolibéralisme et, grâce au Président Hugo Chavez, nous avons hissé notre drapeau national et avons mis fin au modèle néolibéral qui opprimait notre peuple et les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes.

En dépit des graves menaces qui pèsent sur les gouvernements progressistes de la région qui consolident des modèles nationaux et autonomes pour résister aux pouvoirs impérialistes, qui édifient leurs propres réalités et identités nationales et régionales, nous ne doutons nullement que les peuples des Caraïbes, dont ceux des petits États insulaires en développement, continueront de vaincre les prétentions impérialistes qui cherchent à réinstaurer un modèle de dépendance et d'exploitation de nos ressources naturelles. Le peuple vénézuélien est plus attaché que jamais auparavant aux buts et principes de l'Organisation, et déterminé à relever les grands défis qui s'opposent à la consolidation d'un monde plus sûr et pacifique.

Unissons nos efforts en vue de mettre sur pied un monde multipolaire et multicentrique en croyant fermement dans l'égalité souveraine des États, dans la non-ingérence dans les affaires

internes des pays et dans l'indépendance des nations. De même, compte tenu du legs de l'union que nous a laissé notre grand libérateur, Simon Bolivar, père des Amériques, et du bicentenaire, cette année justement, de la Lettre de Jamaïque, nous nous considérons comme un des éléments de l'unité consolidée de nos frères des Caraïbes.

Lorsque les peuples sont déterminés à être libres, souverains et indépendants, aucune force, aussi puissante soit-elle, ne peut les en empêcher. »

M. Augusto (Angola) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous remercions S. E. M. Murray McCully, Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, de présider ce débat public. Nous félicitons la présidence néo-zélandaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat opportun sur les menaces à la sécurité auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement (PEID) et d'avoir ainsi appelé l'attention de la communauté internationale sur cette importante question. Nous remercions également le Secrétaire général et les hauts dignitaires du Samoa, de la Jamaïque et des Seychelles pour leurs exposés très instructifs.

Ce n'est que récemment que l'on a commencé à accorder l'attention voulue aux dangers qui pèsent sur les millions de personnes qui habitent ce groupe de nations dont les vulnérabilités ont grandement augmenté ces dernières années, comme l'ont montré les conséquences visibles des changements climatiques et la croissance exponentielle de la criminalité internationale qui les afflige. Les petits États insulaires en développement présentent une grande diversité, sont dispersés sur le plan géographique et ont des climats différents et leurs matrices sociale, politique, culturelle et ethnique varient considérablement. Toutefois, ils sont tous confrontés aux mêmes menaces environnementales conséquentes aggravées par des répercussions économiques externes et subissent les effets des catastrophes naturelles plus fréquemment et avec plus d'intensité. L'élévation éventuelle du niveau de la mer est la perspective la plus alarmante. Dans ce contexte peu réjouissant, la communauté internationale et les PEID sont de plus en plus conscients de la nécessité de revenir sur les politiques actuelles.

La lutte contre l'impact des changements climatiques, par le biais de meilleures pratiques environnementales et l'instauration d'un développement économique et social durable, est la pierre angulaire des politiques visant à traiter les défis immenses qui

menacent les moyens de subsistance des populations de ces îles. Les vulnérabilités endogènes à ces États, telles que l'échelle réduite de leurs territoires et de leurs économies, la croissance démographique élevée, la lenteur de la croissance et de la diversification économiques, ainsi que les niveaux élevés de chômage et de dégradation environnementale, sont des facteurs propices à l'expansion de la criminalité et des autres activités illégales qui sapent le développement de l'économie licite, détruisent la cohésion sociale et menacent la paix et la sécurité.

Les réseaux criminels transnationaux ciblent de plus en plus ces petits États insulaires en développement. Leur isolement géographique et la faiblesse de leurs structures sécuritaires ont attiré les réseaux criminels, faisant de ces États des proies faciles pour toutes sortes de trafics – stupéfiants, armes, personnes –, la piraterie et l'exploitation illicite des ressources naturelles, telle la pêche illégale. Les profits issus de ces pratiques servent souvent à financer le terrorisme. C'est pourquoi cette question est désormais liée à la paix et la sécurité internationales.

L'absence de perspectives économiques dans de nombreux PEID, les défis posés par les changements climatiques et la criminalité transnationale sont des questions graves auxquelles il faut s'attaquer. Des solutions durables aux problèmes qui touchent ce groupe de pays ne seront possibles qu'avec l'aide de la communauté internationale. Largement tributaires des activités côtières et maritimes, les PEID risquent, dans un avenir prévisible, de voir leur activité économique totalement perturbée en raison d'inondations qui touchent plus durement les zones et les villes côtières, les infrastructures économiques telles que les ports, les sites de pêche, les industries de la pêche, les usines de conditionnement et l'industrie très importante du tourisme.

La surpêche a atteint des proportions alarmantes, compromettant la survie même de nombreuses espèces marines. Ceci a des effets extrêmement négatifs sur les écosystèmes marins et sur le fondement économique des PEID.

La perte de territoire résultant de l'élévation du niveau de la mer fait peser une nouvelle menace d'importance sur les petits États insulaires en développement et sur leur développement durable. Certains d'entre eux font face à une véritable menace existentielle. Il devient donc urgent d'élaborer une stratégie à deux volets pour relever ces défis en

accordant une assistance spécifique aux domaines relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe, et en élaborant des modèles de développement durable adaptés à leurs réalités, leurs contraintes et leurs problèmes. Les activités côtières et maritimes étant le moteur de l'activité économique des PEID, il faut, pour optimiser leur potentiel de développement, adopter une approche fondée sur une croissance économique soutenue soucieuse de l'environnement et sans exclusion sociale, et sur des investissements productifs dans des infrastructures solides et modernes, sur la base des avantages particuliers fournis par les activités économiques maritimes.

L'activité humaine exacerbe les problèmes en accélérant le rythme des changements climatiques et leurs conséquences. La désertification, la diminution de la biodiversité et l'insécurité alimentaire, entre autres problèmes, ont atteint des niveaux qu'il faut réduire d'urgence. Face aux gaz à effet de serre et à leur impact sur les changements climatiques, il faut développer les énergies durables afin de protéger l'environnement et l'avenir des PEID. Certains de ces États montrent la voie à suivre en passant à des sources d'énergie renouvelables. La communauté internationale doit fournir l'aide fort nécessaire en matière de transferts de technologie et de ressources financières afin de les aider sur cette voie et de leur garantir un avenir plus sûr et plus prospère.

La communauté internationale a commencé à faire preuve de détermination en la matière. La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue au Samoa en 2014, a été l'occasion de renouveler l'engagement politique en faveur de la prise en compte des besoins particuliers et des vulnérabilités des petits États insulaires en développement en mettant l'accent sur l'élaboration de mesures pratiques visant à identifier et à résoudre les nouveaux problèmes, et sur les nouvelles perspectives propices au développement durable des petits États insulaires en développement, notamment grâce au renforcement des partenariats. Les modalités d'action accélérées des PEID, adoptées à cette conférence, mettent l'accent sur une croissance économique qui profite à tous, l'élimination de la pauvreté et la gestion des ressources naturelles à l'appui du développement économique et social et du programme d'action pour la poursuite du développement durable de ces États.

Nous voulons croire que le nouvel accord international sur les changements climatiques, qui est actuellement en cours de négociation en vue d'être

adopté à la Conférence de Paris d'ici à la fin de 2015, contribuera à soulager une partie du fardeau économique des petits États insulaires en développement, en amenant une réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre et des incidences des changements climatiques.

M. Riveros (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Nouvelle-Zélande de cette initiative destinée à nous permettre d'aborder les questions ayant une incidence sur la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Les facteurs de vulnérabilité des petits États insulaires en développement sont à mettre en rapport avec le manque de moyens leur permettant de faire face aux défis et aux situations nouvelles qui engendrent des répercussions mondiales, et qui peuvent en venir à compromettre leur stabilité et leur subsistance, ainsi que la paix et la sécurité régionales et internationales. La coopération pour le développement joue un rôle crucial dans la lutte contre ces menaces. Le Chili a pris à cet égard un engagement vis-à-vis des petits États insulaires en développement par lequel, de concert avec les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), il contribue au transfert de capacités et à la formation de capital humain qualifié dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Avec tous les pays membres de la CARICOM, le Chili met ainsi au point des programmes de coopération dans le domaine de l'enseignement de l'espagnol, des relations internationales, de la prévention des catastrophes et de l'appui aux systèmes phytosanitaires et zoosanitaires, et ce, toujours au titre de la modalité évoquée de coopération Sud-Sud, qui consiste en un partage d'expérience, dans une relation horizontale, pour créer en particulier des capacités en matière d'élaboration et d'exécution des politiques publiques.

Je voudrais mettre ici en exergue deux programmes spécifiques. Nous mettons en œuvre l'un d'entre eux en République dominicaine, conjointement avec l'Agence allemande de coopération internationale, et il est conçu pour augmenter les possibilités d'emploi des jeunes. Il s'agit d'améliorer l'accès au microcrédit et de permettre, en association avec les gouvernements locaux, aux entreprises de jeunes de prendre forme. L'objectif du deuxième programme est plus inclusif, puisqu'il s'agit de renforcer le Bureau des Caraïbes pour la veille phytosanitaire et zoosanitaire et la sécurité sanitaire des aliments, ce pour quoi deux institutions chiliennes, le Bureau chilien chargé de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments et le Service chargé des

questions d'agriculture et d'élevage, ont été choisies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qu'elles accompagnent dans son processus de coopération en direction des Caraïbes.

Il s'agit là de deux exemples de coopération concrète dans le cadre d'un programme beaucoup plus vaste qui fonctionne presque toujours selon un schéma triangulaire. C'est la façon dont mon pays peut transmettre son expérience en matière de conception et d'exécution de politiques publiques qui constituent également des pratiques bien évaluées et aux résultats positifs. Nous pensons que c'est le meilleur moyen dont la communauté internationale peut appuyer les petits États insulaires en développement afin qu'ils puissent surmonter leurs facteurs de vulnérabilité. Mais il y a également des actions mondiales qui vont dans cette direction.

Nous sommes tous conscients de la menace que font peser les changements climatiques et de l'urgence que constitue la conclusion, prochainement, d'un accord efficace et de grande ampleur à la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris. Cela a une importance toute spéciale pour les petits pays insulaires, qui sont particulièrement exposés aux effets des changements climatiques et aux cycles de catastrophes naturelles. Il est nécessaire de se pencher sur ces effets dans les cultures et les modes de vie, ainsi que sur la création éventuelle de phénomènes aussi déstabilisants que le déplacement forcé de populations.

L'exploitation et le trafic de ressources naturelles, y compris la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, créent un contexte d'instabilité en rendant impossible l'accès à des moyens de subsistance de base. La gouvernance mondiale doit prévoir des formes de protection des petits États insulaires en développement contre ces facteurs de vulnérabilité. C'est la première fois que ces questions font l'objet de l'attention particulière du Conseil et c'est pourquoi nous félicitons la Nouvelle-Zélande de cette initiative. Ces sujets, en effet, sont abordés dans différentes instances, mais ne peuvent être étrangers au Conseil.

Le Chili est disposé à apporter une contribution en la matière. Au début du mois d'octobre prochain, nous serons le siège de la deuxième conférence « Notre océan », initiative qui a pour fin l'adoption d'engagements volontaires face aux trois grandes menaces auxquelles sont confrontés nos océans. La pêche illégale est l'un des principaux facteurs qui portent atteinte à tout

projet de planification d'une pêche durable; la pollution marine par les produits plastiques s'est transformée en un problème mondial; et l'acidification des océans ainsi que sa corrélation avec les changements climatiques rend urgente l'adoption de mesures correctives. Le développement sans exclusion de nos sociétés peut jouer un rôle fondamental dans la stabilité politique, la gouvernance démocratique, le développement et l'intégrité territoriale de ces États, tous facteurs qui permettent de prévenir efficacement les conflits.

Nous le répétons : nous apprécions vivement cette occasion de débattre de ces questions au Conseil de sécurité et de mettre en exergue d'un point de vue éminemment politique l'importance que revêt pour la viabilité de la planète la conclusion d'un accord à la Conférence de Paris. À l'occasion du Sommet sur le climat tenu à New York en septembre 2014, la Présidente chilienne, Michelle Bachelet, a fait observer que les changements climatiques constituaient un facteur de creusement des inégalités et un multiplicateur des menaces à la paix et à la sécurité mondiales. C'est pourquoi nous devons faire face à ce problème avant que les conséquences n'en soient irréversibles.

Le Chili est convaincu que le présent débat public contribuera à engendrer des réalités et des sensibilités nouvelles au sein des groupes de pays et de régions. Pour favoriser des mesures fondamentalement préventives, il est indispensable d'adopter une action collective sans exclusive. C'est la raison pour laquelle nous apprécions à leur juste valeur les préoccupations qui ont été mises en avant aujourd'hui au Conseil s'agissant des petits États insulaires en développement, qui confirment à leur tour la pertinence du travail de coopération Sud-Sud que nous réalisons avec les pays de la CARICOM.

M. Gracia (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter la présidence néo-zélandaise d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur les problèmes de sécurité des petits États insulaires en développement. Comme en fait le constat le document final de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), ces États représentent un cas particulier en matière de développement durable en raison de leurs facteurs de vulnérabilité singuliers et spécifiques. L'Espagne est bien consciente de cela, et c'est pourquoi j'ai voulu participer personnellement à ce débat. Dans ma contribution, je m'efforcerai de réfléchir aux défis

que doivent relever ces États en matière de sécurité, ainsi que d'apporter le point de vue de l'Espagne à cet égard.

L'année 2015 est une année clef dans le cadre du programme international pour le développement. Le long processus de délibération qui conduit actuellement à la définition du programme pour l'après-2015, un programme universel et porteur de transformations, a amené la communauté internationale à une réflexion portant sur des aspects qui vont au-delà des secteurs traditionnels de développement. Au centre de cette réflexion réside l'importance d'une compréhension de la mesure de l'imbrication existant entre les risques qui pèsent sur le développement et la paix dans le monde d'aujourd'hui.

Les conséquences des changements climatiques et en particulier de l'élévation du niveau des mers représentent un obstacle notable pour les petits États insulaires en développement dans leurs efforts pour parvenir au développement durable. Mais elles représentent également une grave menace qui met en jeu leur propre survie et leur viabilité, mais aussi la sécurité de leur population. De la même manière, comme l'ont récemment montré les effets dramatiques du cyclone Pam au Vanuatu et dans d'autres pays de la région, la fréquence et la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes a des conséquences graves pour la sécurité.

Il est tout à fait légitime pour les petits pays, dont la responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre est minime, d'appeler la communauté internationale à assumer ses responsabilités en matière de lutte contre les changements climatiques. Nous espérons que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre prochain, permettra d'aboutir à un accord mondial ambitieux et juridiquement contraignant en termes de réduction des émissions, où il sera tenu compte des besoins d'adaptation des pays les plus vulnérables et du principe des responsabilités communes mais différenciées selon les capacités respectives de chacun et à la lumière des différences nationales.

La convocation, le 30 juin, en coopération avec la Mission permanente de la Malaisie, d'une réunion du Conseil de sécurité selon la formule Arria pour analyser le rôle des changements climatiques en tant que multiplicateurs de menaces à la paix et à la sécurité internationales témoigne de l'engagement de l'Espagne à cet égard. Le Vice-Secrétaire général, six ministres, un grand nombre de représentants permanents et une

nombreuse représentation de la société civile y ont assisté. Cette séance nous a permis de constater à quel point la communauté internationale admet de plus en plus que les conséquences des changements climatiques comportent des implications pour la sécurité internationale, et en particulier les PEID. Au cours de la séance, nombre d'appels ont été lancés en faveur d'une actualisation du rapport du Secrétaire général publié en 2009 et intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité » (A/64/350), appels que nous appuyons une fois de plus aujourd'hui.

Les problèmes auxquels se heurtent les PEID constituent une priorité de la politique espagnole de coopération, comme l'a montré la participation active de notre Ministre des affaires étrangères et de la coopération à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue l'année dernière au Samoa. C'est la raison pour laquelle l'Espagne a signé des mémorandums d'accord avec 13 PEID afin de soutenir des projets de coopération financés par l'Espagne et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le développement dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable, et par le Fonds d'aide humanitaire de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement.

Ces mémorandums recensent les besoins et les priorités de chaque pays dans des domaines tels que la lutte contre les changements climatiques ou le renforcement des capacités à faire face aux catastrophes naturelles et aux problèmes rencontrés dans le secteur de la santé ou en matière d'approvisionnement en eau. À cet égard, l'Espagne s'est jointe, en contribuant à hauteur d'un million d'euros, au mémorandum promu par l'Italie, ainsi que par d'autres pays, afin de financer des initiatives prioritaires des PEID visant à renforcer la résilience aux effets des changements climatiques.

L'insécurité, la piraterie, le trafic de drogues, la violence et la criminalité transnationale organisée représentent également une menace sérieuse pour les PEID du fait qu'ils compromettent leur sécurité, entravent le fonctionnement normal de leurs institutions publiques, portent atteinte au respect des droits de l'homme, nuisent aux secteurs économiques essentiels et affectent leurs perspectives de développement.

Il est essentiel de combiner les efforts de la communauté internationale et de l'ONU – en particulier de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, sis à Vienne – pour aider ces pays à réduire leur taux de criminalité et leur vulnérabilité aux trafics

illicites. Consciente de cette nécessité, l'Espagne a appuyé dans les Caraïbes des projets de coopération destinés à prévenir la violence et la marginalisation des jeunes. De même, nous avons participé à l'Initiative pour la sécurité dans le bassin des Caraïbes et faisons partie du groupe des donateurs au bénéfice de la sécurité. Par ailleurs, l'Espagne, avec ses milliers de kilomètres de côtes et sa position géographique qui en fait souvent la porte d'entrée des trafics vers l'Europe, peut mettre à la disposition des PEID l'expérience qu'elle a acquise dans la surveillance de ses espaces maritime et aérien.

Nous savons bien que les océans et les mers, tout comme les ressources côtières et marines, sont un élément essentiel de l'identité et de l'économie des PEID, et nous savons combien il importe de les préserver. L'Espagne se fait une priorité de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, car elle considère inacceptable son impact négatif sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques. L'Espagne est profondément attachée à la durabilité des ressources halieutiques, comme en témoigne la gestion de sa flotte nationale, soumise aux normes de contrôle et de conformité les plus élevées au niveau mondial. À cet égard, je me réjouis d'annoncer que l'Espagne accueillera en octobre prochain dans la ville de Vigo la célébration du vingtième anniversaire du Code de conduite pour une pêche responsable de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui vise à promouvoir un débat sur la nécessité d'adopter une stratégie d'avenir propre à garantir la viabilité de la pêche.

La campagne que nous avons menée pour être élu au Conseil de sécurité était fondée sur le dialogue, la solidarité et l'engagement. Afin de les mettre en œuvre, nous avons fait de la transparence et de la responsabilité nos critères de référence, critères auxquels nous nous tenons depuis notre entrée au Conseil. Afin de les respecter, nous avons organisé un grand nombre de réunions avec les PEID tout au long de la campagne, au cours desquelles nous avons clairement compris quelles étaient leurs priorités et leurs préoccupations. Nous sommes plus que jamais extrêmement conscients de la nécessité pour la communauté internationale d'accompagner avec énergie ces États afin de les aider à surmonter efficacement leurs vulnérabilités. C'est pourquoi je voudrais finir en réaffirmant l'engagement sincère de l'Espagne à accompagner les PEID dans leurs efforts visant à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions, à savoir la paix, la sécurité et le développement.

M. Mangaral (Tchad) : Je remercie la présidence néo-zélandaise d'avoir organisé cette séance sur les défis à la paix et à la sécurité dans les petits États insulaires en développement (PEID), et souhaite la bienvenue à toutes les éminentes personnalités et aux premiers ministres et ministres présents parmi nous. Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Premier Ministre du Samoa, la Première Ministre de la Jamaïque et le Ministre des finances des Seychelles de leurs présentations.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, a confirmé la reconnaissance du groupe des PEID. Cette reconnaissance a été formalisée par l'adoption du Programme d'action en leur faveur, lors de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, en 1994 à la Barbade. La Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade a énoncé des domaines prioritaires les concernant.

Si les PEID ont de nombreuses caractéristiques en commun avec les autres pays, il est néanmoins admis qu'ils font face à des difficultés qui leur sont propres. Ils souffrent en effet de la grande vulnérabilité des systèmes naturels, économiques et sociaux, et des catastrophes humanitaires liées aux effets des changements climatiques. Les menaces à la paix et à la sécurité ne sont pas liées uniquement aux conflits armés, mais peuvent également provenir de la nature à cause des activités de l'homme vis-à-vis de son environnement. Le réchauffement des océans a entraîné la fonte des glaciers et fait augmenter le niveau des mers, mettant en péril l'avenir de nombreuses îles dans le monde. Ceci constitue une véritable menace pour la sécurité internationale, et nécessite également des mesures urgentes et une volonté ferme de l'humanité pour une solution rapide et globale.

Le passage du cyclone Pam sur les côtes du Vanuatu, survenu au beau milieu de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe organisée en mars dernier au Japon, ayant causé des pertes en vies humaines et des dégâts matériels énormes, a été un signal fort de la nature. Nous devons apprendre à être à l'écoute de la nature pour mieux comprendre les défis de type nouveau à la paix et à la sécurité internationales. Dans cette optique, le Conseil de sécurité doit profondément réfléchir à son rôle et à sa place dans la prise en charge de ces nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Les PEID font également face à bien d'autres défis liés à l'accès aux marchés internationaux pour leurs produits, à leurs besoins en énergie, à l'accès aux nouvelles technologies, et au développement touristique. À cela s'ajoutent la traite des personnes, la criminalité transnationale organisée, la cybercriminalité et la piraterie, qui continuent de saper leurs efforts de développement. Pour mieux accompagner les PEID face aux menaces susmentionnées, il importe de mettre l'accent sur la mise en place de systèmes d'alerte rapide aux niveaux national, régional et international, ainsi que sur le renforcement de la coopération internationale et des partenariats stratégiques.

La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue du 1^{er} au 4 septembre 2014 à Apia, dans l'État indépendant du Samoa, a été l'occasion pour la communauté internationale de renouveler son engagement en faveur du développement de ces pays pendant la prochaine décennie et de tracer la voie à suivre. Cette voie doit être reflétée dans le programme de développement pour l'après-2015, dont l'objectif principal est la construction d'un meilleur avenir pour les générations futures sans laisser personne au bord de la route. À cet égard, nous en appelons à la solidarité de la communauté internationale dans son ensemble en faveur des petits États insulaires en développement.

Pour conclure, je voudrais saluer la nomination par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'un Haut-représentant pour les pays les moins développés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux précédents orateurs pour vous exprimer la satisfaction de la Malaisie, Monsieur le Président, ainsi qu'à la délégation néo-zélandaise, pour avoir convoqué cet important débat public au moment opportun. Je tiens également à saluer la présence de nombreux dirigeants et ministres dans la salle ce matin, qui souligne à quel point il est urgent d'examiner les aspects relatifs à la paix et à la sécurité internationales des problèmes multiformes auxquels sont aujourd'hui confrontés les petits États insulaires en développement.

La Malaisie salue la tenue du présent débat, qui, selon elle, offre une occasion précieuse de tenir une discussion et d'échanger des vues sur la manière dont nous pouvons aborder collectivement les problèmes de paix et de sécurité auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement dans leur quête de

développement durable et de prospérité universelle. Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque, ainsi que le Ministre des finances des Seychelles, de leurs exposés respectifs, que nous avons écoutés avec beaucoup d'intérêt.

La Malaisie estime que la situation pénible que connaissent les petits États insulaires en développement, en particulier les incidences dévastatrices des changements climatiques sur leurs territoires et leurs populations, doivent recevoir l'attention voulue de la part du Conseil. Nous souscrivons à l'idée que, si l'on ne fait rien, les changements climatiques pourraient devenir le principal multiplicateur de menaces à la sécurité mondiale. Ce qui semble évident, c'est que les changements climatiques menacent les petits États insulaires en développement sur les plans environnemental, social et économique. Les incidences négatives des changements climatiques, notamment l'érosion du littoral et la hausse du niveau des mers, menacent l'intégrité territoriale, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et en énergie, la santé et, plus généralement, les efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour éliminer la pauvreté. Sur le long terme, les changements climatiques posent une menace existentielle aux petits États insulaires en développement.

Nous partageons l'opinion selon laquelle la menace que font peser les changements climatiques sur les petits États insulaires en développement est exacerbée par certains facteurs. Par exemple, leur petite taille limite leur capacité à exploiter les chances de croissance et restreint les possibilités de diversification économique, ce qui accroît leur dépendance des échanges commerciaux. Ces problèmes, qui sont propres aux petits États insulaires en développement, méritent notre attention et toute notre considération. Nous ne devons pas permettre que ces facteurs érodent les capacités des États ou menacent un jour leur stabilité. La paix et la sécurité ne peuvent exister sans développement, et le développement ne peut être réalisé en l'absence de paix.

Une autre préoccupation essentielle tient au fait qu'à ce jour, les ressources financières nécessaires n'ont toujours pas été mises à disposition des petits États insulaires en développement aux fins de la mise en œuvre de projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ceux-ci. À cet égard, la Malaisie prend note avec satisfaction de la décision du conseil d'administration du Fonds vert pour le climat d'attribuer au minimum 50 % de l'allocation pour l'adaptation aux

pays particulièrement vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement. La Malaisie estime que les petits États insulaires en développement doivent être dotés des capacités nécessaires pour avoir accès au Fonds. Dans le même temps, il serait possible de déployer des efforts plus énergiques en vue d'atténuer les incidences des changements climatiques sur les petits États insulaires en développement si l'on parvient à un accord concernant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu prochainement.

En vue de mieux comprendre ces problèmes et de progresser davantage vers leur solution, la Malaisie a eu le plaisir de s'associer à l'Espagne pour organiser une réunion du Conseil selon la formule Arria sur un sujet similaire le mois dernier. Une des vues principales partagées dans le cadre de cette réunion a été que le Conseil doit lutter avec une plus grande détermination contre les incidences des changements climatiques en matière de sécurité.

Les accords successifs conclus à la Barbade et à Maurice ont ouvert la voie aux Orientations de Samoa (résolution 69/15 de l'Assemblée générale, annexe), adoptées l'année dernière à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui visaient notamment à renforcer la capacité des petits États insulaires en développement à aller plus avant sur la voie du développement durable. Entre autres choses, les Orientations de Samoa appellent le système des Nations Unies à fournir un appui aux petits États insulaires en développement en incorporant leurs priorités aux cadres pertinents du système.

La Malaisie reste déterminée à aider les petits États insulaires en développement dans leur quête de développement durable. La Malaisie estime que le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités sont deux éléments essentiels à la réalisation du développement durable. Nous fournissons une assistance technique et partageons notre expérience dans ces domaines par l'intermédiaire du Programme malaisien de coopération technique. Depuis sa création en 1980, le Programme a enregistré la participation d'environ 3 400 ressortissants de 41 petits États insulaires en développement. Outre les programmes de courte durée organisés en Malaisie, nous offrons également les services d'experts aux petits États insulaires en développement dans des domaines

où la Malaisie a prouvé qu'elle avait les compétences requises. Depuis la Conférence des petits États insulaires en développement qui s'est tenue au Samoa l'année dernière, la Malaisie a augmenté l'allocation du Programme malaisien de coopération technique affectée aux programmes intéressant les petits États insulaires en développement. En 2015, à ce stade, 58 participants originaires de ces pays ont assisté à 19 programmes de courte durée. La Malaisie demeure déterminée à partager son expérience en matière de développement avec les petits États insulaires en développement, en particulier dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et du renforcement des capacités, aux niveaux régional et international.

Les problèmes de paix et de sécurité auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement auront de vastes conséquences au cours des prochaines décennies. Nous devons continuer de mettre l'accent sur les problèmes uniques auxquels sont confrontés ces pays afin de mobiliser un appui international accru pour répondre à leurs besoins de développement. Nous exhortons le Conseil à écouter les voix des petits États insulaires en développement et à prendre les mesures nécessaires pour leur permettre de bâtir un avenir viable en suivant un parcours stable et sûr.

M. Kononuchenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité a déjà organisé des débats publics sur les menaces que posent la criminalité transnationale organisée, la piraterie, le trafic de drogue et les changements climatiques. Un exemple récent en est la réunion organisée le mois dernier selon la formule Arria sur les changements climatiques.

Nous espérons que le présent débat nous permettra de mettre l'accent sur les conséquences et les autres menaces auxquels sont confrontés les groupes les plus vulnérables, à savoir les petits États insulaires en développement. Il est important de mettre l'accent sur ces pays aujourd'hui, alors que la communauté internationale est sur le point d'adopter un programme de développement pour l'après-2015, qui comprend un large éventail de moyens et ressources aux fins de sa mise en œuvre. Les besoins pressants des 50 millions d'habitants des petits États insulaires en développement méritent d'être dûment reflétés dans le nouveau programme.

Le fait que les petits États insulaires en développement se situent au long d'importants axes commerciaux et les profondes lacunes des systèmes de sécurité mondiaux font de ces pays des points de transit commodes pour les trafiquants en ressources naturelles,

espèces sauvages, drogues et armes. Les menaces que pose le financement du terrorisme grâce aux revenus de la criminalité sont importantes, comme le souligne à juste titre la résolution 2195 (2014). Nous sommes convaincus qu'une lutte efficace contre les menaces de la criminalité transnationale organisée, du trafic de drogue et de la piraterie repose sur la mobilisation de la communauté internationale dans son ensemble, avec l'ONU à sa tête.

Il importe de continuer à renforcer la base juridique et conventionnelle de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et la piraterie. Nous ne pouvons relâcher nos efforts s'agissant de créer et de mettre au point des mécanismes visant à traduire les pirates et les patrons du commerce illégal en justice. Nous reconnaissons l'expérience accumulée par les petits États insulaires en développement dans ce domaine. Il est essentiel de fournir une assistance technique spécialisée aux petits États insulaires en développement pour renforcer les capacités de leurs services de maintien de l'ordre ainsi que la sécurité aux frontières.

Nous tenons par ailleurs à souligner le rôle des partenariats public-privé dans la lutte contre la criminalité. Il importe, au niveau national, de créer les conditions nécessaires pour bâtir une coopération véritable entre les entreprises et l'État dans ce domaine.

Du fait des changements climatiques, les océans empiètent progressivement sur le territoire des petits États insulaires en développement, modifient l'équilibre des écosystèmes et les structures économiques traditionnelles de ces États, et menacent leurs modes de vie. La Fédération de Russie a toujours préconisé une approche globale et intégrée pour faire face aux changements climatiques dans le cadre des instances et des mécanismes internationaux spécialisés, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Nous exhortons tous les États Membres, conformément à l'Appel de Lima en faveur de l'action climatique, à fournir au secrétariat de la CCNUCC des informations sur les paramètres de leurs obligations potentielles dans le cadre d'un futur accord sur le climat, comme la Russie et un certain nombre d'autres pays l'ont déjà fait. Nous sommes convaincus que seules une bonne compréhension de notre responsabilité collective et une volonté de rechercher une solution de compromis nous permettront de réaliser des progrès à la Conférence

sur le climat de la CCNUCC qui se tiendra à Paris en décembre.

Dans le même temps, aucun accord ne peut mener à des résultats positifs si l'on ne crée pas les mécanismes financiers et institutionnels nécessaires à sa mise en œuvre. La mobilisation de l'aide financière et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, comme le prévoit le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui a été adopté il y a quelques jours par l'Assemblée générale (voir A/69/PV.99) dans sa résolution 69/313, ainsi que la mise en œuvre opérationnelle du Fonds vert pour le climat sont des outils indispensables pour pouvoir adapter les systèmes socioéconomiques des petits États insulaires en développement aux nouvelles réalités. Il sera également très important, si nous voulons améliorer leur niveau de préparation aux catastrophes, de veiller à ce que le document final de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe de Sendai (résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II) soit rapidement mis en œuvre.

La Fédération de Russie s'emploie activement à aider les petits États insulaires en développement. Depuis 2010, notre appui à ce groupe de pays s'élève à environ 20 millions de dollars. La mise au point de notre projet commun avec le Programme des Nations Unies pour le développement, qui vise à améliorer l'état de préparation des petits États insulaires en développement du Pacifique aux catastrophes naturelles et qui est financé à hauteur de 10 millions de dollars, est en voie d'achèvement. Si le Conseil de sécurité ne possède pas de connaissances spécialisées sur les questions de développement socioéconomique et la protection de l'environnement, nous pensons toutefois qu'il peut davantage mettre l'accent sur l'importance que revêt l'appui aux petits États insulaires en développement qui sont confrontés à de nouveaux défis et de nouvelles menaces sur la voie de la réalisation du développement durable.

M. Delattre (France) : Monsieur le Président, M^{me} Annick Girardin, Secrétaire d'État au développement et à la francophonie, aurait souhaité être parmi nous aujourd'hui pour s'exprimer sur le sujet des petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité, un sujet en effet essentiel pour la France et qui tient particulièrement à cœur à M^{me} Girardin, qui est originaire de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon dans l'Atlantique Nord. Retenue à Paris par des obligations impératives,

M^{me} Girardin m'a demandé de transmettre le message suivant en son nom.

« Je souhaitais être parmi vous aujourd'hui, cela n'a finalement malheureusement pas été possible. Je souhaite tout d'abord remercier la présidence néo-zélandaise d'avoir organisé ce débat sur un sujet si important. La France souscrit à la déclaration que fera l'Union européenne et souhaiterait insister sur les quelques points suivants.

Je voudrais réaffirmer le message selon lequel il n'y a pas de développement sans sécurité, et pas de sécurité sans développement. C'est un message que la France porte en Afrique, au Mali, en République centrafricaine, mais qui est vrai partout. Et la sécurité dans les petits États insulaires en développement, c'est aussi l'anticipation des risques climatiques. En cette année 2015, année des objectifs de développement durable et de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21), je voudrais souligner cet aspect et proposer un projet concret pour avancer.

Je n'ai pas à faire ici la démonstration de l'importance des systèmes d'alerte face à la multiplication des catastrophes climatiques. Nous avons tous en mémoire le cyclone Pam, qui a frappé le Vanuatu en pleine troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe de Sendai. Lors de cette conférence, la France a proposé un objectif simple : mobiliser la communauté internationale pour accompagner les pays les plus vulnérables, notamment les petites îles et les pays les moins avancés (PMA) dans le développement de systèmes d'alerte face au climat. C'est pour la France un enjeu de responsabilité que de partager notre savoir-faire et nos compétences au service des pays les plus exposés au dérèglement climatique. Ce sujet est central pour la réussite de la COP21. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons consacré une table ronde à ce sujet lors du Sommet « Caraïbe climat 2015 », organisé autour du Président de la République française, François Hollande.

La communauté internationale se mobilise déjà autour notamment des équipes de l'Organisation météorologique mondiale (OMM),

de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), ou encore de la Banque mondiale. Le Cadre mondial pour les services climatologiques a permis de nombreuses avancées. Mais nous sommes encore loin du but. Les pays les moins avancés et les petits États insulaires ne disposent pas aujourd'hui tous de systèmes d'alerte performants. Seuls quatre ou cinq petits États insulaires en développement sur près de 40 en disposent. Dans les PMA, on retrouve à peu près les mêmes chiffres. Selon l'OMM, 54 % des stations météorologiques de surface et 71 % des stations atmosphériques ne produisent pas de données.

Or, les systèmes d'alerte permettent de sauver des vies et de réduire considérablement le coût économique des catastrophes. C'est pour cela que la France, en coordination étroite avec la Norvège, l'OMM, la SIPC et la Banque mondiale a lancé l'initiative Climate Risk Early Warning System, un système d'alerte précoce face aux risques climatiques. Ses objectifs sont simples : premièrement, renforcer et amplifier l'action de la communauté internationale en appui des systèmes d'alerte dans les pays vulnérables; deuxièmement, mobiliser des financements complémentaires pour appuyer et renforcer les actions que nous mettons déjà en œuvre afin de tenter de parvenir à une couverture globale des populations exposées aux événements climatiques extrêmes d'ici 2020. Il faut mobiliser pour combler les manques, permettre que sur le terrain, les acteurs puissent, à la fois aux niveaux régional, national et local, travailler dans de bonnes conditions, que les populations, qui disposent presque toutes aujourd'hui de téléphones portables et d'autres moyens modernes de communication, puissent être alertées en temps et en heure de la menace d'une catastrophe.

Enfin, il y a la question des moyens. Ils sont à notre portée. En mobilisant environ 100 millions de dollars d'ici 2020, nous devrions pouvoir changer la donne dans la plupart des pays. Sur ce point, la France est prête à s'engager, et je souhaite que tous ceux ici puissent faire de même. Je coucherai notre proposition sur papier pour présenter le dispositif et je voudrais que d'ici le mois de septembre, nous ayons pu rassembler nos forces pour réunir cette somme. Nous avons aussi un vrai intérêt de la part de pays comme

le Mexique, Cuba et d'autres, qui disposent d'une expérience qu'ils sont prêts à partager, par exemple au niveau régional. Les entreprises, celles de l'assurance et des nouvelles technologies notamment, pourront aussi se mobiliser. Tous ensemble, nous pourrions faire avancer ce projet utile pour la sécurité et le développement des petites îles. »

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat important et unique en son genre. Je tiens également à remercier de leurs exposés très instructifs le Secrétaire général, les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque et le Ministre des finances des Seychelles, et tous les autres ministres de leur présence ici aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à saluer l'initiative que vous avez prise de porter cette question devant le Conseil de sécurité. Les petits États insulaires en développement (PEID) sont une composante non négligeable de la diversité du système des Nations Unies, représentant plus d'un quart de ses membres. Des Caraïbes au Pacifique, ils sont des partenaires importants dans tant de domaines, qu'il s'agisse du commerce, des migrations ou de la lutte contre la criminalité. Et par le biais de leur appartenance à des organisations telles que le Commonwealth britannique, nombre d'entre eux s'appuient sur leur histoire et leurs valeurs communes pour aborder les questions d'intérêt mutuel.

Mais, comme le Secrétaire général et les personnalités qui ont présenté des exposés l'ont clairement indiqué, les petits États insulaires en développement rencontrent des difficultés considérables qui relèvent directement du domaine d'activité du Conseil. La vulnérabilité aux catastrophes naturelles et l'insécurité alimentaire et énergétique sont autant de facteurs pouvant avoir des répercussions destructrices disproportionnées sur le développement des PEID.

À la Grenade en 2004, l'ouragan Ivan a provoqué des dégâts dont le coût a atteint le double du produit intérieur brut de l'île. En mars dernier, le cyclone Pam a fait des milliers de sans-abri au Vanuatu et dans d'autres îles du Pacifique. Le Conseil est, hélas, bien au fait des dégâts provoqués en Haïti par le tremblement de terre de 2010, lequel a eu des conséquences avec lesquelles Haïti se débat toujours aujourd'hui.

C'est à cause de ces vulnérabilités que les petits États insulaires en développement sont souvent les

premiers pays à subir les effets des problèmes émergents à l'échelle mondiale. Puisqu'ils peuvent nous servir d'alerte, il incombe donc au Conseil d'accorder toute son attention à leur situation et de les assurer de notre appui. Si les difficultés qu'ils rencontrent ne sont pas réglées, elles pourraient finir par être nos difficultés à tous.

Les changements climatiques en sont l'illustration la plus frappante. Nous avons vu d'innombrables exemples où les changements climatiques démultiplient les menaces interconnectées dans les PEID. Ainsi, la montée du niveau des mers aux Tuvalu et l'érosion du littoral dans les Palaos ont détérioré les terres arables et sapé la sécurité alimentaire. Dans la région du Pacifique, l'acidification des océans a endommagé les stocks de poissons, portant un coup à la sécurité alimentaire et aux économies, tandis qu'aux Îles Marshall, l'évolution des régimes météorologiques a augmenté le nombre des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les fortes marées.

S'ils ne sont pas maîtrisés, ces facteurs peuvent entraîner des migrations massives. Kiribati est déjà en train d'acquérir des terres aux Fidji pour aider à assurer son avenir. Nous voyons dès à présent les véritables dégâts que subissent les économies, les manques à gagner du développement, les revers subis en matière d'élimination de la pauvreté et l'augmentation des actes de piraterie et du trafic d'armes. Ces difficultés touchent directement les petits États insulaires, elles imposent des fardeaux supplémentaires aux pays voisins, et elles peuvent nuire aux économies interdépendantes à l'échelle mondiale.

Étant lui-même une nation insulaire, le Royaume-Uni n'est pas à l'abri de ces pressions climatiques. Il ne sera d'ailleurs pas passif face aux changements climatiques. En effet, nous avons engagé 6 milliards de dollars au titre du financement de l'action climatique entre 2011 et 2016. Nous avons également promis 1,2 milliard de dollars au Fonds vert pour le climat, et nous sommes déterminés à consacrer 0,7% de notre produit national au développement. Le risque que les changements climatiques font peser va bien au-delà de nos côtes et de ceux des petits États insulaires. Si rien n'est fait pour s'y attaquer, les changements climatiques pourraient faire peser l'une des plus graves menaces sur la paix et la sécurité internationales, et ce, pour des générations.

Il est évident que nous devons tous faire en sorte que la vulnérabilité climatique soit un aspect clef de la planification de notre politique étrangère, en particulier

dans le cadre de nos partenariats avec les petits États insulaires. En effet, c'est par le partenariat que l'ONU pourra apporter son appui le plus important aux petits États insulaires. En ouvrant le dialogue avec des instances telles que l'Alliance des petits États insulaires, le Forum des îles du Pacifique, la Communauté des Caraïbes et le Commonwealth, nous pouvons mettre en commun notre savoir-faire collectif pour faire face à ces problèmes ensemble. Nous avons vu les bénéfices de cette approche à la Conférence sur les petits États insulaires en développement organisée par le Samoa l'an dernier.

Les mois qui viennent nous réservent d'autres occasions de nouer des partenariats. Une semaine à peine avant le sommet de Paris, nombre de petits États insulaires prendront part à la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, où ils aborderont les changements climatiques. À cet égard, le Commonwealth enverrait un message fort avant la Conférence de Paris en appelant opportunément à passer collectivement à l'action.

Au-delà des changements climatiques, j'attends avec intérêt la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue qui se tiendra en avril l'an prochain. Les questions relatives au crime organisé et aux échanges financiers illicites liés au trafic de drogues sont particulièrement préoccupantes pour de nombreux petits États insulaires des Caraïbes. Là encore, nous nous devons, au Conseil, de reconnaître l'importance de la coopération internationale pour lutter contre le crime organisé et la menace qu'il fait peser sur la stabilité des États.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier une fois encore d'avoir porté cette question devant le Conseil. C'est là un excellent exemple de la manière dont le Conseil, en œuvrant avec ses partenaires, peut anticiper et identifier les risques qui se profilent. Ce faisant, nous pouvons anticiper les problèmes qui pourraient aboutir à l'instabilité et au conflit, et les régler conjointement, dans le cadre d'une application pratique de la prévention des conflits. Nous espérons maintenir cette approche pour les petits États insulaires en développement à l'avenir.

M^{me} Kavar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité, et je tiens à vous remercier de nous avoir donné l'occasion de discuter de ce sujet très important que sont les petits États insulaires en développement (PEID) face aux menaces contre la

paix et la sécurité. Je voudrais également remercier de leurs exposés le Secrétaire général et les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque, ainsi que le Ministre des finances des Seychelles.

Les PEID sont confrontés à plusieurs défis divers, tels que les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la criminalité organisée et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Toutes ces difficultés constituent des éléments susceptibles de miner la paix et la sécurité de l'humanité. Ces États ont plusieurs spécificités, comme leur petite taille, leur isolement et la faible diversité de leurs ressources, ce qui nous appelle tous à plus de vigilance.

Lorsque l'on parle des changements climatiques, il convient de parler de la protection des PEID contre les effets néfastes de ces phénomènes. Il s'agit d'un sujet très important. Cela requiert également la mise en place d'un réseau international plus robuste pour mobiliser l'appui international afin de lutter contre ce phénomène. Il convient également de fournir les ressources et le financement voulus pour aider ces pays à relever ces défis, lesquels menacent la survie même de leurs populations.

Les conséquences de ces phénomènes sont nombreuses pour les droits, la paix et la souveraineté de ces États, car des territoires entiers peuvent disparaître, ainsi que des nations entières. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle primordial dans la gestion de ces défis. À titre d'exemple, la question de la pénurie des ressources en eau et des ressources agricoles peut attiser les tensions et les conflits. Il importe également d'être plus vigilant s'agissant de remédier à ces problèmes et trouver des solutions au moyen du dialogue et de la médiation, afin d'éviter les conflits intercommunautaires.

À cet égard, nous voulons remercier le Gouvernement français qui, en décembre prochain, accueillera la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous appelons tous les pays participants à parvenir en décembre à un accord pour contrecarrer ce phénomène, un accord à même de répondre pleinement aux besoins des PEID.

Le trafic d'armes légères et de petit calibre constitue l'un des défis les plus importants et représente une forme très dangereuse de crime organisé. Ce phénomène est lourd de conséquences néfastes qui minent la sécurité et les économies de ces pays, où l'activité criminelle liée à ces armes a augmenté. Cette criminalité peut également

faire entrave aux investissements locaux et étrangers. Les PEID constituent une plaque tournante pour les bandes criminelles organisées car ces pays ont beaucoup de spécificités, comme leur emplacement géographique et la difficulté que connaissent les autorités de ces pays pour lutter contre le trafic et assécher ses ressources. La communauté internationale, conformément aux demandes de ces pays, doit fournir l'aide nécessaire pour contrecarrer ce phénomène. Les Gouvernements de ces îles doivent également mettre en place des stratégies pour lutter contre les trafics.

Pour ce qui est des questions et initiatives régionales, les Gouvernements des pays insulaires voisins doivent continuer de se coordonner avec leurs voisins, notamment pour lutter contre le problème du trafic d'armes, qui concerne souvent des armes de petit calibre, et ils doivent coopérer de manière similaire avec leurs voisins de plus grande taille. Les menaces sur la paix et la sécurité internationales s'étant développées, il a fallu élaborer des régimes de sanctions au sein des Nations Unies. Nous sommes passés d'un embargo économique généralisé à des régimes de sanctions consacrés aux guerres civiles, au terrorisme, et aux attaques transfrontalières. Il existe actuellement 15 régimes de sanctions aux Nations Unies. S'acquitter des mandats des comités de sanctions constitue un défi majeur pour les petits États insulaires en développement, car ils ont des difficultés à mettre pleinement en oeuvre ces régimes de sanctions, d'autant qu'ils sont plus exposés aux groupes terroristes et à ceux qui œuvrent à la prolifération des armes de destruction massive. De plus, ces régimes de sanctions sont souvent très complexes, surtout pour ce qui est des articles à double usage, des trafiquants, des interdictions de voyager, du gel des avoirs et de l'exploitation et du transfert illicites des ressources naturelles.

Il y a donc un besoin sans précédent d'accroître les capacités de lutte contre ces phénomènes. C'est pourquoi, dans le cadre de l'examen de haut niveau des régimes de sanctions de l'ONU qui a eu lieu en 2014, la Jordanie a réaffirmé l'importance de se concentrer sur le renforcement des capacités et de fournir une aide aux pays qui ont souffert de l'application de ces régimes, et ce, grâce à un mécanisme qui leur permettrait d'honorer leurs obligations juridiques internationales découlant des régimes de sanctions, de manière à garantir à tous que les sanctions sont bien appliquées.

En guise de conclusion, nous appelons la communauté internationale à prendre les mesures qui

s'imposent pour lutter contre les menaces à la paix dans les PEID et à travailler de concert pour atteindre cet objectif.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'initiative de la Nouvelle-Zélande d'organiser ce débat public sur les menaces à la paix et à la sécurité auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement (PEID). Nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires McCully, qui a fait le déplacement à New York pour présider en personne la séance. Nous remercions également le Premier Ministre Malielegaoi, la Première Ministre Simpson Miller et le Ministre Adam de leurs exposés.

Les PEID sont une force motrice importante dans la promotion de la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde. Ces dernières années, les PEID ont uni leurs forces pour devenir un élément fort et actif de la coopération internationale, contribuant ainsi grandement au maintien de la paix mondiale et à la promotion du développement commun. Toutefois, pour des raisons historiques et géographiques et à cause de leurs ressources limitées, les PEID se retrouvent face à la tâche de devoir poursuivre leur développement économique tout en luttant contre des menaces non traditionnelles à la sécurité telles que la criminalité transnationale organisée, la piraterie endémique et les changements climatiques. La communauté internationale doit davantage prêter attention aux préoccupations des PEID et continuer de s'employer à sauvegarder leurs intérêts. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, la définition d'un concept solide de développement commun s'impose. Pour promouvoir le plein développement des PEID, il convient de s'attaquer aux problèmes à la racine. Étant donné que le développement est la clef de tous les problèmes, la communauté internationale doit mettre en œuvre les mesures énoncées dans le Programme d'action de la Barbade, la Stratégie de Maurice, les Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui sont conçues pour aider les PEID à parvenir au développement durable.

Parallèlement, il faut déployer des efforts pour mettre en place, développer et approfondir les partenariats avec les PEID et créer des mécanismes permettant une plus grande ouverture des marchés à ces pays afin d'encourager leur participation à l'économie mondiale et de les faire profiter de la coopération

internationale dans les domaines économique et technique. Tous ces facteurs permettront de créer un environnement propice au développement des PEID. Il convient aussi de promouvoir la coopération Sud-Sud, d'envisager des moyens novateurs de financement, de renforcer le développement de l'infrastructure, d'accroître l'interconnectivité et d'encourager le développement de tous les PEID. La dette extérieure des PEID doit être réduite afin qu'ils puissent accroître leurs capacités de développement. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière de ressources et de renforcement des capacités et accélérer les transferts de technologie pour aider ces pays à faire face aux défis particuliers qui sont les leurs, notamment les changements climatiques.

Deuxièmement, il faut prêter l'attention voulue aux menaces non traditionnelles à la sécurité auxquels sont confrontés les PEID. En cette ère de mondialisation, aucun pays n'est capable de faire face aux menaces non traditionnelles à la sécurité par ses propres moyens. La communauté internationale doit accroître sa coopération et aider les PEID à mieux lutter contre les défis que j'ai mentionnés plus haut. Dans le contexte de la lutte contre ces défis et ces menaces non traditionnelles, il convient d'écouter davantage la voix des PEID et de mieux respecter leur souveraineté. Il faut leur apporter une assistance constructive qui corresponde à leurs besoins.

Troisièmement, il faut accorder une plus grande attention au renforcement des capacités des PEID. On doit en priorité s'efforcer d'apporter un appui global et coordonné dans le domaine du partage de l'information, de la formation technique et de la fourniture du matériel nécessaire.

Quatrièmement, les organisations régionales telles que le Forum des îles du Pacifique et la Communauté des Caraïbes devraient jouer un plus grand rôle dans la lutte contre les menaces non traditionnelles à la sécurité et créer des synergies en formulant une stratégie unifiée et un plan d'action coordonné.

Cinquièmement, les organes et organismes compétents des Nations Unies devraient, dans la limite de leurs mandats, faire pleinement jouer leurs avantages respectifs. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et les institutions spécialisées ont tous un mandat et des fonctions propres. L'appui qu'ils fournissent aux PEID pour les aider à relever les défis et à parvenir au plein développement devrait s'effectuer selon une division des tâches claire, afin d'éviter les chevauchements et le gaspillage. La

communauté internationale devrait également aider le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à jouer un plus grand rôle et à renforcer ses capacités de surveillance des divers mécanismes et initiatives qui sont mis en œuvre.

Aider les PEID à parvenir au plein développement est une exigence pour le développement à l'échelle mondiale. C'est également une responsabilité partagée de la communauté internationale. Nous appuyons les efforts des PEID pour accélérer leur développement et améliorer leur situation. Nous sommes prêts à unir nos efforts à ceux de la communauté internationale afin de contribuer davantage au maintien de l'ordre social et à la réalisation du développement et de la prospérité dans les petits États insulaires en développement.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général, la Première Ministre de la Jamaïque, le Premier Ministre du Samoa et le Ministre des finances des Seychelles de leurs exposés. Je remercie également tous les autres hauts dignitaires qui participent aujourd'hui à ce débat public. Nous adressons tout particulièrement nos remerciements à la Nouvelle-Zélande pour avoir attiré l'attention du Conseil sur un sujet important trop souvent ignoré.

Rusina Rusin vit sur l'atoll de Majuro, où se trouve la capitale des Îles Marshall, sur une terre qui appartient à sa famille depuis des générations. Aux journalistes qui l'interrogeaient, elle a déclaré n'avoir jamais vu de tempêtes de la force de celles dont elle a été témoin ces dernières années et qui surviennent de manière toujours plus fréquente, sans la pluie et le vent qui traditionnellement signalaient leur arrivée imminente. Rusina a expliqué aux journalistes qu'en 2014, une de ces tempêtes a provoqué l'inondation de sa maison et que la mer a emporté quasiment tous ses effets personnels et ceux de ses petits-enfants. D'autres inondations se sont produites en février et en mars de la même année. Et Rusina, qui dit ne posséder aucun bien précieux, hormis sa terre et ses petits-enfants, d'expliquer :

« Chaque fois qu'il y a une inondation, cela abîme la terre et je perds de l'argent. Je dépends de ce que je cultive pour vivre, les cocotiers, les bananes et les plantes médicinales. Je n'aurai plus de moyens de subsistance si cela continue ».

L'histoire de Rusina c'est l'histoire de bien des personnes qui vivent dans les petits États insulaires

en développement, lesquels subissent de manière disproportionnée les conséquences des problèmes mondiaux dus à l'homme. Aujourd'hui, je voudrais évoquer trois d'entre eux et réfléchir à ce que nous, en tant que communauté internationale, devons faire pour y remédier.

Le premier de ces problèmes ce sont les changements climatiques. Comme le Président Obama l'a dit récemment, « ce n'est pas le problème d'une prochaine génération, mais un problème qui a de graves répercussions sur la manière dont nous vivons aujourd'hui ». Quatorze des 15 années les plus chaudes jamais recensées l'ont été au cours des 15 premières années du siècle présent. L'hiver dernier a été le plus chaud que le monde ait jamais connu. Les tempêtes sont plus violentes, les sécheresses plus longues et, comme l'histoire de Rusina le montre, les conséquences des changements climatiques touchent littéralement tous les aspects de notre vie, de la santé aux moyens de subsistance, de l'habitat à la sécurité. La science est bien réelle et les problèmes aussi. Et il en va de même de notre engagement à les régler et à les régler ensemble.

L'un des moyens les plus efficaces d'aider les petits États insulaires en développement et les autres territoires qui subissent déjà les effets catastrophiques des changements climatiques est de réduire les activités à l'origine de ce phénomène. Les États-Unis sont résolus à diriger cet effort, comme le montre l'engagement que nous avons pris au mois de mars de réduire d'ici à 2025 nos émissions de gaz à effet de serre de 26 à 28 % en deçà des niveaux de 2005. Mais pour réaliser l'objectif crucial consistant à limiter l'augmentation de la température mondiale à deux degrés Celsius, tous les pays doivent réduire leur empreinte carbone et œuvrer de concert à la conclusion d'un accord ambitieux sur les changements climatiques à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit avoir lieu à Paris en décembre.

De nombreux petits États insulaires en développement font d'importantes contributions pour atténuer les changements climatiques et s'adapter à leur impact, comme les Îles Marshall par exemple qui se sont engagés récemment à réduire d'ici à 2025 leurs émissions de 32 % en deçà des niveaux de 2010. Mais ils ne peuvent pas le faire seuls. La communauté internationale a un rôle critique à jouer pour appuyer leurs efforts. Je ne citerai qu'un exemple : la « Climate Change Adaptation Project Preparation Facility » de l'Agence des États-Unis pour le développement – ADAPT Asia-Pacific – aide à

renforcer les capacités des gouvernements à avoir accès à des fonds et à les gérer pour répondre à des besoins allant de la résilience côtière à la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau. En deux ans seulement, le programme de ADAPT a aidé des petits États insulaires en développement à accéder à quelque 67 millions de dollars de fonds d'adaptation multilatéraux.

Le deuxième défi à relever est celui de la sécurité énergétique. Les petits États insulaires en développement ne disposent pas d'importantes sources naturelles d'énergie, et leur dépendance vis-à-vis de l'importation d'une énergie onéreuse entraîne une forte vulnérabilité économique. Comme ils l'ont fait face aux changements climatiques, les petits États insulaires en développement ont montré la voie à suivre face à ce défi, notamment en développant des sources d'énergie renouvelable. Le Samoa s'est engagé à générer 100 % de son électricité à l'aide d'énergies renouvelables d'ici à 2017, et Aruba est en bonne voie d'atteindre cet objectif d'ici à 2020. En Jamaïque, le plus grand projet d'énergie renouvelable du secteur privé du pays a été mis en chantier plus tôt cette année – un parc éolien de 36 mégawatts.

Les États-Unis restent et resteront un partenaire clef des petits États insulaires en développement pour le développement de sources d'énergie propre. C'est ce que le Président Obama a déclaré en avril, avec nos partenaires des Caraïbes et de l'Amérique centrale, en annonçant la création d'une équipe spéciale de la sécurité énergétique chargée d'encourager l'investissement dans les énergies nouvelles. C'est également la raison d'une série de réunions coprésidées par l'Agence internationale pour les énergies renouvelable et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique la semaine dernière à Hawaii, auxquelles plusieurs petits États insulaires en développement ont pris part et dont l'objectif était de partager les meilleures pratiques en matière de génération d'énergies nouvelles propres.

Et le troisième et dernier défi que je voudrais évoquer aujourd'hui est la protection et la durabilité de nos océans. Comme le Secrétaire d'État John Kerry l'a dit en juin 2014 lors de la conférence « Our Ocean » qu'il avait convoquée,

« la protection de nos océans est d'une importance capitale pour la sécurité internationale... On ne saurait trop dire le lien qui existe entre la bonne santé des océans et la vie -même de chaque habitant de la planète. »

S'il est vrai que ce lien concerne toute l'humanité, il existe peu d'endroits où la santé des communautés et des océans est plus inextricablement liée que dans les petits États insulaires en développement.

Les États-Unis comprennent la nécessité impérieuse de protéger nos océans et nos environnements côtiers, surtout lorsqu'ils sont menacés par la pollution, la surpêche, l'acidification et autres menaces. À cette fin, nous avons établi un partenariat avec la Nature Conservancy en vue de mettre en œuvre un programme quinquennal sur la biodiversité marine dans les Caraïbes visant à réduire les menaces posées à la diversité marine et côtière de cette région.

Nous prenons également de nouvelles mesures contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et la dénomination mensongère des produits de la pêche. L'année dernière, le Président Obama a chargé des agences gouvernementales de préparer des mesures concrètes pour lutter contre ce problème. Les 15 recommandations proposées incluent le renforcement de l'application des normes internationales et la mise au point d'un système de traçabilité de tous les produits de la pêche vendus aux États-Unis. Nous engageons instamment les autres pays à entreprendre des efforts similaires pour s'attaquer à cette menace transnationale à la durabilité.

Des familles comme celle de Rusina Rusin font déjà l'expérience des conséquences marquées des menaces que l'humanité pose à la sécurité internationale, tels les changements climatiques. Leurs communautés et leurs pays sont aux premières lignes; elles subissent les effets disproportionnés des problèmes causés par d'autres. Rien que cela devrait suffire à nous inciter à agir.

Comme si cela n'était pas assez – et ça devrait l'être – considérez plutôt que, si nous n'agissons pas vite face à ces problèmes, les menaces qui affligent la communauté de Rusina – en matière de santé, de moyens de subsistance ou de sécurité – finiront par toucher toutes nos communautés. Ce ne sont pas les problèmes d'autrui, mais nos problèmes, et des problèmes auxquels nous devons nous attaquer avec détermination, vite et ensemble.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé ce débat fondamental et opportun. Nous vous remercions tout particulièrement pour votre document de réflexion (S/2015/543, annexe) qui guide notre débat.

Nous remercions très vivement le Secrétaire général, les Premiers Ministres de la Jamaïque et du Samoa et le Ministre des finances des Seychelles de nous avoir fait part de leurs perspectives approfondies et instructives sur les défis à la paix et à la sécurité auxquels font face les petits États insulaires en développement (PEID). Ces défis sont aggravés par les circonstances géographiques propres aux PEID, y compris la petitesse relative de leur taille, leur éloignement, le manque de sources de financement et la vulnérabilité à la dégradation environnementale. À leur tour, ces facteurs se conjuguent pour entraver non seulement leurs aspirations socioéconomiques et sécuritaires, mais aussi et surtout leur capacité à s'acquitter de certaines de leurs obligations internationales.

Au cours des ans, les PEID n'ont cessé de manifester leur volonté de remédier à leurs problèmes. Toutefois, en raison de la nature transnationale de ces problèmes, il est impératif de forger des partenariats créatifs pour résoudre ces questions aux niveaux régional et international. Il nous semble tout à fait primordial de renforcer les mécanismes de coopération régionale entre les PEID afin qu'ils remédient aux problèmes qui leur sont propres et combent leurs déficits de capacité. La Communauté des Caraïbes, le Forum des îles du Pacifique et la Commission de l'océan Indien sont des institutions notables qui peuvent assumer ces rôles importants. Nous notons leurs réalisations en matière de coopération opérationnelle dans divers secteurs, dont l'éducation, la santé, la culture, le sport et la sécurité. Elles ont également mis en place un niveau considérable de coordination dans le domaine des échanges commerciaux et des politiques économiques.

Au niveau international, le rôle non négligeable joué par l'Alliance des petits États insulaires, groupe représentatif global, fournit l'élan nécessaire à la protection des intérêts des PEID. Grâce aux activités menées par ce groupe, les États Membres de l'ONU sont informés périodiquement des menaces croissantes à la paix et la sécurité auxquelles ces États font face. Cet effort a mené à la tenue de trois conférences des Nations Unies sur les PEID, dont les résultats ont été conséquents : le Programme d'action de la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement en 1994, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement en 2005 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement en 2014. Nous nous félicitons de ces résultats et

exhortons les États Membres et l'ensemble des parties prenantes à œuvrer assidûment à la mise en œuvre des engagements pris lors de ces conférences. Nous devons également souligner la nécessité impérative d'adopter une approche plus intégrée vis-à-vis des objectifs de développement durable des PEID, notamment pour ce qui est de l'investissement étranger direct.

Les problématiques uniques en leur genre auxquelles doivent faire face à notre époque les petits États insulaires en développement méritent l'attention particulière du Conseil, comme beaucoup d'orateurs l'ont souligné avant moi. Ces problématiques, dans certains cas, constituent clairement des menaces à la paix et à la sécurité internationales. La première mesure à prendre à cet égard est à notre sens de renforcer le partenariat entre le Conseil et les petits États insulaires en développement. Un mécanisme de communication au Conseil de l'information concernant les faits susceptibles d'influer sur la paix et la sécurité des petits États insulaires en développement pourrait être instauré. Cela permettrait, pensons-nous, de faciliter la réactivité stratégique du Conseil aux préoccupations des petits États insulaires en développement en matière de sécurité et de définir le niveau d'assistance requis pour répondre à leurs besoins en matière de paix et de sécurité.

En dernière analyse, nous estimons qu'un large appui, prévoyant notamment un financement prévisible de la communauté internationale, est essentiel au développement des petits États insulaires en développement. Nous réaffirmons la nécessité de partenariats multipartites accrus et d'une démarche pragmatique dans l'optique de faire face aux problématiques de sécurité des petits États insulaires en développement. Le caractère pressant de la menace qui pèse sur les petits États insulaires en développement exige une action multilatérale ciblée et délibérée. Le mandat unique en son genre confié au Conseil de sécurité le met dans une position incontestée pour mener cet important effort.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public. Je tiens à remercier le Premier Ministre du Samoa, le Premier Ministre de la Jamaïque et le Ministre des finances des Seychelles de leurs exposés pénétrants. Ce débat nous donne une rare occasion d'examiner les problématiques propres aux petits États insulaires en développement s'agissant de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui va être prononcée par l'observateur de l'Union européenne dans le courant de la journée.

Le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement de septembre 2014, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), a reconnu les facteurs de vulnérabilité particuliers des petits États insulaires en développement et appelé à l'action coordonnée de la communauté internationale pour y faire face de façon cohérente et complète. Sa mise en œuvre revêt une importance vitale pour les petits États insulaires en développement, dont certains ont affaire aujourd'hui, selon leurs propres mots, à une « menace existentielle ».

Le document de réflexion qui nous a été fourni pour ce débat (S/2015/543, annexe) énumère un certain nombre des problématiques auxquelles ils doivent faire face. Parmi elles, les changements climatiques, qui, entre autres, réduisent l'accès à des ressources vitales comme les produits alimentaires et l'eau douce, ainsi que leur disponibilité, menacent la subsistance même des populations locales, exacerbent les pressions migratoires, sanitaires et humanitaires, et contribuent à l'insécurité humaine et, potentiellement, à de nouveaux conflits. Le sol se dérobe littéralement sous les pieds de certains des petits États insulaires en développement. En 2005, les habitants de Tegua, dans l'archipel de Vanuatu, ont été les premiers à devoir être réinstallés en raison des changements climatiques. Une réinstallation pour raisons climatiques est également ce qui attend la population des îles Carteret de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ils sont dans les premiers, mais certainement pas les derniers, à être menacés par la montée des eaux.

Le Gouvernement de Kiribati a été forcé d'acheter des terres dans un autre pays, les Fidji, pour cultiver des produits alimentaires et finalement relocaliser sa population. En raison de la montée continue du niveau des mers, des États comme les Tuvalu, les Maldives, les Seychelles, la Micronésie, le Vanuatu et d'autres, de même que de larges pans de pays de basse altitude comme le Bangladesh, risquent d'être sous les eaux. Les conséquences de cette évolution seraient très graves et auraient une incidence inévitable sur la sécurité à l'échelon régional et international. Mais, comme l'a dit le Premier Ministre samoan au cours de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, l'an dernier, la compassion et la pitié ne seront d'aucun réconfort et n'arrêteront pas les effets

dévastateurs des changements climatiques. Si petits qu'ils soient, ces pays prennent d'importantes initiatives et sont à l'avant-garde des très importants progrès enregistrés actuellement dans le domaine des énergies renouvelables et du développement durable.

Le Conseil de sécurité doit pleinement reconnaître les risques et les tensions engendrés par les changements climatiques et le fait que les changements climatiques démultiplient la menace à la paix et à la sécurité internationales, et prendre les devants en adoptant des mesures de prévention. Une action résolue, cohérente et cumulée de la communauté internationale en vue de renforcer les capacités nationales et régionales de gestion des effets des changements climatiques et de renforcement de la résilience, de la viabilité et de la sécurité énergétique et des ressources au niveau mondial n'a jamais été plus importante. À cet égard, il est urgent de parvenir, à Paris, cette année, à un accord ambitieux et universel sur les changements climatiques.

Les océans renferment environ 96 % des eaux du globe. De plus, l'acidification des océans, l'augmentation des inondations et de l'érosion des littoraux, l'épuisement des stocks halieutiques et la montée des températures des eaux marines auraient inévitablement des conséquences sur la sécurité de toute l'humanité. Il y va de notre avenir commun que nous protégeons les océans et l'environnement marin d'une nouvelle dégradation. L'une des questions spécifiquement évoquées dans les Orientations de Samoa est la nécessité de faire face aux effets à long terme des munitions déversées en mer et à leur incidence sur la santé humaine et l'environnement marin. La Lituanie, l'un des pays à l'origine de la résolution 68/208 de l'Assemblée générale portant sur les munitions chimiques immergées en mer, partage pleinement les préoccupations des petits États insulaires en développement à cet égard et attend avec intérêt une coopération étroite sur les questions connexes.

En raison de leur taille, de leur éloignement et des limites de leurs capacités institutionnelles, les petits États insulaires en développement souffrent de facteurs de vulnérabilité nombreux et variés. En plus des menaces environnementales, les problèmes de trafic de stupéfiants et de criminalité transnationale organisée, de sécurité maritime et de piraterie, ainsi que les menaces moins immédiates que font peser la cybersécurité et le terrorisme sont énormes à gérer, pour tout pays, mais à plus forte raison pour de petits États insulaires en développement géographiquement isolés. Depuis 2011, la Lituanie prend part aux efforts

internationaux de lutte contre la piraterie au large des côtes de Somalie, dans l'océan Indien, au sein de la force navale Atalante de l'Union européenne, l'opération Atalante. Nous constatons avec plaisir que ces efforts ont donné des résultats positifs, qui ont abouti à une réduction spectaculaire des attaques de pirates depuis 2013. Nous apprécions les efforts déployés à cet égard par les Seychelles, qui ont mis en place un système judiciaire vigoureux permettant de poursuivre et condamner rapidement les pirates, contribuant ainsi notablement à l'effort commun de lutte contre la menace de la piraterie.

Parmi la multiplicité des défis à relever par les petits États insulaires en développement, le trafic, l'accumulation déstabilisante et le détournement des armes légères et de petit calibre demeurent une préoccupation majeure. Ma délégation a eu le plaisir d'être à l'initiative, et de participer à la négociation, de la résolution 2220 (2015) en mai, dont nous espérons que la pleine mise en œuvre permettra de s'attaquer à ces questions très graves, car dans les États les plus petits, même quelques centaines d'armes risquent, entre de mauvaises mains, de plonger le pays dans le chaos.

Dans la région des Caraïbes, comme nous le rappelait la Première Ministre de la Jamaïque, la contrebande d'armes est un facteur clef de violence, de criminalité et de montée en puissance des bandes criminelles, et elle est à l'origine d'un nombre de meurtres allant jusqu'à 70 % du chiffre total des meurtres commis. Les pertes humaines enregistrées, essentiellement parmi les jeunes, entravent le développement socioéconomique à long terme, ce qui déstabilise les pays. Si chaque situation diffère, la gestion des stocks d'armes, le respect du principe de responsabilité dans le secteur de la sécurité et la primauté du droit sont au cœur de la lutte contre la violence armée. Une législation complète sur les armes à feu, portant notamment sur le contrôle de leur importation, de leur exportation et de leur transit, est également essentielle. En 2011, les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont adopté une Déclaration sur les armes légères et de petit calibre en guise de cadre régional de lutte contre le problème. Ce type d'initiatives de coopération régionale est très important et peut offrir à d'autres d'utiles exemples.

L'adoption et l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes représentent une occasion unique de renforcer et d'uniformiser les législations en la matière entre les différentes régions. Nous nous félicitons de ce que la majorité des petits États en

développement aient soit signé soit ratifié le Traité et pris des mesures pour mettre au point des lois types visant à le mettre en œuvre. Si le terrorisme n'est pas encore un problème majeur au sein des petits États insulaires en développement, il ne s'agit pas de baisser la garde. La porosité des frontières maritimes peut facilement être exploitée par des organisations criminelles et terroristes compte tenu, notamment, de l'évolution des liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, dont la présence pernicieuse est déjà ressentie dans de nombreux petits États insulaires en développement. Dans des pays dépendant lourdement du tourisme comme source de revenus, une criminalité endémique, ou bien une attaque menée contre des touristes étrangers, peuvent porter un grave coup à l'économie locale, et être lourdes de conséquences. Des efforts de prévention doivent être faits afin de veiller à ce que les lois adoptées à l'échelon national à cet effet soient conformes aux normes et règles internationales et à ce que les moyens nécessaires de lutte contre ces phénomènes meurtriers soient mis en place.

Bien que certains petits États insulaires en développement aient enregistré d'importantes avancées dans le renforcement de ces capacités et dans le développement de la coopération régionale, on peut notamment citer à cet égard l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité, de la CARICOM, et le centre conjoint régional de centralisation du renseignement. L'appui et l'assistance des organes concernés au sein du système des Nations Unies et ailleurs, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, demeurent d'une importance critique étant donné les ressources et capacités limitées de ces États.

Au Samoa, l'année dernière, le Secrétaire général a comparé les petits États insulaires en développement à une loupe dont l'effet grossissant révèle les facteurs de vulnérabilité qui exigent une action internationale. Dans les processus touchant aujourd'hui les petits États insulaires en développement, il se peut que nous voyions un signe avant-coureur de ce que sera demain à l'échelle mondiale. Si nous n'agissons pas avec l'urgence requise, les menaces et facteurs de vulnérabilité auxquels doivent faire face les petits États insulaires en développement aujourd'hui pourraient s'étendre pour toucher des populations beaucoup plus importantes et menacer la paix et la sécurité internationales. Trop souvent, dans le domaine de la prévention, le Conseil a péché en agissant trop peu trop tard. Le fait de reconnaître rapidement les défis que rencontrent les PEID en matière de sécurité et

d'agir tous ensemble offre une occasion rare de prendre des mesures préventives, une occasion qu'il ne faut pas laisser passer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Anote Tong, Président de Kiribati, à la table du Conseil.

M. Anote Tong, Président de Kiribati, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Président Anote Tong et lui donne la parole.

Le Président Tong (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole à ce débat public devant le Conseil de sécurité. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque, de même que le Ministre des finances des Seychelles, pour les déclarations très riches d'informations qu'ils ont prononcées au début de la séance.

Il me semble qu'en tant que communauté mondiale, nous n'en sommes plus à débattre de savoir ce qui doit ou ne doit pas être considéré comme des problèmes de sécurité internationale, et ce qui est ou n'est pas une menace immédiate à la sécurité et à la survie de la planète. En tant que dirigeants des îles du Pacifique, nous avons affirmé dans la Déclaration de Majuro pour l'initiative climatique, adoptée en République des Îles Marshall en 2013, que les changements climatiques constituaient une menace à la sécurité des nations insulaires du Pacifique, et avons même cherché à soumettre la question à l'attention du Conseil pour qu'il l'examine. L'initiative de tenir ce débat public du Conseil de sécurité est donc particulièrement bienvenue.

Il est également encourageant de noter l'élan croissant au niveau mondial s'agissant de reconnaître le problème des changements climatiques. Ce problème, qui résulte des actions de l'ensemble de l'humanité, souffre pourtant d'une absence de leadership effectif et responsable au niveau mondial, et demeure secondaire aux yeux de ceux qui ont la capacité et les moyens de contrer et d'atténuer la progression inexorable des effets des changements climatiques. Par une ironie du sort et malheureusement, ce sont également ceux qui manquent le plus de moyens qui subissent de plein fouet l'assaut et l'impact d'un problème de sécurité capable de provoquer d'importants dégâts – un problème de sécurité capable d'anéantir des nations et des cultures entières,

voire d'annihiler la vie telle que nous la connaissons aujourd'hui sur cette planète.

Les études scientifiques présentées dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et ailleurs, auxquelles s'ajoutent nos expériences individuelles dans nos propres pays ainsi que les événements se déroulant dans diverses régions à l'heure même où nous parlons, fournissent des preuves plus que suffisantes que les choses vont extrêmement mal. C'est la preuve que nous nous approchons du point de non-retour, mais nous continuons de tergiverser et d'hésiter, en souhaitant et en espérant que nos voisins prendront l'initiative, au lieu de faire nous-mêmes le premier pas décisif montrant la voie à suivre à la communauté internationale.

Nous avons parcouru une longue distance, à grands frais, pour venir assister à cette rencontre parce qu'elle revêt une importance cruciale à nos yeux. Nos peuples se demandent ce que nous pouvons espérer voir résulter de cette séance du Conseil de sécurité. Pouvons-nous, en tant que dirigeants, rentrer chez nous aujourd'hui et dire à nos peuples avec suffisamment de certitude que leur existence et leurs vies sont en effet importantes et que nous, les dirigeants de la communauté internationale, avons élaboré des solutions afin de garantir que, quelles que soient la hausse du niveau de la mer et la gravité des tempêtes, il existe des solutions techniques crédibles permettant d'élever leurs îles et leurs maisons, et que les ressources nécessaires sont disponibles pour veiller à ce que tout soit en place avant qu'il ne soit trop tard.

Pour ceux d'entre nous, à Kiribati et dans d'autres pays, qui se trouvent en première ligne des changements climatiques, les effets ont commencé à se faire sentir hier, c'est-à-dire l'année dernière. Pour nous, toute nouvelle hausse du niveau de la mer menace notre existence même et nos moyens de subsistance mêmes. Il n'y a pas de temps à perdre, et l'on ne saurait trop insister sur l'urgence de lutter contre les changements climatiques en tant que menace à la sécurité mondiale. L'assaut silencieux des changements climatiques nous procure un fallacieux sentiment de sécurité, et nous convainc que le coût des mesures à prendre maintenant est beaucoup trop élevé et qu'il peut être reporté à la génération suivante. Cette attitude rend encore plus mortel et dangereux ledit problème de sécurité, qui ne doit être ni ignoré ni traité avec complaisance. Nous avons tous constaté dans une certaine mesure la gravité et la fréquence de la variabilité des conditions météorologiques et pouvons tous comprendre que lorsque ces catastrophes liées aux

changements climatiques deviendront plus fréquentes – c'est une certitude et non une hypothèse – l'ensemble de la communauté mondiale risque de pâtir d'une instabilité croissante et d'une multiplication des conflits.

Cependant, en tant que dirigeants mondiaux, nous devons faire montre du leadership nécessaire pour agir dès à présent et pour veiller à ce que la présente séance du Conseil de sécurité permette de convenir de manière décisive d'un ensemble de mesures fournissant à tous des garanties de sécurité pour l'avenir. Mais nous devons à nos enfants, à nos petits-enfants et à leurs enfants bien plus que cela. Il faut prendre des mesures propres à garantir que personne ne soit laissé à la traîne et, surtout, des mesures urgentes permettant de relever les défis existentiels en matière de sécurité résultant des changements climatiques, défis qui affectent les populations les plus vulnérables des États situés en première ligne.

Malheureusement, nous ne pouvons pas faire cela à nous seuls; d'où l'appel que nous lançons aujourd'hui au Conseil et, bien sûr, au reste de la communauté mondiale. Car, en tant que citoyens responsables de cette planète, que nous partageons comme notre demeure commune, il est de notre obligation morale de veiller à sa préservation. Il est de notre obligation morale de veiller à ce que l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants et de leurs enfants soit sûr et garanti. Pour eux, nous devons d'urgence prendre la bonne décision.

En guise de conclusion, je voudrais offrir la bénédiction traditionnelle de Kiribati : *Ta Mauri, Tā Raoi, ao Tā Tabomoa*.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Aote Tong de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Talagi, Premier Ministre de Nioué.

M. Talagi (*parle en anglais*) : Dans le cadre de notre débat sur les menaces auxquelles sont confrontées les îles du Pacifique en matière de sécurité, je vais axer mon attention et mes remarques sur les changements climatiques. Comme il a été dit aujourd'hui par tous les intervenants, la sécurité dans le Pacifique ne se limite pas seulement aux changements climatiques, mais j'estime qu'il s'agit du défi le plus sérieux et le plus crucial pour les peuples du Pacifique et pour le monde entier.

Je pense qu'il faudrait fixer un objectif visionnaire de 1,5 % d'émissions de dioxyde de carbone pour 2100, de même que des objectifs décennie par décennie pour

faire en sorte que nous puissions atteindre cet objectif ambitieux. Actuellement, chaque pays décide de son propre objectif, de manière unilatérale, à partir de sa propre évaluation approximative de ce qui a été décidé à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Il y a en outre une énorme différence entre la perception que nous avons des catastrophes et les réponses que nous y apportons quand elles se produisent. Les grands pays agissent au niveau régional, à l'intérieur même du pays. Les incidences sont jugées locales et pourraient ou non avoir de profondes répercussions dans tout le pays. Pour les petits pays insulaires, une catastrophe ne se confine cependant pas à une région; l'ensemble du pays est touché. En conséquence, les catastrophes naturelles prennent souvent la forme de sécheresses, de cyclones, de tsunamis, d'inondations et d'autres phénomènes qui deviennent des catastrophes régionales.

Je vais maintenant aborder certaines questions soulevées par les membres du Conseil aujourd'hui, notamment pour évaluer l'impact économique qu'elles auront sur nos pays. Il convient cependant de souligner que nous ne percevons pas les changements climatiques, les catastrophes ou les véritables catastrophes nationales de la même manière. Pourquoi? Pourquoi notre perception des changements climatiques et des catastrophes est-elle différente de celle des grands pays développés? Pour les économies de plus grande taille, pour les grands pays, c'est un mauvais moment à passer; pour les économies de plus petite taille, les petites îles, c'est une grande catastrophe. C'est pourquoi la lutte contre les changements climatiques varie tant et pourquoi nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur ce qu'il convient de faire.

Un des points que je tenais à soulever dans cette salle est que nous nous présentons ici en possession d'informations que nous ont communiquées des climatologues. Nous sommes des personnalités politiques. C'est notre rôle. Notre rôle consiste à comprendre la politique à mener contre les changements climatiques et à prendre des décisions sur cette base, en utilisant nos connaissances climatologiques pour étayer les informations, ainsi que les décisions que nous prenons et les politiques que nous adoptons à cet égard. Nous savons tous que les catastrophes qui se produisent présentent des points communs. Les traumatismes psychologiques, les maladies débilitantes, le désespoir causé par les pertes humaines et la perte de moyens de subsistance représentent les incidences sociales

et humaines des catastrophes naturelles. Ce qui est intéressant est que cela est vrai non seulement pour les petits pays insulaires, mais également pour les grands pays. Tous les représentants présents ici savent que les catastrophes ont cet effet sur leur population.

La seule autre chose qui importe actuellement en ce qui concerne les changements climatiques, d'après moi, c'est le financement. Malheureusement, nous avons besoin de fonds pour continuer de reconstruire notre produit intérieur brut (PIB) après des catastrophes majeures. D'autre part, comme je l'ai déjà souligné, ces catastrophes sont majeures parce qu'elles ont des incidences. Le Président du Conseil a affirmé aujourd'hui que 45 % du PIB du Vanuatu avait été absorbé par un cyclone. Ce chiffre se rapproche de 100 % pour certains d'entre nous, ce qui signifie que nous devons nous reconstruire de nouveau. Certaines personnes présentes ici doivent faire de même dans leurs propres régions.

La question qui se pose est donc la suivante : en quoi cela affecte-t-il le Conseil de sécurité? Pour le moment, en rien. Nous parlons beaucoup des changements climatiques, mais le Conseil de sécurité lutte-t-il contre les changements climatiques de la manière dont il le devrait? J'apprécie l'exemple donné par le Ministre Murray McCully. Le Gouvernement néo-zélandais a reconnu que nous avons besoin d'un appui dans le domaine énergétique pour réduire notre dépendance dans ce domaine; il est donc venu installer des centrales solaires, et c'est parti!. À présent, certains de ces pays ont réduit leurs importations de pétrole à un niveau presque nul.

Cette manière de procéder me convient, et je suggère au Conseil d'envisager de suivre cet exemple. Certains États représentés ici dépensent énormément d'argent pour recruter des consultants qui viennent nous dire : « Voici ce que nous vous suggérons de faire ». Évidemment, cette approche s'écarte quelque peu de notre perception. La plupart du temps, la plus grande partie des fonds est consacrée à la rémunération des consultants. En fait, je pense parfois, à l'ombre de mon cocotier à Nioué, que 80 à 90 % des fonds versés par les pays, par leurs contribuables, pour nous venir en aide sont utilisés pour rémunérer des consultants, avec l'accord des pourvoyeurs de fonds. Ceci ne peut être jugé qu'inacceptable.

La dernière question que je souhaite aborder est celle du poisson et des minéraux dans le Pacifique. Nous nous qualifions nous-mêmes de pauvres – et nous le sommes. Nous avons énormément de poissons, mais

nous restons pauvres. Nous avons des minéraux en mer et sur terre, mais nous restons pauvres. Pourquoi? Parce que les pays représentés ici ne nous aident pas. Qu'ils nous donnent du poisson, étant donné les revenus tirés du poisson qu'ils pêchent dans nos eaux. C'est ce que doivent faire les pays, nous aider. C'est également ainsi qu'ils doivent procéder s'agissant des minéraux que nous souhaitons exploiter en mer. Nous ne sommes pas pauvres. Nous sommes riches.

Cependant, la Jamaïque est pauvre, comme certains pays le sont, et je prie tous les pays présents ici aujourd'hui de revoir la manière dont ils perçoivent le Pacifique et de collaborer avec nous en instaurant un partenariat véritable pour nous venir en aide. Il faut exploiter de façon durable nos ressources halieutiques et nos ressources minérales marines.

J'espère ne pas avoir causé trop de problèmes aujourd'hui. Bien sûr, Monsieur le Président, vous m'avez accordé deux nouvelles îles. Je vous remercie sincèrement, et je vous remercie de m'avoir donné le temps de présenter la manière dont je vois les choses sur ma noix de coco au milieu du Pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de Nioué, M. Talagi, de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Charles Fernandez, Ministre des affaires étrangères et du commerce international d'Antigua-et-Barbuda.

M. Fernandez (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je me félicite de cette occasion d'avoir un échange de vues avec tous les pays représentés aujourd'hui sur les questions de sécurité internationale qui intéressent les États petits et grands, les pays puissants et les membres du Conseil de sécurité. En cette période où le programme de travail du Conseil de sécurité est chargé d'une multitude de crises, de conflits et de menaces à la paix et à la sécurité qui font les gros titres, nous sommes heureux de pouvoir partager notre perception des problèmes de sécurité des petits États.

Les petits États insulaires en développement (PEID) sont confrontés à une multitude de problèmes de sécurité qui exigent de mettre en place des mesures de prévention. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne font pas facilement la une des journaux, et il faut pourtant les affronter pour assurer notre survie.

Les structures et mécanismes en place chargés de maintenir la sécurité internationale, notamment le Conseil de sécurité, ne sont pas équipés pour lutter

efficacement contre les problèmes de sécurité des petits États insulaires en développement de manière concrète. Les menaces auxquelles nous sommes confrontées aujourd'hui, notamment les changements climatiques, ne sont pas les mêmes que celles qu'il fallait affronter au moment de la création de ces structures. En outre, le paysage géopolitique a considérablement évolué, ce qui a fait évoluer la nature des menaces qui pèsent sur notre paix et notre sécurité. Ces menaces ne sont pas de nature offensive, elles ne sont pas liées à des considérations militaires ou des sanctions. Les menaces qui pèsent sur notre paix et notre sécurité dépassent largement la sphère militaire; elles sont intrinsèquement liées aux aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.

Les menaces qui pèsent sur les frontières des petits États insulaires en développement, le littoral des Caraïbes et l'État d'Antigua-et-Barbuda sont réelles et présentes. Aux citoyens concernés des PEID, ces menaces à la paix et à la sécurité semblent irréversibles, mais si le Conseil de sécurité s'y attaque avec détermination et zèle et si la communauté internationale les traite comme hautement prioritaires, il sera possible de les réduire, de les isoler, voire de les écarter.

Les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer constituent sans aucun doute la menace la plus urgente qui pèse sur l'environnement et le développement durable des PEID. S'il n'y est pas remédié, les changements climatiques risquent de compromettre la paix et la sécurité de tous les petits États insulaires en développement, y compris leur bien-être socioéconomique, du fait surtout qu'ils pourraient nuire à l'industrie du tourisme, qui est le moteur de la plupart de nos économies. Dans le cas d'Antigua-et-Barbuda, où le tourisme représente 70% de notre produit intérieur brut, il s'agit d'une question de survie économique.

Dans les petits États insulaires en développement, les infrastructures et la santé des populations seront menacées par les effets des changements climatiques. Cette menace est exacerbée par la proportion relativement faible de terres émergées dans nos pays et par le fait que nos populations et les activités économiques sont concentrées dans les zones côtières. Notre forte dépendance vis-à-vis de nos écosystèmes côtiers pour notre alimentation, nos moyens de subsistance, notre sécurité et notre protection contre les phénomènes extrêmes ne fait qu'aggraver le problème. En outre, les difficultés non résolues liées à la pauvreté, à la pénurie des ressources, à l'insuffisance de la gouvernance, à

l'augmentation de la criminalité et aux exigences en matière d'adaptation rendent les petits États insulaires en développement encore plus vulnérables aux risques naturels.

Les menaces contre la paix et la sécurité auxquelles doivent faire face les petits États insulaires en développement sont aggravées par l'absence de mesures de renforcement des capacités et l'insuffisance des moyens pour mettre en œuvre des politiques énergiques et des mécanismes d'atténuation des risques. En outre, les ressources disponibles sont consacrées essentiellement à des interventions suivant les catastrophes plutôt qu'à la réduction des risques de catastrophe. Les conséquences du trafic international de drogues et la prévalence des armes de petit calibre constituent également une grave menace à la sécurité, qui exige une collaboration collective de la communauté internationale si nous voulons nous attaquer avec succès à ces problèmes.

Les économies des petits États insulaires en développement sont également très exposées aux chocs extérieurs résultant de leur forte dépendance à l'égard d'un petit nombre de marchés et de l'érosion des préférences commerciales à l'intérieur de ces marchés. Les PEID sont intrinsèquement vulnérables sur le plan économique en raison, entre autres facteurs, de leur isolement, leur capacité limitée à se diversifier, leur forte dépendance à l'égard d'un éventail limité de produits d'exportation et des coûts élevés des importations. Dans la plupart des cas, les prix des biens essentiels, tels que les denrées alimentaires et le carburant, sont extrêmement volatils.

Ces défis sont parfaitement illustrés par certains des déséquilibres commerciaux majeurs. Par exemple, les petits États insulaires en développement des Caraïbes ont assisté à l'érosion des préférences commerciales dont ils bénéficiaient auprès de leurs partenaires commerciaux traditionnels, ce qui a entraîné une augmentation de la part du marché mondial détenue par nos concurrents commerciaux, paralysant dans certains cas quelques-unes des industries de la région. C'est un problème auquel Antigua-et-Barbuda se heurte depuis 10 à 12 ans.

Les PEID, et en particulier ceux des Caraïbes, sont considérés comme certains des pays les plus endettés du monde. Ce fardeau de la dette pose des problèmes liés à la paix et à la sécurité qui dépassent nos rivages. Il y a quelques années, la crise financière mondiale a décimé les flux de capitaux, l'épargne et l'investissement dans chacun des petits États insulaires, ce qui s'est soldé

par une croissance négative et des économies qui sont aujourd'hui au bord de la faillite. Antigua-et-Barbuda, par exemple, a perdu 25 % de son produit intérieur brut, et de nombreux autres petits États insulaires des Caraïbes ont eux aussi souffert d'une contraction de leur économie. Ce sont là autant d'exemples de problèmes dans le domaine de la paix et de la sécurité qui mettent en péril l'existence même des petits États insulaires en développement.

Pour terminer, je voudrais paraphraser le Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, S. E. M. Gaston Browne, qui appelle l'attention sur le fait que rester les bras croisés et ne rien faire pour s'attaquer à ces problèmes aura des répercussions négatives pour les États plus grands et plus sûrs, dans la mesure où ils seront forcés de faire face à la détresse causée par les déplacements de population, à la détermination des réfugiés et aux conséquences des souffrances humaines qui auront poussé des milliers de personnes à affluer vers leurs frontières en quête de paix et de sécurité. Nous félicitons la Nouvelle-Zélande d'avoir reconnu la nécessité de donner une plus grande impulsion au plus haut niveau à l'ONU pour mettre en lumière les difficultés auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement dans le domaine de la paix et de la sécurité. Enfin, comme le dit l'adage, « les hommes discutent, la nature agit ». Espérons qu'après le débat d'aujourd'hui, la communauté internationale se joindra aux petits États insulaires en développement pour agir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de l'immigration des Bahamas.

M. Mitchell (Bahamas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Gouvernement néo-zélandais de cette occasion fort opportune qui nous est donnée de débattre des problèmes de paix et de sécurité auxquels doivent faire face les petits États insulaires en développement (PEID) et de mettre en exergue, dans cette enceinte, quelques-unes des vulnérabilités qui leur sont propres. En reconnaissance de l'assistance spéciale que la Nouvelle-Zélande a apportée aux Bahamas au cours de l'année écoulée dans le cadre de la mise en place de son nouveau système d'imposition, le Premier Ministre de mon pays m'a demandé d'assister à la séance d'aujourd'hui afin que nous puissions exprimer nos espoirs pour son succès et soutenir cet effort louable. Je tiens également à dire d'emblée que nous nous associons aux déclarations faites par la Première Ministre de

la Jamaïque et le Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda.

Les Bahamas ont indiqué dans de nombreuses instances que, pour notre pays, il n'est pas de plus grandes priorités que l'environnement, la lutte contre la criminalité et la maîtrise de l'immigration illégale. Ces questions touchent à notre existence même. C'est ce que j'ai dit lorsque j'ai pris la parole lors du débat général de l'Assemblée générale l'année dernière (voir A/69/PV.20). J'ajouterais maintenant à cette liste de priorités le chômage et l'économie. Tous nos efforts ont pour objectif la paix et la sécurité. Les principaux thèmes sont renforcés par l'action que nous menons pour que les Bahamas et la région deviennent plus sûres, plus prospères, plus modernes, plus pacifiques et, à terme, plus fortes.

Les changements climatiques représentent le plus grave problème environnemental et de développement auquel le monde est confronté, avec des conséquences de grande portée pour la sécurité. En tant que pays particulièrement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, les Bahamas estiment que les répercussions des changements climatiques sur la sécurité doivent être avant tout abordées à un niveau multilatéral par des organismes qui sont ouverts à tous, représentatifs et transparents. Nous insistons sur le fait que si des mesures urgentes et ambitieuses sont prises pour s'attaquer de façon globale aux changements climatiques dans ce contexte, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité pourront être réduites, ce qui atténuera la menace existentielle qui pèse sur certains petits États insulaires en développement, y compris ceux d'entre nous qui sommes membres de la Communauté des Caraïbes.

Les Bahamas sont intimement convaincues que la communauté internationale doit accorder la plus haute priorité à l'achèvement des négociations en cours sur les changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques portant sur un nouvel accord juridiquement contraignant, qui se traduise par des réductions substantielles d'émissions dans les délais les plus courts possibles et l'augmentation considérable du niveau de ressources mises à la disposition des pays en développement particulièrement vulnérables, y compris les petits États insulaires en développement, afin de les aider à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Il importe surtout que ces ressources soient mises à la disposition de tous les petits États insulaires

en développement et pays en développement côtiers de faible altitude à des taux concessionnels et non pas sur la base du produit intérieur brut par habitant.

Les Bahamas se heurtent également à un grave problème de criminalité dans la société, qui tient, dans une large mesure, à l'incapacité des jeunes hommes à régler leurs différends sans recourir à la violence, ainsi qu'à la prolifération corollaire des activités des gangs et du trafic des drogues illicites, des armes légères et de petit calibre et des munitions. C'est pourquoi les Bahamas ont participé activement aux négociations qui ont abouti à l'adoption du Traité sur le commerce des armes, un événement qu'ils ont salué comme une étape décisive pour l'Organisation des Nations Unies. Notre gouvernement estime que l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes contribuera à la paix et à la sécurité dans les Bahamas. En conséquence, nous avons déposé les instruments de ratification du Commonwealth des Bahamas le 25 septembre 2014. Nous continuons de lutter contre le trafic illicite de drogue et la traite des êtres humains et investissons dans des programmes d'intervention sociale en vue de lutter contre la criminalité.

J'ai parlé précédemment des effets néfastes de l'immigration illégale sur notre sécurité nationale. À cet égard, nous avons déployé des efforts sérieux pour stopper l'afflux de ressortissants non-bahamiens en situation irrégulière sur notre territoire. De nouvelles politiques sont désormais en place et seront appliquées strictement afin de mettre un terme à cet afflux. L'année dernière, les Bahamas ont conclu avec ses voisins immédiats – Cuba, la République dominicaine et Haïti – des accords importants, notamment sur la pêche et les migrations, afin de régler les problèmes épineux qui empoisonnent nos bonnes relations. Nous sommes fermement déterminés à maîtriser les migrations illégales.

Il y a quelques instants, j'ai ajouté le chômage et l'économie à la liste des plus hautes priorités de mon pays. À cet égard, les Bahamas sont à présent confrontées à une menace sur l'existence même de la bonne gouvernance; nous avons compris que, si une gestion adaptée n'est pas mise en place, un investisseur unique peut chercher à déstabiliser la gouvernance d'un pays en dominant son économie et en s'ingérant de manière délibérée et abusive dans sa politique locale. Ajoutons à cela les efforts de divers organes multilatéraux et de certains États Membres pour saper les économies de nombreux États de la Communauté des Caraïbes

en imposant aux secteurs des services financiers des mandats qui font désormais partie intégrante de nos économies. Tels qu'ils sont imposés, ces mandats sont contraires au commerce équitable. Certes, les organes multilatéraux et les États Membres concernés peuvent assimiler leur zèle à collecter l'impôt à un triomphe moral de leur part, mais la destruction qui résulte de ce changement des règles du jeu sans concertation aucune constitue une flétrissure morale plutôt qu'un triomphe. Si les économies de nos pays s'effondrent, entraînant l'exil de nos citoyens, la migration qui en résulterait ne pourrait qu'être une source de déstabilisation dans le monde entier. Cela constitue une menace sur la paix et la sécurité.

L'on nous a demandé aujourd'hui de réfléchir au rôle que le Conseil de sécurité pourrait jouer au regard du soutien apporté aux PEID pour écarter les menaces qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité, notamment celles que je viens d'évoquer. À cet égard, les Bahamas affirment que, si le Conseil de sécurité leur semble avoir un rôle à jouer dans la lutte contre ces menaces et difficultés dans le cadre d'une approche de collaboration mondiale multiforme, il est important de rappeler que lesdites menaces et difficultés doivent être principalement combattues au niveau multilatéral par des organes représentatifs, sans exclusive et transparents. Dans ce sens, je voudrais pour terminer appeler à la réforme du Conseil de sécurité, à laquelle nous sommes favorables. C'est un changement attendu de longue date, qui permettrait de refléter les réalités du XXI^e siècle, et qui pourvoirait à l'attribution par roulement d'un siège aux petits États insulaires en développement.

Une fois encore, je suis heureux de l'occasion qui m'a été donnée de prendre la parole devant le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

M^{me} McClean (Barbade) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de voir la Nouvelle-Zélande siéger parmi les 15 membres du Conseil de sécurité, organe où, en règle générale, les points de vue des petits États insulaires en développement (PEID) ne sont pas exprimés. Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité. Il permet en effet pour la première fois de mettre les préoccupations des PEID en exergue au Conseil de sécurité.

À la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, au Samoa, l'importance de la paix et de la sécurité a été réaffirmée. Dans le préambule des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), document final de la Conférence (résolution 69/15, annexe), l'Assemblée générale a réaffirmé

« l'importance de la liberté, de la paix et de la sécurité, du respect de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement et le droit à un niveau de vie suffisant, notamment le droit à l'alimentation, de l'état de droit, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, de la réduction des inégalités et, plus généralement, notre engagement en faveur de sociétés justes et démocratiques aux fins du développement. »

Le Gouvernement barbadien continue de s'opposer à la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Au quotidien toutefois, nous devons focaliser notre attention sur le commerce des armes légères et de petit calibre, qui facilite le trafic de stupéfiants illicites et autres activités du crime organisé, sape notre économie et est susceptible de déstabiliser notre société. Dans la Déclaration sur les armes légères et de petit calibre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), adoptée en 2011, les chefs de gouvernement ont souligné la grave menace que représentent les armes légères et de petit calibre et leurs munitions, et se sont engagés à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires au niveau national aussi bien que régional afin de combattre jusqu'au bout leur trafic. En outre, en 2013, les chefs de gouvernement de la CARICOM ont adopté une stratégie en matière de criminalité et de sécurité intitulée « Securing the Region ». Elle dresse la liste de plusieurs menaces graves et immédiates qui pèsent sur la région, telles que la criminalité transnationale organisée, les bandes criminelles, la criminalité informatique, la criminalité financière et la corruption.

La situation est naturellement empirée par les nombreuses vulnérabilités que l'on retrouve exclusivement et/ou fréquemment chez les PEID, notamment des ressources limitées, des marchés domestiques restreints, la forte probabilité d'être touchés par les chocs externes du fait d'une grande ouverture, et la vulnérabilité environnementale. Ces menaces sont encore accentuées par la géographie des PEID. Les frontières aériennes et maritimes des PEID sont de loin plus étendues que leurs terres émergées, dont la taille

est souvent petite. Le coût que représente la protection de ces frontières nationales est donc prohibitif, et ce d'autant plus que les PEID ont des difficultés à exploiter leurs ressources marines importantes et ne sont donc pas en mesure d'en bénéficier pleinement. Prises globalement, ces menaces sur la paix et la sécurité exigent de réaffecter des ressources déjà limitées, ce qui handicape grandement le développement national. Elles sont lourdes de conséquences sur le développement socioéconomique de la Barbade et d'autres États de la CARICOM, et lèvent un tribut important en vies humaines et en productivité, en obérant la qualité de vie, en faisant obstacle au développement social et en sapant la croissance économique.

À la Barbade comme dans toute la région des Caraïbes, nous savons à quel point les partenariats internationaux sont nécessaires pour relever les défis liés à la paix et à la sécurité. Nous nous félicitons que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ait décidé de rétablir sa présence aux Caraïbes, car nous pensons que sa contribution en tant que chef de file mondial de la prévention de la criminalité nous aidera dans la lourde tâche à laquelle nous devons nous atteler. Nous attendons avec impatience que ce projet soit lancé à la Barbade.

L'on dit souvent qu'il ne peut y avoir de paix sans développement pas plus qu'il ne peut y avoir de développement sans paix. Les PEID ont consacré d'importants efforts à la réalisation de ces deux objectifs. Nous appelons les pays développés et les institutions financières internationales à appuyer les petits États insulaires en développement, qui luttent en permanence pour rehausser le niveau de développement qu'ils ont atteint. Dans les Orientations de Samoa, les États Membres ont rappelé que la coopération internationale et les partenariats de divers types étaient indispensables pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La paix et la sécurité sont des facteurs essentiels de ce développement. Nous maintenons que ces questions sont inextricablement liées et qu'adopter une approche globale est la seule garantie de succès.

En tant qu'États océaniques, les PEID accordent une importance toute particulière à la préservation de la santé des mers. Nous sommes toujours préoccupés par la multitude de menaces qui pèsent sur nos océans, parmi lesquelles la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, la pollution, l'acidification et les ruissellements côtiers. En tant que région, nous avons une

conscience aiguë des effets délétères que ces menaces peuvent avoir sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de nos communautés. Nous accueillons donc favorablement les débats qui ont lieu en ce moment aux Nations Unies pour prendre officiellement acte de l'importance que revêtent la conservation et l'utilisation durable de nos océans, de nos mers et de nos ressources marines au regard du développement durable des PEID. La Barbade félicite la Nouvelle-Zélande et les autres membres du Conseil de sécurité pour le rôle constructif qu'ils continuent de jouer à ce titre.

Au moment où nous ouvrons ce dialogue sur les difficultés auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement concernant leur paix et leur sécurité, il est clair que la définition de la paix et de la sécurité qui prévalait au lendemain de la Guerre et qui a guidé l'action du Conseil pendant ses 70 années d'existence est étriquée et doit être élargie. Les choses ont beaucoup changé depuis 1945. L'Organisation doit adapter son rythme et entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle. Ce changement ne peut que la rendre plus inclusive et plus dynamique.

Je voudrais évoquer brièvement la question des changements climatiques. La menace que font peser les changements climatiques sur l'existence même des PEID ne pourra être combattue que par un effort international global, ancré dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La Barbade apporte son appui aux diverses instances dans lesquelles ce péril est pris à bras-le-corps, et apprécie le cadre favorable créé par ces processus multiples. Toutefois, nous insistons sur le fait que le processus de négociations en vertu de la CCNUCC reste la plateforme principale et la plus adaptée pour les discussions consacrées aux changements climatiques.

Pour terminer, le Gouvernement barbadien vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative, durant votre présidence, d'organiser la présente manifestation consacrée aux difficultés spécifiques auxquelles se heurtent les PEID. Nous attendons avec intérêt que, dans un avenir proche, les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité des PEID fassent partie intégrante des travaux du Conseil de sécurité et espérons que le présent débat constituera un pas dans cette direction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Kubuabola (Fidji) (*parle en anglais*) : Les Fidji s'associent à la déclaration prononcée par le Président de Kiribati, S. E. M. Aote Tong, au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir conviés à participer à ce débat du Conseil de sécurité. Les Fidji vous sont particulièrement reconnaissantes, Monsieur le Ministre des affaires étrangères McCully, ainsi qu'au Gouvernement néo-zélandais, d'avoir convoqué le présent débat. Je saisis également cette occasion pour vous transmettre les félicitations des Fidji pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet.

En guise d'introduction, je voudrais faire remarquer que nombre de petits États insulaires en développement (PEID) contribuent activement à la gestion des problèmes mondiaux de sécurité. Les Fidji, par exemple, participent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis 1978. Cette participation s'est accompagnée d'un très lourd tribut pour notre pays, puisque plusieurs de nos soldats ont perdu la vie alors qu'ils servaient dans les rangs des Casques bleus et que fournir ainsi des contingents de maintien de la paix a grevé de manière substantielle notre budget national. Malgré ces fardeaux, les Fidji restent résolument attachées à cette cause que représentent les activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Les changements climatiques sont devenus la plus grande menace qui pèse sur la sécurité des PEID, et les Fidji ne font pas exception à cet égard. Les changements climatiques ont à juste titre été décrits comme contribuant à exacerber les risques. Les causes des changements climatiques imputables à l'homme sont maintenant bien établies et tout le monde doit clairement comprendre aujourd'hui que les PEID sont victimes d'un problème qui n'est pas de leur fait.

Dans la région du Pacifique Sud-Ouest, notre avenir se caractérise par la montée du niveau de la mer qui s'effectuera au détriment de nos estrans. De même, nous allons subir les assauts de tempêtes tropicales d'une violence et d'une fréquence sans précédent. Tandis que le reste du monde débat des incidences des changements climatiques, nous, les petites îles et les petits atolls du Pacifique, devons faire face au problème, parce qu'il nous touche déjà.

Pour lutter contre la menace à la sécurité que représentent les changements climatiques, nous avons besoin d'investissements stratégiques dans les mesures

d'adaptation. Nous devons passer de la rhétorique à une riposte plus pragmatique et orientée vers l'action. Nous considérons qu'il incombe au Conseil de sécurité et aux partenaires de développement de mobiliser davantage les efforts internationaux pour faire en sorte que nous disposions des capacités, tant humaines qu'institutionnelles, de faire face à cette menace existentielle à la sécurité des PEID.

Une mesure d'intervention évidente consiste à s'attaquer efficacement au problème de l'énergie durable. Brûler des combustibles fossiles pour obtenir de l'énergie afin de produire de l'électricité, de se chauffer ou de faire fonctionner les transports est une source majeure d'émission de gaz à effet de serre, lesquels provoquent les changements climatiques et l'acidification des océans. Cela doit cesser ou au moins diminuer de manière drastique, si nous voulons parvenir au développement durable sur cette planète. Nous demandons par conséquent qu'une part plus importante des capitaux mondiaux soit redirigée vers le développement de sources d'énergie renouvelables et de modèles de croissance verte pour l'avenir que nous voulons.

J'en viens maintenant à la menace qui pèse sur la biodiversité de l'environnement mondial, et tout particulièrement des océans et des mers. Il est indispensable que nous protégeions et restaurions la santé, la productivité et la capacité de résistance de nos océans, de nos écosystèmes marins et de nos pêcheries. Le défi qui se pose à nous consiste à maintenir leur biodiversité, à assurer leur conservation et à gérer de manière durable l'exploitation de leurs ressources pour les générations présentes et à venir.

L'environnement marin offre des possibilités de croissance économique durable pour les PEID, mais seulement si nous réussissons à surmonter les menaces existantes. La surexploitation actuelle des ressources océaniques par la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) représente une menace importante pour la sécurité des PEID, tant en ce qui concerne les questions de souveraineté que la viabilité d'ensemble des ressources marines. La pêche INN prive les communautés côtières de leurs moyens de subsistance et de leurs sources de revenus et constitue donc une menace à la sécurité pour les économies des PEID.

Nous demandons aux organes tels que le Conseil de sécurité d'aider les PEID à surmonter ce problème en s'unissant au sein de mécanismes de coopération internationale et d'appui technique pour renforcer le

contrôle, la surveillance et la protection de nos océans. C'est essentiellement en raison de ces menaces qui pèsent sur la sécurité de notre environnement marin que nous sommes en train de mettre en place le processus de la Conférence mondiale triennale sur les océans et les mers, afin de garantir l'intégrité des prochains objectifs de développement durables relatifs à l'exploitation durable des ressources marines.

Le troisième aspect que nous souhaitons aborder est celui de la vulnérabilité des PEID aux activités criminelles de l'ensemble de la communauté internationale. Par définition, les PEID sont vulnérables du fait de leur petite taille, de leurs économies en développement et de leur isolement géographique. Beaucoup ont du mal à contrôler leurs frontières souveraines. Les ressources dont disposent les milieux du crime organisé issus de pays de plus grande taille dépassent souvent celles des PEID. Il en résulte que nombre d'entre eux mènent une bataille perdue d'avance contre les activités illégales des trafiquants de drogue ou d'êtres humains.

La criminalité transnationale organisée est une menace à la sécurité des PEID en raison de ce que j'ai dit plus haut concernant le manque de moyens de contrôle de ces derniers, en particulier pour ce qui est de contrôler efficacement leurs frontières. Mais c'est aussi une menace à la sécurité parce que les milieux du crime organisé introduisent la corruption dans les PEID vulnérables. Cette criminalité organisée reposant sur les marchés de l'offre et de la demande vers lesquels au final leurs activités illégales sont dirigées, nous demandons aux pays concernés de coopérer davantage avec les PEID et de leur fournir une assistance et des ressources plus importantes pour lutter contre ces activités illégales.

Pour conclure, nous nous associons à ceux qui demandent que le Conseil reste saisi des problèmes de sécurité auxquels se heurtent les PEID. Nous réaffirmons les conclusions des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) quant à la nécessité urgente de renforcer la coopération internationale et de garantir un partenariat durable et véritable aux niveaux national, régional et international, car c'est là le meilleur moyen de surmonter ces défis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Pato (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : La Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit à la position qui sera défendue par les Tonga et les Maldives, au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique et de l'Alliance des petits États insulaires, en leur qualité de Présidentes de ces groupements.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour la manière avisée avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous félicitons la Nouvelle-Zélande d'avoir pris l'initiative de convoquer et de faciliter ce dialogue important, bien que rare, sur les petits États insulaires en développement (PEID).

L'Assemblée générale a reconnu la vulnérabilité singulière des PEID. Nous engageons donc vivement le Conseil de sécurité à accorder davantage d'attention aux conditions particulières qui caractérisent les PEID en relation avec les préoccupations en matière de sécurité, qu'elles soient ou non traditionnelles. D'autres orateurs avant moi ont évoqué en détail cet aspect.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques demeure l'instance première pour régler les problèmes liés aux changements climatiques. Mais il faut qu'un plus grand nombre d'organismes, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, la Banque mondiale, l'Institut mondial de la croissance verte et le Fonds pour l'environnement mondial, se mobilisent pour appuyer les plans des PEID, dont la mise en œuvre est freinée par le manque de ressources. Un bon exemple de travail d'équipe du système des Nations Unies est le bureau « Unité d'action des Nations Unies » en Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui coordonne toutes les activités des entités de l'ONU conformément aux priorités et aux programmes nationaux de développement, notamment ceux relatifs aux effets des changements climatiques.

Le lien entre développement, paix et sécurité est clair. Sans la paix et la sécurité, le développement durable sera difficile. Pour parvenir au développement durable, il faut des partenariats véritables, ce qui suppose que le système des Nations Unies donne aux PEID les moyens de faire respecter l'état de droit et de mettre en place des institutions responsables et sans exclusive et des sociétés qui promeuvent et protègent les droits de l'homme, conformément à la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est engagée à verser 150 millions de dollars aux petits

États insulaires en développement du Pacifique au cours des cinq prochaines années en vue de les aider à remédier à quelques-unes des difficultés auxquelles ils se heurtent dans le domaine de l'éducation, de la santé, du renforcement des capacités, des changements climatiques, de la remise en état de l'infrastructure et du développement à la suite de catastrophes naturelles, tel le cyclone Pam au Vanuatu. La Papouasie-Nouvelle-Guinée met également en place et finance un bureau d'État pour les petites îles de la région du Pacifique.

S'agissant de la criminalité transnationale, de la traite des êtres humains et du trafic des migrants, le système des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent adopter des méthodes permettant d'éliminer les causes profondes des migrations illicites dans les pays d'origine et s'attaquer aux difficultés rencontrées par les pays de transit – comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée – et les pays de destination. Dans le cadre de sa politique nationale de sécurité, la Papouasie-Nouvelle-Guinée prend les mesures nécessaires pour lutter contre la criminalité transnationale en intensifiant notamment les activités de surveillance et de contrôle aux frontières. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Pour la plupart des PEID, l'océan est la principale source de sécurité alimentaire, ainsi qu'une ressource importante – l'économie bleue – qu'il faut protéger de façon à pouvoir garantir un développement durable. Le développement des petits États insulaires est entravé par le manque de ressources qui les empêche d'assurer la gestion et l'exploitation durables des ressources halieutiques et l'économie bleue. Il n'existe pratiquement aucune surveillance ni aucune protection de ces ressources, un problème, Monsieur le Président, que vous avez évoqué. Nos ressources halieutiques et autres ressources marines sont exploitées par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Nous demandons que les organismes des Nations Unies nous aident face à cette situation par l'intermédiaire d'institutions comme le Forum des îles du Pacifique et son Agence des pêches qui opèrent avec efficacité dans les régions des PEID – notamment dans le Pacifique – de manière à permettre une gestion et une protection durables.

On ne saurait examiner toutes ces questions sans reconnaître qu'il importe d'accroître la participation des femmes à l'ensemble des activités sexospécifiques visant à prévenir et à régler les conflits armés, à maintenir la paix et la sécurité et à consolider la paix au lendemain d'un conflit. Les enseignements que nous avons tirés de notre conflit civil sur l'île de Bougainville dans les

années 90 est l'illustration et la preuve que les femmes sont tout aussi capables que les hommes de rétablir et de consolider la paix et qu'elles doivent être intégrées aux processus de prise de décisions et se voir confier des rôles de premier plan afin de permettre le développement.

Enfin, les défis auxquels sont confrontés les PEID sont graves. Il nous faut prendre des mesures concrètes pour atteindre les résultats voulus. Si les tâches à accomplir consistent à mettre au point des modèles permettant d'accéder à des ressources d'appui pour les petits États insulaires en développement, le système des Nations Unies doit assumer la responsabilité de formuler ces indicateurs de manière à ce que, au fil du temps, nous puissions construire ensemble un monde prospère et durable, fondé sur l'état de droit et qui garantisse la protection de chacun d'entre nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministres des affaires étrangères, du commerce extérieur, de la consommation et des technologies de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et les Grenadines) (*parle en anglais*) : Mon pays voudrait tout d'abord souscrire sans réserve à la quasi-totalité des déclarations qui ont été faites, en particulier celles de nos collègues de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à savoir la Première Ministre de la Jamaïque, et les ministres d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas et de la Barbade. Bien que le Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago n'ait pas encore pris la parole, je suis sûr que je peux aisément souscrire à ce qu'il dira. Je voudrais également appuyer fermement ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de la République des Seychelles, notamment sa description des petits États insulaires en développement (PEID) comme étant, pour l'essentiel, de grands États océaniques en développement qui s'étendent au-delà des rochers sur lesquels nous vivons.

Saint-Vincent-et les Grenadines salue la décision prise par la Nouvelle-Zélande d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les problèmes de paix et de sécurité auxquels sont confrontés les PEID. La Nouvelle-Zélande est un État insulaire entouré de PEID, et elle a montré sa compréhension profonde des particularités et des problèmes auxquels doivent faire face les PEID, ainsi que sa volonté de les aider.

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Ministre, de votre dynamisme aujourd'hui – nous avons travaillé pendant l'heure du déjeuner, une menace à

votre propre sécurité alimentaire. Je vois que les visages autour de cette table ont changé, à l'exception du vôtre, et je salue votre dynamisme nécessaire à cet égard. La Nouvelle-Zélande a mis à profit sa présidence du Conseil de sécurité pour mettre en relief la situation des PEID, et ceci est d'une importance particulière compte tenu de l'indifférence historique du Conseil, voire parfois son antipathie, à l'égard des petits États insulaires et de nos problèmes de paix et de sécurité. S'il est vrai que le Conseil s'est de temps à autre prononcé, à divers niveaux, sur des questions touchant les PEID, il n'en est pas moins vrai que les PEID, nos problèmes et nos points de vue n'ont généralement pas fait l'objet d'un examen sérieux et soutenu de la part du Conseil de sécurité.

Dans la région des Caraïbes – à l'exception d'Haïti, qui a bénéficié de missions et d'un engagement multilatéral de cet organe – le Conseil ne s'est qu'occasionnellement impliqué, sauf lorsque des drames hégémoniques se sont joués sur des scènes insulaires, comme ce fut le cas lors de l'invasion de la Grenade en 1983 et de la crise des missiles de Cuba. Toutefois, d'autres incidents majeurs se sont produits, qu'il s'agisse de la violence électorale dans un État de la CARICOM, qui a coûté la vie à plus de 800 personnes dans les années 80, ou du passage de l'ouragan Ivan en 2004 qui a semé la mort et la destruction sur plusieurs îles; et beaucoup d'événements sont survenus que le Conseil a à peine remarqués. À ce jour, le Conseil garde le silence sur la menace évidente à la paix et à la sécurité posée par la décision de la République dominicaine d'expulser par la force des milliers de citoyens nés à l'intérieur de ses frontières. Sauf dans les rares cas où une île se trouve être le point d'équilibre de puissances mondiales, nous semblons ne pas exister.

En fait, l'un des arguments les plus convaincants en faveur d'une réforme globale du Conseil, c'est son incapacité avérée à s'adapter à un monde où les petits États insulaires en développement sont d'importants acteurs multilatéraux avec des points de vue uniques et des questions qui méritent d'être examinés à tous les niveaux de la diplomatie. Saint-Vincent-et les Grenadines a présenté sa candidature au Conseil pour la période 2020-2021, car nous sommes convaincus que nous avons des enseignements pratiques et des points de vue à partager en vue de contribuer à la paix et à l'harmonie de la société, sans un excès de liquidités ou d'armes à utiliser face à d'éventuels problèmes. Nous avons également présenté notre candidature parce que, dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, seuls huit petits États insulaires en développement ont siégé

au Conseil de sécurité; parce que seuls trois des 14 États membres de la CARICOM ont fait part de leurs points de vue en tant que membres du Conseil; et parce que 40 % des pays qui n'ont jamais été membres du Conseil sont des petits États insulaires en développement. Il en résulte que, dans la grande majorité des cas, même les rares fois où un petit État insulaire en développement a fait officiellement l'objet d'un examen du Conseil, il n'y a pas de PEID au sein du Conseil de sécurité qui puisse enrichir les délibérations de ses perspectives en les plaçant dans leur contexte.

La spécificité des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité des petits États insulaires en développement et les solutions à y apporter doivent être comprises au travers des prismes de la taille, de l'ouverture et des influences exogènes. Le passage de l'ouragan Ivan a été une catastrophe locale aux États-Unis, mais une catastrophe nationale à la Jamaïque, à Cuba, à Saint-Vincent-et les Grenadines et à la Grenade. Les crises soudaines comme celles qui ont frappé l'est des Caraïbes en 2013 ont été relativement brèves et isolées, mais elles ont fait des morts et des dégâts et entraîné un climat d'instabilité à la Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et les Grenadines – des problèmes dont nous sommes encore en train de nous relever. Comme cela a déjà été dit aujourd'hui, les changements climatiques constituent de toute évidence une menace, mais il ne s'agit pas simplement d'un multiplicateur de la menace posée à la paix et à la sécurité. Il s'agit en soi d'une menace grave et déstabilisatrice.

Un gang relativement petit et mal armé dans un grand pays développé peut poser un problème aux autorités locales ou municipales. Dans un petit État insulaire en développement, la force de ce gang se multiplie de manière exponentielle et son potentiel de déstabilisation sociale est immense, surtout dans les États dont la police a un équipement modeste, n'est pas armée et a une expérience limitée de la criminalité transnationale. En outre, à la différence de la plupart des défis que le Conseil doit relever, les petits États insulaires en développement sont probablement uniques en ce qu'ils sont assaillis par des menaces en grande partie exogènes. Les causes des changements climatiques, de la criminalité transnationale, du trafic d'armes légères, du vol de ressources, des menaces transfrontalières et de l'instabilité financière mondiale se trouvent toutes au-delà de nos frontières. C'est un important facteur dans le cadre de l'examen par le Conseil des recommandations et mesures dont il dispose pour maintenir la paix et

préserver la sécurité au nom des petits États insulaires en développement.

À l'heure où nous parlons, près de la moitié des pays de la Communauté des Caraïbes soit participent à un programme d'ajustement structurel douloureux, orchestré de l'extérieur, soit viennent d'en sortir. Sur le plan collectif, nous sommes l'une des régions les plus lourdement endettées du monde, avec un taux élevé de chômage, particulièrement chez les jeunes. Au lendemain de la crise économique et financière mondiale, nos taux de croissance économique ont été anémiques dans le meilleur des cas.

Le mélange explosif d'après-crise caractérisé par une faible croissance, le chômage des jeunes et une fiscalité paralysante a déjà donné lieu à des troubles et de l'instabilité ailleurs dans le monde, avec des conséquences néfastes considérables pour la paix et la sécurité internationales. Les petits États insulaires en développement ne sont pas à l'abri de cette menace. De fait, la croyance apparente dans le fait que l'instabilité qui afflige les autres régions épargnera on ne sait comment les petits États insulaires en développement repose sur un vœu pieu, sur l'indifférence et sur une croyance malavisée dans le stéréotype qui veut que les îles soient des paradis peuplés d'insouciantes fêtards. Or ce stéréotype est démenti par les faits, qui reposent, eux, sur la faible croissance, la dette élevée, le chômage élevé, le nombre élevé de meurtres et un manque de marge de manoeuvre fiscale ou politique permettant d'engager les investissements sociaux qui seraient porteurs de transformations. Ces faits pointent plutôt vers une autre résultante, probable, celle qui découle d'une indifférence multilatérale continue.

Le mandat du Conseil n'est pas simplement de rétablir la paix et la sécurité internationales, mais aussi de les préserver et de prévenir l'instabilité, par des moyens tant militaires que non militaires. Le débat public d'aujourd'hui doit servir de coup de semonce à un Conseil de sécurité qui a trop souvent tourné le dos aux besoins et aux vues des petits États insulaires en développement. Le Conseil doit formellement donner acte du fait que les changements climatiques, la criminalité transnationale, les acteurs non étatiques et une situation de carcan économique représentent des menaces particulières et spécifiques à la paix et à la sécurité des petits États insulaires en développement. Il doit ensuite envisager quelles recommandations et mesures s'inscrivent dans ses pouvoirs. Au minimum, elles doivent comprendre des restrictions à l'action des

acteurs étatiques extérieurs et habiliter les petits États insulaires en développement, au niveau économique et politique, à relever efficacement leurs défis sur le plan interne, tout en tenant compte de l'avertissement très correct des Bahamas contre une usurpation par le Conseil du rôle ou de l'autorité des organes multilatéraux existants qui traitent ces questions de façon inclusive et transparente.

Ces questions et celles qu'ont évoquées ceux qui ont pris la parole avant moi ne sont pas de pure forme, et ne correspondent pas davantage à des exercices théoriques qui consisteraient à dresser une liste de risques potentiels se profilant dans un horizon lointain. Ce sont des menaces à notre paix et à notre sécurité, bien réelles, actuelles et qui s'intensifient. Nos problèmes, cependant, ne sont ni irréductibles ni insurmontables. Ils sont éminemment réglables. Et pourtant, il ne faut rien de plus, pour que ces menaces multiformes deviennent des sources complètes et contagieuses d'instabilité mondiale, que l'inaction de nos puissants partenaires multilatéraux. Aujourd'hui, ce sont plus de 50 pays, représentant plus de 50 millions d'habitants, qui attendent du Conseil qu'il s'acquitte de la lettre et de l'esprit de ses obligations en vertu de la Charte. S'il vous plaît, ne nous laissez pas tomber.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago.

M. Dookeran (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre au grand nombre de ceux qui ont félicité la Nouvelle-Zélande de son initiative inédite et de haut niveau de se pencher sur les problèmes de paix et de sécurité que rencontrent les petits États insulaires en développement. Nous voyons dans ce débat un moyen de continuer de renforcer le multilatéralisme, vecteur fondamental de règlement des problèmes de paix et de sécurité auxquels nous sommes confrontés. Il s'agit d'une première étape importante dans l'approfondissement d'un multilatéralisme effectif, l'absence de ce dernier constituant en soi une menace à la paix et à la sécurité. La Trinité-et-Tobago entend appuyer toute initiative de nature à faire progresser le dialogue multilatéral que vous avez, Monsieur le Président, engagé au plus haut niveau ici aujourd'hui, à l'Organisation des Nations Unies.

Je me joins également à mes collègues pour féliciter le Premier Ministre de la Jamaïque de sa déclaration très complète d'aujourd'hui, ainsi que mes collègues des Bahamas, d'Antigua-et-Barbuda, de la

Barbade et de Saint-Vincent-et-les Grenadines de leur contribution et de leur évocation dans cette enceinte de certains des risques critiques auxquels nous devons faire face dans la région des Caraïbes dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La criminalité transnationale organisée et ses réseaux mondiaux sont un défi redoutable à la sécurité de tous les États, mais particulièrement des petits États insulaires en développement. Les États, petits et grands, doivent assumer cette responsabilité et s'acquitter de leurs obligations en coopérant sur la scène multilatérale à la lutte contre ces menaces. De fait, la criminalité transnationale organisée a été définie, dans la Stratégie de la Communauté des Caraïbes en matière de criminalité et de sécurité comme une « menace immédiate importante ». La criminalité transnationale organisée s'en prend au fonctionnement de nos institutions publiques, ajoute de nouveaux facteurs de vulnérabilité à nos mécanismes de gouvernance et favorise l'instabilité au sein du système. Ce faisant, elle porte atteinte aux principes fondamentaux de nos démocraties : l'état de droit, les droits de l'homme et le développement lui-même.

La Trinité-et-Tobago ne saurait rester spectatrice d'une évolution aussi déstabilisante. Nous nous sommes joints et nous continuerons de nous joindre aux efforts multilatéraux visant à relever les défis à la paix et à la sécurité que non seulement nous subissons mais que subissent aussi tous les États Membres. C'est la raison pour laquelle la Trinité-et-Tobago se réjouit de s'être portée coauteur de la résolution 2220 (2015) relative aux mesures concrètes visant à combattre et éliminer le transfert illicite et le détournement des armes légères et de petit calibre. Dans le même contexte, nous avons, avec nos frères des Caraïbes, fait part de notre engagement indéfectible en faveur de l'application d'un Traité sur le commerce des armes solide et efficace, ce qui est bien connu.

Le Traité sur le commerce des armes recèle la promesse du règlement d'un certain nombre de problèmes de sécurité auxquels doit faire face la communauté internationale. Pour pouvoir pleinement remplir son but et ses objectifs, le Traité doit devenir universel et être mis en œuvre par tous les États, qu'ils soient fabricants, exportateurs ou importateurs d'armes classiques. La non-adhésion de certains États au Traité ne pourra que continuer de faciliter le transfert illicite d'armes vers les petits États insulaires en développement. Les statistiques dont on dispose confirment le fait que ce commerce

illicite est directement corrélé à la recrudescence de la violence et de la criminalité dans la région des Caraïbes.

Fermement convaincue du rôle que joue l'ONU en montrant la voie dans le règlement des grands problèmes internationaux tels que le terrorisme, la Trinité-et-Tobago s'est portée coauteur de la résolution 2178 (2014) sur les combattants terroristes étrangers. Conformément aux dispositions de cette résolution, la Trinité-et-Tobago continuera de collaborer avec les autres États Membres dans différents domaines, tels le financement du terrorisme et l'échange d'informations sur le transit des combattants terroristes étrangers.

Une paix durable ne peut être obtenue que si les femmes participent davantage aux processus de prise de décision liés à la consolidation de la paix et au développement après un conflit, qui sont nécessaires au développement durable de nos sociétés. L'autonomisation des femmes est un aspect essentiel du développement national, et constitue également un pilier essentiel du maintien de la paix et de la sécurité. Forte de cette conviction, la Première Ministre de la Trinité-et-Tobago, M^{me} Kamla Persad-Bissessar, a présenté à l'Assemblée générale la toute première résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armes. Nous continuons donc de croire fermement en l'existence de solutions à la paix et à la sécurité et en l'utilité de l'appareil onusien, compte tenu des circonstances, même si nous savons qu'il faut faire bien plus. C'est pourquoi, en tant que membre nouvellement élu de la Commission de consolidation de la paix, nous nous engageons à travailler avec d'autres pays pour appuyer les efforts de paix dans les pays sortant d'un conflit et pour exprimer nos vues à cet égard selon qu'il conviendra.

Tous les États ont un rôle à jouer dans la conception de nouveaux éléments à ajouter au système international de paix et de sécurité. La paix et la sécurité concernent en effet tous les pays, petits et grands. C'est en ayant cela à l'esprit que la Trinité-et-Tobago a offert d'accueillir le secrétariat du Traité sur le commerce des armes, convaincue qu'elle possède l'infrastructure nécessaire et remplit les conditions pour abriter cette importante institution. Nous espérons que les États parties au Traité réaffirmeront le principe de la répartition équitable s'agissant de l'emplacement des principaux organismes mondiaux lorsqu'ils se prononceront sur le siège de cette instance.

Ce débat public sur la paix et la sécurité internationales peut grandement contribuer à un

consensus sur les graves risques sociaux découlant du problème de la sécurité, s'agissant notamment des petits États insulaires en développement, en suscitant un nouvel élan diplomatique promouvant une démarche multilatérale efficace et en élaborant des instruments concrets, que ce soit dans le domaine des changements climatiques ou autres, afin de garantir l'existence d'un monde et d'une planète plus sûrs. Pour tout cela, nous sommes réellement redevables à la Nouvelle-Zélande ainsi qu'à vous, M. Murray McCully, qui présidez le Conseil de sécurité, pour le leadership dont vous fait montre jusqu'à présent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Klimkin (Ukraine) (*parle en anglais*) : Lorsqu'un navire ou un individu sombre dans l'océan et qu'un appel de détresse est lancé, et il est du devoir moral et juridique de tous les autres présents en mer de porter immédiatement assistance à ce navire ou à cet individu en perdition, sans chercher à savoir pourquoi il a sombré. Certes, les raisons sont importantes, mais convenons qu'elles sont secondaires quand il s'agit de la vie même d'un seul être humain. Un appel de détresse vient d'être lancé par les petits États insulaires en développement (PEID) qui sont en train de perdre leurs territoires, leurs populations et leurs ressources, et donc leur existence même, en raison des graves conséquences des changements climatiques. Il est de notre devoir à tous d'entendre leur appel et d'y répondre sans plus tarder.

Les longs débats sur les changements climatiques sont très importants car ce sont précisément des changements qui mettent en péril les petits États insulaires. Les discussions doivent se poursuivre pour que le prochain sommet à Paris soit couronné de succès. Mais, tout au long de ces débats sophistiqués, nous ne devons pas oublier la vie de centaines de milliers de nos frères et sœurs qui peuplent les îles sombrant dans les océans Pacifique, Indien et Atlantique. Il ne s'agit pas uniquement d'une question politique officielle de lutte contre les changements climatiques; il y va de la sécurité de 44 petites nations insulaires, voire de leur existence même. Elles sont menacées non pas par des armes à feu et des missiles, mais par un ennemi bien pire : une catastrophe naturelle liée au climat, l'élévation du niveau des océans due aux changements climatiques. Cet ennemi n'est pas moins dangereux que les armes de destruction massive ou le génocide, car il met en péril des communautés et des nations entières, des pays entiers et

des régions entières. Nous devons prendre ce défi très au sérieux avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons mettre des gilets de sauvetage et agir dès maintenant afin de prévenir les conséquences catastrophiques des changements climatiques sur les PEID.

Comme nous le savons tous, les habitants de Kiribati ont déjà commencé à quitter leurs terres, qui s'enfoncent dans la mer. Ce genre de déplacement et de migration forcés va bientôt concerner d'autres îles, comme les Tuvalu, le Vanuatu et les Maldives. Le Conseil de sécurité doit donc prendre des mesures préventives concrètes. Afin d'éviter d'éventuels problèmes et tensions dus à cette migration forcée, qui pourrait être de longue durée, il est absolument nécessaire de s'occuper du statut juridique des personnes qui se voient contraintes de quitter leur patrie en raison de la perte de territoire causée par l'élévation du niveau de l'océan. Étant donné les implications graves en matière de sécurité et de sûreté, nous devons prendre en compte tous les aspects juridiques et relatifs aux droits de l'homme de ce phénomène.

L'Ukraine se tient aux côtés des PEID et s'engage à promouvoir cette question au Conseil de sécurité et ailleurs au sein de l'ONU et de ses institutions spécialisées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de la coopération pour le développement international de la Suède.

M^{me} Lövin (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon pays, la Suède. Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé. Je salue en outre les importantes déclarations faites aujourd'hui par les Premiers Ministres de la Jamaïque et du Samoa, par le Ministre des finances des Seychelles et par les autres ministres. Je tiens également à féliciter la Nouvelle-Zélande d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur cette importante question, et à remercier le Ministre des affaires étrangères, M. Murray McCully, de présider le débat public d'aujourd'hui.

Depuis trop longtemps, nous examinons la sécurité sous un angle trop étriqué. La véritable sécurité se trouve dans la lutte contre l'écart grandissant entre les pays riches et les pays pauvres. La véritable sécurité se trouve dans la lutte contre la famine et les maux sociaux. La véritable sécurité se trouve dans la lutte pour la protection de l'environnement. La responsabilité

de la communauté internationale et de nous tous, les États Membres de l'ONU, est de mener ce combat. Voilà pourquoi j'ai décidé de venir participer à cet important débat.

Les petits États insulaires en développement (PEID) font incontestablement partie des pays les plus touchés par les changements climatiques, et se heurtent à des problèmes de sécurité spécifiques. Leur existence même est menacée non pas par des chars, des missiles ou des soldats, mais plutôt par des phénomènes météorologiques extrêmes, la pollution marine, la hausse du niveau de la mer et l'acidification des océans. Tout cela a été clairement exprimé dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

Il est ressorti de la réunion organisée le mois dernier selon la formule Arria sur les changements climatiques et la sécurité que l'évolution du climat affecte inévitablement l'accès aux terres, à la nourriture et aux perspectives économiques, ce qui peut provoquer des conflits et à la migration forcée. Le Conseil de sécurité peut, et doit, jouer un rôle à cet égard.

Pour faire face aux problèmes de paix et de sécurité auxquels sont confrontés les PEID, il faut une mobilisation mondiale. Je vais souligner huit points dont les pays nordiques estiment qu'ils doivent entrer dans le cadre de cette mobilisation.

Premièrement, il ne fait aucun doute que les incidences du réchauffement climatique sont le principal problème de sécurité à long terme pour les PEID. C'est pourquoi nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour stopper et atténuer les effets des changements climatiques. Les pays nordiques resteront des partenaires fidèles des PEID dans cette lutte. L'adoption d'un accord juridiquement contraignant à la conférence sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre marquera une avancée cruciale vers le renforcement de la sécurité mondiale.

Deuxièmement, nous devons appuyer nos paroles par des actes. C'est pourquoi les pays nordiques se sont engagés à verser d'importantes contributions au nouveau Fonds vert pour le climat. Nous faisons également partie des principaux donateurs à d'autres initiatives multilatérales et bilatérales de lutte contre les changements climatiques.

Troisièmement, nous devons comprendre que le développement durable n'est pas un choix, mais un impératif de sécurité. C'est une priorité absolue pour les

gouvernements des pays nordiques, comme le montre l'accent que nous mettons sur les aspects du programme de développement pour l'après-2015 relatifs à la paix et à la sécurité et sur leur lien avec d'autres aspects du développement.

Quatrièmement, pour réduire notre dépendance des combustibles fossiles importés, nous devons intégrer les politiques d'atténuation des changements climatiques, en mettant un accent particulier sur les énergies renouvelables, la sécurité énergétique et les programmes de développement à long terme. Les pays nordiques sont de fervents défenseurs de l'initiative Énergie durable pour tous, et nous avons mis en place plusieurs programmes bilatéraux de coopération avec les PEID dans le domaine énergétique.

Cinquièmement, nous devons appuyer le renforcement des capacités et renforcer la résilience face aux phénomènes climatiques graves, aux catastrophes naturelles et aux conflits liés à des problèmes environnementaux. Il y a un travail considérable à accomplir pour bâtir des infrastructures résistantes et de qualité et planifier des interventions d'urgence efficaces. Le Cadre de Sendai doit être un document de référence à cet égard.

Sixièmement, l'exploitation illicite des ressources naturelles, notamment la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, pose un problème supplémentaire. Le renforcement des capacités, notamment la capacité à ratifier l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, est essentiel pour préserver la sécurité alimentaire et promouvoir une économie bleue dans la perspective du développement durable. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer reste le cadre central pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources.

Septièmement, les PEID sont évidemment confrontés à un grand nombre d'autres problèmes de sécurité. Il me faut mentionner la criminalité transnationale, notamment le trafic d'armes, la traite des personnes, la piraterie et la contrebande de drogue. Les pays nordiques sont partenaires des PEID depuis des décennies et contribuent au renforcement des capacités, notamment la mise en place de cadres juridiques. La mise en œuvre de conventions et de cadres applicables, notamment le Traité sur le commerce des armes et les Orientations de Samoa, sera essentielle en vue d'appuyer et de renforcer les efforts en cours.

Enfin, une approche sans exclusive s'impose. Et la société civile, les autorités locales et le secteur privé doivent prendre part au dialogue. La participation pleine et égale des femmes, en tous lieux, doit être indiscutable, car il ne peut y avoir de paix et de développement durables si la moitié de la population est exclue.

Pour terminer, je ne me berce pas de l'illusion que nous parviendrons à élaborer un plan d'action détaillé aujourd'hui. Cependant, le présent débat public nous rappelle que stopper et atténuer les effets néfastes du réchauffement climatique n'est pas uniquement un problème environnemental; c'est également un problème de sécurité. Il faudra en tenir compte à l'approche de la réunion cruciale de décembre sur le climat. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que les pays nordiques resteront des alliés fidèles de tous les PEID dans leur lutte contre les problèmes complexes auxquels ils sont confrontés. Nous sommes disposés à collaborer avec tous pour renforcer la résilience et la sécurité des PEID.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des finances des Îles Cook.

M. Brown (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous saluer dans ma langue maternelle des Îles Cook et de vous dire « kia orana ». Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de faire part de la perspective des Îles Cook en ce qui concerne la sécurité et de ce que cela signifie pour nos îles et pour l'ensemble des îles du Pacifique et la famille des petits États insulaires en développement.

Si je puis me permettre, je souhaite expliquer brièvement le sens de l'expression « kia orana », dont j'estime qu'elle incarne l'esprit de notre présence ici devant cet organe. « Kia orana » est l'expression que nous utilisons pour saluer nos voisins et les personnes qui visitent nos îles. Littéralement, cela signifie « longue vie à vous et votre descendance ». C'est une bénédiction que tout habitant des Îles Cook répandra sur les personnes avec lesquelles il entre en contact. C'est dans le fond ce que nous demandons : que le reste de la famille des nations nous donne la possibilité de continuer à vivre sur nos îles et de pouvoir continuer à dire « kia orana » pendant très longtemps.

Nous, habitants des îles du Pacifique, sommes les gardiens de 165 millions de kilomètres carrés d'océan et des dernières pêches viables au monde. Les Îles Cook sont les gardiennes de 2,2 millions de ces kilomètres

carrés. Cela représente une superficie considérable pour un petit État insulaire. En dépit de toute la vigilance dont nous faisons preuve pour surveiller cette zone, non seulement dans notre propre intérêt, mais également dans celui de nos voisins et de la communauté mondiale, nous ne pouvons nier le fait que nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour protéger notre zone aussi efficacement que nous le souhaiterions contre la criminalité transnationale et la pêche illégale, non réglementée et non déclarée. Néanmoins, nous essayons.

Pour les Îles Cook, comme pour le reste de la famille du Pacifique, les pêches sont un pilier de notre économie. Les richesses de nos océans sont des ressources primaires que nous nous efforçons d'exploiter de manière durable en prenant des mesures importantes à cette fin. C'est pourquoi les Îles Cook ont désigné l'ensemble de leur zone économique exclusive Parc marin des Îles Cook. Nous sommes certains que le Parc marin offrira le cadre nécessaire pour promouvoir le développement durable en établissant un équilibre entre, d'un côté, les intérêts liés à la croissance économique, notamment le tourisme, la pêche et l'exploitation des fonds marins, et, d'un autre côté, la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles de l'océan, de nos récifs et de nos îles.

La création de zones de gestion durable est une tendance qui est en train de se répandre à travers le Pacifique. Nous donnons l'exemple au monde en matière de gestion des ressources marines, et nous avons mis en place des initiatives novatrices telles que le système régional de surveillance des navires, des accords assortis de clauses annexes qui donnent aux garde-côtes des États-Unis l'autorisation de patrouiller dans nos eaux, le programme Kurukuru de surveillance des navires et des aéronefs dans tout le Pacifique et notre relation quadrilatérale avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les États-Unis et la France en matière d'observation.

Cependant, ces efforts nationaux et régionaux peuvent s'avérer futiles en l'absence de coopération des pays pratiquant la pêche hauturière s'agissant de garantir le respect des accords signés. L'attitude de la communauté internationale est tout aussi importante en ce qui concerne l'appel collectif des pays du Pacifique à renforcer les contrôles en haute mer et dans les eaux internationales frontalières de nos juridictions respectives. Les Îles Cook ont considérablement avancé dans la délimitation de leurs frontières maritimes, et ont signé des traités avec les pays avec lesquels elles ont une frontière commune. Nous sommes convaincus,

sur la base de notre expérience de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, qu'il sera plus efficace de créer une zone tampon où la pêche sera interdite entre nos frontières maritimes individuelles et collectives et les eaux internationales.

Nous avons soulevé cette question devant la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et continuerons de plaider en faveur de cette cause en différentes instances. Nous implorons la communauté internationale d'apporter son appui en faveur de mesures plus énergiques pour garantir la viabilité de nos pêches. En outre, je me félicite de vos observations, Monsieur le Président, concernant la nécessité d'accroître les revenus que les pays insulaires du Pacifique tirent de leurs ressources halieutiques. J'attends avec espoir des initiatives visant à améliorer le cadre de gestion des pêches à cette fin.

Nous ne pouvons pas traiter de la paix et de la sécurité sans prendre en considération la menace que représentent l'élévation du niveau des mers et les autres conséquences préjudiciables des changements climatiques. Ces conséquences sont graves, et parfois catastrophiques. L'acidification croissante des océans constitue une menace pour notre sécurité alimentaire et économique. L'intensification des cyclones peut réduire à néant des décennies de progrès en matière de développement des infrastructures. L'érosion des côtes implique à terme la disparition totale des îles. Nous subissons déjà ces conséquences sur nos îles.

Nous ne soulignerons jamais assez que la communauté internationale doit s'attaquer d'urgence à la crise liée aux changements climatiques. Nous partageons ce monde, et le monde ne s'arrête pas à nos frontières respectives. Qu'on nous donne une chance réelle de lutter contre les changements climatiques! Un accord juridiquement contraignant doit être conclu à Paris, un accord qui tienne compte de notre situation particulière et des vulnérabilités des petits États insulaires en développement. Nous coopérons avec vous, Monsieur le Président, et avec le Conseil de sécurité avec sincérité. Nous recherchons sa compréhension et nous espérons qu'il coopérera de même avec sincérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Vedova (Italie) (*parle en anglais*) : Grâce à l'initiative de la Nouvelle-Zélande, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir aujourd'hui sur un thème aussi crucial. Je tiens à remercier le Secrétaire général,

M. Ban Ki-moon, de son exposé, ainsi que les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque et le Ministre des finances des Seychelles de leur contribution à cet important débat.

Les problèmes touchant les petits États insulaires en développement méritent l'attention des membres du Conseil de sécurité. L'Italie, qui est une péninsule entourée de tous côtés par la mer, est profondément convaincue que ces problèmes sont à la fois spécifiques et mondiaux et qu'ils ont des conséquences de vaste portée qui peuvent compromettre notre sécurité commune. En contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire, des défenses maritimes, des systèmes d'énergies renouvelables, de la gestion des risques naturels et de la compétitivité économique des petits États insulaires en développement, on a aussi l'occasion de créer un modèle de développement global et durable susceptible d'être utile à d'autres pays.

Les changements climatiques sont une variable essentielle de l'équation. À l'échelle nationale, l'Italie a acquis une grande expérience dans la gestion des catastrophes naturelles, des inondations, de l'érosion des sols et de l'élévation du niveau de la mer. Par exemple, l'élévation du niveau de la mer Adriatique présente un risque pour la ville de Venise, qui fait partie du patrimoine mondial. Pour lutter contre ce phénomène, un système très perfectionné, appelé MOSES, a été mis au point afin de protéger la ville contre les marées qui peuvent atteindre trois mètres de haut.

De nombreux autres pays sont confrontés à des problèmes similaires, raison pour laquelle la communauté internationale doit faire front commun pour fournir les réponses et l'appui nécessaires. Au titre de la suite donnée à la Conférence de Samoa de 2014, j'ai le plaisir de confirmer que l'Italie va accueillir pour faire le point une réunion au niveau ministériel, qui doit se tenir à Milan les 14 et 15 octobre 2015 dans le cadre de l'EXPO 2015. Nous attendons avec impatience d'accueillir tous les participants à cette réunion, qui nous permettra d'évaluer les progrès réalisés par les petits États insulaires en développement et les donateurs, de suivre les engagements pris à Samoa et de les relier au débat mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition, débat qui est promu par l'Italie dans le cadre de l'EXPO, dont le thème sera « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». En tant que membre fondateur et fervent défenseur du Partenariat insulaire mondial, l'Italie va également accueillir à Turin, en octobre prochain, la réunion annuelle de son Comité directeur.

L'énergie est un autre élément essentiel de l'équation. Les sources d'énergie renouvelables figurent parmi les principaux axes de coopération avec les petits États insulaires en développement du Pacifique dans le cadre du partenariat environnemental régional que nous soutenons financièrement depuis 2007 de concert avec l'Autriche, le Luxembourg et l'Espagne. Le champ d'action de ce partenariat a été récemment étendu afin d'y inclure les mesures d'adaptation aux changements climatiques. Un autre programme, qui est financé par l'Italie et mis en œuvre par le biais de l'Union internationale pour la conservation de la nature, vise à réaliser des projets ciblés d'énergie renouvelable pour remédier au problème de la dépendance énergétique.

Plus récemment, nous avons mis au point un programme de coopération pour aider à relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés nos partenaires des Caraïbes et répondre à leurs besoins. Au début du mois de juillet, nous avons organisé en Italie un cours de formation spécialisé sur les flux financiers illicites à l'intention d'experts et de fonctionnaires des pays membres de la Communauté des Caraïbes. Étant donné que les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) reconnaissent que le tourisme durable est un moteur important de la croissance économique durable, l'Italie finance un projet pilote de la Banque mondiale visant à renforcer les groupes d'agrotourisme et à favoriser les perspectives de croissance dans la région.

Enfin, j'ai le plaisir d'annoncer que l'Italie va lancer un nouveau programme de coopération régionale dans les Caraïbes dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe et du développement rural. Le projet permettra d'aider les institutions locales à s'atteler à la gestion des risques de catastrophe et à mieux répondre à l'évolution des besoins des communautés agricoles.

C'est pour moi un privilège que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, et je tiens à terminer en soulignant l'importance de veiller à ce que la voix des petits États insulaires en développement soit entendue au Conseil. L'Italie attache une grande importance à la réforme du Conseil de sécurité. Nous souscrivons à l'objectif d'assurer une meilleure représentation à certaines catégories d'États, qui aillent au-delà des groupes régionaux traditionnels de l'ONU. Les petits États sont l'une de ces catégories, notamment les petits États insulaires en développement, dont les besoins et les aspirations spécifiques doivent être pris en compte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Timor-Leste.

M. De Oliveira Soares (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : D'emblée, au nom du Gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste, je tiens à féliciter la Nouvelle-Zélande de sa fructueuse présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et à vous adresser, Monsieur le Président, nos remerciements d'avoir convoqué cet important débat.

Le Timor-Leste a vu le jour après des siècles de colonisation et d'occupation et a retrouvé son indépendance il y a 13 ans. Dans cette courte période, nous avons mis sur pied les institutions essentielles de notre État et jouissons désormais d'une stabilité politique et sécuritaire. Nous sommes très fiers du fait qu'en décembre 2012, la situation au Timor-Leste a été retirée de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cela reflète la détermination de notre peuple et de nos dirigeants à vivre dans la paix et la prospérité. Et nous partageons notre succès avec la communauté internationale et avec l'Organisation des Nations Unies; je remercie l'une et l'autre. Au nom du peuple timorais, je voudrais en particulier adresser nos remerciements sincères au Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses engagements et implication personnels dans nos efforts de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

Les petits États insulaires rencontrent des difficultés multiformes s'agissant de leur sécurité. Je me concentrerai sur trois thèmes qui intéressent particulièrement le Timor-Leste.

Premièrement, les changements climatiques amplifient les menaces et, de ce fait, sont susceptibles de réduire à néant les activités de développement, d'exacerber les tensions et de mener au conflit. Ils ont des répercussions sur la sécurité alimentaire et la pauvreté, la disponibilité des ressources, la santé et l'accès à une eau salubre. La montée du niveau de la mer est la plus forte menace qui pèse sur de nombreux pays du monde, en particulier sur les petits États insulaires. Elle pourrait entraîner une perte de territoire et menacer gravement leur souveraineté nationale. Les pressions qui découlent des changements climatiques vont obliger les populations à quitter leurs foyers. Le processus est déjà en cours dans certains petits États insulaires en développement (PEID), notamment dans le Pacifique, ce qui exacerbe les problèmes dans des îles déjà vulnérables.

Le Conseil de sécurité a publié en juillet 2011 une déclaration présidentielle (S/PRST/2011/15) dans laquelle il dit craindre que les effets préjudiciables éventuels des changements climatiques puissent mettre en danger le processus de consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc vital de prendre des mesures concertées au niveau international pour lutter contre ces menaces. Le Timor-Leste a adopté un programme national de mesures d'adaptation axé autour de neuf priorités. Nous agissons étroitement avec nos partenaires du développement pour faire face à ces priorités, car nous avons pleinement conscience que les changements climatiques ne sont pas simplement un problème d'ordre environnemental, mais concernent notre sécurité et notre survie.

Deuxièmement, l'accès aux ressources naturelles et la distribution équitable des revenus entre tous sont indispensables pour la sécurité. C'est pourquoi nous sommes fiers d'être à l'avant-garde des meilleures pratiques mondiales s'agissant de la gestion de nos ressources naturelles. Nous avons consenti de nombreux efforts pour renforcer nos capacités institutionnelles et juridiques de manière transparente et efficace afin de réglementer nos industries extractives. Nous sommes très fiers de nous conformer à l'Initiative de transparence des industries extractives, ce qui signifie que nos recettes pétrolières sont rendues publiques jusqu'au dernier dollar et sont mises en correspondance avec les registres des sociétés exploitantes.

Bien que notre industrie pétrolière soit indispensable à la croissance économique, à la prospérité et au renforcement des capacités, nous savons néanmoins très bien que lorsque les communautés locales ne parviennent pas à partager les bénéfices de l'exploitation des ressources, ces mêmes ressources peuvent être un facteur de conflit. Le Gouvernement du Timor-Leste fait valoir les principes fondamentaux de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour préserver ses droits souverains sur notre territoire national, notamment sur nos frontières maritimes. Nous croyons fermement que le respect du droit international est la clef du règlement pacifique des différends au moyen de cadres multilatéraux.

Troisièmement, du fait de leurs restrictions géographiques, la criminalité transnationale organisée fait peser un grave risque de sécurité sur les États insulaires. Certains rapports indiquent que le Timor-Leste a été utilisé par les syndicats du crime organisé comme destination et comme base pour le trafic des

stupéfiants et des personnes. Dans ce contexte, notre gouvernement a promulgué une législation pour lutter contre le crime organisé et a établi, au sein de la police nationale, une unité d'enquêtes criminelles chargée de lutter contre le trafic des stupéfiants et des personnes, le blanchiment d'argent et la criminalité informatique. Le caractère transfrontalier de ce type de criminalité exige une coopération plus poussée dans la région et dans le monde, en particulier concernant le partage de l'information et le renforcement des capacités. À cet égard, le Timor-Leste prend une part active au Dialogue du Pacifique du Sud-Ouest, plateforme qui permet à l'Australie, à l'Indonésie, à la Nouvelle-Zélande, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines et au Timor-Leste d'échanger leurs points de vue sur des questions importantes, notamment la sécurité régionale.

Ce sont là des questions transnationales par nature. Si elles touchent les PEID en particulier, elles ont également un impact sur la paix et la sécurité mondiales. La communauté internationale doit donc étudier les moyens de répondre à ces questions de manière coordonnée et en collaboration. Dans ce contexte, et dans un esprit de solidarité et de partenariat, le Timor-Leste a versé une contribution de 38 millions de dollars entre 2008 et 2014. La majeure partie de cette contribution financière a servi à venir en aide à des pays touchés par des catastrophes naturelles, à savoir aux PEID.

La communauté internationale doit synchroniser ses actions avec courage et détermination. Dans ce cadre, je tiens à saluer la présence du Secrétaire général Ban Ki-moon aujourd'hui, et à rendre hommage à son leadership et à son engagement constants pour trouver des solutions aux difficultés auxquelles les PEID sont confrontés. Il est fondamental de mettre en relief l'importance d'aller au-delà du discours politique et des déclarations conjointes. Nous devons traduire nos visions communes en actions concrètes pour relever les défis qui pèsent sur la sécurité des PEID et du monde. La paix, la sécurité, le progrès mondial et l'avenir même des peuples des petits États insulaires dépendent de nous tous. À ce titre, unissons tous nos voix et notre action au service des PEID, d'une paix et d'une prospérité durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Il y a 25 ans, 14 États insulaires se sont réunis aux Maldives. Ensemble, ils ont décidé d'œuvrer collectivement pour

s'assurer la coopération de la communauté internationale afin de protéger les petits États du monde contre les dangers que représentent les changements climatiques, le réchauffement de la planète et l'élévation du niveau de la mer. Aujourd'hui, la République des Maldives est fière de représenter l'Alliance des petits États insulaires, qui a été créée lors de cette réunion. Nous remercions le Gouvernement néo-zélandais, qui assure la présidence du Conseil de sécurité au mois de juillet, d'avoir convoqué cet important débat, un débat qui illustre un véritable signe de la coopération internationale en faveur des petits États insulaires en développement (PEID).

Nous espérons que ce débat marquera l'amorce d'un tournant dans la manière dont la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, envisagent la paix et la sécurité sous l'angle des petits États insulaires du monde. De fait, alors même qu'une longue liste de crises chargées de profondes implications pour les travaux du Conseil affecte de plus en plus nos communautés, l'attention qu'elles suscitent et les ressources mises à disposition sont insuffisantes pour garantir une intervention efficace. De fait, dans les récentes Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), nous avons réaffirmé que la paix et la sécurité, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et d'autres questions intéressant le Conseil jouaient un rôle crucial s'agissant d'atteindre les objectifs du développement durable. La paix et la sécurité sont une condition préalable de la santé et de la prospérité. Dans le même temps, les leçons de l'histoire nous montrent que la paix ne prévaudra que lorsque nous promouvons des pratiques de développement durable.

Les PEID comprennent bien cette réalité. Depuis des siècles, les communautés de nos petites îles ont encouragé des pratiques et valeurs qui non seulement aident à protéger les écosystèmes fragiles de nos îles, mais promeuvent également la paix et l'harmonie au sein des communautés et entre elles. Récemment, les PEID ont également assumé d'importantes responsabilités en matière de promotion de la paix et de la sécurité sur la scène internationale.

Nous, les PEID, fournissons un nombre disproportionné de soldats de la paix à des missions déployées dans le monde entier et accueillons de nombreuses opérations sur nos propres territoires. Pourtant, notre voix est extrêmement sous-représentée au Conseil de sécurité. Ces 25 dernières années, seuls six PEID ont siégé au Conseil sur les 125 pays qui en

ont été élus membres durant cette période. Il faut que cela change.

Au Samoa, le Secrétaire général Ban Ki-moon a dit que les plus petits étaient comme un verre grossissant, lorsqu'on regarde à travers, on peut voir les vulnérabilités auxquelles nous sommes tous exposés. Et la plus grande de nos vulnérabilités ce sont les changements climatiques. Les changements climatiques sont le défi qui se pose à l'humanité. La science a clairement établi que les changements climatiques ont exacerbé les problèmes existants tout en en causant de nouveaux, notamment la menace à notre sécurité alimentaire et hydrique, les déplacements de communautés, et la perte des capacités d'adaptation, des services écosystémiques voire, pour certains d'entre nous, d'intégrité territoriale. Nous avons souligné que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devait rester la principale instance de négociation sur le climat. Pourtant, il nous faut encore reconnaître que les changements climatiques sont une menace à la survie de l'humanité et que pour y faire face, nous devons redéfinir notre notion de la sécurité.

De fait, le spectacle de désolation absolue observé après le passage du cyclone Pam, notamment au Vanuatu et dans d'autres pays voisins, tels les Îles Salomon, les Tuvalu et Kiribati, ou encore après les deux récents typhons, Maysak et Dolphin, qui ont frappé les États fédérés de Micronésie, montre bien la singularité des conditions de vie dans les PEID. Notre petite taille, notre isolement géographique et notre grande vulnérabilité aux puissantes tempêtes tropicales et autres phénomènes extrêmes font qu'il nous est plus difficile de nous préparer aux catastrophes avant qu'elles ne frappent. Nos efforts pour faire en sorte que les communautés insulaires soient plus résistantes et plus durables passent notamment par des programmes plus efficaces de réduction des risques de catastrophe.

Tout le monde sait parfaitement que nous ne pouvons y arriver seuls. Les criminels profitent souvent des vastes océans qui bordent nos côtes pour échapper à la primauté du droit sur la terre ferme. Nos eaux abritent certains des habitats marins les plus prolifiques au monde, mais la pêche illégale, non déclarée et non réglementée nous prive des ressources dont dépendent notre alimentation et nos revenus. Parallèlement, les trafiquants de drogue et d'êtres humains échappent de plus en plus à toute détection dans ces régions isolées. Et plusieurs de nos pays sont aussi confrontés au problème de la piraterie en mer. Du fait de notre

capacité de surveillance limitée, nous ne sommes pas en mesure de détecter et de décourager les activités illicites qui ont des incidences sur la sécurité de toute la communauté internationale.

Les PEID sont prêts à jouer les fers de lance. Nous sommes un élément important de la solution. La vulnérabilité des PEID est indéniable, toutefois nous refusons d'être définis par elle. Bien que vulnérables, nous contribuons utilement à proposer des solutions globales aux problèmes communs. Depuis que le premier de nos petits États est devenu Membre de l'ONU il y a près de cinq décennies, les PEID ont montré au monde qu'ils étaient non seulement viables mais avaient une capacité extraordinaire de survivre et même de s'épanouir dans un environnement politique mondial agité. Nous avons alerté l'ONU sur les graves menaces à la sécurité auxquelles nous sommes confrontés et avons proposé un mécanisme pour y faire face. Nous avons mis en lumière les liens qui existent entre les dangers posés par les changements climatiques et le plein exercice des droits de l'homme. Nous continuons de démontrer que, grâce à des partenariats sincères et durables, nous pouvons relever les défis et faire face à l'adversité.

Nous vivons à une époque de changements spectaculaires et d'incertitude. Notre quête de paix et de sécurité dans le monde se heurte à de nouveaux obstacles qui mettent en permanence notre détermination à l'épreuve, mais nous disposons également des connaissances et des ressources nous permettant de rendre le monde plus sûr, dans tous les pays, petits ou grands, sur la terre ferme ou dans les océans. La tâche qui nous attend est grande, elle va nécessiter notre attention pendant plusieurs décennies. Envisageons le présent débat comme le début de l'effort à fournir et engageons-nous à faire ce qui s'impose pour atteindre nos objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre d'Aruba, qui va s'exprimer au nom du Royaume des Pays-Bas.

M. Eman (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Royaume des Pays-Bas en ma qualité de Premier Ministre d'Aruba. Nous saluons l'initiative de la Nouvelle-Zélande de convoquer ce débat public du Conseil de sécurité pour examiner la question des petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité. Nous savons également gré au Premier Ministre du Samoa, à la Première Ministre de la Jamaïque et à

notre ami le Ministre des finances des Seychelles des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Le thème d'aujourd'hui revêt un intérêt particulier pour le Royaume des Pays-Bas, puisque trois des quatre États autonomes du Royaume, à savoir Aruba, Curaçao et Saint-Martin, sont de petits États insulaires en développement (PEID). Je suis très heureux et très honoré de représenter la voix des petits États insulaires, qu'ils se situent au nom dans les limites du Royaume.

Je voudrais demander au Conseil d'imaginer un moment ce qu'est la vie dans un grand nombre de PEID. La première image qui vient à l'esprit est certainement celle d'un paradis tropical, d'une petite île bordée de palmiers, entourée par une mer d'huile couleur turquoise. Et dans le cas d'Aruba, de Saint-Martin et de beaucoup d'autres PEID, cette image est parfaitement exacte. Toutefois, même les habitants du paradis ont leur lot de problèmes graves, certains d'origine locale, d'autres de dimension régionale et d'autres encore de nature mondiale.

À la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, organisée au Samoa, nous, les petits États insulaires, aux côtés de grands pays et de grandes entreprises, avons eu la possibilité d'exposer les défis et les handicaps permanents auxquels nous nous heurtons. Il a été pour nous très encourageant de voir, au Samoa, pour la première fois sans doute, de grands pays, de grandes institutions et de grandes entreprises s'engager de manière très concrète à œuvrer pour l'avenir et l'amélioration de la qualité de vie dans les PEID. Je voudrais partager brièvement avec le Conseil trois de ces défis et proposer quelques éléments de réponse concernant la manière dont nous pouvons faire face aux difficultés qui caractérisent tant de nos petits États insulaires.

Le premier concerne les effets des changements climatiques. Dans ma région, les Caraïbes, nous connaissons bien le sentiment d'horreur qui accompagne le fait de survivre à une tempête tropicale d'une force extrême. Nous savons que la tempête approche, et sur certaines îles, nous savons qu'il n'y a aucune terre surélevée où se réfugier. Parallèlement, la mer, dont le niveau ne cesse de monter, et les cyclones, qui sont toujours plus puissants, détruisent les petits lopins de terre, la maison dans laquelle vit toute une famille ou l'école du village. Le Pacifique sud vient de vivre un tel événement climatique extrême aux effets dévastateurs, lorsque le cyclone Pam a balayé toute la région en mars.

Les changements climatiques nous touchent tous. Au Conseil de sécurité aujourd'hui, nous avons entendu des premiers ministres, des ministres et des représentants de pays qui en plus de risquer d'être ravagés par une catastrophe naturelle savent déjà avec certitude que d'ici 20, 50 ou 60 ans, ils n'existeront sans doute plus, du moins en tant qu'îles. Tel est le problème dramatique auquel nous, le Conseil de sécurité, l'ONU et le monde, devons faire face. Aujourd'hui, quand on étudie la manière dont les changements climatiques nous frappent déjà, on sait que des dangers extrêmes sont en train de se développer et qu'ils constituent une grave menace pour les États fragiles, qui disposent de moins de ressources et sont les moins bien armés pour y faire face. Nous devons quitter la salle aujourd'hui avec un engagement encore plus fort que celui pris à la Conférence du Samoa, l'engagement de travailler main dans la main avec ces îles. Nous, Royaume des Pays-Bas, nous sommes conscients de la nécessité d'accroître la résilience aux risques liés au climat et à la fragilité. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous travaillons d'arrache-pied à l'adoption d'un nouvel accord ambitieux, juridiquement contraignant et mondial à Paris, à la fin de l'année.

Le Royaume des Pays-Bas va tenir la première conférence internationale sur le thème « Sécurité planétaire : paix et coopération en période de changements climatiques et de défis environnementaux mondiaux », les 2 et 3 novembre prochains au Palais de la Paix à La Haye. Cette conférence sera une manifestation annuelle visant à maintenir en permanence l'attention sur cette importante question.

D'aucuns peuvent penser que seuls les grands pays peuvent lutter efficacement contre les changements climatiques, Mais chaque pays, aussi petit soit-il, peut contribuer à cette lutte. Aruba est un petit pays, mais nous cherchons à éliminer les combustibles fossiles d'ici à 2020, et à partager les leçons que nous apprenons avec d'autres pays, en particulier les PEID. À l'instar de nombreuses autres personnes engagées dans cette lutte, nous pensons que les PEID peuvent être des laboratoires qui démontrent comment tous les pays peuvent procéder à cette transition. À Aruba, nous considérons que le passage à des sources d'énergie renouvelables s'inscrit dans une vision plus large de la prospérité partagée et durable dans le cadre de laquelle nous prenons des mesures énergiques non seulement pour préserver notre environnement physique pour l'avenir et pour les générations futures, mais aussi pour veiller à ce notre culture et notre environnement socioéconomiques

prospèrent. N'oublions que les inégalités engendrent aussi l'insécurité.

Un autre problème pour de nombreux PEID est le défi que constitue la criminalité transnationale. Beaucoup de ces pays n'ont pas la capacité de patrouiller dans les eaux immenses qui entourent nos îles, ce qui a des incidences négatives sur notre aptitude à lutter contre la criminalité transnationale. La menace que font peser les réseaux criminels de trafic de drogues et d'armes peuvent avoir des effets véritablement déstabilisants sur nos îles. Nous avons lutté contre ces menaces à Aruba et dans les autres parties du Royaume en collaboration avec le Service des garde-côtes des Caraïbes néerlandaises qui patrouille dans les eaux des Caraïbes au nord-ouest d'Aruba, de Curaçao et de Bonaire. Toutefois, il faudra, pour être plus efficace encore, renforcer la coopération régionale et internationale, ce qui permettra d'accroître les possibilités de lutter contre la criminalité transnationale.

Troisièmement, le manque de capacité de patrouille maritime peut aussi favoriser l'exploitation illicite des ressources naturelles, y compris la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDR). Cela peut avoir un effet négatif sur le rendement durable des stocks de poissons. Les dommages causés à des récifs coralliens uniques au monde peuvent avoir des incidences sur les moyens de subsistance des PEID. C'est la raison pour laquelle il importe de définir un objectif de développement durable distinct pour les océans et les mers, un objectif visant expressément à réglementer la pêche et à mettre fin à la surpêche, à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices d'ici à 2020.

Ce matin, le Secrétaire général a appelé à un partenariat avec les PEID en vue de répondre aux défis actuels en matière de sécurité. C'est ce que le Royaume des Pays-Bas, en tant que partenaire pour la paix, la justice et le développement, espère faire. Qu'il me soit permis de citer quelques exemples. Avec les Seychelles, nous luttons contre la piraterie. Avec la Grenade, nous avons commencé à coopérer dans le domaine de la croissance bleue et de la sécurité alimentaire. Après le cyclone Pam, le Royaume des Pays-Bas a été l'un des premiers pays à fournir une assistance au Vanuatu et à Kiribati. Aruba et le Royaume des Pays-Bas, de concert avec Carbon War Room et l'Organisation néerlandaise de recherche scientifique appliquée, ont établi des contacts avec 10 autres îles des Caraïbes afin d'échanger

avec elles notre expérience sur l'objectif d'une durabilité énergétique totale.

Enfin, le Royaume des Pays-Bas se félicite de l'intérêt manifesté par le Conseil de sécurité envers les PEID et les défis auxquels nous sommes confrontés. Une plus grande collaboration régionale et internationale est nécessaire pour faire face aux problèmes de sécurité auxquels nous nous heurtons dans la région des Caraïbes et dans d'autres régions où se trouvent des PEID. C'est également l'une des raisons pour lesquelles le Royaume des Pays-Bas cherche à obtenir un siège au Conseil de sécurité pour la période 2017-2018. C'est nous qui connaissons le mieux les défis auxquels nous sommes confrontés et qui avons à cœur les intérêts des petits pays et des pays de taille moyenne. Nous saluons et encourageons la poursuite des discussions sur les défis internationaux concernant les PEID, aujourd'hui et à l'avenir, en vue de renforcer la solidarité entre les Membres, grands et petits, du système des Nations Unies. Nous, à Aruba, croissons au sein d'un petit groupe modeste de six PEID. Lorsque nous pensons à nos frères et sœurs plus petits – Bonaire, Saba et Saint-Eustache – nous ressentons de la compassion et un sens de solidarité et de responsabilité à leur égard. Et les grands pays, les institutions mondiales et même les grandes entreprises devraient aborder la question des petits États insulaires en ayant à l'esprit la pensée vertueuse : « Je suis le gardien de mon frère ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur un sujet de la plus haute importance. Ma délégation remercie également le Secrétaire général de sa déclaration et salue la présence des représentants de haut niveau de petits États insulaires en développement (PEID), notamment le Premier Ministre du Samoa, la Première Ministre de la Jamaïque et le Ministre des finances de la République des Seychelles.

En tant que pays dont le territoire inclut des petites îles, l'Indonésie ne connaît que trop bien les vulnérabilités des PEID et les nombreux aspects des problèmes de sécurité auxquels ils sont confrontés. Comme le rappelle le document de réflexion (S/2015/543, annexe) dont nous sommes saisis, la vulnérabilité des PEID est exacerbée par leur isolement géographique, la faible diversité de leurs ressources, de leur économie et de leurs exportations, ainsi l'insuffisance de leurs capacités et de leurs sources de financement. En

outre, l'incidence des changements climatiques, à quoi s'ajoutent l'élévation du niveau de la mer et d'autres problèmes tels que la piraterie, la criminalité organisée, l'exploitation illicite des ressources naturelles et la pêche illégale, et l'incapacité de surveiller les zones économiques exclusives, posent des problèmes majeurs qui influent sur la sécurité et la stabilité des PEID.

Il ne fait aucun doute que les PEID se heurtent à de graves problèmes dans le domaine de la paix et de la sécurité. Dans ce monde interdépendant, les problèmes de sécurité rencontrés par les PEID peuvent avoir une incidence sur la sécurité et la stabilité régionales, voire mondiales. Ma délégation estime donc qu'il est tout à fait logique que les questions de sécurité relatives à la situation à laquelle sont confrontés les PEID fassent partie intégrante de nos efforts collectifs visant à promouvoir la paix et la sécurité mondiales. En effet, les PEID devraient être des partenaires égaux dans le cadre des efforts collectifs que nous déployons dans le domaine de la paix et de la sécurité.

La perspective des PEID en matière de sécurité exige de la part de l'Organisation, notamment le Conseil de sécurité, l'adoption d'une approche plus large face à la question de la paix et la sécurité internationales. Notre organisation devra continuer à mettre au point des stratégies intégrées et mieux coordonnées entre ses divers organes afin de traiter des questions de sécurité et de développement durable de manière synergique.

L'Indonésie attache une grande importance à de nombreux domaines qui touchent aux problèmes de sécurité rencontrés par les PEID, notamment la conservation des ressources marines, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et la réduction des risques de catastrophe par le biais d'une politique maritime renforcée intégrée dans les programmes nationaux de planification. Ma délégation est d'avis que les questions de sécurité touchant les PEID sont étroitement liées aux problèmes de développement. Par conséquent, si les problèmes tels que la pauvreté, le chômage, les mesures d'adaptation aux changements climatiques et le renforcement des institutions dans les PEID ne font pas l'objet d'une attention suffisante, cela ne fera qu'exacerber les causes de mécontentement, d'instabilité et de conflits. Nous ne devons pas laisser cela se produire.

Dans ce contexte, nous devons continuer à renforcer notre coopération avec les PEID du Pacifique par le biais de programmes bilatéraux et régionaux. L'ONU et la communauté internationale doivent

appuyer les petits États insulaires en développement de façon renforcée, plus complète et plus soutenue. Le programme de développement pour l'après-2015 doit par conséquent fournir des moyens de mise en œuvre solides et tangibles pour permettre aux petits États insulaires en développement d'appliquer clairement dans les faits cette intention. Il est également d'une importance vitale que les institutions financières régionales et internationales pertinentes apportent les réponses adaptées aux besoins de ressources des petits États insulaires en développement, exposés, de par la taille réduite de leur économie, à des difficultés accrues pour obtenir des financements, et ce pour des raisons pures et simples de mécanismes de marché.

C'est une nécessité mondiale que de prendre des mesures urgentes pour atténuer les changements climatiques, une nécessité d'importance vitale si l'on veut répondre aux problèmes de sécurité des petits États insulaires en développement. Nombre de petits États insulaires en développement ont déjà subi de dangereuses inondations et des catastrophes naturelles en raison des changements climatiques, et perdu des acquis obtenus de dure lutte en matière de développement. On ne doit pas se faire d'illusions à cet égard : la dégradation de la qualité de vie sur la planète débouchera sur le chaos. Par conséquent, l'une des tâches névralgiques les plus pressantes, dans la lutte contre les changements climatiques, serait de mieux intégrer l'atténuation des risques de catastrophe dans le cadre du développement.

À cet égard, ma délégation réaffirme l'importance que revêt l'ONU comme enceinte universelle servant de cadre commun au renforcement de la coopération internationale en matière de promotion du développement durable, laquelle prend de plus en plus en compte les besoins et problèmes propres aux petits États insulaires en développement. Ma délégation réaffirme également l'importance des efforts collectifs déployés actuellement au sein de l'Organisation des Nations Unies afin de renforcer la coopération, la coordination et la cohésion de la communauté internationale dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas été réalisés et le futur programme de développement pour l'après-2015.

Pour terminer, ma délégation espère que le débat d'aujourd'hui aidera le Conseil de sécurité à prendre encore mieux en considération dans son travail le point de vue des petits États insulaires en développement

s'agissant des questions liées à la paix et à la sécurité, et à fournir le cadre dans lequel la communauté internationale pourra déterminer de nouvelles mesures concrètes et cohérentes à prendre pour appuyer les petits États insulaires en développement alors qu'ils s'emploient à relever les défis qui leur sont propres dans le cadre de leurs efforts nationaux de promotion du développement durable, de la paix et de la stabilité. Ma délégation tient à cet égard à insister sur le fait qu'il est nécessaire que toutes les entités du système des Nations Unies et d'ailleurs, et notamment tous les pays, travaillent ensemble en faisant véritablement cause commune et en coopérant toujours davantage pour que tous puissent jouir de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Tonga.

M. Tupouniua (Tonga) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 12 membres du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique représentés à l'ONU, à savoir les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, Nauru, la République des Îles Marshall, les Îles Salomon, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tuvalu, le Vanuatu, et mon propre pays, les Tonga.

Permettez-moi avant toute chose, Monsieur le Président, au nom de notre groupe, de vous remercier ainsi que la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué ce débat très opportun et très important sur les questions relatives à la paix et à la sécurité s'agissant des petits États insulaires en développement du Pacifique, et des petits États insulaires en développement en général. Nous nous associons à la déclaration prononcée par M. Ali Naseer Mohamed, le Ministre des affaires étrangères de la République des Maldives, qui préside l'Alliance des petits États insulaires.

À l'époque qui est la nôtre, face à toutes les réalités politiques, sociales, environnementales et économiques complexes, corrélées et étroitement imbriquées de l'heure, comment pouvons-nous définir la paix et la sécurité internationales? Il est certain que les réalités d'aujourd'hui sont bien éloignées de celles que connaissaient les fondateurs de cet organe en 1945. Les problèmes de sécurité étaient traditionnellement définis dans les termes du fléau de la guerre entre des États. La question de ce qui cause la guerre était – et est toujours – la plus grande question qui conditionne la mission du Conseil de sécurité.

Soixante-dix années après, cependant, nous devons nous interroger sur la question de savoir si la définition traditionnelle de la sécurité, sur laquelle reposait la création du Conseil, est encore adaptée à une application de nos jours. Cette notion traditionnelle de sécurité pure doit-elle continuer de définir l'action du Conseil à l'heure actuelle? Beaucoup ont défendu l'idée que cela ne devrait pas être le cas et c'est pourquoi d'autres organes des Nations Unies cherchent à se renouveler pour que l'Organisation dans son ensemble puisse être en phase avec les réalités d'aujourd'hui. À cet égard, nous pouvons nous demander si le Conseil de sécurité aujourd'hui est, de même, adapté à sa mission, alors qu'il continue de recourir aux conceptions traditionnelles de sécurité pour prévenir les problèmes ayant trait à la paix et à la sécurité mondiales aujourd'hui, ou pour y remédier. La définition traditionnelle de la sécurité peut-elle suffire à répondre à la question de ce qui cause la guerre?

Les causes profondes des obstacles actuels au maintien de la paix et de la sécurité internationales ne reposent plus, désormais, sur les définitions traditionnelles de la sécurité, car ces causes profondes ont évolué au fil des années pour devenir ce que l'on pourrait considérer comme des causes non traditionnelles. Les lignes de partage s'estompent entre la *realpolitik* traditionnelle du passé et les notions plus complexes de définitions non traditionnelles de la sécurité d'aujourd'hui, ce qui contribue, en définitive, d'une multitude de manières complexes, à faire du devoir du Conseil à l'égard du monde une tâche plus difficile. Les questions liées au développement durable, ou à son absence, sont des causes profondes de l'impuissance à maintenir la paix et la sécurité. De surcroît, l'incapacité de maintenir la paix et la sécurité est une cause profonde de l'absence de développement durable. Le Conseil doit examiner les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales par le prisme du présent, en redéfinissant ce qu'est pour lui la sécurité de façon à être en phase avec les réalités actuelles, car les causes non traditionnelles des difficultés de maintien de la paix et de la sécurité abondent.

Cela dit, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont observé que, avec le temps, le Conseil avait montré que les dimensions non traditionnelles de la sécurité dépassant les menaces traditionnelles, de type militaire, à la paix et à la sécurité avaient bel et bien leur place au Conseil. De fait, par sa résolution 1308 (2000) relative au VIH/sida, le Conseil, est convenu à l'unanimité, pour la première fois,

d'autoriser qu'une menace non traditionnelle à la paix et à la sécurité fasse partie intégrante de ses travaux. Le fait que cette décision sans précédent a coïncidé avec le cinquante-cinquième anniversaire du Conseil, ainsi qu'avec le nouveau millénaire, peut avoir aidé à prendre conscience que le fléau que représentait à l'époque ce problème sanitaire, qui avait fait des ravages au sein des populations largement au-delà des frontières nationales, des années avant l'adoption de cette résolution historique, constituait de fait une menace à la paix et à la sécurité internationales, même si elle dépassait les limites des définitions traditionnelles auxquelles le Conseil avait eu recours auparavant. À l'époque, la propagation du VIH/sida avait des retombées importantes sur la société et engendrait une insécurité accrue susceptible de conduire, si on laissait faire, à des problèmes d'instabilité et à des situations d'urgence. Un très bon précédent était donc créé, et le Conseil a suivi ce précédent lorsque, l'année dernière, la crise de l'Ebola a été abordée entre les murs de cette salle.

En 2007, ces mêmes murs ont été témoins d'un autre dialogue au sujet d'une menace non traditionnelle à la paix et à la sécurité internationales, celle des changements climatiques. Malheureusement, le Conseil s'est avéré incapable ou peu désireux de se saisir de cette question dans le cadre d'une démarche unanime. Cela s'est produit également en 2013, en dépit du fait que l'Article 2 de la Charte des Nations Unies établit l'importance primordiale du respect de l'intégrité territoriale des États en faisant obligation à tous les États de s'abstenir de menacer l'intégrité territoriale d'un autre État. Or c'est exactement ce que font les changements climatiques provoqués par l'homme : ils portent atteinte à notre intégrité territoriale.

Les dirigeants des îles du Pacifique n'ont cessé de faire appel à la volonté politique et aux actions ambitieuses qui s'imposent pour remédier aux incidences néfastes des changements climatiques. Les preuves factuelles en sont manifestes et immédiates, aujourd'hui, dans notre région, et elles ont des incidences très réelles sur le reste du monde. Je tiens à redire que les petits États insulaires en développement du Pacifique appellent à la désignation immédiate d'un représentant spécial chargé des questions de climat et de sécurité, auquel on confierait une analyse des effets anticipés des changements climatiques sur la sécurité, de façon que le Conseil et tous les États Membres puissent se préparer à faire face aux futures menaces incontournables à leur sécurité. En outre, nous sommes d'avis que le Conseil devrait demander l'évaluation des capacités du système

des Nations Unies à faire face à ces conséquences, afin de pouvoir nous garantir qu'il est à la hauteur de la tâche.

Comme ce fut le cas avec la gravité de la crise sanitaire provoquée par le VIH/sida, principalement en Afrique, mais dont les conséquences claires et directes se font sentir à l'échelle mondiale, nous pouvons voir des corrélations directes entre ces deux menaces non traditionnelles et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sachant qu'elles sont toutes les deux de nature à multiplier les menaces, elles sont tout aussi importantes en tant que causes profondes de menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales qui devraient figurer à l'ordre du jour du Conseil. Heureusement, et à juste titre, le problème sanitaire est désormais reconnu. Les PEID du Pacifique considèrent qu'il doit en être de même avec la question des changements climatiques. Ces deux questions ont des implications mondiales, toutes les deux ont des effets extrêmement néfastes sur la société, et toutes les deux peuvent conduire à des situations d'instabilité et d'urgence si l'on n'y remédie pas.

Enfin, l'année dernière, le Secrétaire général a affirmé que les PEID du Pacifique constituaient un microcosme de l'ensemble du monde, dans lequel nous pouvions observer les vulnérabilités et les menaces auxquelles nous sommes tous confrontés du fait des conséquences des changements climatiques. Les changements climatiques sont un problème transversal, et en conséquence les principaux organes de l'ONU ont tous un rôle à jouer pour le combattre selon leurs mandats respectifs, comme ils l'ont fait à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité s'agissant de la menace non traditionnelle que le VIH/sida fait peser sur la sécurité.

Je terminerai donc en disant que nous, les petits États insulaires du Pacifique, présentons nos expériences et notre réalité au Conseil dans le but de lui demander de prendre en considération cette menace non traditionnelle à la sécurité que sont les changements climatiques comme un problème qui mérite l'attention du Conseil non seulement aujourd'hui, mais également dans un cadre régulier et bien spécifique au sein de l'Organisation, un cadre capable de traiter comme il convient les effets des changements climatiques sur nos îles, sur nos peuples et sur notre planète à tous, de manière que le Conseil soit en mesure de mener à bien la tâche que nous lui avons confiée, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Palaos.

M. Otto (Palaos) (*parle en anglais*) : Les Palaos tiennent à féliciter la Nouvelle-Zélande de son accession à la présidence du Conseil de sécurité au mois de juillet, et à la remercier d'avoir convoqué cet important débat public sur les menaces à la paix et la sécurité auxquelles font face les petits États insulaires en développement (PEID).

Nous saluons la présence des dirigeants qui sont venus de toutes les capitales des PEID pour cette importante rencontre. Nous nous associons aux déclarations faites par le représentant des Tonga, au nom des PEID du Pacifique, et par le Ministre des affaires étrangères des Maldives, au nom de l'Alliance des petits États insulaires, à laquelle je souhaite ajouter ce qui suit à titre national.

Les Palaos connaissent eux aussi tous les problèmes évoqués par les dirigeants qui ont pris la parole aujourd'hui, allant des problèmes de gouvernance comme le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites aux activités d'organisations criminelles. Nous avons notre part du trafic et de la consommation de drogues, des maladies non transmissibles et du VIH/sida. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée se poursuit sans relâche, entraînant un risque d'insécurité alimentaire.

Tous ces problèmes risquent tôt ou tard de déstabiliser et de bouleverser nos communautés, mais celui que nous souhaitons voir figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité est l'incidence des changements climatiques, car il mérite d'être traité ici et maintenant. Lorsque des nations entières sont englouties par les mers, des troubles sont à prévoir. Lorsque toute une population est forcée d'émigrer ou que ses membres deviennent des réfugiés, regroupés en un seul endroit ou répartis entre plusieurs, la paix est difficile à maintenir et le risque de troubles et de conflits devient réel. Les Palaos se composent d'atolls de faible altitude qui risquent d'être engloutis par la montée du niveau de la mer et font partie de cette catégorie de pays, avec le risque de voir la paix disparaître et des conflits surgir.

Nous nous associons donc à nos dirigeants pour exhorter le Conseil de sécurité à examiner les effets des changements climatiques en tant que réelle menace à la paix et à la sécurité, question qu'il doit dès à présent inscrire à son ordre du jour, comme l'ont recommandé tout à l'heure le Ministre des affaires étrangères de

l'Ukraine et la Ministre de la coopération internationale pour le développement de la Suède. En outre, le Conseil doit continuer d'encourager tous les États Membres à parvenir à un accord solide et juridiquement contraignant sur les changements climatiques à Paris, comme nombre de membres l'ont dit aujourd'hui, notamment le représentant des Pays-Bas il y a quelques minutes à peine.

En résumé, comme l'indique le document de réflexion (S/2015/543, annexe), pour prévenir de futurs conflits et maintenir la paix et la sécurité internationales, il sera important de comprendre comment le système des Nations Unies en général, et le Conseil de sécurité en particulier, peuvent aider les petits États insulaires en développement à écarter ces menaces. Les Palaos exhortent le Conseil de sécurité à inscrire à son ordre du jour la menace que les changements climatiques font peser sur la paix et la sécurité des petits États insulaires.

Avant de partir, je tiens à souligner que la paix et la sécurité sont importantes pour les Palaos et que, malgré notre petite taille, nous prenons part aux activités internationales de maintien de la paix au Soudan et au Darfour. En tant qu'État Membre de l'ONU, nous continuerons de jouer le rôle qui est le nôtre afin de préserver la paix ainsi que la bonne santé mentale et le bien-être de tous à travers le monde. Enfin, nous tenons à remercier le Conseil de sécurité, ainsi que tous nos partenaires, de leur travail et de leur aide, et saluons les nouvelles promesses d'assistance qui ont été faites aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je m'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter d'avoir convoqué ce débat public qui, compte tenu de ce qui a été dit, tombe à point nommé et illustre très clairement la gravité des problèmes auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement (PEID).

Pour mon pays, ce groupe de 52 États et territoires – dont 23 se trouvent dans la région de la mer des Caraïbes à laquelle appartient également la Colombie, avec un littoral de plus de 1 600 kilomètres – revêt une grande importance et requiert une solution urgente à ses problèmes. Parmi les défis qui ont été examinés de manière très éloquente par le Ministre des finances des Seychelles, la Première Ministre de la Jamaïque et le Président du Samoa, je voudrais me concentrer

sur deux, qui sont essentiels pour la Colombie, à savoir la criminalité transnationale organisée et les changements climatiques.

La Colombie, comme sans doute aucune autre nation de notre région, est confrontée depuis des décennies à la criminalité transnationale organisée, ce dont les coûts en vies humaines et en ressources sont considérables. Nous en avons cependant tiré des enseignements qui nous ont permis de concevoir ce que nous appelons une stratégie intégrale de coopération internationale en matière de sécurité, grâce à laquelle nous partageons avec nos voisins des Caraïbes conseils, assistance technique, éducation et formation dans le domaine des renseignements pour la lutte contre la drogue afin de combattre la criminalité transnationale organisée. Nous coopérons en outre en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue qui, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, touche également de façon tragique les petits États insulaires en développement, et notamment nos voisins dans la région. C'est dans cet esprit de coopération que nous pouvons annoncer l'organisation en septembre, à Cartagena de Indias, du troisième Séminaire des Caraïbes sur la lutte contre la drogue, auquel participeront 16 pays.

Nous avons par ailleurs signé des accords de coopération avec 14 pays de la région en vue de renforcer les capacités nationales au niveau opérationnel, pour pouvoir affronter tous ensemble, avec de meilleurs outils, les menaces potentielles à notre sécurité et à celle de nos citoyens. L'un des mécanismes sans doute les plus efficaces est la création et le renforcement d'alliances stratégiques, avec des pays comme le Canada et les États-Unis, qui nous ont permis de développer des programmes de coopération triangulaire et de coopération Sud-Sud, comme d'autres l'ont déjà mentionné, dans le but d'instaurer des sociétés plus sûres dans les pays des Caraïbes.

Deuxièmement, il convient de mentionner la menace que posent les changements climatiques. Les catastrophes provoquées par les phénomènes naturels extrêmes, qui sont liés aux changements climatiques, peuvent avoir des effets dévastateurs sur les pays des Caraïbes et, en conséquence, sur la stabilité économique et, bien entendu, pour la sécurité de toute la région. Une seule tempête tropicale peut détruire les infrastructures d'un pays tout entier et retarder la croissance de son produit intérieur brut pendant plusieurs années, perturbant considérablement son cheminement, et celui de toute la région, vers le développement.

La Colombie a été victime de ce phénomène, et elle comprend donc la situation extrême dans laquelle se trouve des pays insulaires voisins, comme le souligne le document de réflexion (S/2015/543, annexe), dans lequel vous indiquez, Monsieur le Président, que

« S'attaquer aux changements climatiques ne suffira pas, en soi, à éliminer tous les problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement, mais si rien n'est fait, leur avenir sera sans aucun doute encore plus incertain. »

Cela constituera une menace à la stabilité de notre région et du monde entier. C'est pourquoi nous nous félicitons que le Conseil de sécurité puisse jouer un rôle dans le règlement des conflits inscrits à son ordre du jour, qui sont exacerbés par les incidences des changements climatiques, en particulier au moyen d'une protection humanitaire.

Je suis certaine que l'élaboration d'un nouveau programme de développement durable pour l'après-2015, l'adoption probable à Paris en décembre d'un accord juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues, qui se tiendra à New York en avril 2016, comme l'ont souligné la Première Ministre de la Jamaïque et l'Ambassadeur du Royaume-Uni, nous permettront d'avancer vers la construction de sociétés plus prospères et de réduire au minimum les facteurs d'insécurité pour tous les pays du monde, en particulier les petits États insulaires en développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Estonie.

M^{me} Lind (Estonie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à remercier sincèrement la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué cette importante séance, qui est la première consacrée à ce thème. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont présenté des exposés ce matin.

L'Estonie s'associe à la déclaration que va prononcer l'observateur de l'Union européenne.

Nous savons tous que les catastrophes naturelles et les problèmes de développement tels que la rareté des ressources, l'isolement, les capacités administratives limitées et les économies défavorisées des petits États insulaires en développement (PEID) posent de graves menaces à la paix et à la sécurité non seulement de

ces pays, mais également dans un contexte régional et mondial. Parmi ces menaces, il y a les tensions causées par l'instabilité politique, sociale et économique, les crises humanitaires, les risques liés aux migrations et la criminalité transnationale organisée.

Les changements climatiques sont évidemment l'un des problèmes principaux auxquels sont confrontés les PEID, car ils sont à l'origine de la hausse du niveau des mers et de catastrophes naturelles d'une intensité croissante, comme l'a récemment démontré le cyclone Pam, qui a frappé le Vanuatu et les Tuvalu. L'Estonie a été un des premiers pays à verser des contributions à l'UNICEF pour répondre aux besoins essentiels des enfants et des familles touchés par cette catastrophe dans les deux pays. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui fait référence aux vulnérabilités des PEID.

Comme cela a également été débattu au cours de la réunion organisée selon la formule Arrria, les changements climatiques peuvent être à l'origine de plusieurs formes d'insécurité et crises, à l'échelle nationale et mondiale. Il importe au plus haut point qu'un instrument mondial ambitieux, unique, applicable à tous et juridiquement contraignant sur les changements climatiques soit adopté cette année à Paris. L'Estonie a toujours fermement défendu la protection du droit international, et elle estime que les obligations contractées par la communauté internationale en matière de lutte contre les changements climatiques doivent être prises très au sérieux. L'Estonie a également décidé de verser 1 million d'euros au Fonds vert pour le climat en 2015 et 2016.

L'année dernière, l'Estonie a été heureuse de participer à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Apia, et de s'associer à l'adoption des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il a été reconnu, comme thème central, que des partenariats véritables et durables et la coopération internationale étaient essentiels en vue d'atténuer les risques liés aux changements climatiques et de lutter contre les autres problèmes auxquels sont confrontés ces pays insulaires. À Apia, près de 300 partenariats ont été annoncés, et il est maintenant crucial de les mettre en œuvre.

L'Estonie s'est engagée à nouer des partenariats durables avec les PEID. Nous contribuons au projet visant à installer et à améliorer la connexion à Internet par satellite dans les zones reculées et vulnérables des petits États insulaires du Pacifique. Si les solutions apportées par les technologies de l'information et des communications ont prouvé qu'elles étaient l'un des plus puissants moteurs du développement, en particulier dans les zones reculées, le revers de la médaille est la sécurité. Entre autres menaces, les PEID sont exposés à la cybercriminalité et aux cyberattaques. En conséquence, nous avons décidé d'élargir notre coopération avec les PEID dans le domaine de la cybersécurité, en coopération notamment avec l'Organisation des États américains, dans plusieurs pays des Caraïbes, notamment la Dominique, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago.

Enfin, nous espérons que le présent débat ne restera pas le seul consacré à ce thème. La participation du Conseil de sécurité est essentielle en vue de maintenir la paix et de favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement. À l'inverse, pour œuvrer plus efficacement à la réalisation de cet objectif, il est essentiel que les petits pays aient davantage de poids au Conseil. Nous espérons donc que les petits États insulaires en développement seront représentés comme il se doit au Conseil de sécurité dans un avenir proche.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier la Nouvelle-Zélande, d'avoir organisé ce débat extrêmement important. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé. Nous tenons également à saluer les importantes contributions des Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque et du Ministre des finances des Seychelles, qui ont fait part de leurs vues sur les problèmes de paix et de sécurité auxquels sont confrontés les petits États insulaires en

développement (PEID). Nous saluons la participation d'un grand nombre de hauts dignitaires d'États Membres, le Président de Kiribati, des ministres, le Premier Ministre d'Aruba et le Premier Ministre de Nioué. Nous les remercions de leurs déclarations respectives.

Nous saluons, comme je l'ai déjà souligné, l'initiative prise par la Nouvelle-Zélande de convoquer la présente séance. Les problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les PEID montrent qu'il existe des liens complexes entre la stabilité, la sécurité et les problèmes mondiaux. Ce débat doit porter sur les États indépendants et les territoires d'outre-mer administrés par d'autres États, notamment certains États membres de l'UE, qui sont confrontés à des problèmes similaires.

Les vulnérabilités uniques et particulières des PEID sont constamment mises en exergue par la communauté internationale, comme tout récemment encore à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue au Samoa en septembre dernier et à laquelle l'oratrice qui m'a précédé vient de faire référence. Il est clair que les vulnérabilités liées à la taille et à l'isolement, à la faiblesse des capacités et à l'exposition aux catastrophes naturelles ont des répercussions sur la stabilité et posent dans certains cas des problèmes de sécurité.

Les Modalités d'action accélérées des PEID (Orientations de Samoa), adoptées au Samoa l'année dernière, reconnaissent les vulnérabilités uniques et particulières des PEID tout en offrant de nombreux outils pour les combattre. Pour contribuer à la mise en œuvre des Orientations, la communauté internationale, notamment dans le cadre de partenariats solides entre l'Union européenne et les PEID, continuera d'œuvrer au développement durable selon une approche intégrée, équilibrée et fondée sur les droits.

De nombreux PEID demeurent profondément touchés par des catastrophes naturelles et autres, qui causent des pertes en vies humaines et en moyens de subsistance et ont de profondes répercussions économiques, sociales et environnementales. Dernièrement, le cyclone Pam nous a montré les conséquences dramatiques que peut avoir une catastrophe naturelle sur le développement et la sécurité humaine, en particulier lorsqu'elle est conjuguée à l'isolement et à des spécificités géographiques. Le Cadre de Sendai confirme que la gestion des risques est un élément clef du développement durable et tient compte des vulnérabilités des PEID. L'Union européenne est donc en train de réorienter son appui pour faire de la

résilience une priorité, en coopération avec les pays les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles, et aidera les PEID à mieux intégrer la gestion des risques et la résilience dans leurs politiques et leurs stratégies.

Nous devons poursuivre nos efforts afin d'éviter les effets néfastes des changements climatiques, qui non seulement menacent la survie même de certains PEID, mais rendent également difficile leur accès à des ressources essentielles telles que l'eau ou la pêche. La récente séance du Conseil de sécurité, organisée par l'Espagne selon la formule Arria sur le rôle des changements climatiques en tant que multiplicateurs de menaces pour la sécurité mondiale, a reconnu que ce phénomène était à l'origine de crises humanitaires et de migrations liées au climat, et constituait un facteur d'instabilité politique et économique. La raréfaction des ressources naturelles peut exacerber les tensions et risque de provoquer des conflits et, partant, des déplacements de population.

C'est dans ce contexte que l'Union européenne et les PEID continueront d'œuvrer à la réalisation de l'objectif commun qui est de venir à bout des changements climatiques à l'échelle mondiale. Le moment est venu de faire preuve d'ambition. Nous devons conclure à Paris, à la fin de cette année, un accord international sur le climat qui soit universel, équitable, ambitieux, équilibré et juridiquement contraignant. Un accord garantissant que le monde demeure en bonne voie de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2 °C est fondamental si l'on veut limiter les risques prévus par la science, dont les petits États insulaires en développement seraient – ou je devrais plutôt dire, sont déjà – les premières victimes. Nous accueillerions également avec satisfaction une mise à jour du rapport de 2009 du Secrétaire général sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (A/64/350).

La présidence néo-zélandaise a souligné à juste titre dans son document de réflexion (S/2015/543, annexe) que les petits États insulaires en développement sont également touchés par la piraterie et par le trafic de drogues, d'armes légères et de petit calibre et d'être humains. Les services chargés de l'application de lois au sein de ces États n'ont souvent pas les capacités et les ressources nécessaires pour faire face à ces défis et à la corruption qui alimente, favorise et perpétue la criminalité. La criminalité et la sécurité constituent un domaine de coopération prioritaire entre l'Union européenne et la région des Caraïbes et font l'objet

d'un partenariat fructueux dans l'océan Indien. Nous coopérons étroitement avec les nations des Caraïbes dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et les réseaux criminels internationaux. En vue d'appuyer les efforts déployés par la région pour renforcer la sécurité, la gouvernance et la primauté du droit, l'Union européenne a adopté en juillet 2014 une stratégie globale sur la sécurité des citoyens en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Le plan d'action pour la stratégie, adoptée le 8 juin, met l'accent sur le renforcement de la coopération internationale et sur un programme politique commun pour la sécurité des citoyens, qui accroît la capacité des gouvernements à fournir des services publics de qualité dans le domaine de la sécurité par le biais du renforcement des capacités.

La sécurité et le développement économique des petits États insulaires en développement sont également touchés par l'exploitation illicite des ressources naturelles, en particulier la pêche. Il demeure indispensable de mettre en œuvre les engagements internationaux existants qui visent à renforcer les règles de gouvernance des océans, notamment dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En outre, l'Union européenne coopère avec un certain nombre de PEID dans le domaine de la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée en promouvant des mesures de prévention, de dissuasion et d'élimination de ces phénomènes, en renforçant les cadres juridiques et les plans de gestion des pêches, et en promouvant l'amélioration de la gestion de la pêche et la gestion durable des ressources halieutiques. L'Union européenne a conclu des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable avec sept PEID et a renouvelé ou renforcé la coopération en la matière dans l'océan Pacifique. Nous avons l'intention d'élargir les programmes existants au profit des petits États insulaires en développement de l'Afrique de l'Ouest.

Pour terminer, tous les risques de sécurité et les vulnérabilités dont j'ai parlé précédemment sont interdépendants, ce qui constitue en soi une menace supplémentaire pour la stabilité et doit être abordé d'une manière globale et concertée. Ces risques et ces vulnérabilités nécessitent la participation de tous les acteurs et parties prenantes concernées. L'Union européenne demeure un ardent défenseur d'un multilatéralisme efficace et est déterminée à aider les petits États insulaires en développement à surmonter leurs vulnérabilités et leurs difficultés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Singapour.

M^{me} Tan (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier la Nouvelle-Zélande d'accorder l'attention voulue à des questions importantes pour les petits États insulaires en développement (PEID) en organisant le présent débat public consacrée aux menaces contre la paix et la sécurité auxquelles ils doivent faire face.

Singapour a eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec la Nouvelle-Zélande pour veiller sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue en septembre 2014 à Apia. Les vulnérabilités des petits États insulaires en développement peuvent souvent accentuer bon nombre de défis auxquels sont confrontés tous les pays. L'une des préoccupations majeures des PEID a trait aux effets néfastes des changements climatiques, qui, en plus de constituer une menace existentielle en soi, ont un effet multiplicateur sur les menaces non traditionnelles contre la sécurité.

Des changements climatiques de forte ampleur posent des risques considérables pour la sécurité nationale et internationale. Leurs effets pourraient également conduire indirectement à des problèmes transfrontières tels que la pollution et le risque accru de terrorisme en cas de défaillance d'un État, et l'élévation des températures peut accélérer la propagation de certaines maladies à un tel point qu'elles deviennent des épidémies. Pour ce qui est de la réduction des risques de catastrophe et des opérations de secours, les moyens de la communauté internationale en matière d'assistance humanitaire sont d'ores et déjà utilisés au maximum de leurs capacités et pourraient être dépassés. Le rôle que jouent les changements climatiques dans l'exacerbation de ces menaces non traditionnelles qui pèsent sur la sécurité ne devrait donc pas être passé sous silence.

Les risques liés aux changements climatiques sont clairs et immédiats pour un grand nombre de pays. Selon une enquête récente réalisée par le Pew Research Center pour mesurer la perception des défis internationaux, les changements climatiques sont considérés comme la principale menace par les pays d'Amérique latine, d'Afrique subsaharienne et d'Asie. Une proportion non négligeable des 45 000 personnes interrogées dans 40 pays ont indiqué que les changements climatiques constituaient leur plus grande inquiétude – devant la

menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant –, ce qui en fait la première préoccupation parmi tous les problèmes inclus dans l'enquête. Le sentiment d'urgence qui ressort de ces rapports récents est un aspect qui préoccupe depuis longtemps les petits États insulaires en développement, étant donné qu'ils ont à faire face à ces questions dans tous les aspects de la planification et du développement à l'échelon national.

Alors que nous comptons qu'un nouvel accord mondial sur les changements climatiques sera conclu à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre, la nécessité urgente d'aider les PEID à s'adapter aux effets des changements climatiques devrait être considérée sous l'angle de leurs incidences non traditionnelles sur la sécurité. Les changements climatiques peuvent être un multiplicateur de menaces, rendant d'autant plus urgents les efforts qui visent à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience des PEID.

Les Orientations de Samoa reconnaissent que l'élévation du niveau des mers et les autres conséquences nuisibles des changements climatiques continuent de compromettre sérieusement les efforts déployés par les PEID pour parvenir au développement durable. Par exemple, les incidences des changements climatiques conjuguées à d'autres menaces pourraient conduire à des déplacements de population et à des conflits autour des ressources en raison de la pénurie de vivres et d'eau. Les Orientations de Samoa ont réaffirmé que les petits États insulaires en développement restaient un cas à part en matière de développement durable en raison des vulnérabilités qui leur sont propres. Le document recense des réponses directes à une multitude de problèmes auxquels ils seraient particulièrement vulnérables et propose des modalités d'action concrètes pour réduire les risques de catastrophe et assurer la sécurité alimentaire et énergétique, ainsi que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, entre autres. Remédier efficacement à ces défis aidera chacun des PEID à gérer sa résilience globale face aux changements climatiques et à réduire les menaces non traditionnelles contre la paix et la sécurité.

L'appui de la communauté internationale aux efforts d'adaptation est en retard par rapport à l'appui aux mesures d'atténuation. Or, de nombreux petits États insulaires en développement prennent des mesures d'adaptation en utilisant leurs ressources nationales, à des coûts d'opportunité élevés par rapport aux autres priorités de développement. La vérité est que ces défis

sont une question existentielle pour les PEID. Nous n'avons pas d'autre choix que d'entreprendre ces efforts d'adaptation afin de renforcer notre résilience, réduire notre vulnérabilité et éviter les pertes et les dégâts. Nous devons le faire, qu'il y ait un accord mondial sur le climat ou non.

À cet égard, certaines des mesures recommandées dans les Orientations de Samoa peuvent améliorer la situation au plan national. Citons par exemple l'amélioration des systèmes de surveillance des lignes de base insulaires et les projections relatives à la réduction d'échelle des modèles climatiques afin de mieux prévoir les effets futurs sur les petites îles. Pour renforcer la résilience de l'homme et de l'environnement face aux répercussions de plus long terme des changements climatiques, il faut continuer d'apporter un appui afin de sensibiliser l'opinion publique aux changements climatiques et de mieux communiquer à cet égard, notamment en organisant un dialogue public avec les communautés locales.

Par ailleurs, les PEID s'efforcent d'atteindre : premièrement, des objectifs énergétiques durables en améliorant l'efficacité énergétique et en mettant en place des systèmes énergétiques durables, notamment par une approche intégrée pour l'établissement et le renforcement de programmes énergétiques novateurs; deuxièmement, de objectifs de réduction des risques de catastrophe par des systèmes d'alerte rapide, par de meilleures évaluation des risques et collecte des données, ainsi que par la planification des interventions d'urgence pour améliorer les mesures relatives à la préparation aux catastrophes et aux opérations d'intervention; et, troisièmement, une plus grande sécurité alimentaire et une meilleure nutrition en assurant la promotion de marchés nationaux et internationaux ouverts et efficaces et en renforçant la coopération internationale pour maintenir l'accès aux marchés mondiaux des produits alimentaires, en particulier en période de volatilité des marchés des produits de base. Ces mesures peuvent directement contribuer à réduire la vulnérabilité, à renforcer la résilience et à réduire les menaces non traditionnelles qui pèsent sur la sécurité.

Singapour est déterminée à aider les autres PEID à renforcer leurs capacités afin qu'ils soient à même de prendre ces mesures. À la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Apia, Singapour a lancé à l'intention des PEID un ensemble de mesures de coopération technique s'étalant sur trois ans, parmi

lesquelles des programmes personnalisés dans des domaines tels que les changements climatiques, le développement durable et la gestion des catastrophes. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, nous dispenserons également, en octobre, à l'intention des PEID une formation spécialisée concernant la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (résolution 69/283 de l'Assemblée générale), notamment des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

Les objectifs d'adaptation que les PEID privilégient ne sont pas des exigences futiles exprimées pendant les négociations. Il s'agit de besoins véritables. La conception et la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques doivent être ajustées aux vulnérabilités respectives et aux situations nationales si nous voulons qu'elles soient réellement à même de préserver notre sécurité. Le présent débat tenu au niveau du Conseil de sécurité est donc particulièrement bienvenu pour appeler l'attention sur le fait que les efforts déployés par les PEID doivent davantage être soutenus.

La nature mondiale des changements climatiques exige la coopération la plus large possible de la part de tous les pays, ainsi que leur participation à une intervention internationale efficace et adaptée. Nous avons besoin de partenariats sincères et durables qui tirent pleinement parti des possibilités de collaboration entre les gouvernements, à tous les niveaux. Les entreprises, la société civile et une large gamme d'autres parties prenantes, nationales et régionales, peuvent également jouer des rôles importants en aidant les PEID à mieux intégrer leurs besoins en matière d'adaptation à mesure que nous avançons sur la voie du développement durable.

Pour terminer, nous remercions une nouvelle fois la Nouvelle-Zélande du leadership dont elle a fait preuve en nous donnant l'occasion de mettre ces questions pertinentes sur le devant de la scène dans le cadre du présent débat public.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi saluer les nombreux participants de haut niveau qui sont venus jusqu'ici aujourd'hui pour prendre part à la présente séance du Conseil de sécurité,

en particulier ceux qui représentent les petits États insulaires en développement (PEID), notamment notre famille du Pacifique. Nous félicitons à notre tour la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué le débat de ce jour. La participation au niveau ministériel d'un grand nombre de petits États insulaires en développement atteste de l'importance de la question à l'examen et souligne l'utilité de la présente séance du Conseil de sécurité.

Nation de la région indopacifique entourée de PEID, l'Australie n'est que trop consciente des vulnérabilités et difficultés auxquelles sont exposés ses partenaires, les PEID. L'adoption des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, en septembre 2014, a fait date, en prenant acte du fait que la criminalité et la violence, y compris les conflits, la piraterie et les trafics compromettent la paix des PEID. Elle a mis en exergue l'importance d'appuyer les PEID par des partenariats véritables et durables.

Nous savons d'expérience que la communauté internationale peut contribuer de manière pratique à assurer la paix et la prospérité des PEID. Mais cela nécessite une approche intégrée pour renforcer la résilience et appuyer la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme. Nous décelons plusieurs éléments importants comme, en premier lieu, des engagements et une coopération garantis, au niveau mondial, pour relever les défis que rencontrent les PEID, par exemple en rejoignant et en appliquant les accords mondiaux qui sont indispensables à l'amélioration de la sécurité des PEID, comme le Traité sur le commerce des armes, comme l'ont demandé aujourd'hui nombre de Ministres venus des Caraïbes.

Il faut faire preuve d'audace dans les engagements et mesures visant à réduire les émissions, notamment par un nouvel accord robuste sur le climat en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par des investissements plus importants et plus efficaces dans les mesures d'adaptation et de renforcement de la résilience, et par une actualisation du rapport de 2009 du Secrétaire général sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (A/64/350), ainsi que par l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (résolution 69/283 de l'Assemblée générale) et la réalisation des objectifs du développement durable,

en particulier l'objectif 16, sur les sociétés pacifiques, et l'objectif 14, sur les océans.

Deuxièmement, les partenariats régionaux doivent être encouragés pour aider les PEID à mettre leurs ressources en commun et à renforcer leurs capacités. Par exemple, le Réseau de lutte contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique est venu à bout du trafic de drogues, d'armes et d'animaux sauvages dans toute la région. Le programme de patrouilleurs du Pacifique, auxquels participent un réseau de patrouilleurs et des conseillers navals australiens, a renforcé la surveillance afin de protéger les pêcheries et de lutter contre la criminalité. Ce mois-ci, les ministres des affaires étrangères du Pacifique ont convenu de renforcer leurs capacités d'intervention régionale en cas de catastrophe en s'engageant à prendre un certain nombre de mesures concrètes, par exemple en améliorant le prépositionnement des fournitures d'urgence et en investissant dans des systèmes d'alerte rapide polyvalents.

Troisièmement, les efforts de renforcement des capacités pour appuyer la paix et la sécurité sont importants. Les États Membres doivent continuer de renforcer leurs capacités institutionnelles en matière de gouvernance, de droit et de justice, et de gestion et de résilience des ressources naturelles, notamment par des bourses d'études et des formations techniques et professionnelles. En outre, et en parallèle à tout cela, l'égalité des sexes est indispensable à la paix et à la sécurité. Pour appuyer les PEID, il convient de mettre activement à contribution les femmes.

Le Conseil de sécurité et les États Membres peuvent également prendre des mesures pratiques pour aider les PEID à honorer leurs obligations vis-à-vis du Conseil de sécurité, par exemple en collaborant avec les organisations régionales. Ainsi, l'appui que l'Australie a apporté au Coordonnateur régional de la Communauté des Caraïbes au cours de l'année écoulée a renforcé les capacités des Caraïbes en matière de non-prolifération et de lutte contre le terrorisme. L'Australie continuera d'œuvrer avec ses voisins, avec la communauté internationale et avec le système des Nations Unies dans son ensemble pour promouvoir la paix et la sécurité des PEID.

Pour terminer, je voudrais une fois encore remercier la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué cet important débat, qui a permis à tant de ministres représentant de nombreux PEID d'apporter leur

contribution. Leur expérience et leurs déclarations ont enrichi le débat de ce jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Antonio de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, d'avoir convoqué le présent débat. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général et les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque, ainsi que le Ministre Adam.

Les petits États insulaires en développement (PEID) jouent un rôle précieux et de plus en plus actif et notable dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Ils fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix à travers le monde, appuient des initiatives vitales pour lutter contre le trafic des armes légères et de petit calibre, et s'efforcent de faire avancer les programmes multilatéraux de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de désarmement nucléaire, entre autres. Ces pays souffrent également de vulnérabilités particulières, tant sociales et économiques qu'en matière de sécurité, lesquelles proviennent de leur situation géographique spécifique, comme il est souligné à juste titre dans le document de réflexion préparé par la Nouvelle-Zélande (S/2015/543, annexe). Comprendre et affronter ces préoccupations particulières est une responsabilité collective. Le Brésil est fier de coopérer avec de nombreux PEID dans divers domaines afin de les assister dans leur développement durable.

La criminalité transnationale organisée et, en particulier, le transfert illicite d'armes légères et de petit calibre sont une source d'insécurité pour nombre de petits États insulaires en développement, lesquels ne sont souvent pas en mesure de mener des patrouilles efficaces à travers leurs territoires, leurs espaces aériens et leurs zones économiques exclusives. La coopération internationale et la coordination d'initiatives sur le terrain doivent être la réponse à privilégier à cet égard. Bien que nous prenions acte des souffrances humaines que provoque l'entrée illicite d'armes légères et de petit calibre dans de nombreux PEID, il convient de reconnaître également que tous les trafics transfrontaliers ne sont pas une menace à la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle pour contrecarrer la prolifération d'armes et de munitions dans les situations de conflit et d'après-conflit, notamment par le biais de sanctions. Il est néanmoins important de ne pas perdre de vue la distinction entre les

situations susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales et celles qui relèvent de la sécurité publique. Les discussions sur les armes légères et de petit calibre dans le contexte national doivent avoir lieu à l'Assemblée générale, en particulier dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Brésil espère que l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, en encourageant des contrôles plus stricts sur les exportations d'armes, aura un effet salutaire sur les niveaux de violence auxquels certains des PEID sont confrontés. Nous invitons instamment tous les États à le signer et le ratifier.

Les problèmes que rencontrent les PEID en ce qui concerne l'exploitation illicite de leurs ressources naturelles devraient être combattus grâce à une prise en main nationale et à des institutions publiques plus fortes afin de développer les contrôles nationaux et de favoriser la formulation de politiques appropriées en matière de ressources naturelles. L'appropriation et la souveraineté nationales sont de puissants antidotes contre l'utilisation des ressources naturelles comme vecteurs de conflits.

Le Brésil est conscient des graves dangers que représentent les changements climatiques pour nombre de PEID, dont la survie à long terme est menacée par l'élévation du niveau de la mer, la désertification, les événements climatiques extrêmes et les cataclysmes naturels. Nous proclamons notre solidarité totale avec toutes ces nations et sommes prêts à coopérer avec elles pour trouver des réponses à leurs besoins spécifiques.

Toutefois, comme plusieurs délégations l'ont souligné durant un récent débat informel du Conseil organisé selon la formule Arria, la problématique des changements climatiques ne peut être pleinement comprise et encore moins résolue si on l'envisage sous l'angle uniquement de la sécurité. Le Conseil de sécurité n'a pas les outils, les connaissances, la représentativité et la légitimité nécessaires pour traiter les aspects économiques, sociaux, environnementaux, humanitaires, scientifiques et technologiques de cet enjeu mondial. Au lieu de débattre des changements climatiques au sein d'une instance où les PEID sont rarement représentés, nous devrions chercher des solutions à ce vrai problème dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, où la voix des PEID se fait de plus en plus entendre.

Les changements climatiques ne peuvent pas être considérés comme une menace à la paix et à la sécurité internationales en soi, ni comme un « multiplicateur de

menaces ». Ils constituent plutôt le premier des défis contemporains au développement durable. Dès lors, la nécessité de consacrer des ressources suffisantes aux mesures d'adaptation revêt une importance particulière pour les pays en développement, et notamment les PEID. Le Brésil est convaincu que le moyen le plus efficace de répondre aux préoccupations légitimes des PEID face aux changements climatiques est de redoubler d'efforts pour parvenir à un accord ambitieux dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, un accord qui se fonde sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée et sur les capacités respectives de chacun. Le Brésil espère qu'on parviendra à un tel accord à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention à Paris, et continuera à jouer un rôle constructif à cet égard.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que le Brésil est persuadé que grâce au renforcement des capacités, à une coopération internationale accrue et à des institutions nationales plus fortes, les PEID seront en mesure de faire face aux menaces environnementales et naturelles et aux autres défis auxquels ils se heurtent. Le Brésil poursuivra son dialogue avec les PEID aux niveaux bilatéral, régional et international afin de coopérer avec eux et de promouvoir leur développement et leur sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Le Luxembourg s'associe pleinement à l'intervention de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques remarques complémentaires, à titre national.

Nous remercions la Nouvelle-Zélande d'avoir organisé ce débat public qui permet au Conseil de sécurité de se pencher sur un sujet important : les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité. L'exposé du Secrétaire général et les interventions de L. E. les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque et du Ministre des finances des Seychelles ont mis en lumière le fait que les petits États insulaires en développement (PEID) se voient confrontés à des défis particuliers en termes de paix et de sécurité. La communauté internationale doit aider ces États à surmonter ces défis.

Il ne fait pas de doute que, de par leur taille et leur localisation géographique, les PEID sont particulièrement vulnérables à l'action des réseaux de la criminalité transnationale organisée, que ce soit le trafic

de drogue, d'êtres humains ou d'armes légères et de petit calibre ou encore la piraterie. Il est aussi évident que les PEID sont concernés au premier chef par les effets des changements climatiques. L'élévation du niveau de la mer menace l'existence même de ces États, la sécurité et le bien-être de leurs populations. Elle risque de se traduire par la perte de territoires, mettant ainsi en péril l'intégrité territoriale des PEID.

Il y a 70 ans, lorsque la Charte des Nations Unies fut adoptée, qui pouvait imaginer que le principe de l'intégrité territoriale, principe essentiel des relations internationales, puisse être mis en danger par les effets des changements climatiques? Mais le défi est bien réel. Il peut entraîner le déplacement de populations, des flux migratoires qui peuvent être source de tensions s'ils ne sont pas bien anticipés, préparés et gérés. La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés face à cette réalité.

La meilleure réponse de long terme que nous pourrions apporter aux menaces qui pèsent sur les PEID du fait des changements climatiques sera de conclure à Paris, en décembre prochain, un accord juridiquement contraignant et dynamique, à participation globale, permettant de maintenir le réchauffement climatique en dessous de deux degrés. Le Luxembourg, en tant que Président du Conseil de l'Union européenne, n'épargnera aucun effort pour contribuer à la conclusion d'un tel accord lors de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP 21. Notre ministre de l'environnement a eu l'occasion de le réaffirmer lors de la réunion selon la formule Arria organisée le 30 juin dernier par l'Espagne et la Malaisie sur le thème du changement climatique comme multiplicateur de menaces pour la sécurité mondiale.

Au niveau du Conseil, nous continuons de plaider, comme nous l'avons fait au cours de notre récent mandat de membre élu, pour que le Conseil de sécurité tienne compte des implications sécuritaires des changements climatiques, afin de mieux s'attaquer aux causes profondes des conflits, dans une logique de prévention des conflits. Il serait utile dans ce contexte, à nos yeux, que le Secrétaire général fasse rapport au Conseil sur la multiplication des menaces pesant en particulier sur les PEID.

Sécurité et développement sont intrinsèquement liés. Pour contribuer à la sécurité et au progrès des PEID, le Luxembourg s'engage résolument à leurs côtés. Nous appuyons ainsi le Cabo Verde, un des principaux pays

partenaires de la coopération luxembourgeoise, dans les secteurs sociaux et dans le domaine des énergies renouvelables. Le Luxembourg a soutenu la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie en déployant des avions de patrouille maritime basés aux Seychelles. Nous avons mis notre expertise dans le domaine des communications par satellite à disposition des États de la région des Caraïbes pour renforcer leur capacité à répondre aux catastrophes naturelles. Nous appuyons de même un programme multilatéral régional qui aide les petits États insulaires en développement du Pacifique à développer les énergies renouvelables et à s'adapter aux changements climatiques.

Le Conseil peut être assuré qu'en tant que petit État, le Luxembourg continuera de se montrer solidaire des PEID.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Îles Salomon.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe aux orateurs précédents pour féliciter la Nouvelle-Zélande de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. À l'instar de mes collègues, je tiens aussi à la remercier d'avoir convoqué ce débat public sur les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité.

Compte tenu des limites de temps, je n'évoquerai que la question des changements climatiques, qui, pour les petits États insulaires en développement (PEID), continuent d'exacerber les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Le présent débat public se tient à un moment où le réchauffement climatique altère la physionomie et l'équilibre de ce système fragile qu'est notre planète. L'eau et la terre se raréfient, ce qui entraîne des flux migratoires pour raisons climatiques. Les inondations, les maladies et la famine exacerbent les rivalités pour satisfaire des besoins fondamentaux. Autrement dit, les changements climatiques divisent les populations et créent une pauvreté qui en plus d'être source d'instabilité aggrave les menaces existantes.

Tous ces effets ont été dûment reconnus au cours de précédents débats du Conseil, et ce, dès 2007, lorsque le Royaume-Uni a pour la première fois saisi le Conseil des effets des changements climatiques sur la sécurité (voir S/PV.5663). Or depuis cette date, rien n'a changé pour les PEID. Ce sont les PEID qui continuent d'être

les plus touchés par les changements climatiques, et la situation s'est aggravée.

Dans ce contexte, les Îles Salomon ne pensent pas que l'objet de ce débat est que le Conseil comprenne mieux les effets des changements climatiques sur la sécurité; ce fait est déjà établi. La vulnérabilité et la situation particulière des PEID sont également bien documentées dans le Programme d'action de la Barbade, vieux déjà de 21 ans, dans la Stratégie de Maurice, adoptée il y a 10 ans en vue de sa mise en œuvre et, plus récemment en 2014, dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ou Orientations de Samoa.

Les Îles Salomon pensent que le Conseil a accumulé une connaissance suffisante au fil du temps, et qu'il est désormais en mesure d'être plus actif en accordant davantage d'importance à la question des changements climatiques, comme il l'a fait pour d'autres questions de sécurité non traditionnelles, tels le VIH, en 1983, et le virus Ebola pas plus tard que l'année dernière. Ces problèmes détruisent les structures sociales et, dans le cas des PEID, exposent les populations à des menaces et à des risques bien plus grands en matière de sécurité. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour présenter cinq propositions spécifiques au Conseil.

Premièrement, le Conseil devrait inscrire officiellement la menace que sont les changements climatiques à son ordre du jour. Deuxièmement, il doit mobiliser de manière plus proactive une action multilatérale afin que la communauté internationale traite ensemble de cette question. Cela signifie également que Conseil devra étudier de nouveaux moyens de renforcer la présence de l'Organisation des Nations Unies dans les pays, en particulier dans les PEID moins avancés. On a laissé passer trop d'occasions au cours des dernières décennies. L'approche unique qui consiste à sur-régionaliser les programmes des Nations Unies sur les PEID a fait de ces derniers des orphelins au niveau multilatéral.

Troisièmement, les PEID ont besoin d'un nouveau partenariat international qui soit en mesure de transformer nos vies et de bâtir des sociétés résistantes. À l'heure actuelle, notre potentiel hydroélectrique, géothermique et éolien ne suscite pas un nombre suffisant de partenariats mondiaux, en dépit de l'énorme volume de fonds multilatéraux dépensés dans les PEID. Il faut espérer que le programme des Nations Unies pour l'après-2015 changera cette dynamique.

Quatrièmement, les travaux du Conseil doivent être guidés par la science. Le dialogue d'experts structuré tenu cette année dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a établi et confirmé le fait que la stabilisation de l'augmentation de la température mondiale au niveau ou en dessous de 2 °C comporte trop de risques pour les PEID et pour les pays les moins avancés. L'accord qui sera conclu à Paris doit veiller à réduire cette augmentation en deçà de 1,5° C. Les PEID ne peuvent pas payer de leur survie et de leur viabilité le prix de la consommation excessive et des modes de vies insouciantes de certaines personnes.

Cinquièmement, s'agissant de la réforme du Conseil, nous souhaitons un Conseil élargi dont un siège serait réservé aux PEID afin que les défis auxquels nous sommes confrontés soient véritablement examinés par le Conseil.

Enfin, les Îles Salomon croient que la diplomatie préventive est au cœur des travaux du Conseil. Les problèmes des PEID ne peuvent être réglés uniquement par le Conseil, mais par le Conseil et l'ensemble du système des Nations Unies œuvrant de façon systématique et cohérente. Négliger les problèmes des 37 PEID, Membres de l'Organisation des Nations Unies, c'est également manquer aux responsabilités que nous imposent la Charte et le système multilatéral.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

Mgr Kassas (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce premier débat public du Conseil de sécurité sur les problèmes de paix et de sécurité auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement (PEID). Pour les PEID, les menaces que posent les changements climatiques ne sont pas seulement une question d'écologie, ou même de développement; elles sont une menace existentielle.

Ma délégation estime que les préoccupations relatives aux changements climatiques sont inséparables des préoccupations en matière de développement humain. La protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté ne sont pas des problèmes distincts, mais des éléments d'un seul et même défi : assurer un développement humain intégré et authentique. Le pape François propose cette « écologie intégrée » comme paradigme capable de traduire de façon harmonieuse le caractère multidimensionnel fondamental de nos

relations. Il a affirmé que nous ne faisons pas face à deux crises séparées, mais plutôt à une seule crise complexe qui est tout à la fois sociale et environnementale. Par conséquent, les stratégies d'une solution exigent une approche intégrée en matière de lutte contre la pauvreté, de rétablissement de la dignité des personnes défavorisées et, dans le même temps, de protection de la nature. Si nous perdons de vue notre unité avec l'environnement, nous aurons vis-à-vis de ce dernier, un comportement de maîtres, de consommateurs et d'exploiteurs sans scrupules, incapables de fixer des limites à nos besoins immédiats. Par contre, si nous nous sentons unis avec tout ce qui existe, nous adopterons spontanément une attitude de modération et de respect.

Le soin que nous prenons de la Terre doit donc être bien plus qu'une simple « attitude verte »; ce doit être un comportement social, car l'être humain fait partie de la nature, il y est intégré et est en constante interaction avec elle. Comme le pape François l'a déclaré aux maires des grandes villes du monde réunis au Vatican le 21 juillet, la protection de l'environnement est une attitude sociale. Ma délégation souhaite mentionner brièvement les trois domaines où nous pourrions, au cours des prochains mois, faire une différence.

Tout d'abord, nous pouvons la faire, cette différence, en concluant à Paris un accord sur la lutte contre les changements climatiques. Le pape François met au défi les dirigeants politiques du monde de faire preuve de courage et de ne pas penser uniquement aux gains à court terme qui déterminent les décisions économiques et politiques prises actuellement. À Paris, nous devons parvenir à un accord qui sera la preuve manifeste d'un esprit altruiste de responsabilité.

Deuxièmement, nous pouvons la faire, cette différence, en allouant des ressources financières suffisantes pour remédier aux changements climatiques et répondre à nos besoins actuels. Le financement des programmes relatifs au climat est une partie clef du remboursement de la dette écologique et joue un rôle crucial dans l'établissement de la confiance dans la conclusion d'un accord à Paris.

Et troisièmement, nous pouvons la faire, cette différence, en augmentant l'accès aux énergies renouvelables propices au développement durable. Des milliards d'êtres humains doivent avoir accès à une énergie qui les fasse sortir de la pauvreté. Les pays plus riches doivent aider les pays plus pauvres à mettre au point des formes moins polluantes de production

d'énergie en leur assurant un meilleur accès à la technologie et aux ressources financières.

Si les changements climatiques et le sous-développement sont principalement des questions socioéconomiques, ils peuvent néanmoins avoir des répercussions marquées sur la paix et la sécurité de communautés locales, de régions et de nations entières, et en fait, de la communauté internationale. Ma délégation poursuivra ces débats dans le cadre de l'Assemblée générale et d'autres instances compétentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Alday González (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation néo-zélandaise d'avoir pris cette initiative qui nous permet de prendre directement connaissance des défis et des vulnérabilités particulières que connaissent les petits États insulaires en développement (PEID) en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au nom du Mexique, je saisis la présente occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de la façon dont vous dirigez les travaux du Conseil en ce mois de juillet qui, comme nous l'avons constaté, n'a pas été un mois facile. Nous saluons également la présence des chefs d'État et de gouvernement et des ministres qui ont participé et participent à la présente séance.

Le Mexique est convaincu que le développement est intrinsèquement lié à la paix et à la sécurité. Sans paix, il ne peut y avoir de développement durable et vice-versa. Nous reconnaissons la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et la situation particulière dans laquelle ils se trouvent s'agissant de progresser vers le développement durable, et c'est pourquoi nous estimons qu'il est indispensable de renforcer la coopération internationale en faveur de ces États sur les plans économique, social, et environnemental.

En conséquence, nous encourageons tous les efforts visant à la mise en œuvre efficace du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, comme cadre doté d'une double fonction : intégrer les progrès et servir de guide à la conception des actions futures. Nous considérons qu'aucune autre instance n'a la capacité de mobilisation et d'action concrète dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour consolider et orienter les efforts en ce sens et c'est pourquoi il incombe à tous les États Membres d'apporter à cette fin la volonté politique et les engagements concrets qui permettent de gérer

efficacement les défis uniques en leur genre que doivent relever les petits États insulaires en développement.

Nous avons, au cours de cette séance, entendu de la bouche de ceux qui sont aux prises avec ces difficultés jour après jour quelles sont les conséquences des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire, de la criminalité transnationale organisée ou de la piraterie sur leur territoire et leur population. Les sécheresses et les ouragans qui, souvent, frappent les petits États insulaires en développement se conjuguent aux phénomènes dits d'évolution lente, pour engendrer, dans certains cas, une menace réelle à la survie de leur territoire, et illustrent sans équivoque ce en quoi les changements climatiques opèrent comme multiplicateurs de menaces à la sécurité mondiale. Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel au renforcement du régime mondial de lutte contre les changements climatiques au moyen de l'adoption d'un nouvel accord ambitieux à la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en France en décembre.

L'un des autres défis latents à relever par nombre de petits États insulaires en développement est la prévalence au sein de leur population de la sous-alimentation, qui atteint des pourcentages alarmants, et est aggravée par les problèmes liés à la pêche et à l'agriculture. La faim et la dénutrition ne sont pas juste une résultante des conflits, ils peuvent aussi les provoquer; ils modifient le tissu des sociétés et des pays et compromettent la paix. Inversement, leur élimination contribue à la prévention des conflits et à la promotion de la paix. Ma délégation considère que des aspects relatifs à la gouvernance tels que la capacité d'intervention des institutions des petits États insulaires peuvent empêcher les crises d'insécurité alimentaire temporaires qui découlent de facteurs conjoncturels de se transformer en insécurité alimentaire chronique représentant une menace à la paix et à la sécurité.

Nul dans cette salle n'ignore la corrélation entre la surexploitation des ressources naturelles et les conflits qui sévissent autour du monde. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité à des pays dans lesquels on pratique l'exploitation illicite des ressources naturelles doivent constituer un impératif de la communauté internationale aux fins de la prévention des conflits, en particulier dans les pays en développement, comme les petits États insulaires.

Le défi que représente pour la communauté internationale la criminalité transnationale organisée

est encore exacerbé lorsqu'il est analysé sous l'angle des petits États insulaires en développement. La taille de ces derniers et les capacités limitées dont ils disposent pour patrouiller efficacement dans leurs zones économiques exclusives les exposent davantage au harcèlement de réseaux criminels, qui en font souvent des escales du transit illicite d'armes légères et de petit calibre, de personnes et de stupéfiants. Le Mexique a particulièrement à cœur d'encourager une discussion multilatérale de fond permettant de mettre en exergue les points communs entre les régions, dans le cadre du processus préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial des drogues, qui se tiendra l'année prochaine.

Les menaces et les défis que nous avons entendu évoquer durant tout ce débat exigent des réponses multiformes non seulement de la part des pays touchés, mais également de la communauté internationale dans son ensemble. Au nombre des outils déjà évoqués dont dispose le système des Nations Unies, citons le rôle que pourrait vouloir jouer le Conseil de sécurité afin d'atténuer les risques et menaces de conflit. Une réflexion s'impose sur les mesures que peut prendre le Conseil de sécurité afin d'appuyer les efforts que déploient les petits États insulaires en développement pour relever les défis actuels et, surtout, pour prévenir de futurs conflits et renforcer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'application des décisions et des résolutions du Conseil de sécurité impose à de nombreux États de nouvelles obligations juridiques, économiques et financières, et, dans le cas particulier des petits États insulaires en développement, une charge administrative disproportionnée, à laquelle s'ajoute la perte de leurs ressources limitées en raison de priorités politiques concurrentes. Nous invitons le Conseil de sécurité à étudier et adopter des formules propres à doter les États Membres de mécanismes institutionnels permettant de répondre clairement aux questions engendrées par l'application de certaines de ses résolutions et, en particulier, les régimes de sanctions. Il est fondamental de prévoir un accès aux ressources de l'Organisation pour résoudre ces questions dans les instances compétentes.

Ce défi n'est pour quiconque plus lourd que pour les petits États insulaires en développement. Au sein d'un système international fondé sur des normes il convient d'appuyer concrètement toutes les parties du système. Les plus grands pays et le système multilatéral ainsi que les organisations qui le composent ne peuvent continuer

d'imposer aux petits États insulaires en développement les mêmes obligations qu'au reste, sans accompagner ces obligations d'un appui structurel permettant à ces pays de les mettre en œuvre comme il convient.

Dans ce contexte, il nous semble pertinent de souligner qu'il est nécessaire que la voix de ces États soit entendue plus régulièrement dans cette salle. Le Mexique est conscient de ce que dans le dernier quart de siècle seuls six petits États insulaires en développement ont été membres du Conseil et c'est pourquoi, dans le cadre de l'engagement annoncé de réforme et de démocratisation du Conseil de sécurité, nous plaidons pour l'augmentation du nombre de sièges, tous non permanents, afin de permettre une représentation plus diversifiée de la communauté internationale, de garantir une représentation plus importante et plus fréquente des petits États insulaires en développement, et des sièges à long terme, avec la possibilité d'une réélection immédiate. Le Mexique invite les petits États insulaires en développement à amplifier le dialogue sur cette question et sur d'autres idées ou propositions de nature à les aider, et à nous aider, pour qu'ils puissent plus pleinement jouer leur rôle de membres actifs de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Plasai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'aimerais me joindre aux orateurs précédents pour féliciter la Nouvelle-Zélande du succès de sa présidence du Conseil de sécurité ce mois. J'aimerais également exprimer la satisfaction de ma délégation face à l'initiative de l'examen de la question des menaces contre la paix et la sécurité auxquelles doivent faire face les petits États insulaires en développement (PEID), qui constitue un bon suivi de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue en 2014 au Samoa, et qui nous permettra, espérons-le, d'ajouter de nouvelles dimensions à la réponse que prévoit éventuellement le système des Nations Unies à cet égard. Nous avons également apprécié les exposés instructifs faits par le Secrétaire général, les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque, et le Ministre des finances des Seychelles.

En tant que pays en développement et que nation maritime, le Royaume de Thaïlande a de nombreux intérêts et préoccupations en commun avec les petits États insulaires en développement et n'a cessé d'intensifier, ces dernières années, son partenariat et sa coopération avec les pays insulaires. En Asie et dans

le Pacifique, où le Royaume sert de centre régional des Nations Unies depuis 1947, nous travaillons en étroite collaboration avec nos amis des petits États insulaires en développement dans la lutte contre ces préoccupations communes.

En août dernier, dans le cadre de l'Année internationale des petits États insulaires en développement, le Gouvernement royal thaï a accueilli le premier Forum Thaïlande-pays des îles du Pacifique à Bangkok. La conférence a ouvert un nouveau chapitre dans le renforcement du partenariat pour le développement fondé sur cinq domaines prioritaires de coopération, à savoir l'écotourisme, les technologies de l'information et des communications, les énergies de substitution, le développement et les infrastructures des zones rurales, et la préservation et la gestion de l'environnement. Un nouveau plan d'action Thaïlande-pays du Pacifique a également été adopté pour tenir compte des idées et observations formulées à la conférence et déterminer la direction future de notre partenariat global, non seulement avec les pays insulaires du Pacifique, mais également au-delà. Avec l'apparition de la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'année 2015 offre également une nouvelle perspective de partenariat rapproché entre l'ASEAN et les PEID.

Je voudrais me concentrer sur certaines des préoccupations urgentes que nous partageons avec les PEID et qui devraient continuer de figurer en bonne place à l'ordre du jour de l'ONU, à commencer par les changements climatiques. Nous rappelons à cet égard que le tout premier débat du Conseil de sécurité concernant les effets des changements climatiques sur la sécurité (voir S/PV.5663) a eu lieu dans cette même salle il y a huit ans.

À l'heure actuelle, les changements climatiques constituent toujours une grave menace à la survie même des PEID, car ils peuvent entraîner la sécheresse et des phénomènes météorologiques extrêmes, la montée du niveau de la mer, l'érosion côtière et l'acidification des océans. Le système des Nations Unies doit d'urgence mobiliser les efforts nécessaires pour trouver une solution mondiale à long terme, en commençant peut-être avec l'accord attendu à la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra cette année à Paris et qui, nous l'espérons, sera déterminante dans les efforts visant à limiter les émissions mondiales de gaz à

effet de serre aux niveaux requis pour éviter une hausse de la température mondiale moyenne.

Les changements climatiques représentent également une menace pour la sécurité alimentaire des PEID, qui sont déjà vulnérables à cet égard du fait de leur forte dépendance de la pêche de subsistance destinée à la consommation nationale, ainsi que des importations alimentaires, et compte tenu de l'extension limitée de leurs terres de culture. Cette situation nuit à son tour aux efforts visant à éradiquer la pauvreté et à réaliser le développement durable. Les entités du système des Nations Unies doivent travailler de concert afin d'aider les PEID à développer une agriculture durable, à améliorer leurs capacités de production et à accroître leur connectivité régionale.

Les problèmes de la gestion de l'eau et des catastrophes naturelles sont étroitement liés aux changements climatiques. Ces deux problèmes sont bien sûr cruciaux pour tous les pays, mais ils touchent parfois les PEID de manière disproportionnée. Le système des Nations Unies doit s'employer à les aider à satisfaire leurs besoins essentiels actuels, notamment en améliorant l'accès à l'eau douce et en réglant le problème de la pénurie d'eau, à accroître leur résilience, à renforcer les mécanismes de surveillance et de prévention, à susciter une prise de conscience et à améliorer leur état de préparation s'agissant de faire face aux catastrophes et de s'en remettre. Étant donné la spécificité des PEID et leurs vulnérabilités particulières, nous sommes d'avis qu'il faut leur fournir une assistance technique et des fonds pour qu'ils puissent investir judicieusement dans une infrastructure de gestion de l'eau, ainsi que dans des systèmes d'alerte rapide et de gestion et réduction des risques de catastrophe.

Un autre problème fondamental pour les PEID est l'exploitation illicite des ressources naturelles, et en particulier la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. En tant que pays dont une grande partie de la population dépend de la salubrité des océans, mais aussi en tant que nation pratiquant la pêche, le Royaume de Thaïlande reconnaît pleinement les vastes répercussions de ce problème sur le développement durable, et partage la position des PEID.

Nous sommes par conséquent très satisfaits de voir que la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines constituent un objectif autonome de développement durable – l'objectif n°14 – à l'égard duquel nous exprimons notre appui indéfectible. Pour atteindre cet important objectif, la communauté

internationale doit faire montre d'une volonté politique et d'un engagement fermes. Dans les années à venir, le système des Nations Unies doit jouer un rôle important, notamment pour ce qui est de renforcer le régime de coopération entre les pays côtiers et les États du pavillon des navires de pêche dans les eaux sous juridiction nationale, et de mettre en place des mécanismes solides pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources marines dans les eaux situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

À cette fin, le Royaume de Thaïlande appuie les initiatives des PEID et d'autres États Membres visant à assurer le suivi et la mise en œuvre de l'objectif n°14 en organisant régulièrement des conférences mondiales jusqu'en 2029, et se réjouit de participer de manière constructive au processus d'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dans le contexte du prochain comité préparatoire sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

À la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue l'année dernière, nous avons réaffirmé notre soutien aux efforts déployés par les PEID pour lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée. Nous sommes satisfaits de voir que notre coopération avec les PEID dans ce domaine, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, se déroule favorablement. Nous sommes disposés à étendre nos partenariats, et exhortons la communauté internationale à coopérer davantage avec les PEID pour les aider à régler leurs problèmes en matière de criminalité transnationale organisée, en tenant compte de leur vulnérabilité en tant que petites économies dotées de vastes zones économiques exclusives.

Tous ensemble, avec le système des Nations Unies, les États Membres et d'autres parties prenantes, établissons un partenariat de sensibilisation et d'appui aux PEID alors qu'ils font face à leurs défis. Le Royaume de Thaïlande, comme toujours, s'engage à rester aux côtés de ses amis les PEID et de demeurer un partenaire de développement fiable et responsable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la Nouvelle-Zélande d'avoir pris l'initiative, que nous applaudissons, de

convoquer ce débat public. Il offre une occasion rare, bien qu'importante, pour le Conseil de sécurité de mettre en lumière les problèmes et les vulnérabilités qui concernent 52 pays et territoires et plus de 50 millions de personnes sur cette planète.

L'Allemagne est convaincue que les dimensions que revêtent les menaces pesant sur les petits États insulaires en développement (PEID) et leur vulnérabilité face à celles-ci requièrent une réponse mondiale. Chacun doit jouer son rôle, y compris le système des Nations Unies. L'Allemagne est prête à assumer sa part de responsabilité dans cet effort. Je voudrais donner quelques exemples et formuler quelques propositions pratiques à cet égard.

Tout d'abord, concernant les changements climatiques, les conséquences du réchauffement de la planète menacent les petits États insulaires de façon disproportionnée. Pour certains, c'est une question de survie; pour la quasi-totalité d'entre eux, c'est une question de sécurité nationale. Voilà pourquoi il est si important que nous parvenions à Paris, à la fin de l'année, à un accord ambitieux sur le climat qui serait un investissement vital dans la paix et la sécurité futures, en particulier – mais bien sûr pas seulement – celles des petits États insulaires en développement. Nous devons améliorer nos efforts en matière d'atténuation et d'adaptation. Une récente étude présentée sous l'actuelle présidence allemande du Groupe des Sept a montré que nous n'utilisons toujours pas de manière efficace les systèmes d'alerte rapide et d'évaluation des risques. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II) doit donc être l'une de nos principales orientations pour aller de l'avant.

Mon pays est prêt à aider les pays vulnérables, et donc à faciliter la conclusion d'un accord ambitieux sur le climat. À cette fin, l'Allemagne s'est récemment engagée à doubler le montant de son budget « climat » d'ici à 2020, qui atteindra ainsi 4 milliards d'euros par an.

Quant au rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité, je tiens à réaffirmer la position de l'Allemagne, à savoir que le Conseil devrait régulièrement examiner l'interdépendance entre les changements climatiques et la sécurité. Nous considérons que la déclaration présidentielle sur le sujet (S/PRST/2011/15) – qui a d'ailleurs été publiée sous la présidence allemande du Conseil en 2011 – constitue une étape importante à cet égard. Nous sommes en faveur d'une mise à

jour du rapport du Secrétaire général de 2009 sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité (A/64/350). Nous saluons également les recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix dans son rapport daté du 16 juin (S/2015/446), et espérons qu'elles seront incluses dans le rapport du Secrétaire général.

Pour ce qui est du développement durable, nous nous réjouissons de l'adoption d'un programme ambitieux pour l'après-2015 qui prenne en compte les vulnérabilités et les problèmes des PEID. Pour réussir à mettre en œuvre un programme d'une telle envergure, il est nécessaire d'établir un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Encore une fois, l'Allemagne est prête à jouer le rôle qui lui revient à cet égard.

Mon pays met également à profit sa position actuelle à la tête du Groupe des Sept pour soutenir les petits États insulaires en développement. Les dirigeants du Groupe des Sept ont convenu, lors de leur récent sommet en Allemagne, de faire en sorte que, d'ici à 2020, soit porté à 400 millions le nombre de personnes ayant accès à une couverture d'assurance contre les risques liés aux changements climatiques dans les pays en développement les plus vulnérables. Ils ont également convenu de contribuer au développement de systèmes d'alerte rapide dans les régions les plus touchées. En outre, ils se sont engagés à prendre des mesures pour lutter contre les déchets marins, qui représentent un problème mondial et touchent de nombreux PEID. En avril dernier, les Ministres des affaires étrangères du Groupe des Sept ont publié une déclaration sur la sécurité maritime, abordant certains problèmes extrêmement préoccupants pour les PEID, comme la piraterie et la pêche illégale.

Avec l'adoption du Cadre de Sendai, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe), du programme pour l'après-2015 et d'un nouvel accord sur le climat à Paris en décembre, 2015 sera une année importante pour nous tous, et tout à fait cruciale pour les PEID. Faisons-en tous une année marquée par la réussite et l'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Cortorreal (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je souhaite, par votre intermédiaire, féliciter la Nouvelle-Zélande d'avoir porté à l'attention de cette importante instance de l'ONU un thème qui parle tout particulièrement aux États insulaires, car la dégradation de l'environnement et les changements climatiques ont une incidence directe sur le développement durable de tous nos pays. Il est important que le Conseil de sécurité reconnaisse les risques humanitaires liés aux changements climatiques, ainsi que les risques politiques et sécuritaires liés aux tensions extrêmes et aux conflits.

L'incidence et les conséquences des changements climatiques sur la sécurité humaine sont liées à la sécurité internationale. Selon nous, une action politique mondiale doit être menée par cette importante instance internationale. La République dominicaine se trouve dans une situation particulière qui la rend vulnérable aux effets négatifs des changements climatiques. Parmi nos priorités, tout ce qui concerne la sécurité humaine revêt une importance particulière, et c'est pourquoi nous nous félicitons d'avoir la possibilité de partager nos préoccupations en ce qui concerne ces questions importantes.

Notre délégation est particulièrement préoccupée par le phénomène de la répartition annuelle des pluies. Une bonne connaissance de ce phénomène permet de conserver l'eau comme ressource non seulement vitale, mais également indispensable pour créer et maintenir des sociétés stables. Pour les petits États insulaires en développement (PEID) tels que le nôtre, ceci est particulièrement important.

La République dominicaine, qui partage l'île d'Hispaniola avec la République d'Haïti, connaît son régime pluviométrique. Ceci lui a permis de faire de l'eau un de ses principaux moteurs de développement. Ainsi, la nation dominicaine a construit 14 grands barrages hydroélectriques à usages multiples et creusé 4000 kilomètres de canaux d'irrigation. Ces infrastructures ont permis de doubler la surface cultivable en à peine quelques décennies. Il convient d'ajouter à cela que jusqu'à 15 % de l'électricité dominicaine sont produits grâce à ces barrages. Ce système d'énergie propre et renouvelable a coûté des milliards de dollars et nécessite des ressources considérables pour son expansion et son entretien.

Nous sommes fiers d'annoncer que la législation dominicaine considère l'eau comme un bien public. Toutefois, en dépit de ces progrès, les changements

climatiques commencent à avoir des répercussions sur l'efficacité de notre système d'exploitation de l'eau. Le changement évident des régimes pluviométriques, et les périodes de sécheresse persistantes, nous ont plongés dans une crise d'approvisionnement en eau sans précédent.

Selon le modèle statistique mis au point, nous connaissons une année de sécheresse tous les cinq à sept ans. Le danger est maintenant que si les températures continuent d'augmenter, les années exceptionnelles risquent de devenir les années où il pleut. Ceci entraînera une absence constante de précipitations sur toute l'île, et par conséquent la persistance des sécheresses. Le pays voisin d'Haïti est déjà touché par une crise de l'eau, qui s'ajoute à l'absence notoire d'infrastructures de réglementation et d'exploitation de l'eau. Cela aggrave encore la situation de ce pays frère et provoque l'afflux ininterrompu d'un grand nombre de ses ressortissants vers la République dominicaine, ce qui entraîne une pression accrue sur ses ressources.

La sécheresse croissante, la rareté de l'eau et la surexploitation de la terre ne manqueront pas de dégrader plus encore les sols, ce qui provoquera des tensions sociales et des pertes économiques et de sols considérables. Cela se répercutera inmanquablement sur la sécurité humaine au niveau mondial, y compris dans des pays considérés comme politiquement solides. Selon nous, il est extrêmement important que le Conseil de sécurité adopte une résolution dans laquelle il reconnaîtra la menace sociale que constituent les effets prévisibles des changements climatiques. Cela permettrait d'affronter cette menace universelle de manière globale, ce qui faciliterait l'élaboration et la mise en œuvre de mesures efficaces en temps opportun, afin d'appliquer des solutions pacifiques et conformes aux valeurs communes de respect de la vie, de la dignité humaine et de l'environnement.

Pour terminer, je rejette catégoriquement les accusations proférées par le Ministre des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-les Grenadines à l'encontre de la République dominicaine concernant son plan de réglementation de la présence des étrangers. La République dominicaine affirme qu'elle n'a procédé à aucune expulsion depuis novembre 2013 et que les personnes qui ont choisi de retourner volontairement dans leur pays d'origine n'ont subi aucune violence. La République dominicaine, exerçant ses droits souverains dans les limites d'un cadre juridique et constitutionnel strict, a toujours appliqué son plan national de

réglementation de la présence des étrangers dans le respect de la dignité humaine et des normes et principes établis par les commissions internationales de défense des droits de l'homme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, de la compétence avec laquelle vous avez assuré la présidence du Conseil de sécurité tout au long du présent mois et d'avoir convoqué le présent débat public. Ce débat n'aurait pu être organisé à un moment plus opportun, à l'approche du premier anniversaire de l'adoption des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), feuille de route pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID), et alors que se tiendra en septembre un sommet historique ici même à l'ONU aux fins d'adopter un programme de développement universel pour l'après-2015 qui appellerait à une action mondiale en faveur d'un développement durable sans exclusive et de la prospérité universelle dans un monde pacifique, sûr et juste.

La République de Chypre s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

La communauté internationale a pris acte des problèmes particuliers auxquels sont confrontés les PEID, en particulier dans les documents finals de conférences internationales, comme le Programme d'action de la Barbade, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et, plus récemment, les Orientations de Samoa.

Leur petite taille, la nature limitée de leurs économies, leurs faibles capacités et ressources, leur isolement géographique et leur exposition aux catastrophes naturelles rendent ces États plus vulnérables face aux menaces qui en résultent et qui ont des incidences négatives sur leurs économies et leurs sociétés. Ces problèmes sont, entre autres, le manque de capacités humaines, la dégradation des sols, la faiblesse des infrastructures, l'insécurité alimentaire, la fuite des cerveaux due à la migration, la criminalité organisée, notamment le trafic de drogue, d'armes

de petit calibre et la traite des personnes, ainsi que la piraterie et, plus important encore, les effets négatifs des changements climatiques.

Le rapport publié par la Banque mondiale en 2012, intitulé « Baissons la chaleur », avertit que si l'on ne respecte pas pleinement les engagements déjà pris, un réchauffement de 4°C pourrait se produire dès la décennie 2060-70 et le niveau de la mer pourrait augmenter le 0,51 mètre ou plus d'ici à 2100, ce qui mettrait en péril l'existence même de communautés entières et de nombreux PEID.

Il va sans dire que tous ces graves problèmes ont une incidence cumulée profonde sur la stabilité et la paix de nombreux PEID. Suite à la récente réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria sur le thème des changements climatiques et de la menace qu'ils posent à la sécurité mondiale, en particulier celle des PEID, le présent débat offre une excellente occasion aux PEID de contribuer au débat sur la voie à suivre pour s'attaquer collectivement aux problèmes de paix et de sécurité liés aux changements climatiques auxquels sont confrontés les petits États insulaires.

Les changements climatiques, qui sont le principal multiplicateur de menaces à la sécurité mondiale, peuvent être considérés comme la cause profonde de nombreuses menaces qui pèsent sur les PEID et les rendent plus vulnérables sur les plans social, environnemental et économique.

La biodiversité et les écosystèmes marins sont également exposés aux changements dangereux qui surviennent dans l'environnement, phénomène qui touche directement les ressources côtières et marines et, en fin de compte, le tourisme et les pêches.

Les changements climatiques peuvent créer ou exacerber des difficultés structurelles et accroître le nombre de maladies transmissibles et non transmissibles. Ils creusent les disparités sociales et économiques, comme l'illustrent les migrations induites par les changements climatiques.

Chypre, en tant que petit État insulaire de la Méditerranée, connaît bien ces problèmes. Notre petite taille, notre isolement et nos ressources naturelles limitées, comme par exemple la pénurie d'eau à laquelle nous sommes confrontés, nous exposent et nous rendent vulnérables à nombre des problèmes que rencontrent actuellement les petits États insulaires en développement. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours soutenu l'idée que les intérêts des petits États

insulaires sont les mieux servis et protégés de façon collective, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Il y a lieu de souligner, dans ce contexte, que la constitution d'alliances et de partenariats entre les PEID et tous les acteurs concernés, y compris les organisations régionales, les institutions financières mondiale, le secteur privé et la société civile, est indispensable pour remédier aux problèmes nombreux et divers des petits États insulaires.

Les petits États insulaires en développement comptent sur le soutien et la solidarité de la communauté internationale. À titre national et en notre qualité de membre de l'Union européenne, nous appuyons la réalisation de nombre de leurs objectifs communs et y contribuons, notamment celui de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale.

Le développement, la paix et la sécurité sont indissociables. Les objectifs de développement durable, que nos dirigeants adopteront en septembre, énoncent clairement qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité sans développement et que le développement ne saurait être réalisé sans la paix. La coopération internationale et la prise de mesures collectives efficaces pour éliminer les menaces à la paix sont au cœur même de nos actions de prévention et, avec le concours de tous les acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, et de toutes les autres parties prenantes, nous pouvons aider les petits États insulaires en développement à renforcer leur résilience et à mener une vie plus prospère et plus durable. Il est dans notre intérêt à tous de le faire, car il y va de la paix dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je vais abrégé ma déclaration pour gagner du temps et ferai distribuer le texte intégral pour référence.

L'Inde a toujours entretenu des rapports d'amitié et de fraternité solides avec les petits États insulaires en développement (PEID). Ayant un littoral de plus de 7 500 kilomètres et plusieurs groupes d'îles situées loin de notre sous-continent, l'Inde est pleinement consciente des difficultés particulières auxquelles se heurtent les PEID.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'Inde a eu le privilège de partager avec les PEID ses données d'expérience et son savoir-faire en matière de développement, ainsi que ses moyens technologiques. Notre coopération avec ces pays met l'accent sur le

renforcement des capacités humaines et institutionnelles, le développement de l'infrastructure, l'adaptation aux changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire, entre autres. Le Premier Ministre Narendra Modi a lancé le Forum de coopération entre l'Inde et les îles du Pacifique, aux Fidji, en 2014, afin de permettre une interaction et un dialogue réguliers entre nous. La prochaine réunion du Forum aura lieu en Inde le mois prochain.

Le très utile document de réflexion distribué par la Nouvelle-Zélande en vue du présent débat (S/2015/543, annexe) ventile la question sous quatre grandes rubriques. Dans tous ces domaines, il est clair que la coopération internationale a été la plus efficace en dehors du Conseil de sécurité. Il nous faut donc regarder au-delà du Conseil pour répondre aux préoccupations énoncées dans le document de réflexion.

Par exemple, bien que la question de la piraterie ait été traitée par les 15 membres du Conseil de sécurité dans les résolutions 1851 (2008) et 1918 (2010), les inquiétudes que suscite ce fléau sur le plan économique et sécuritaire ont été abordées par un groupe beaucoup plus vaste, à savoir les 60 membres du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Cette approche transparente et démocratique appelle à envisager l'élargissement de la coopération internationale pour lutter contre la piraterie, dans le cadre de l'Assemblée générale et compte tenu des préoccupations exprimées par les petits États insulaires en développement.

Plusieurs dizaines d'années de discussions et de négociations à l'Assemblée générale ont permis l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982. Ce fut une réalisation majeure, et, aujourd'hui, la Convention sur le droit de la mer est la plate-forme qui permet de répondre le mieux aux préoccupations des États Membres, PEID y compris, concernant l'exploitation illicite des ressources naturelles et la pêche illégale. Au sein de l'Assemblée générale, nous devons prêter une plus grande attention à la façon d'aider les PEID à utiliser plus efficacement les dispositions de la Convention sur le droit de la mer.

Comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est prête à conclure ses négociations à Paris, en décembre, nous préconisons que les préoccupations des petits États insulaires en développement concernant les changements climatiques soient prises en compte dans le document final qui y sera adopté. Les PEID sont à

l'avant-garde de la menace posée par les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer et sont les plus touchés par un problème mondial dont ils ne sont pas responsables.

L'adaptation aux changements climatiques demeure l'une des premières priorités des petits États insulaires en développement. L'appui financier promis de longue date par les pays développés au titre de la CCNUCC doit leur parvenir dans les meilleurs délais. Le Fonds vert pour le climat doit également faire du décaissement des fonds en faveur des PEID une priorité afin qu'ils puissent répondre à leurs priorités urgentes en matière d'adaptation.

Nous sommes en passe d'adopter le programme de développement pour l'après-2015 à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale au mois de septembre. Il y a lieu de souligner l'importance de l'objectif de développement durable 14 dans le cadre du présent débat. L'objectif 14 reflète la participation active de nombreux États Membres, en particulier les PEID, qui ont recensé et traité les problèmes liés au développement dans le domaine des océans, des mers et des ressources marines.

Avant de terminer, Monsieur le Président, je me dois de remercier votre délégation d'avoir souligné dans le document de réflexion que pas moins de 37 États Membres sont de petits États insulaires en développement. Si les PEID prennent une part active dans la plate-forme universelle offerte par l'Assemblée générale pour évoquer leurs préoccupations spécifiques, il est regrettable que le caractère limité et non démocratique du Conseil de sécurité les ait jusqu'à présent empêchés de faire part de leur point de vue particulier en tant que pays en développement dans le cadre des délibérations du Conseil.

C'est là une situation qui ne saurait durer plus longtemps. Nous vous invitons donc, Monsieur le Président, à appuyer fermement, dans le document officiel que vous avez proposé, l'appel lancé par une majorité d'États Membres en faveur d'une réforme rapide et urgente de la structure du Conseil de sécurité, qui consisterait à augmenter le nombre de membres dans les deux catégories de membres, afin que la voix des pays en développement, en particulier celle des petits États insulaires en développement, se fasse entendre plus souvent dans la salle du Conseil et qu'on puisse y donner suite plus régulièrement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Nouvelle-Zélande d'avoir braqué, pour la toute première fois au Conseil, le feu des projecteurs sur les problèmes de paix et de sécurité auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement (PEID).

Comme l'a dit Albert Einstein, « [e]n matière de vérité et de justice, il n'y a pas de différence entre les grands et les petits problèmes. » En matière de vérité et de justice, il n'y a pas non plus de différence entre les grands et les petits pays. Plus d'un cinquième des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont classés dans la catégorie des petits États insulaires en développement. Que ce soit dans le Pacifique, les Caraïbes ou au large des côtes africaines, les membres de cette communauté à nulle autre pareille, les petits États insulaires en développement, sont touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles. Ces problèmes constituent d'importants obstacles à leur développement et, au bout du compte, à leur paix et à leur sécurité ainsi qu'à notre paix et à notre sécurité.

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les PEID concerne la santé de nos océans. Bien qu'en Israël, nous n'ayons pas de vastes océans clapotant contre nos rivages, nous savons qu'ils sont essentiels à la survie de notre planète bleue. Non seulement, la santé des océans est indispensable pour l'environnement, elle est aussi au cœur de la prospérité économique du monde, de sa résilience sociale et de notre paix et notre sécurité. S'il s'agit d'un problème que nous devons affronter tous ensemble, les petits États insulaires en développement sont à l'avant-garde de cet effort mondial et seront confrontés aux risques les plus élevés, si nous échouons.

Dans le cadre de cette campagne, ce n'est pas la taille du pays, mais le courage et la détermination de son peuple qui joueront un rôle déterminant. On citera à titre d'exemple les Palaos, qui ont fait preuve de courage et de leadership en annonçant qu'ils allaient créer le premier sanctuaire marin du monde à l'échelle du pays. Les Palaos proclameront l'ensemble de leur territoire zone de récupération pour les requins, les baleines, le thon et d'innombrables autres espèces précieuses.

Interrogé sur les immenses efforts de son pays à cet égard, le Président des Palaos, Tommy Remengesau, a donné une réponse aussi percutante que succincte :

« Nous n'avons pas le choix, l'océan est notre mode de vie ». La communauté internationale n'a pas d'autre choix que de se tenir aux côtés des PEID pour protéger nos océans et lutter contre les changements climatiques.

Dans le monde entier, les PEID se montrent proactifs en se réunissant et en nouant des partenariats avec d'autres pays pour recourir à des moyens novateurs de lutter contre les changements climatiques. Ainsi, le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, au Belize, coordonne les interventions de la région caraïbe en matière de changements climatiques. Les efforts visant à intégrer les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, dans la lutte contre les changements climatiques s'intensifient dans cette région. Récemment, des spécialistes de l'énergie de la Trinité-et-Tobago, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et du Belize se sont rendus en Israël pour suivre un programme spécifique de formation intensive consacré aux sources d'énergie renouvelables. Israël et ses partenaires PEID caribéens collaborent aux fins de mettre en place dans la région des solutions basées sur les énergies renouvelables parce que nous savons que les petits pays peuvent produire de grandes idées.

Le courage des PEID, qui est immense par rapport à leur taille et à leur population, s'illustre tout autant dans le domaine du rétablissement de la paix. Certains des PEID les plus petits – qui comptent d'ailleurs parmi les plus petits États de notre famille des nations – sont fiers de fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix. Des pays tels que le Vanuatu, le Samoa et la Grenade fournissent des officiers de police aux activités de maintien de la paix dans le monde entier. Depuis des décennies, Israël apprécie la présence des soldats de la paix fidjiens qui servent au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies sur les hauteurs du Golan et au Liban, ainsi que dans la force multilatérale déployée au Sinaï. La contribution à la paix et la sécurité de notre région qu'apportent, loin de chez eux, les soldats de la paix fidjiens force le respect.

En quelque sorte, Israël est aussi une petite île, un État situé au beau milieu d'un océan d'hostilité souvent déchaîné. Nous nous heurtons à d'importants défis à la paix et à la sécurité, mais au début de notre histoire la principale menace stratégique qui pesait sur Israël était la pénurie d'eau et les difficultés que nous rencontrons pour développer notre infrastructure agricole – autant de problèmes que rencontrent encore de nombreux PEID. Ce sont là des questions qui ne relèvent pas de

l'histoire ancienne et qui n'ont rien de théorique. Nos réussites comme nos échecs à cet égard sont très récents, et les enseignements que nous en tirons font partie de notre contribution à nos partenaires PEID pour les accompagner sur la voie du développement, de la paix et de la sécurité.

En 2014, Israël a pris part, au Samoa, à une conférence historique, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Son document final, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), constitue une feuille de route pour relever les défis qui pèsent sur la paix et la sécurité des PEID. Ces Orientations sont axées autour d'un principe : assurer le développement durable des petits États insulaires en développement au moyen de partenariats sincères et durables. Dans l'esprit des Orientations de Samoa, Israël s'est engagé à offrir à des universitaires provenant des PEID 25 bourses en santé publique pour étudier à l'Université hébraïque de Jérusalem, réputée dans le monde entier et dont je suis moi-même diplômé. En outre, Israël, en coopération avec les Îles Marshall, a déployé un système mobile novateur de purification de l'eau sur l'île d'Ebeye.

Alors que nous nous apprêtons à convenir pour les 15 prochaines années des objectifs de développement durable les plus complets et les plus ambitieux jamais adoptés, nous devons veiller à ce que les PEID restent en tête de nos priorités. Dans le monde interconnecté dans lequel nous vivons, aucun homme n'est une île et aucune île ne vit à l'écart du reste du monde. Nous devons accueillir à bras ouverts les États insulaires. De Port-Vila au Vanuatu jusqu'à Port-au-Prince en Haïti, la communauté mondiale doit semer les graines du développement pour faire en sorte que les PEID puissent prospérer dans l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Lors de la réunion de type Arria que le Conseil de sécurité a consacrée aux changements climatiques le mois dernier, de nombreux pays, dont le Japon, ont souligné que les changements climatiques peuvent avoir un effet amplificateur sur les menaces que représentent les catastrophes naturelles et autres phénomènes, en particulier pour les petits États insulaires en développement (PEID). Ainsi, l'élévation du niveau de la mer provoquée par les changements climatiques peut menacer l'existence même d'une nation. Cela doit être

considéré comme une question relevant de la sécurité nationale et régionale. Il convient également de faire face à d'autres questions comme le développement, la réduction des risques de catastrophe et l'exploitation illicite des ressources naturelles.

Pour aider les PEID à relever ces défis, le Japon a déployé de gros efforts que je vais à présent exposer.

Premièrement, nous avons siégé au bureau du Comité préparatoire de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, laquelle s'est tenue au Samoa en septembre dernier. Le Japon s'est engagé à aider à appliquer les recommandations qui ont été faites à la Conférence – notamment s'agissant de s'attaquer aux questions prioritaires pour les PEID, comme les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Nous avons promis de former 5 000 experts des PEID à ces questions au cours des trois prochaines années.

Deuxièmement, en mai, le Japon a organisé la septième Réunion des dirigeants des Îles du Pacifique, à Iwaki (Fukushima). Les dirigeants présents à ce sommet ont débattu de questions prioritaires telles que la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques et les questions relatives aux océans et aux pêches. Le Premier Ministre Abe a annoncé qu'au cours des trois prochaines années, le Japon fournirait une aide au développement de 55 milliards de yens affectée aux priorités des PEID du Pacifique. Nous y avons également exprimé notre intention d'apporter une assistance au développement du Centre du Pacifique sur les changements climatiques et au renforcement de ses capacités, afin d'appuyer les efforts consentis par toute la région du Pacifique pour lutter contre les changements climatiques.

Troisièmement, les efforts du Japon pour assister les PEID ne se limitent pas à la région du Pacifique. En juillet 2014, le Premier Ministre Abe s'est rendu à la Trinité-et-Tobago, où il a tenu le premier sommet conjoint entre le Japon et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le Premier Ministre Abe y a pris acte de l'importance d'aider les États membres de la CARICOM en fonction de critères autres que le revenu par habitant, compte tenu de leurs vulnérabilités particulières en tant que PEID. À cette occasion, le Japon a également annoncé qu'une subvention de 1,5 milliard de yens serait attribuée à huit États des Caraïbes au titre des efforts de lutte contre les changements climatiques, en partenariat avec le Programme des Nations Unies

pour le développement. Conformément aux annonces faites à ce Sommet, le Japon continuera d'accroître son assistance aux États membres de la CARICOM pour les questions liées à la réduction des risques de catastrophe, à l'environnement et à l'énergie.

Enfin, en juin 2013, le Japon a accueilli la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V). L'assistance fournie aux PEID africains par le Japon dans le cadre de TICAD V inclut l'installation d'un système de radars météorologiques, ainsi qu'une aide à la prévention de l'érosion du littoral. Nous mettons nos engagements en œuvre avec constance.

Comme je l'ai exposé, le Japon se penche activement sur les problèmes des PEID dans le monde entier, et continuera, aux côtés de ses partenaires du système des Nations Unies, de les aider à affronter leurs difficultés actuelles et futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Nauru.

M^{me} Moses (Nauru) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je veux vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat. Je tiens également à saluer la présence des chefs d'État et de gouvernement et des ministres des petits États insulaires en développement (PEID).

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les Maldives, au nom de l'Alliance des petits États insulaires, et par les Tonga, au nom des États du Pacifique.

Nous sommes très reconnaissants au Conseil de sécurité d'examiner les causes profondes d'un conflit et non pas uniquement les situations dans lesquelles un conflit a déjà éclaté. Une approche globale peut se révéler très utile pour comprendre le contexte plus large dans lequel s'inscrit une difficulté donnée, quelle qu'elle soit. Or les PEID se heurtent indéniablement à une série spécifique et particulière de difficultés – qui menacent notre développement, notre sécurité et même notre intégrité territoriale. Certaines sont attribuables aux caractéristiques immuables des PEID. Nous sommes petits, nous sommes isolés et nous sommes vulnérables – et cela ne changera jamais.

Cependant, nous existons également dans le contexte d'un système économique et de sécurité mondial, lequel est intégralement produit par l'homme et endosse une part égale des responsabilités concernant

les situations dans lesquelles nous nous trouvons. Or ce système peut être modifié; cela ne tient qu'à nous.

C'est pourquoi, avant de dresser une liste complète des problèmes, il est important de replacer toutes les difficultés rencontrées par les PEID dans le contexte de trois grandes questions transversales : la gestion de l'environnement au niveau mondial, la gouvernance économique mondiale et la gouvernance mondiale en matière de sécurité. Les insuffisances dans ces trois domaines sont à l'origine des problèmes de sécurité rencontrés non seulement par les PEID mais aussi par d'autres pays en développement vulnérables dans le monde.

Je vais aborder ces domaines l'un après l'autre, mais la paralysie de la gouvernance mondiale en matière d'environnement est particulièrement manifeste dans notre incapacité collective de réduire les émissions de gaz à effet de serre, alors que voilà plus de deux décennies que nous essayons. Les changements climatiques sont la menace numéro un pour nombre de PEID. Les mesures d'adaptation absorbent une part toujours plus grande de nos budgets nationaux. Les changements climatiques menacent d'hypothéquer définitivement notre développement durable voire, dans certains cas, notre existence pure et simple.

Une crise tout aussi grave se prépare dans nos océans. Les pratiques de pêche destructrices et la surpêche appauvrissent nos stocks à un rythme alarmant, tandis que la pollution, l'acidification des océans et le blanchiment des coraux dévastent nos systèmes de récifs coralliens. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans nos eaux n'est rien moins que de la piraterie, un sujet sur lequel le Conseil de sécurité a déjà eu l'occasion de se pencher. Bref, c'est le socle sur lequel repose l'économie de nos petites îles qui est rapidement démantelé.

La communauté internationale sait quelles sont les mesures à prendre pour faire face à de telles crises environnementales, pourtant ces mesures nous ne les prenons pas. Souvent des intérêts économiques très puissants s'y opposent et les grands pays ne partagent pas notre sentiment d'urgence. Ce qui m'amène aux défaillances de la gouvernance économique mondiale. Les pays n'ont pas réussi à contenir un secteur financier prédateur qui privilégie la spéculation à tout-va aux dépens d'investissements sains. L'exemple le plus frappant de la vision à court terme de ce secteur est sans doute le fait qu'il continue de financer l'exploration et le développement de nouveaux combustibles fossiles, alors

même que plus des deux tiers des réserves connues de ces combustibles doivent rester dans le sol si on veut espérer préserver un semblant de climat viable. Il est difficile de croire qu'on n'a pas retenu les enseignements de la dernière crise financière, qui avait vu des niveaux similaires de spéculation effrénée fondée sur des projections frauduleuses.

Les pays les plus riches et les plus puissants dictent les règles que le reste d'entre nous doit suivre. Les décisions qu'ils prennent dans les hautes instances politiques chargées du commerce internationale, de la finance ou de la coopération militaire ont de profondes répercussions sur nos perspectives de développement. Ce sont eux qui détiennent les clefs. Ils peuvent soit nous ouvrir la porte, soit la refermer.

Ce qu'on constate, c'est que le profit privé est préféré au bien public; les nantis aux plus faibles d'entre nous. On nous déclare en permanence, à nous les PEID, que nous devons rendre nos îles plus attractives pour les investisseurs privés, mais il n'y a guère d'éléments qui montrent que les investisseurs ont à cœur d'améliorer nos écoles, nos hôpitaux ou notre infrastructure de base, autant de facteurs indispensables au développement durable. Nous tentons de nous plier aux exigences rigoureuses fixées en matière de bonne gouvernance, tout cela pour voir la bonne gouvernance foulée aux pieds par ces mêmes forces lorsque de précieuses ressources sont en jeu. L'aide publique au développement est parfois disponible, mais bien souvent elle est assortie de conditions. En d'innombrables occasions, nous avons vu comment on se sert de ces leviers pour dicter les politiques et saper la souveraineté.

Les effets sur l'environnement continuent de croître à un rythme plus soutenu que notre capacité d'y faire face, tandis qu'un large pourcentage de la population mondiale continue d'être exclu de l'économie mondiale. Cela accroît la souffrance humaine et conduit inévitablement à l'instabilité voire, dans le pire des cas, à des conflits violents. Le nombre de personnes déplacées chaque année ne semble évoluer que dans un sens, c'est-à-dire à la hausse. Or la gouvernance mondiale dans le domaine de la sécurité ne parvient pas à trouver de réponse. En fait, les solutions semblent souvent aggraver la situation. Pendant ce temps, c'est aux pays vulnérables de prendre en charge le fardeau toujours plus lourd de la sécurité, et ce, avec une aide minime. Sur notre continent, par exemple, les riches et les puissants contiennent les problèmes en érigeant des barbelés toujours plus hauts.

Les trois systèmes interdépendants que sont la gouvernance mondiale en matière d'environnement, la gouvernance économique et la gouvernance dans le domaine de la sécurité et la manière dont ils sont réformés auront une influence gigantesque sur la capacité des PEID de prospérer ou à l'inverse sur leur étiolement. C'est pourquoi lorsqu'on examine les nombreuses menaces auxquelles sont confrontés les PEID, il convient de ne pas ignorer le contexte mondial plus vaste dans lequel nous sommes amenés à opérer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Koncke (Uruguay) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter la délégation néo-zélandaise et, en particulier le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, pour l'excellent travail réalisé à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous voulons tout particulièrement souligné votre ferme attachement, Monsieur le Président, ainsi que celui de votre pays, aux valeurs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous saluons également les choix opportuns que vous avez effectués concernant les petits États insulaires en développement (PEID) mais également d'autres questions difficiles et que nous garderons tous en mémoire.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Tout d'abord je veux vous féliciter une nouvelle fois, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat très opportun sur la question des PEID face aux menaces contre la paix et la sécurité. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, le Premier Ministre du Samoa, la Première Ministre de la Jamaïque et le Ministre des finances des Seychelles de leurs exposés.

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, organisée à Rio de Janeiro en 1992, la communauté internationale a reconnu les vulnérabilités particulières propres aux PEID, du fait de leur petite taille, de leurs ressources limitées, de l'éparpillement de leur territoire, de leur isolement des marchés et de leur dépendance vis-à-vis du commerce mondial, entre autres facteurs. Ces vulnérabilités constituent des défis qui pèsent sur le développement durable de ces petits États mais qui, au-delà, menacent souvent leur existence même, à l'image par exemple des changements climatiques.

Mon pays a eu l'honneur de participer à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, organisée au Samoa en

septembre 2014, où la problématique du développement durable a été abordée en détail. Le document final issu de la Conférence (A/CONF.223/10), tout comme le document de réflexion (S/2015/543, annexe) préparé à l'occasion du présent débat public, a réaffirmé l'importance des questions de paix et de sécurité pour les PEID.

À l'heure actuelle, et compte tenu des défis complexes qui ne cessent de se multiplier, il n'existe plus de barrière claire entre les questions de santé, de droits de l'homme, de protection de l'environnement, de développement économique et de paix et de sécurité internationales. Des problèmes tels que la piraterie, l'exploitation illégale des ressources naturelles, y compris la pêche illégale, et le trafic de drogue, entre autres activités de la criminalité transnationale organisée, constituent de graves menaces à la paix et à la sécurité pour les PEID. Certains profitent des vulnérabilités intrinsèques de ces pays, ce qui pèse sur la paix et la sécurité internationales, et c'est pourquoi le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour cette question qui suscite de profondes inquiétudes. Les effets grandissants des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur les PEID et les répercussions qu'ont ces catastrophes sur les efforts de ces pays pour parvenir au développement durable sont aujourd'hui incontestables. Face à cela, il est indispensable d'intensifier les efforts de la communauté internationale tout entière et de reconnaître les responsabilités qui incombent à chacun, et en particulier aux organes principaux de l'ONU, tel le Conseil de sécurité.

L'Amérique latine et les Caraïbes, notre région, est depuis toujours déterminée à trouver une solution à ces problèmes, pas seulement parce qu'ils touchent directement les pays qui la composent, comme par exemple les États des Caraïbes qui, en tant que PEID, sont en première ligne sur cette question, mais aussi parce que notre région est très attachée à la paix et à la solidarité. Il est par exemple un petit État insulaire en développement de notre région qui se heurte à des défis multiples. Je pense bien sûr à Haïti où la communauté internationale, et notamment notre région, a déployé des efforts gigantesques en faveur de la stabilisation et où, même si les résultats escomptés ne sont pas encore totalement au rendez-vous, on constate des progrès.

C'est pourquoi nous croyons que les besoins particuliers des PEID doivent être examinés dans tous les forums et dans certaines instances spécifiques qui

devraient s'attacher à trouver des solutions de fond aux problèmes structurels qui sont la cause de ces difficultés.

Enfin, ma délégation tient à souligner la contribution des PEID aux efforts déployés par la communauté internationale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment dans la médiation des conflits et la contribution aux opérations de maintien de la paix avec près de 700 Casques bleus. L'Uruguay, un pays très engagé dans le système des opérations de paix, salue les efforts et la vocation pacifiste des PEID.

De la même manière, l'Uruguay, en sa qualité de candidat au Conseil de sécurité pour la période 2016-2017 se sent très concerné par les besoins des PEID. À cet égard, mon pays s'engage, s'il est élu, à faire en sorte que la communauté internationale examine les questions les concernant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

M^{me} Flores Herrera (Panama) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens à saluer la Nouvelle-Zélande et sa présidence du Conseil de sécurité, et à souhaiter la bienvenue à M. Murray McCully, son Ministre des affaires étrangères.

Je ne saurais penser à un meilleur contexte ou espace physique qui illustre parfaitement le lien inextricable entre paix et sécurité, développement durable et changements climatiques que les territoires des petits États insulaires en développement (PEID). La réalité qui est celle de ces États nous oblige à reconnaître que nous ne pouvons continuer à traiter de ces questions, fondamentales pour le nouveau programme des Nations Unies, de manière isolée. C'est pourquoi je remercie et félicite la Nouvelle-Zélande d'avoir organisé ce débat public qui nous permet, en plus d'échanger nos idées sur la façon de faire face aux défis des PEID en matière de sécurité au niveau mondial, de penser de manière innovante. Il nous force à réfléchir de à nouvelles façons de bâtir des passerelles et de relier entre elles des questions et des réalités que, par définition ou par habitude, nous avons examinées séparément.

Dans tout territoire, la paix et la sécurité sont consolidées à mesure que se met en place un développement sans exclusive, un développement qui respecte la santé des écosystèmes, un développement qui promeut l'égalité et le respect des droits de l'homme. C'est ainsi que se consolide la démocratie qui, à son tour, engendre une paix et une sécurité accrue. C'est à

ces avancées progressives qu'aspirent toutes les nations du monde.

Mais les PEID sont confrontés à d'autres défis qui entravent la consolidation de la paix et de la sécurité. Alors qu'ils font partie des pays ayant la plus grande diversité biologique, culturelle et linguistique, et que leurs habitants sont ingénieux et résilients, les PEID restent très vulnérables. C'est ce qu'ont signalé tous les orateurs qui m'ont précédée. Nous ne devons pas oublier que ces quelque 50 nations, disséminées entre l'Afrique et les océans Atlantique, Pacifique et Indien, les Caraïbes, la Méditerranée et la mer de Chine sont limitées de manière disproportionnée dans leur développement en raison des risques, des menaces et autres défis en matière de sécurité qui sont d'ordre multidimensionnel et transnational et comportent également des facteurs politique, économique, social, environnemental et géographique.

Mon pays, le Panama, est un État des Caraïbes. La présence antillaise pendant la construction du canal interocéanique a favorisé la formation de la nationalité panaméenne, ce groupe ethnique devenant une partie des expressions propres à notre nation. C'est pourquoi le Panama souhaite véritablement et durablement coopérer avec les États insulaires dans le cadre établi par la Conférence du Samoa sur les PEID, aux niveaux bilatéral et sous-régional, en vue de triompher des obstacles qui entravent leur développement intégral.

En avril dernier, mon pays a accueilli le septième Sommet des Amériques qui a réussi à relancer les relations hémisphériques et auquel ont assisté tous les chefs d'État et de gouvernement de nos voisins insulaires. Lors de ce Sommet, le Panama a manifesté son intention de devenir un observateur régional de la Communauté des Caraïbes.

Il nous paraît également opportun de mentionner que, soucieux de contribuer aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, le Panama a fait une proposition qui, en deux phases successives et d'ici le centenaire de l'ONU, verrait se constituer un Conseil de sécurité composé de 24 membres, dont deux seraient des PEID. Dans ce Conseil, tous les membres seraient égaux, élus pour trois ans et rééligibles pour une même période consécutive.

Enfin, je suis fière de signaler que, par un coup du sort, à savoir en l'occurrence l'ordre alphabétique, le Panama est assis à l'Assemblée générale entre deux petits États insulaires : les Palaos

et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ce qui nous a permis d'acquérir les connaissances extraordinaires et les expériences de leurs représentants et de mieux comprendre les réalités des États insulaires situés au-delà de notre zone géographique.

C'est ainsi que nous faisons le lien entre le régional et le mondial. Comme dans tout système, ce qui arrive en un endroit du monde a des répercussions sur la planète entière. C'est pourquoi nous sommes déterminés, tant dans un esprit de solidarité que de survie, à garantir la paix et la sécurité des petits États insulaires en développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques commentaires à titre national.

Tout d'abord, je tiens à féliciter la Nouvelle-Zélande pour son heureuse initiative de consacrer le présent débat public aux défis spécifiques en matière de paix et de sécurité auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement (PEID) et de réfléchir à la manière dont le système des Nations Unies peut mieux prendre les mesures qui s'imposent. L'importante séance d'aujourd'hui nous permet d'approfondir le débat sur de nombreuses questions qui ont été posées au cours de la réunion tenue selon la formule Arria sur les changements climatiques comme multiplicateurs de menaces, organisée le mois dernier par la Malaisie et l'Espagne.

Les PEID sont confrontés à toute une série de problèmes en matière de paix et de sécurité. Les handicaps spécifiques auxquels ils se heurtent ont été largement reconnus, par exemple lors de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue au Samoa en septembre dernier. Une fois de plus, nous remercions le Samoa d'avoir accueilli cette importante conférence.

L'excellent document de réflexion (S/2015/543, annexe), présenté par la Nouvelle-Zélande à l'occasion du présent débat, s'articule à juste titre autour de quatre grands problèmes de sécurité rencontrés par les petits États insulaires en développement : la lutte contre la criminalité transnationale et la piraterie, l'exploitation illicite des ressources naturelles, les changements climatiques et le développement. S'il est vrai que chacun d'entre eux méritent notre attention, je me concentrerai

sur les changements climatiques, et ferai quelques brèves observations sur l'exploitation illicite des ressources naturelles. Notre débat illustre l'importance des problèmes liés aux changements climatiques. La simple élévation du niveau des mers menace l'existence même des PEID.

La Pologne reconnaît la nécessité pour tous les États de participer sérieusement au débat sur l'impact des changements climatiques sur la sécurité mondiale. L'efficacité du nouveau dispositif de lutte contre les changements climatiques aura de profondes répercussions sur notre aptitude à prévenir ou à atténuer les menaces qui existent déjà. Dans un monde interdépendant et interconnecté, tous les pays seront touchés.

En outre, la Pologne est favorable à l'idée d'un débat sur les changements climatiques et les questions de sécurité dans le cadre du Conseil de sécurité, tout en recherchant un accord sur la forme qu'aura le nouveau dispositif de lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces deux instances peuvent travailler simultanément en utilisant leurs propres ressources et en sensibilisant l'opinion publique à ce problème.

La Pologne estime que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, connue sous le nom de Conférence de Paris sur les changements climatiques, constituera une excellente occasion d'appeler l'attention des dirigeants et des représentants de la société civile sur les changements climatiques comme multiplicateurs de menaces pour la communauté mondiale. En plus de la mise au point d'un vaste système de recherche et d'intervention international, nous devons également travailler sur des solutions concrètes en faveur des PEID. Ce type de solutions devrait comprendre le mécanisme relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques qui a été arrêté à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Varsovie en 2013, et d'autres méthodes pratiques permettant d'aider au bien-être actuel et futur des pays les plus vulnérables, qui prévoient, par exemple, un mode séparé de financement des activités liées aux petits États insulaires en développement au moyen du Fonds vert pour le climat.

Il n'y a guère de temps à perdre dans une réflexion approfondie sur les modalités d'action et nous comptons sur la coopération de toutes les parties à la recherche

de solutions durables au problème. Les difficultés des petits États insulaires en développement doivent être abordées de façon plus intégrée. Une complémentarité d'action entre les différents secteurs est essentielle si l'on veut assurer une gestion globale des risques. Il est très important que les cadres juridiques soient renforcés pour permettre d'apporter une réponse et de promouvoir un développement résilient au niveau local. Les petits États insulaires en développement ne peuvent traiter efficacement les problématiques liées aux changements climatiques et les catastrophes naturelles que s'ils possèdent une vision détaillée de tous les risques et de la façon dont ces risques sont reliés à leur vulnérabilité propre.

Enfin, j'aimerais appeler l'attention du Conseil sur le problème de la diminution des ressources naturelles. À cet égard, la pêche non déclarée et non réglementée constitue l'un des problèmes les plus graves. Bien que nous venions de différentes parties du monde, nous devons comprendre qu'il est dans notre intérêt commun de faire et d'obtenir davantage dans la lutte contre cette menace. Il y a près d'un mois, le 1^{er} juillet, la Pologne s'est jointe avec, entre autres, le Commonwealth des Bahamas et la République des Palaos pour organiser ici, à l'ONU, un symposium de haut niveau intitulé « Un océan – régénérer les stocks de poissons : réaliser l'objectif de développement durable 14 ». La conclusion en a été claire : des océans sains, résilients et productifs contribuent à l'élimination de la pauvreté, à une croissance économique soutenue, à la sécurité alimentaire et à la création de moyens de subsistance viables et d'emplois décents. Notre débat d'aujourd'hui confirme pleinement l'importance de ce message.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Buffin (Belgique) : La Belgique remercie la Nouvelle-Zélande d'avoir pris l'initiative de tenir cette séance et de donner ainsi l'occasion aux petits États insulaires en développement, de même qu'à leurs partenaires internationaux, de s'exprimer sur les grands défis auxquels font face ces États en matière de sécurité.

Nous nous félicitons également de la tenue le mois dernier d'un débat au Conseil en formule Arria, qui a mis à nouveau en évidence le rôle du changement climatique comme multiplicateur des menaces à la sécurité mondiale. Cette séance nous a rappelé avec insistance la menace existentielle que représentent les effets néfastes du changement climatique pour les pays insulaires à faible élévation : leurs ressources terrestres

et côtières diminuent, leurs moyens de subsistance également, leurs ressources en eau douce et agricoles atteignent leurs limites, avec pour conséquence des tensions accrues au sein des communautés affectées. Pour certaines d'entre elles, l'émigration forcée devient la seule perspective à long terme. Les arguments en faveur d'un examen par le Conseil de sécurité des répercussions du changement climatique en particulier sur les petits États insulaires en développement deviennent donc de plus en plus convaincants. Nous souhaiterions dès lors voir le rapport du Secrétaire général intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité » (A/64/350), qui date de 2009, faire l'objet d'une mise à jour.

Dans ce contexte, la Belgique soutient entièrement l'engagement de l'Union européenne de parvenir à un instrument légalement contraignant, applicable à toutes les parties, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Paris, à la fin de cette année, tenant compte du fait que l'Union européenne dépassera l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'elle s'était fixé pour 2020 et qu'elle s'est attelée à la mise en œuvre de son engagement de réduire ses émissions de 40 % d'ici à 2030.

Le document final, adopté par consensus, de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement de septembre 2014, mieux connu sous le nom d'Orientations de Samoa, met l'accent notamment sur la nécessité d'un partenariat fort pour répondre à ces défis. Dans ce document, les États membres reconnaissent

« [le] rôle de premier plan joué par les petits États insulaires en développement lorsqu'ils réclament des efforts ambitieux à l'échelle mondiale pour s'attaquer à la question des changements climatiques, sensibilisent à la nécessité de prendre d'urgence des mesures ambitieuses en ce sens au niveau mondial et s'efforcent de s'adapter à l'intensification des effets des changements climatiques et d'élaborer et de mettre en œuvre des plans, des politiques, des stratégies et des cadres législatifs, en bénéficiant le cas échéant d'un soutien. »

Nous encourageons donc les petits États insulaires en développement à encore renforcer leur profil et leurs positions en tant que groupe lors de négociations dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Pour les petits États insulaires, le lien entre développement durable et sécurité apparaît de manière évidente. À cet égard, la Belgique se félicite des progrès accomplis dans la négociation d'un nouveau programme de développement pour l'après-2015. L'inclusion, dans ce programme, de l'objectif 14 et de ses cibles, qui mettent en lumière l'importance des océans, de la protection des ressources marines et de leur utilisation durable est le résultat d'un engagement continu et soutenu des petits États insulaires en développement, pour lequel nous sommes reconnaissants. Nous estimons en effet que l'objectif 14 est une composante essentielle de notre futur programme. L'humanité dépend des océans pour sa survie et son développement durable. Cela exige une approche globale des océans et de leurs ressources. Les petits États insulaires en développement ont joué un rôle précurseur et mobilisateur sur ces questions.

Nous saluons le fait que le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement contient de nombreuses références aux petits États insulaires en développement, à leurs spécificités et aux défis particuliers qu'ils rencontrent. Je cite : « les petits États insulaires en développement demeurent un cas particulier en raison de leur petite taille, de leur isolement, de la faible diversité de leurs ressources et de leurs exportations et de leur vulnérabilité face aux problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale ». Le document d'Addis-Abeba contient aussi de nombreuses références opérationnelles aux petits États insulaires en développement et aux changements climatiques tels que : les investissements dans les capacités de résilience, la recherche en matière d'énergies propres, les services en matière d'énergie durable, les besoins en matière d'adaptation dans le cadre du Fonds vert pour le climat et la recherche marine.

Enfin, nous ne devrions pas perdre de vue par ailleurs que d'autres problèmes de sécurité affectent directement les petits États insulaires en développement et doivent trouver sans retard une réponse. La Belgique est un partenaire actif en matière de lutte contre les trafics de drogue, d'armes et d'êtres humains. Des actions concrètes contre le trafic de drogue, telles que les patrouilles menées par des frégates et des hélicoptères des Forces armées belges dans les Caraïbes, contribuent depuis de longues années à améliorer la sécurité des pays de la région.

La Belgique se réjouit de poursuivre un engagement actif avec les petits États insulaires en

développement sur des questions d'importance vitale pour tous mais dont nous devons mieux comprendre la dimension spécifique pour ces pays. La solidarité au niveau mondial nous unit et la Belgique s'en fait volontiers le défenseur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Îles Marshall.

M^{me} Barker-Manase (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer les dirigeants des petits États insulaires en développement qui étaient avec nous ici aujourd'hui, les Premiers Ministres de Samoa et de la Jamaïque et le Ministre des finances des Seychelles, et les remercier de leurs exposés de ce matin. Je remercie également le Secrétaire général et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat d'aujourd'hui. En outre, nous nous associons aux déclarations prononcées par le représentant des Tonga, qui a pris la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, et par le représentant des Maldives au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

En 1969, réagissant aux effets provoqués par les essais nucléaires qui avaient été effectués au cours de la période où nous étions un territoire sous tutelle des Nations Unies, le diplomate de haut rang d'une grande puissance mondiale a déclaré « Il n'y a sur place que 90 000 personnes. Qui en a quelque chose à faire? » Quarante-cinq ans plus tard, alors que la Deuxième Guerre mondiale et la guerre froide appartiennent désormais définitivement au passé, nous nous adressons aujourd'hui au Conseil en tant qu'État Membre souverain de l'ONU, dans un monde radicalement différent. Cependant, nous craignons que certaines nuances sombres de l'histoire perdurent. Ce n'est pas uniquement notre propre sécurité qui est en jeu; le problème sert également de baromètre de la pression internationale.

Comme plusieurs d'orateurs l'ont dit avant moi, une relation intrinsèque caractérise les pays faiblement peuplés, dotés de ressources limitées et d'une géographie extrêmement difficile. Dans le cas des Îles Marshall, 60 000 personnes vivent sur près de 2 millions de kilomètres carrés, une superficie plus grande que celle du Mexique. Même si les partenariats internationaux, y compris les accords shiprider et les arrangements bilatéraux de sécurité, ont eu une forte incidence, nous ne possédons néanmoins que deux navires pour patrouiller dans les eaux de notre territoire. Et certains de nos voisins du Pacifique se heurtent à des défis encore

plus grands. Notre problème de base est la fragilité de l'État. Beaucoup de pays dans le Pacifique ou ailleurs sont particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs, ainsi qu'aux groupes et aux forces externes qui tendent à offrir des solutions faciles dans les moments désespérés. Bien que de nombreux gouvernements des petits États insulaires, y compris celui des Îles Marshall, soient fermement attachés à la bonne gouvernance, aux principes démocratiques et à la préservation des droits de l'homme, il existe un grand nombre d'exceptions. Avec l'augmentation exponentielle du nombre de jeunes et un chômage écrasant, les risques à long terme ne font que croître. L'effet cumulé de l'instabilité intérieure sur des pays déjà fragiles constitue à terme une menace à la sécurité internationale.

La sécurité de nos petites nations insulaires disséminées sur une vaste superficie océanique ne saurait être différenciée de la sécurité qui sous-tend les interactions géostratégiques bien plus grandes. Certains considèrent sans doute nos petites nations insulaires comme des colliers de perles, comme si nos alliances politiques, nos frontières et, dans certains cas, nos importantes ressources minérales marines n'étaient que de simples avoirs, facilement mis à la disposition du plus offrant ou de l'armée la plus forte dans le jeu des rivalités croissantes qui sévit entre les grandes puissances.

Nombre de ces questions, que d'autres ont également évoquées aujourd'hui et qui sont décrites dans le document de réflexion (S/2015/543, annexe), intensifient notre fragilité et exacerbent les problèmes de sécurité. Bien que nous soyons un important port de pêche, nos capacités de surveillance de la criminalité transnationale organisée et de lutte contre celle-ci sont limitées, en particulier lorsque celle-ci est associée à la pêche illégale, une activité qui peut rapporter des milliards de dollars sur les marchés étrangers. En tant qu'important État du pavillon, nous restons très préoccupés par l'incidence de la piraterie sur le commerce mondial, et comprenons également parfaitement les problèmes de moyens auxquels se heurtent les petites nations insulaires pour surveiller et combattre cette activité.

Enfin, bien qu'il soit possible de nous avertir à temps des dangers imminents, en tant que pays de basse altitude nous n'avons tout simplement nulle part où aller. Notre pays ne possède pas de terres surélevées et est si étroit que l'on peut, depuis le lagon, voir l'océan se trouvant de l'autre côté. En plus de constituer de graves défis au développement, les effets des changements

climatiques menacent l'habitabilité de nos terres et soulèvent des questions de plus en plus problématiques concernant les frontières politiques. Comme l'ont montré les événements météorologiques survenus récemment, les structures de stockage des déchets nucléaires datant de l'époque des essais nucléaires sont menacées par la montée des eaux, un problème que nous avons déjà évoqué à l'ONU. Dans une déclaration de son président en 2011 (S/PRST/2011/15), le Conseil avait exprimé sa préoccupation devant les répercussions que la perte de territoire de certains États par suite de l'élévation du niveau de la mer pourrait avoir sur la sécurité, en particulier dans les petits États insulaires de faible altitude, ainsi que sa crainte que les effets préjudiciables éventuels des changements climatiques puissent, à long terme, aggraver les menaces existantes à la paix et la sécurité internationales. Ces propos ne doivent pas rester des paroles creuses. Je demande au Conseil de prendre directement des mesures afin de régler la situation des petits atolls de faible altitude en l'inscrivant à son ordre du jour officiel. Son silence persistant, sa sympathie générale ou les simples références à des négociations multilatérales mal adaptées pour examiner directement cette question qui concerne les États insulaires de faible altitude ne sont pas d'une grande aide.

Le Conseil de sécurité agit en fin de compte pour l'Organisation dans son ensemble, et non pas uniquement au nom d'intérêts étriés, et dispose des pleins pouvoirs pour enquêter sur toute situation susceptible d'entraîner un désaccord entre des nations afin de mieux comprendre le danger potentiel qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. La somme de tous les facteurs qui ont été présentés aujourd'hui plaide considérablement en faveur de l'examen direct et formel par le Conseil de toutes ces questions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États fédérés de Micronésie.

M^{me} Chigiyal (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Beaucoup de choses ont été dites et écrites à propos des problèmes spécifiques auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement (PEID), et ce à juste titre : les PEID, comme les États fédérés de Micronésie, sont intrinsèquement exposés à des facteurs échappant à leur contrôle et constituent le groupe de pays le plus vulnérable au monde.

Je tiens à remercier les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque ainsi que le Ministre des

finances des Seychelles des exposés qu'ils ont présentés ce matin.

Le Conseil de sécurité ne peut ignorer les défis auxquels font face les petits États insulaires en développement, et notamment la menace existentielle que constituent les changements climatiques. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Nouvelle-Zélande, d'avoir porté ce débat au Conseil. En tant que PEID, nous avons un intérêt naturel pour la question.

Faisant partie des nombreux représentants des communautés insulaires qui ont pris la parole au Conseil aujourd'hui, je me félicite, au nom de tous les insulaires, de l'organisation par le Conseil de ce débat sur les menaces contre la paix et la sécurité auxquels sont confrontées nos communautés. Il est juste et normal que le Conseil aborde le problème de sécurité de notre époque, à savoir les changements climatiques. Mais le Conseil doit faire bien plus que débattre de la question. Il doit garantir la sécurité de tous les peuples, et en particulier celle des petits États insulaires en développement. Son action doit concerner même le plus petit des États Membres de l'ONU. Il doit accorder plus d'importance et d'attention à la myriade de questions qui posent des problèmes de paix et de sécurité aux PEID, et doit inscrire la question des changements climatiques et la sécurité à son ordre du jour officiel. Notre vulnérabilité aux menaces contre la sécurité, qu'elles soient naturelles ou anthropiques, ne pourra s'atténuer que grâce à des efforts collectifs internationaux, y compris ceux du Conseil de sécurité. Le Conseil a l'obligation morale d'agir, et devra prendre des décisions extrêmement difficiles s'il veut relever les défis à la sécurité des PEID.

Même si les membres du Conseil et que beaucoup d'autres au sein de la communauté internationale réfutent les diverses sortes de problèmes de sécurité, il est réellement possible d'observer dans nos pays avec une formidable précision en quoi consistent réellement ces problèmes. Parmi les nombreux défis qu'elles doivent relever, les petites communautés insulaires sont aux prises avec les menaces simultanées de la montée du niveau de la mer, des événements météorologiques extrêmes et de la réduction de la viabilité des pêches. Pour nos petits États insulaires en développement, l'interdépendance des menaces à la sécurité se passe d'explications. Pour donner un exemple, lorsque deux États de notre Fédération ont été frappés par le supertyphon Maysak au mois de mars, la tempête a endommagé 90 % de leurs cultures vivrières, contaminé

leurs systèmes d'approvisionnement en eau et provoqué une destruction généralisée des habitations et de tout le reste. Les conséquences de Maysak ont entravé nos efforts de développement durable pour plusieurs années.

Les États fédérés de Micronésie forment un vaste État océanique. L'une des plus grandes menaces à notre développement durable et à notre sécurité économique est l'acte criminel incessant que constitue la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Or, dans un pays possédant une zone économique exclusive aussi grande, les patrouilles sont interminables. Notre région risque de devenir un lieu de choix pour les activités criminelles et une plaque tournante de la traite des êtres humains et du trafic de drogue. Il ne faut pas oublier la question de la souveraineté, qui concernerait mon pays insulaire. Notre zone économique exclusive, qui est une importante source de revenus, diminuerait considérablement en superficie, étant donné que les bases de mesure actuelles, qui sont situées principalement sur les atolls, pourraient être submergées pour toujours.

Pour les îles de Micronésie, l'effet, qu'il soit celui des catastrophes naturelles ou d'un réchauffement climatique effréné, et qu'il soit soudain ou progressif, sera le même, et ce ne sera rien de moins que la disparition pure et simple de ces îles de la surface de la planète. Au fur et à mesure que la température des eaux du Pacifique augmente, le destin à long terme de nos îles s'assombrit, car nous serons complètement engloutis par la mer et deviendrons de simples récifs submergés. Quel que soit notre niveau de développement, il ne pourra nous empêcher de disparaître si l'on ne mène pas une lutte efficace contre les changements climatiques. J'exhorte donc la communauté internationale et les membres du Conseil à adopter un document juridiquement contraignant ambitieux à la Conférence de Paris.

Nous nous efforçons de jouer notre rôle afin de maintenir la paix et la sécurité au sein de notre société et dans notre région. Toutefois, nous savons bien que dans un monde caractérisé par l'interdépendance, aucun homme n'est une île. L'époque où l'on pouvait assurer sa sécurité en faisant la guerre est révolue. De nouvelles menaces à la sécurité qui peuvent déstabiliser une société et une région sont apparues, et nous estimons que le Conseil de sécurité doit nous aider à empêcher cela. Le maintien de la paix et de la sécurité dans la région n'a pas de prix, et nous ne pouvons y parvenir seuls.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation tient avant tout à vous remercier d'avoir pris cette initiative importante qui nous permet de débattre, pour la première fois, des menaces contre la paix et la sécurité que doivent affronter les petits États insulaires en développement.

Même s'il ne fait pas partie de ce groupe de pays, le Costa Rica est pleinement conscient des menaces à la paix et à la sécurité qui pèsent sur ces États, et il est solidaire d'eux s'agissant de la nécessité de rechercher en commun des solutions à ces problèmes.

Nous sommes d'autant plus solidaires après avoir écouté les déclarations des Îles Marshall et des États fédérés de Micronésie, qui ont fait état des profondes préoccupations de leurs pays et ont expliqué leurs besoins immédiats. Ce sont des questions auxquelles il faut accorder la plus haute priorité.

Selon nous, la paix et la sécurité sont des éléments fondamentaux du développement durable. Il est impossible que les pays en développement progressent davantage si l'on ne parvient pas à faire baisser leur indice de vulnérabilité et à renforcer leur résilience nationale, pour asseoir ainsi des sociétés pacifiques au sein desquelles l'absence de conflits, l'état de droit, la bonne gouvernance et le développement durable feront partie de la réalité.

Mon pays est convaincu qu'il faut renforcer la stratégie de coopération créée par les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et instaurer une coopération plus ciblée entre les États insulaires et les pays non insulaires, qui ont tout de même en commun des objectifs, des vulnérabilités et des aspirations. À l'approche de la conclusion du processus de négociation du nouveau programme de développement durable et sur la base du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté récemment, nous devons mobiliser la volonté nécessaire pour approfondir le dialogue.

L'objectif doit toujours être de promouvoir une approche intégrée dans ce domaine, en tenant compte des divers objectifs de ce groupe de pays, de placer le système des Nations Unies au centre de toute action et de favoriser une participation étroite des organisations régionales et sous-régionales compétentes, du système financier international, du secteur privé, de la société civile et des populations de ces pays, ainsi que des personnes qui souhaitent collaborer avec eux. Ces efforts doivent s'accompagner de l'élaboration d'un plan

d'action concernant la coopération entre la communauté internationale et les pays à revenu intermédiaire, dont un grand nombre sont des États insulaires.

Ces efforts doivent également s'accompagner de la mise en œuvre du Fonds vert pour le climat. Il est crucial de lui verser les financements nécessaires pour que les pays en développement, notamment les petits États insulaires, bénéficient des ressources financières nécessaires pour lutter contre les incidences des changements climatiques et mettre au point des solutions efficaces et durables axées sur l'adaptation à ce phénomène et sur l'atténuation de ses effets. Nous demandons donc de nouveau aux pays développés de réaliser l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, comme ils s'y sont engagés.

Les nouvelles tendances mondiales provoquées par les catastrophes naturelles et les incidences néfastes des changements climatiques nous obligent à examiner la situation d'ensemble, notamment les effets des déplacements involontaires de population. Nous sommes convaincus que les initiatives telles que l'initiative Nansen sur les déplacements transfrontières provoqués par des catastrophes naturelles peuvent contribuer à jeter les bases d'un programme de protection et de prévention qui garantisse le respect des droits fondamentaux des personnes concernées.

Pour terminer, je prie tous les États Membres de ne pas oublier ces objectifs et les autres mentionnés dans le cadre du présent débat durant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Paris. L'accord que nous adopterons ne doit pas s'éloigner des préoccupations fondamentales exprimées ici, et nous sommes certains que le résultat final de Paris reflétera ces préoccupations.

M. Régis (Haïti) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom du Gouvernement de la République d'Haïti, de féliciter la présidence néo-zélandaise du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de ce débat important sur les défis spécifiques, en lien avec la paix et la sécurité, auxquels les petits États insulaires en développement (PEID) sont confrontés.

Le Gouvernement de la République d'Haïti s'en réjouit d'autant plus que cette réunion, qui a lieu dans la foulée de l'Année internationale des petits États insulaires en développement (2014) et de la troisième Conférence internationale sur les PEID, se tient à un moment charnière, à la veille de l'adoption du nouveau

programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et à quelques mois de la Conférence internationale de Paris sur le climat.

Les petits États insulaires en développement sont souvent présentés comme un cas à part en matière de développement durable. À bien des égards, leur vulnérabilité est extrême. On s'inquiète avec raison du fait que leur situation économique ait moins progressé que celle de la plupart des autres groupes, quand elle n'a pas régressé, notamment au chapitre de la réduction de la pauvreté. Quels que soient les paramètres utilisés pour mesurer le développement durable, les petits États insulaires en développement font partie des zones en difficulté dans le monde, indique l'ONU. En effet, nombreux sont leurs handicaps structurels, lesquels sont souvent exacerbés par les problèmes liés à la sécurité.

La République d'Haïti, à l'instar de tous les États insulaires en développement, est aux prises avec les multiples défis liés à l'insuffisance des ressources, à l'exposition aux catastrophes naturelles et aux crises écologiques et à la vulnérabilité face aux chocs économiques extérieurs. À cela s'ajoutent l'élévation du niveau de la mer et les conséquences du changement climatique, qui non seulement entravent la marche des PEID vers le développement durable, mais posent aussi un risque aigu pour leur survie et leur viabilité. La situation des PEID représente donc indiscutablement un enjeu important dans la problématique de la paix et de la sécurité internationales.

La sécurité comporte, en effet, un caractère multidimensionnel, qui déborde aujourd'hui le cadre des questions militaires traditionnelles pour englober ce qu'il est convenu d'appeler les nouvelles menaces à la paix, lesquelles sont plus diffuses, plus fragmentées et souvent de nature plus sociale que militaire. En font partie les défis liés au développement économique et social, à la stabilité et à la durabilité environnementale, mais aussi, bien entendu, les catastrophes naturelles ou les crises écologiques.

La situation d'Haïti illustre à un haut degré la corrélation étroite qui existe entre la sécurité, la paix et le développement. En 2004, dans la foulée d'une grave crise politique qui avait mis à rude épreuve la stabilité du pays et ses perspectives de développement, le Conseil de sécurité a décidé de la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Aujourd'hui, 10 ans plus tard, le pays a fort heureusement repris son destin en main. L'enracinement de la démocratie, la protection des

droits de l'homme et la pleine jouissance des libertés fondamentales sont aujourd'hui des acquis indiscutables. Fort de la stabilité et de la sécurité retrouvées, Haïti a enregistré ces dernières années un redressement sensible de son économie, marquée par la création de nouvelles entreprises, le dynamisme de l'investissement, la renaissance du tourisme et la relance du processus de développement en général. Après plusieurs décennies de stagnation, l'économie a renoué avec la croissance.

Parallèlement, sur le front politique, le pays s'achemine résolument vers la tenue prochaine d'élections législatives, municipales et présidentielles crédibles, devant garantir le bon fonctionnement des institutions et permettre le renouvellement du personnel politique à tous les niveaux, ainsi qu'une transition pacifique et ordonnée du pouvoir en 2016. Le Gouvernement haïtien se félicite de la contribution de la MINUSTAH à ces résultats qui ont joué un rôle appréciable dans la stabilité et le maintien de la paix et dont l'apport au développement est largement reconnu.

Toutefois, ces avancées, aussi tangibles soient-elles, ne sauraient occulter l'ampleur des difficultés ni la gravité des défis auxquels le pays demeure confronté. Car aussi longtemps que les infrastructures publiques indispensables feront défaut, que la pauvreté n'aura pas été éradiquée ou du moins substantiellement réduite, la démocratie risque d'apparaître comme une coquille vide aux yeux de la grande majorité de la population confrontée aux dures réalités économiques quotidiennes. C'est pourquoi il convient de saluer certaines initiatives récentes du Conseil de sécurité visant à accroître l'efficacité des opérations de paix. On ne peut que se féliciter de son souci croissant de prendre en compte la multiplicité des sources de conflit, d'instabilité et de menaces, qui, dans des situations de vulnérabilité particulière, comme celle d'Haïti, se conjuguent pour alimenter l'insécurité, entraver la consolidation de la paix et, par conséquent, freiner la croissance et le développement.

La paix et le développement vont de pair. Il ne peut y avoir de paix ni de sécurité véritable sans développement. La sécurité humaine est une des conditions de la paix et du développement. La gestion de la sécurité, dans toutes ses dimensions, doit, par conséquent, s'inscrire dans une approche globale qui récuse l'unilatéralisme pour s'appuyer sur la force des interdépendances. Elle exige une concertation accrue entre États et des actions cohérentes à tous les échelons – national, bilatéral, régional et mondial.

Aider les petits États insulaires en développement à relever le défi de la paix et de la sécurité, c'est d'abord les aider à faire face aux menaces, internes et externes, qui exercent un impact considérable sur leur développement politique, économique, social, environnemental, culturel et humain, sur leur stabilité et sur la durabilité de ce développement. C'est les aider à faire face aux crises environnementales qui menacent de réduire à néant leurs efforts de développement et de compromettre des acquis et des résultats obtenus de haute lutte dans les domaines de la santé, de l'agriculture ou de la durabilité environnementale. C'est aussi et surtout les aider à mieux faire face à leurs vulnérabilités spécifiques. Cela suppose, à l'évidence, un renforcement des partenariats existants en vue de soutenir leurs efforts de développement durable. C'est pourquoi un nouvel élan de solidarité s'avère aujourd'hui indispensable envers les petits États insulaires en développement, en particulier les moins avancés et les plus vulnérables d'entre eux.

Les engagements pris par la communauté internationale dans le cadre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement en 1994, de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en 2005 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) en 2014 ne doivent pas rester lettre morte. Ils doivent être suivis d'actions concrètes, coordonnées, équilibrées et intégrées, qui, dans bien des cas, revêtent un caractère d'urgence.

En ce qui concerne Haïti, qu'il me soit permis de souligner l'importance particulière que nous attachons au renforcement des partenariats dans divers domaines d'intervention prioritaires, notamment l'éducation, l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité alimentaire et énergétique, les investissements dans l'énergie renouvelable, la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, l'atténuation des risques de catastrophe, sans oublier la prise en compte par les programmes de coopération internationale de l'impact budgétaire souvent exorbitant des catastrophes naturelles pour les petits États insulaires en développement.

Le Gouvernement haïtien souhaite que cette rencontre marque un nouveau jalon dans la recherche et la mise en œuvre de partenariats audacieux, efficaces et innovants que nous appelons de nos vœux et qui s'avèrent à la hauteur des enjeux et des défis particuliers auxquels sont confrontés les PEID. Nous espérons que

ce débat enrichissant débouchera sur des conclusions et recommandations qui seront mises à profit utilement pour faire progresser le dialogue sur certains enjeux essentiels pour notre avenir commun, pour la paix et la sécurité internationales et pour le développement durable des PEID, dont la viabilité et la survie sont aujourd'hui menacées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Nouvelle-Zélande d'avoir convoqué le présent débat, qui met en lumière l'extrême vulnérabilité des petits États insulaires en développement (PEID) face aux effets des changements climatiques, lesquels menacent leur survie même. Les effets dévastateurs des changements climatiques, qui se produisaient d'antan une fois par siècle, sont maintenant de plus en plus fréquents et d'une intensité accrue, constituant autant de mises en garde qui nous obligent à agir sans plus tarder.

Nous devons aider les PEID à lutter contre les effets néfastes des conflits, la violence, le crime organisé et la cybercriminalité, la traite des êtres humains, le terrorisme et les épidémies, car ces pays sont confrontés aux risques de catastrophe les plus élevés et ont une capacité de résistance face aux chocs extérieurs et aux crises plus faible que celle de n'importe quel autre groupe de pays. Ces menaces ne connaissent pas de frontières, elles ont un caractère transnational. Elles constituent une menace, non seulement pour les petits États insulaires en développement, mais également pour d'autres groupes, tels que les pays les moins avancés et les pays les moins avancés sans littoral, ainsi que pour la sécurité mondiale en général.

Nous devons réfléchir collectivement à la façon de réduire les pressions qui pèsent sur les ressources en eau dans le monde entier, qui risquent d'entraîner des transformations radicales du paysage mondial, de l'agriculture, du commerce et de l'existence humaine au prix de conséquences humanitaires indicibles. Dans l'immédiat, notre tâche est de réduire les conséquences qu'a sur le développement la destruction de tous les types d'infrastructure, conséquences qui certes perturbent les PEID mais qui, dans notre monde interdépendant, ont aussi des répercussions à l'échelle internationale.

Du fait de la grande fragilité de leurs économies, les PEID ont besoin de notre appui pour renforcer leurs capacités, et ils ont besoin de transferts de technologie

pour surmonter les crises qui peuvent les déstabiliser complètement. L'adaptation aux changements climatiques exige donc une action mondiale, tandis que nous formulons les objectifs du développement pour l'après-2015, et nécessite les engagements les plus forts possibles dans le cadre de l'accord sur le climat qui sera défini à Paris en décembre.

Le Kazakhstan accorde une grande attention aux mesures d'atténuation des changements climatiques aux niveaux national, régional et international.

Il y a quelques jours à peine, les températures anormalement élevées ont entraîné la fonte de glaciers près de l'ancienne capitale de mon pays, Almaty, ce qui a provoqué des inondations et un glissement de terrain. Cela a clairement illustré notre propre vulnérabilité face aux changements climatiques et en matière de réduction des risques de catastrophe. Mon pays a fait officiellement part de son intention de prendre des engagements quantitatifs à titre volontaire afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Il a lancé son propre programme d'échange de quotas d'émission, se préparant ainsi à devenir une économie à faible bilan carbone. Le Gouvernement et les entreprises kazakhs sont favorables à l'intensification de la coopération transnationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'aux liens avec d'autres marchés nationaux, qui sont des outils importants pour atténuer les changements climatiques.

Le Kazakhstan s'acquittera rigoureusement de ses obligations et jouera, grâce au centre régional des Nations Unies à Almaty, un rôle de chef de file en matière de développement durable, d'aide humanitaire, de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience en Asie centrale. Mon pays fera profiter les PEID des fruits de ces efforts. En outre, avec l'appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations internationales, et en collaboration avec des organisations non gouvernementales nationales, le Centre de réduction des risques de catastrophe, qui dépend du Ministère des interventions d'urgence, servira de fer de lance au renforcement des capacités en matière d'atténuation des changements climatiques, d'alerte rapide, de prévention, de secours d'urgence et de relèvement pour toute la région de l'Asie centrale.

Conscient que les technologies énergétiques avancées auront des répercussions de plus en plus sensibles sur les changements climatiques, le Kazakhstan

a choisi de placer l'Expo 2017, qu'Astana accueillera cette année-là, sous le signe de l'énergie du futur. L'Expo sera axée en particulier sur le développement et l'utilisation de sources d'énergie de substitution et sur les meilleures technologies favorisant l'efficacité énergétique disponibles dans le monde, le tout en partenariat avec d'autres pays. À Astana, nous avons organisé des séminaires à l'intention d'une soixantaine de pays en développement sur le thème de l'énergie du futur, afin de capitaliser sur l'Expo. Nous avons également, en marge de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Apia, accueilli une manifestation au cours de laquelle nous avons abordé les problèmes relatifs à l'énergie du futur pour les PEID et présenté un projet de la CESAP consacré à l'installation et à l'entretien de systèmes de biogaz pour les PEID, ainsi qu'aux formations y afférentes, projet dans lequel le Kazakhstan s'implique énormément. De ce fait, le Kazakhstan fournira une aide aux représentants d'environ 60 pays en développement afin qu'ils participent à l'Expo.

Pour terminer, je réaffirme que le Kazakhstan est prêt à jouer un rôle actif au sein de la communauté internationale en prenant des mesures déterminées et audacieuses afin de relever les défis auxquels les PEID sont confrontés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte salue l'initiative de la Nouvelle-Zélande d'organiser le présent débat public, le premier consacré aux difficultés spécifiques rencontrées par un groupe de 37 pays et territoires dont la population cumulée représente 15 millions de personnes.

L'Égypte estime que les petits États insulaires en développement (PEID) continuent de représenter un cas à part en matière de développement durable, compte tenu de leurs vulnérabilités particulières et spécifiques et des difficultés qu'ils rencontrent en matière de paix et de sécurité. En conséquence, le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent prendre leurs responsabilités et aider les PEID à surmonter leurs vulnérabilités et à les transformer en atouts. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Il est urgent d'appuyer les efforts consentis par les petits États insulaires en développement pour combattre le trafic de personnes, la cybercriminalité, le trafic de stupéfiants, la criminalité transnationale organisée et

la piraterie internationale en encourageant la signature, la ratification et la mise en oeuvre des conventions en vigueur, en stimulant la promulgation et l'application de législations qui interdisent les trafics, en promouvant la mise en place d'institutions robustes et le renforcement des capacités, en fournissant des ressources financières suffisantes et en garantissant la coordination et la synergie des efforts déployés aux niveaux national, régional et international.

Les problèmes liés à l'exploitation illicite des ressources naturelles sont mondiaux par nature, mais leurs répercussions sur les PEID sont particulièrement destructrices. Les efforts pour gérer de manière durable les ressources naturelles et faire en sorte que les moyens de subsistance soient plus résistants aux menaces et aux crises dépendent fortement des capacités de gestion des institutions et des mécanismes de coordination et de gouvernance. Il faut renforcer les capacités et mettre au point un programme de consolidation des institutions et de renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local. Pour cela, il faut des partenariats entre les PEID, au sein d'une même région et entre régions différentes, ainsi qu'entre les PEID et la communauté internationale.

Les catastrophes naturelles, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse font peser de très lourdes menaces sur les PEID et ralentissent leur marche vers le développement durable. Il est impératif de renforcer leur résilience, de consolider les mécanismes de surveillance et de prévention, de réduire leurs vulnérabilités, d'accroître la sensibilisation et d'accélérer les politiques de préparation et de résilience, pour qu'ils puissent réagir face aux catastrophes et autres difficultés et se relever. Le rôle de la communauté internationale est d'une importance vitale.

Le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement – les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) – détaille toute une série de menaces pesant sur la paix et la sécurité, ainsi que les difficultés rencontrées par les PEID. Il définit en outre un plan d'action pour y répondre de manière efficace. Notre mission désormais est de veiller à la mise en œuvre des Orientations de Samoa et de transformer notre engagement politique en programmes et mesures concrètes.

L'Égypte est déterminée à appuyer tous les efforts déployés par les PEID pour faire face aux grandes menaces qui pèsent sur leur existence. Elle

réaffirme sa volonté de respecter le mandat énoncé dans la résolution 63/281 de l'Assemblée générale, laquelle reconnaît les responsabilités qui incombent respectivement aux principaux organes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés le Secrétaire général, le Premier Ministre du Samoa, la Première Ministre de la Jamaïque et le Ministre des finances des Seychelles, et saluer, Monsieur le Président, la présence du Ministre des affaires étrangères de votre propre pays, la Nouvelle-Zélande, au début du présent débat. La participation de hauts dirigeants des petits États insulaires atteste tout particulièrement de l'importance de notre débat. Nous sommes reconnaissants de cette occasion qui nous est donnée d'aborder, dans le cadre d'un débat public du Conseil de sécurité, la question des menaces auxquelles les petits États insulaires en développement (PEID) sont confrontés.

Les PEID se heurtent à des défis importants liés à une multiplicité de variables ayant des répercussions sur leur sécurité. Certes, toute la communauté internationale est confrontée aux problèmes liés à trafic de stupéfiants, au terrorisme, aux bandes criminelles et au trafic d'armes, entre autres, mais les PEID semblent davantage exposés aux conséquences négatives de ces fléaux, du fait de leurs capacités et de leur taille limitées.

L'Argentine exprime son appui aux pays qui constituent les PEID et les assure de sa solidarité face aux défis de plus en plus importants qu'ils rencontrent. C'est pourquoi, comme nous l'avons fait à d'autres occasions, nous appelons le Conseil de sécurité à apporter son aide aux PEID pour les questions qui relèvent de la paix et la sécurité internationales, questions dont il a la responsabilité principale. De la même manière, nous demandons à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social de renforcer eux aussi leur coopération et leur appui s'agissant des thèmes qui relèvent de leurs compétences.

Le trafic d'armes et la criminalité organisée constituent un défi extrêmement dangereux pour nombre de PEID, sur les territoires desquels des délinquants et criminels prêts à tout disposent souvent de facilités pour réaliser leur sombre négoce, comme le trafic d'armes ou de drogue. À cet égard, notre pays appelle les petits États insulaires en développement qui ne l'ont pas encore

fait à signer et ratifier aussi rapidement que possible le Traité sur le commerce des armes et à prendre les mesures qui s'imposent pour régler et contrôler le trafic d'armes sur leurs territoires.

S'agissant des actes de piraterie et des vols à main armée commis en haute mer, nous savons que, bien souvent, les PEID ne disposent pas de l'infrastructure ni des capacités nécessaires pour contenir et éliminer cette menace complexe qui touche tant d'États insulaires et péninsulaires. Nous appelons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à rester vigilants face à cette situation et à coopérer avec les États qui en font la demande pour mettre fin à ce problème.

Nous savons que dans certaines circonstances l'absence de croissance, la pauvreté et les inégalités persistantes peuvent créer des tensions dans les sociétés en conflit ou qui sortent de conflit. L'Argentine a souvent dit qu'il ne pouvait y avoir de paix véritable et durable sans développement. À cet égard, nous invitons la communauté internationale à coopérer avec ces États dans le cadre des instances compétentes, tels l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les institutions spécialisées du système des Nations Unies, afin qu'ils puissent effectivement jouir de leur droit au développement, lequel se heurte à des défis multiples et complexes qui trouvent leur origine dans la pauvreté structurelle, le chômage, le manque de débouchés pour les jeunes, l'absence d'éducation et les problèmes de santé, entre autres. C'est pourquoi le programme de développement pour l'après-2015 que nous sommes en train de négocier est si important.

Nous ne saurions terminer, Monsieur le Président, sans vous remercier une nouvelle fois d'avoir attiré l'attention sur les menaces auxquelles sont confrontés les PEID. La communauté internationale ne peut rester indifférente ni ignorer le fait que ces défis peuvent avoir des conséquences particulièrement néfastes en raison des capacités de riposte limitées de ces pays, ce qui risque de nuire à la paix et à la sécurité des PEID mais aussi à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Lassel (Maroc) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence néo-zélandaise du Conseil de l'organisation de ce débat sur les défis en matière de sécurité des petits États insulaires en développement (PEID). Ma délégation est convaincue que ce débat contribuera à l'approfondissement de la réflexion sur les

moyens permettant de renforcer la paix et la sécurité dans ces pays.

La thématique que nous discutons aujourd'hui occupe une place particulière dans l'agenda de l'Organisation des Nations Unies et la convocation du présent débat intervient après l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et au moment où se poursuivent les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que les préparatifs pour la Conférence de Paris sur les changements climatiques. C'est ainsi que nous espérons que notre débat formulera des recommandations reflétant les engagements de la communauté internationale de prendre des mesures concrètes pour remédier à la vulnérabilité des PEID, notamment en matière de sécurité et face aux défis de la criminalité transnationale.

La multiplication des actions internationales visant à renforcer la résilience de ces États aux défis qui se posent en termes de sécurité devrait se faire en parallèle avec la mise en oeuvre du Programme d'action et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite des programmes d'action pour le développement durable de ces États. Ainsi, le renforcement des partenariats constructifs existants dans ce cadre nécessite de prendre en considération l'établissement de projets concrets au service du développement durable des PEID.

L'adoption du Plan d'action de la Barbade en 1994 et de la Stratégie de Maurice en 2005 a suscité de grands espoirs et enclenché une dynamique qu'il faudrait maintenir. Toutefois, ces deux instruments n'ont pas connu le succès escompté, et ce, malgré les bons résultats obtenus grâce à l'engagement constant des gouvernements des PEID. Aujourd'hui les PEID continuent de se heurter à des défis sécuritaires, qui s'ajoutent aux autres problèmes d'ordre socioéconomique limitant leur capacité en matière de croissance et de développement, ce qui se traduit, notamment, par un déficit en matière d'infrastructures, de faibles capacités productives, la faible intégration de ces pays dans l'économie mondiale, qui trouve son expression dans le volume encore faible de leurs échanges commerciaux, ainsi que par une vulnérabilité accrue aux effets des changements climatiques.

En effet, depuis des années, les effets dévastateurs des changements climatiques qui menacent les différents écosystèmes de la planète ont eu des répercussions néfastes sur ces pays, actuellement confrontés aux problèmes que posent la montée du niveau de la mer,

les catastrophes naturelles et écologiques, la gestion des déchets, la nécessité de la préservation des ressources côtières et maritimes et de la biodiversité. Les économies de ces pays continuent de dépendre de quelques secteurs comme le tourisme, qui se trouve affecté par les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, ou de l'exportation de produits de bases, dont les prix connaissent des fluctuations importantes sur le marché international, rendant ainsi leur croissance économique plus vulnérable aux chocs extérieurs.

Diversifier les économies de ces pays, dans le sens de l'augmentation de la part du secteur manufacturier, et améliorer leurs capacités productives restent les voies les mieux indiquées en vue de réaliser une croissance durable dans ces pays et pour renforcer leur résilience. Pour effectuer les changements indispensables visant à soutenir leur croissance, les PEID ont besoin d'une mobilisation importante de l'aide publique au développement, d'investissements étrangers directs, de transferts de technologies et d'accès aux marchés. En matière de changements climatiques et de catastrophes naturelles, il est nécessaire de renforcer à la fois les capacités de prévention et mais aussi les capacités d'adaptation de ces pays dont la vulnérabilité écologique s'est aggravée ces dernières années. À cet effet, des programmes d'accompagnement des politiques nationales doivent être conçus et mis en oeuvre avec le soutien des institutions internationales. Dans cet esprit, il faut mettre à profit les résultats de la Conférence de Rio+20 de juin 2012, notamment en ce qui concerne la gouvernance mondiale du développement durable, la biodiversité des océans et des mers et le financement du développement durable.

Le Royaume du Maroc, dont le partenariat Sud-Sud est un choix stratégique, a toujours été sensible aux problèmes des pays insulaires en développement dont il partage les aspirations telles qu'elles ont été formulées dans le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice. Le Maroc reste convaincu qu'une coopération accrue en matière de transfert de technologies propres et d'utilisation des énergies renouvelables et de financement de projets de développement durable contribuera de manière substantielle à l'essor économique et à la stabilité de ces pays. Mon pays a toujours été attentif aux défis auxquels font face les PEID et a contribué activement à cette question lors de la première réunion avec les États insulaires du Pacifique, organisée à Rabat le 13 décembre 2012, dont les travaux ont été sanctionnés par un communiqué conjoint sur le renforcement des

relations bilatérales, la coopération et la coordination avec l'ensemble de ces États.

La récurrence des actes terroristes et des crimes internationaux commande par conséquent à la communauté internationale de prendre les précautions nécessaires et les mesures appropriées pour mettre ces pays vulnérables à l'abri de ces actes et de les accompagner dans leur intégration dans l'économie mondiale. C'est ainsi que le Maroc, qui partage les préoccupations sécuritaires des petits États insulaires, a toujours plaidé aux plans régional et international pour une coopération efficace et la conjugaison des efforts en vue de renforcer les systèmes de sûreté et de sécurité dans le monde. Dans ce cadre, mon pays continuera à soutenir les efforts internationaux visant une coopération renforcée avec ces États en matière de sécurité et demeure disponible à partager son expérience et à mettre à disposition son savoir-faire acquis dans différents domaines ayant trait au développement socioéconomique. Cette coopération s'illustre également par la multitude de projets de développement humain, liés aux exigences de la mondialisation et de la démocratie, et par l'accès à son marché en franchise de droits de douane hors contingents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux délégations qui ont pris la parole avant moi pour remercier la présidence néo-zélandaise du Conseil d'avoir convoqué cette séance fort opportune afin d'examiner la question des petits États insulaires en développement face aux menaces contre la sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé et avons eu plaisir à écouter les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque ainsi que le Ministre des finances des Seychelles nous présenter leur point de vue régional des défis en matière de paix et de sécurité auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement (PEID).

La Turquie partage de plus en plus son expérience en matière de développement et contribue toujours plus activement aux efforts internationaux de coopération au service de développement dans les pays qui connaissent des situations particulières, y compris les PEID. La proclamation de l'année 2014 Année internationale des PEID a été particulièrement importante pour la reconnaissance des difficultés que rencontrent les PEID. C'est avec plaisir que, tout au long de cette Année internationale des PEID, nous avons multiplié les

occasions d'insuffler une nouvelle dynamique à notre engagement politique aux côtés des PEID de différentes régions.

Dans ce cadre, je voudrais mentionner deux réunions importantes que nous avons accueillies en 2014. La première, qui s'est tenue les 7 et 8 juin 2014, portait sur la Turquie et les petits États insulaires en développement du Pacifique. La seconde, relative au mécanisme de consultation et de coopération entre la Turquie et la Communauté des Caraïbes, s'est, pour sa part, déroulée le 18 juillet 2014. Les documents issus de ces réunions ministérielles, à savoir respectivement la Déclaration du Bosphore et la Déclaration d'Istanbul, vont orienter nos efforts, notre partenariat et notre engagement à l'appui des PEID.

Nous voudrions une fois de plus féliciter le Samoa d'avoir accueilli, avec un grand succès et de manière très compétente, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en septembre 2014. La Conférence et son document final (voir A/CONF.223/10), ainsi que les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) qu'il contient guideront nos efforts dans les années à venir, et son application effective sera d'une importance cruciale.

Pour la Turquie, Président en exercice du Groupe des Vingt (G20), les priorités sont les suivantes : inclusion, mise en œuvre et investissement en faveur de la croissance. Nous avons également placé le développement au centre de l'ordre du jour du G20 de cette année. La présidence a donné une place de choix à la perspective des pays en développement à faible revenu dans l'ordre du jour du G20. Nous mettons l'accent sur l'établissement de contacts avec ces pays qui appartiennent presque tous au groupe de pays en situation particulière. Dans leur quête de développement durable, les PEID se heurtent à toute une série de défis, et nous sommes d'avis que le G20 peut véritablement les aider à remédier à leurs vulnérabilités et à renforcer leur résilience.

À titre d'exemple concret et dans le cadre de nos activités d'information et de communication, je voudrais informer les membres du Conseil que nous avons organisé, de concert avec la Trinité-et-Tobago, le « Caribbean Region Dialogue » avec le Groupe de travail sur le développement du G20 à Washington en avril dernier. Cette réunion a été le théâtre d'un échange enthousiaste d'expériences et de perspectives sur les politiques de développement, de partage des

connaissances et d'examen des perspectives, l'objectif étant d'approfondir les relations existantes.

Les changements climatiques sont l'un des défis mondiaux les plus graves auxquels notre siècle est confronté. La solution à ce problème exige une solidarité mondiale accompagnée de mesures efficaces. Les PEID et les pays en développement à faible revenu sont les pays les plus vulnérables au réchauffement de la planète, et ceux qui sont le plus durement touchés. Il faudra, pour accroître leur résilience aux changements climatiques, renforcer l'appui technique et financier. Dans ce contexte, la communauté internationale – les pays développés en particulier – doivent mobiliser pour ces pays les fonds publics et privés adéquats. Les changements climatiques posent une menace urgente et bien réelle à la survie de ces populations et de ces communautés. En l'absence de mesures urgentes, les conditions de vie dans ces pays empireront et finiront par avoir des conséquences désastreuses. C'est pourquoi il importe de souligner l'importance de la résilience et de la préparation.

Le programme du G20 met un accent particulier sur le financement de l'action climatique. Le Groupe d'études sur le financement de l'action climatique examine les moyens efficaces de mobiliser des ressources en tenant compte des objectifs, principes et dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Notre but est de faciliter l'accès des pays en développement à faible revenu au Fonds d'investissement pour le climat. Dans cette optique, nous mettons au point une boîte à outils pour que les pays en développement aient accès au financement nécessaire à l'adaptation aux changements climatiques, et nous sommes en train de dresser un inventaire des méthodes pour l'étude des changements climatiques, l'un des objectifs principaux du Groupe d'études sur le financement de l'action climatique.

Au cours de la période à venir, nous maintiendrons notre détermination à travailler avec les PEID en vue de développer une coopération fondée sur un programme commun de développement durable, ce qui est en corrélation directe avec les défis posés à la paix et à la sécurité. Le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui doit se tenir à Istanbul en mai 2016, sera l'occasion très utile d'examiner toutes ces questions à fond.

L'année 2015 sera un grand moment pour le développement durable. Nous avons achevé avec succès la troisième Conférence internationale sur

le financement du développement, qui s'est tenue récemment à Addis-Abeba. Nous avons bon espoir qu'elle constituera un précédent positif pour le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 en septembre et pour la vingt et unième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit avoir lieu à Paris en décembre. La Turquie a d'emblée appuyé la requête légitime des PEID qui réclament un objectif spécifiquement axé sur les océans dans le programme de développement pour l'après-2015, qui est désormais l'Objectif de développement durable 14. Nous appuyons cet objectif dans le cadre de la position bien connue de la Turquie relativement à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Nous croyons, en tant que Membre de l'ONU, que nous devons continuer à avoir une démarche pragmatique, constructive et tournée vers l'avenir tandis que nous cherchons à répondre aux préoccupations des pays en situation particulière, dont les PEID, sans en oublier aucun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de présider avec brio le Conseil de sécurité en ce mois de juillet et d'avoir organisé cet important débat. L'Afrique du Sud remercie également le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, ainsi que les représentants des petits États insulaires en développement (PEID) de leurs exposés.

L'Afrique du Sud reconnaît que le développement durable et la paix et la sécurité des PEID peuvent subir les conséquences négatives de la criminalité et de la violence, ainsi que des conflits, de la piraterie, de la traite des êtres humains, de la cybercriminalité, du trafic de drogues et de la criminalité transnationale. Plus particulièrement, l'absence de moyens de subsistance durables et de possibilités d'enseignement supérieur et la déliquescence des structures de soutien communautaire peuvent pousser un nombre croissant de personnes à se livrer à des activités criminelles.

S'agissant notamment de la piraterie, dès 2010, l'Afrique du Sud s'est engagée officiellement dans la lutte contre ce fléau dans le cadre de partenariats avec d'autres États Membres africains, tels que le Mozambique et la Tanzanie, sous l'égide de la Communauté de

développement de l'Afrique australe. Cette collaboration a débouché sur plusieurs résultats positifs, comme en témoignent les attaques de pirates repoussées dans les eaux de Tanzanie en 2012, en collaboration avec l'opération Cuivre de l'Union européenne.

En outre, l'opération Cuivre a mis sur pied en collaboration avec les pays voisins des programmes de formation axés sur le renforcement des capacités. Plus récemment, l'Afrique du Sud a également commencé à concentrer ses opérations navales de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée. C'est pourquoi mon pays appuie les efforts déployés par les PEID visant, premièrement, à lutter contre la traite des personnes, la cybercriminalité, le trafic de stupéfiants, la criminalité organisée et la piraterie internationale; deuxièmement, à promouvoir l'adhésion aux conventions applicables, ainsi que leur ratification et leur mise en œuvre; troisièmement, à promulguer et à mettre en œuvre des lois qui interdisent les trafics; et quatrièmement, à promouvoir des institutions solides et à améliorer les mécanismes de protection en vue d'assurer des soins adéquats aux victimes de la traite sexuelle et du travail forcé, conformément aux accords et traités nationaux et internationaux pertinents.

Par ailleurs, ma délégation est favorable à l'élaboration de plans d'action dans les PEID ayant pour objectif d'éliminer la violence contre les femmes et les filles qui sont souvent la cible de la violence sexiste et touchées de manière disproportionnée par la criminalité, la violence et les conflits.

La paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont le droit au développement, de même que le respect de la diversité culturelle, sont indispensables pour réaliser le développement durable et assurer que celui-ci profite à tous les pays. Tous les pays subiront les effets adverses des changements climatiques, mais ce sont les peuples les plus vulnérables qui souffriront le plus. Et pourtant, ce sont ces sociétés qui sont les moins responsables des défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. En plus de ce défi commun, l'élévation du niveau des mers provoquée par les changements climatiques pose un problème existentiel aux PEID.

Même les scénarios liés au changement climatique selon lesquels le réchauffement sera modéré durant ce siècle pourraient avoir des conséquences désastreuses, car la multiplication des phénomènes extrêmes et des événements à évolution lente pourrait aggraver les problèmes de sécurité alimentaire et

d'approvisionnement en eau, saper le développement communautaire, compromettre les infrastructures critiques et nuire à la cohésion sociale. Ces menaces, si on n'y remédie pas rapidement, pourraient bien altérer l'environnement sécuritaire mondial par leurs répercussions sur la sécurité économique et la stabilité sociale et politique des pays vulnérables. C'est par le biais de mesures nationales énergiques et d'une coopération mondiale solide que l'on pourra relever ces défis mondiaux, notamment en adoptant un accord multilatéral juste et ambitieux à Paris à la fin de cette année à la vingt et unième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Nous croyons que l'accord de Paris doit accorder la même importance à l'atténuation et à l'adaptation, tout en établissant des liens sans équivoque entre les mesures que les pays doivent prendre et les moyens de mise en œuvre. Cela devrait inclure un appui renforcé aux mesures nationales de lutte contre les changements climatiques, y compris à la gestion des risques de réduction de catastrophes climatiques et au renforcement de la résilience de toutes les régions vulnérables, à savoir les PEID, les pays les moins avancés et l'Afrique.

De plus, les petits États insulaires en développement représentent une notion multidimensionnelle. Les problématiques propres aux petits États insulaires en développement comprennent, entre autres choses, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles, l'insécurité alimentaire, la pénurie d'eau, le VIH/sida, le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes légères et l'impact du terrorisme sur les secteurs économiques, dont, en particulier, le tourisme. La mise en œuvre du programme de développement durable, pour les petits États insulaires en développement, doit se poursuivre en dépit de l'accent mis actuellement sur la sécurité. À cet égard, nous devons reconnaître l'obligation financière et administrative accrue que cela représente au niveau national pour tous les petits États insulaires en développement, dans le cadre de la lutte mondiale contre le terrorisme.

Pour terminer, l'Afrique du Sud exhorte la communauté internationale à s'acquitter de ses engagements envers les petits États insulaires en développement et à les aider à renforcer leurs capacités dans des domaines stratégiques comme le commerce, les technologies de l'information et des communications, l'investissement, le renforcement des capacités, la gestion des catastrophes, l'environnement, l'alimentation et l'agriculture, les océans, l'eau, l'énergie,

la santé et l'éducation. Cela les aidera à faire face à la pléthore de défis qui ont été identifiés au cours du débat d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence néo-zélandaise et son ministre des affaires étrangères d'avoir donné l'impulsion en portant cette question devant le Conseil de sécurité. J'aimerais également remercier les intervenants de haut niveau, les Premiers Ministres du Samoa et de la Jamaïque et le Ministre des finances des Seychelles, de leurs exposés instructifs et pénétrants.

J'aimerais également m'associer à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne.

Dans le monde d'aujourd'hui, la signification du mot sécurité ne peut plus être simplement liée à une absence de menaces militaires. Les menaces à la sécurité se manifestent dans un ensemble de domaines qui ne connaissent pas de frontières et ne peuvent être gérés par un seul pays; elles exigent un effort collectif. La criminalité transnationale et la piraterie, l'exploitation illicite des ressources naturelles, les changements climatiques et les catastrophes naturelles sont au nombre de ces menaces. En les inscrivant à son ordre du jour, le Conseil nous invite à faire l'inventaire des programmes des Nations Unies visant à faire face à ces défis, et à trouver les moyens de redynamiser nos efforts en vue de les atténuer.

Les changements climatiques constituent un défi à la sécurité mondiale. À court terme, ils représentent une menace directe, immédiate, pour les petits États insulaires en développement, qui sont pourtant, dans les faits, les moins responsables du problème. À long terme, aucun pays, qu'il soit insulaire, montagneux, sans accès à la mer, en développement ou extrêmement développé, ne peut être à l'abri lorsque la nature frappe à son tour. Réduire les facteurs de vulnérabilité, dans le paysage mondial en évolution d'aujourd'hui, constitue une question transversale complexe de développement exigeant un effort sans précédent qui englobe connaissances scientifiques, innovation, sensibilisation du public, planification soignée du développement, application responsable des politiques et des lois, engagement politique et juridique, renforcement des capacités humaines et institutionnelles, et, bien entendu, gestion efficace des catastrophes.

Le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement évoque expressément la nécessité urgente de renforcer la coopération internationale et d'assurer des partenariats authentiques et durables aux échelons national, régional et international afin de traiter les questions ayant trait aux priorités et aux besoins de développement durable des petits États insulaires en développement. J'aimerais une fois de plus réaffirmer l'attachement de la Géorgie à cet objectif et la nécessité de mettre en place, sous l'égide des Nations Unies, un cadre pouvant permettre de traiter comme il convient les questions auxquelles doivent faire face les petits États insulaires en développement, lesquels sont au nombre de 37, soit un cinquième des Membres de l'ONU. Au cours de la dernière décennie, la Géorgie a mis sur pied des partenariats permanents avec d'importantes organisations représentant les petits États insulaires en développement, tels la Communauté des Caraïbes et le Forum des Îles du Pacifique, ainsi qu'avec un certain nombre de ces petits États insulaires en développement, dans des domaines comprenant la coopération en matière d'éducation, le partage d'expériences et la réforme du secteur public.

La Géorgie n'est pas une île mais en tant que petit pays en développement, elle doit faire face à de nombreux problèmes analogues à ceux que connaissent ces derniers, qu'il s'agisse de tremblements de terre, d'inondations, d'érosion et de dégradation des sols, ou de graves fluctuations climatiques. Cela s'ajoute, bien entendu, à l'exploitation illégale et à l'utilisation non viable de nos ressources naturelles, à la militarisation de notre infrastructure agricole et urbaine et à d'autres menaces à la sécurité découlant du fait que 20 % de notre territoire se trouvent sous occupation militaire étrangère. Les effets néfastes de tous ces problèmes sur notre écosystème et notre économie ont motivé l'engagement pris par notre pays en matière de développement durable. Le Gouvernement géorgien entreprend actuellement des efforts en vue de limiter les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre en renforçant les investissements dans les technologies à faible émission de carbone, à haut rendement énergétique, et qui utilisent les énergies renouvelables. En 2013, nous nous sommes attelés à l'élaboration d'une stratégie de développement à faible intensité de carbone et avons mis en place un comité interministériel de haut niveau sous la direction de notre ministère de l'environnement et de la protection des ressources naturelles. Mon pays s'est fixé l'ambitieux

objectif de devenir entièrement neutre sur le plan des émissions de carbone d'ici 2050.

Pour terminer, j'aimerais souligner une fois encore l'engagement et la volonté permanente de la Géorgie de poursuivre son dialogue avec les petits États insulaires en développement, tant dans le cadre des organisations internationales que de façon bilatérale, et son ambition d'accomplir, en mettant en œuvre un développement durable et en atténuant les effets néfastes des changements climatiques, des avancées plus tangibles et plus résolues vers la préservation de la paix et de la sécurité internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Tuvalu.

M^{me} Simati (Tuvalu) (*parle en anglais*) : C'est réellement un honneur pour les Tuvalu que de participer au présent débat public du Conseil de sécurité sur les petits États insulaires en développement (PEID). Je remercie nos dirigeants du Pacifique, les membres du Conseil et les États Membres de l'ONU de leurs éclairages et de leur impulsion sur une question qui est chère à nos cœurs : les changements climatiques et la sécurité de nos pays insulaires.

Les Tuvalu voudraient tout d'abord s'associer aux déclarations prononcées par les représentants des Tonga, en leur qualité de Président des petits États insulaires en développement du Pacifique, et des Maldives, en leur qualité de Président de l'Alliance des petits États insulaires.

Les Tuvalu sont reconnaissants au Gouvernement néo-zélandais, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, d'avoir pris l'initiative de tenir la présente séance et d'instaurer un dialogue sur les questions liées à la paix et la sécurité dans le Pacifique et les petits États insulaires en développement en général. Alors que nous échangeons ici des vues sur ces questions, nous restons reconnaissants de ce que la situation et le contexte particuliers des PEID soient reconnus.

Les changements climatiques sont le plus grand défi que doivent relever les Tuvalu, dont ils menacent les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être de toute la population. Il s'agit d'une question de sécurité, de développement et d'environnement. Au cours des débats du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, de nombreux membres du Conseil de sécurité ont relevé que les changements climatiques étaient une question

transversale. Cela est particulièrement vrai et nous ne pouvons, par conséquent, la considérer comme un sujet à traiter isolément. Nous rappelons l'urgence dans laquelle l'épidémie d'Ebola a été examinée, et la façon dont tant d'institutions des Nations Unies, dont le Conseil de sécurité, ont collaboré pour traiter cette question en tant que menace à la sécurité. Nous devons consacrer la même attention, avec la même urgence, dans toutes les institutions des Nations Unies, y compris le Conseil, aux effets des changements climatiques. Les changements climatiques provoquent l'élévation du niveau des mers, qui submergent ensuite de nombreux littoraux insulaires; ils conduisent à l'inondation des plaines et des deltas dans des pays plus grands et densément peuplés; ils endommagent les récoltes et conduisent au déplacement de nombreuses personnes. Il s'agit d'une question de sécurité urgente, qui concerne toutes les générations. Et il s'agit d'une question existentielle pour les Tuvalu comme pour les autres pays du Pacifique.

Le cyclone tropical Pam, qui a frappé le Vanuatu et d'autres pays du Pacifique, a ravagé les Tuvalu au début de mars. Étant donné la faible altitude des Tuvalu et leur petite taille – 24 kilomètres carrés de terres entourées d'un vaste océan – et en dépit du fait que les Tuvalu n'ont été frappés que par la périphérie du cyclone Pam, les ravages ont été considérables, ce qui a encore confirmé l'importance de notre vulnérabilité face aux apparitions croissantes de catastrophes naturelles auxquelles nous avons affaire, aux cas de montée du niveau de la mer et d'autres incidents liés aux changements climatiques. On estime à environ 92 millions de dollars la somme nécessaire aux efforts de relèvement et à une meilleure protection de la population des Tuvalu face aux futures catastrophes. Hier, mercredi 29 juillet, sur l'île où se trouve leur capitale, Funafuti, les Tuvalu ont tenu leur premier dialogue de haut niveau sur le cyclone Pam avec leurs partenaires de développement, en vue d'intervenir activement dans un objectif non seulement de relèvement mais également de renforcement de la résilience de la population, des communautés et des îles de notre minuscule pays.

La gravité, la réalité et l'urgence du problème des changements climatiques exigent davantage que notre dialogue à cœur ouvert : elles nécessitent tout simplement une action immédiate de notre part. Le Conseil de sécurité doit reconnaître que les changements climatiques sont une menace à la sécurité mondiale, il doit inscrire les questions des changements climatiques et de la sécurité environnementale à son ordre du jour, et prendre des mesures immédiates pour y remédier. Les

Tuvalu et les autres pays insulaires ou atolls du Pacifique sont peut-être les premiers à ressentir de plein fouet les effets des changements climatiques, mais le monde entier risque de les ressentir si rien n'est fait rapidement.

Tandis que nous débattons et discutons, des vies sont touchées et nos zones côtières sont en train de disparaître. Il se trouve que quatre petits îlots des Tuvalu ont disparu depuis 2000, dont deux après le passage du cyclone Pam en mars. Ils ont sombré du jour au lendemain. Voilà la vitesse à laquelle nos îles peuvent disparaître, en un clin d'œil, si rien n'est fait pour lutter contre les changements climatiques. Les Tuvaluans dépendent du peu de territoire que possède leur pays pour satisfaire leurs besoins essentiels pour survivre, qu'il s'agisse de se nourrir ou de se loger. Si leurs terres commencent à disparaître, ils pourront difficilement satisfaire leurs besoins essentiels pour survivre et exercer leur droit à vivre confortablement dans la patrie qui leur a été donnée par Dieu. Malheureusement, bien qu'aucune vie humaine n'ait été à déplorer, d'autres organismes vivants qui avaient fait de ces îlots leur habitat ont péri. Les grandes marées ainsi que d'autres effets visibles ne mentent pas; ils nous montrent que d'une manière ou d'une autre, quelque part, la chaîne d'événements responsables de la montée du niveau de la mer requiert de toute urgence notre attention et notre intervention. Nous ne pouvons continuer dans cette voie.

Les questions relatives aux PEID sont désormais régies par les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), et nous devons coopérer afin de prendre véritablement en considération les forces et les faiblesses des PEID. L'aide financière fournie par les partenaires aux fins de l'adaptation aux changements climatiques ne saurait être l'unique réponse à ce problème universel. Il faut opérer une réforme morale; il faut recourir à la science et aux nouvelles technologies pour pouvoir maintenir la hausse moyenne des températures bien en dessous de 1,5°C; et il faut conclure un accord crédible à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 à Paris. Le Conseil de sécurité doit revoir son mandat afin d'être en mesure d'adhérer pleinement au concept de la sécurité environnementale. Le programme de développement pour l'après-2015 vise à respecter, protéger et réaliser l'ensemble des droits de l'homme, pour tous les peuples; coopérons pour y parvenir avec dignité et honneur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République de Corée.

M^{me} Paik Ji-ah (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation néo-zélandaise du succès de sa présidence du Conseil de sécurité. Puisque les États Membres s'appêtent à adopter une nouvelle série ambitieuse d'objectifs de développement durable, il est grand temps que le Conseil examine les problèmes de paix et de sécurité rencontrés par les populations résidant dans les zones que nous qualifions de petit États insulaires en développement (PEID).

Du Pacifique au canal du Mozambique et du golfe de Guinée aux Caraïbes, en raison de leurs caractéristiques géographiques bien spécifiques, les PEID sont en effet plus exposés à toute une série de défis sécuritaires. La République de Corée reconnaît pleinement ces défis, et collabore avec des partenaires du monde entier faisant partie des PEID afin de les aider à répondre à leurs besoins de diverses manières.

Membre de la Force opérationnelle multinationale 151 dans le golfe d'Aden et ayant présidé, jusqu'à l'année dernière, le troisième groupe de travail du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, la République de Corée demeure disposée à lutter contre le problème de la piraterie et de la criminalité transnationale organisée, qui profite de l'immensité de la haute mer. Reconnaisant la nécessité de renforcer les capacités, la République de Corée a versé des contributions au fonds d'affectation spéciale du Groupe de contact ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale de l'Organisation maritime internationale pour le Code de conduite de Djibouti aux fins du renforcement idoine des capacités des États directement touchés. En outre, nous collaborons avec les Amis du golfe de Guinée pour encourager la mise en œuvre du code de conduite adopté au premier sommet sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée.

Reconnaisant l'importance de la conservation et de la gestion efficaces des ressources naturelles, la République de Corée travaille en étroite collaboration avec les pays insulaires du Pacifique sur le développement durable des ressources marines et halieutiques dans l'océan Pacifique. Notre coopération couvre la recherche scientifique marine, la mise en valeur des ressources minérales des fonds marins et les énergies renouvelables, notamment la conversion de l'énergie thermique des océans.

Les changements climatiques représentent une importante menace économique, sociale et sécuritaire pour la communauté internationale, notamment pour les PEID. Pour pouvoir faire face à cette menace, nous avons récemment accueilli le Forum mondial de l'eau, destiné à examiner les options politiques permettant de prévenir les crises mettant en péril l'approvisionnement en eau, faisant suite à la Conférence internationale de 2013 sur la sécurité climatique dans la région de l'Asie et du Pacifique. La Corée participe aux efforts internationaux visant à établir un nouveau régime climatique nous permettant de parvenir à un développement durable à faible émission de carbone.

Enfin, étant souvent citée comme un exemple rare d'une nation qui est passée du statut de pays moins avancé à celui de donateur, la République de Corée sait précisément ce qu'il faut faire pour vaincre la pauvreté et promouvoir le développement durable. Grâce à des initiatives telles que le Fonds de coopération entre la Corée et les îles du Pacifique et le forum annuel de haut niveau sur le partenariat entre la Corée et les Caraïbes, nous réaffirmons notre engagement à étendre notre aide au développement pour satisfaire les besoins spécifiques de nos partenaires des PEID.

Ce ne sont là que quelques exemples des efforts que nous déployons pour répondre aux problèmes rencontrés par nos partenaires des PEID. Toutefois, étant donné l'ampleur et la complexité de ces problèmes, ce n'est qu'en mobilisant la volonté collective de l'ensemble de la communauté internationale que nous pourrions espérer y trouver de véritables solutions. À cet égard, ma délégation se félicite de l'initiative de la Nouvelle-Zélande de porter cette question importante au Conseil, et prendra bonne note de toutes les déclarations faites aujourd'hui dans cette salle.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à la séance d'aujourd'hui, aussi bien les représentants des délégations des petits États insulaires en développement que ceux des nombreux autres États Membres qui ont pris la parole.

Avant de lever la séance, puisqu'il s'agit de la dernière séance prévue au programme du Conseil pour le mois de juillet 2015, je tiens à exprimer la sincère gratitude de la délégation néo-zélandaise aux membres du Conseil de sécurité, en particulier aux Représentants permanents et à leurs équipes, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour tout le concours qu'ils nous ont apporté.

Ce fut un mois très chargé, au cours duquel nous avons examiné plusieurs questions urgentes. Sur certaines questions très importantes, nous avons pu dégager un consensus. Nous n'aurions pas pu y parvenir seuls et sans l'ardeur au travail, l'appui et la contribution positive de chaque délégation et des représentants du

Secrétariat, ainsi que du personnel des services de conférence concernés. Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance et plein succès à la délégation nigériane pour le mois d'août.

La séance est levée à 18 h 50.